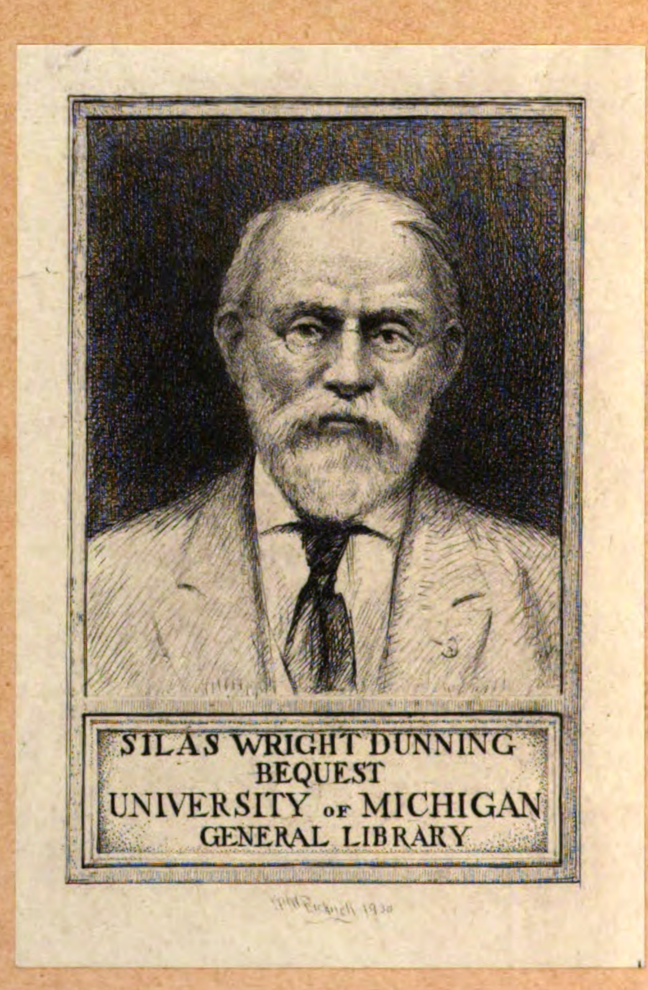



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS



ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur

M. D. CCC XCIX.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires la responsabilité de ses opinions tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIe Série. — Tome XXX.

ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur.

M. D. CCC XCIX.



I

LECTURES

FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES



LA
CONSCRIPTION DANS LE PAS-DE-CALAIS
Sous le premier Empire

PAR

M. le Comte G. de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

D'après la loi du 5 septembre 1798, tout Français est né soldat et se doit à la défense de la patrie. L'armée de terre se forme par enrôlements volontaires et par voie de conscription. On est soldat de vingt à vingt-cinq ans. Sont exceptés seulement les fils aînés de veuves ou de septuagénaires, les aînés d'orphelins, les frères puînés de ceux qui sont présents ou morts sous les drapeaux. Plus tard, l'état ecclésiastique et certaines fonctions seront des titres d'exemption. Les hommes mariés sont placés à la fin des dépôts. Un conseil de révision formé, dans chaque département, du préfet ou de son délégué, de deux conseillers généraux désignés par lui, d'un médecin, du commandant de recrutement et de l'officier de gendarmerie décide sans appel de la validité des hommes, et, dix jours après sa décision, les sujets déclarés propres au service doivent, soit par eux-mêmes, soit par un remplaçant, appelé alors suppléant (1), figurer dans les cadres de l'armée active ou dans la

(1) En 1807 on trouvait un remplaçant pour 1,000 fr. ; plus tard ils devinrent beaucoup plus chers et plus difficiles à se procurer.

réserve (1). Au Sénat et au Corps législatif appartenait le droit de fixer chaque année le chiffre du contingent mis en activité d'après le nombre d'habitants relevé sur les listes dressées par les Maires des communes (2). Ce contingent subissait une réduction dans les départements qui fournissaient des inscrits maritimes et des gardes-côtes. Le Pas-de-Calais se trouvait dans ce cas, et un décret du 23 mai 1803 lui en imposa quatre compagnies, dont l'importance s'élevait quelques années plus tard à 476 hommes fournis par les arrondissements de Boulogne, Montreuil et Saint-Omer. D'autres corps spéciaux furent créés successivement et prélevés sur la masse pour former une sorte d'élite. Ce furent d'abord les vélites, institués en 1804 pour la garde spéciale du Gouvernement (3), puis, en 1805, une compagnie dite de réserve, placée sous les ordres de la gendarmerie, mise à la charge du département et des communes et affectée à la garde des préfectures, des archives, des prisons, des poudrières, etc. Ensuite ce fut la garde nationale, supprimée naguère avec le sanglant régime dont elle s'était montrée souvent l'instrument, qu'on rétablit dans l'espoir d'y trouver des éléments pour l'armée active. Enfin la garde d'honneur, destinée à entourer la personne de l'Empereur des plus beaux hommes que produisait la France. Comme on le voit, c'était tout un système nouveau d'organisation militaire, système auquel le pays se fût peut-être soumis et accoutumé, si les guerres incessantes et l'effrayante consommation d'hommes qu'elles entraînaient n'eussent forcé à pousser jusqu'à ses

(1) En 1805 on appella dans le Pas-de-Calais 696 conscrits, dont 148 furent attribués à la réserve.

(2) Si le Maire ne dressait pas ces listes, le Préfet nommait une Commission pour le faire aux frais de la commune.

(3) On composait ce corps par voie d'engagement volontaire ; en cas d'insuffisance, le Préfet prenait les hommes dans le contingent. Ils devaient avoir au moins 5 pieds 2 pouces de taille et un minimum de 200 fr. de revenu.

extrêmes limites le pouvoir mis aux mains de l'Etat (1). Plus d'une fois même ces limites furent dépassées. Quand les appels succédant aux appels eurent épuisé le contingent actif, on appela les réserves Bientôt ces réserves ne suffirent plus. On dut retenir sous les drapeaux ceux qui avaient fini leur temps, y appeler ceux que leur âge n'y mettait point encore et mobiliser la garde nationale. La paix toujours annoncée fuyait toujours, et rien ne permettait d'entrevoir le jour où tant de familles désolées rentreraient en possession de leurs fils (2).

(1) En 1809, la classe comprenait 6,062 inscrits, il y eut 1,374 exemptés de droit et 708 placés à la fin du dépôt En 1889, sur environ 5,000 inscrits, 1,503 furent exemptés, dont 135 comme attachés à l'enseignement.

(2) Voici ce qu'on leva d'hommes de 1798 à 1809. Le 24 septembre 1798 on décide la levée de 200.000 hommes ; le 17 avril 1799, le complément de cette classe est mis en activité. Le 28 juin de cette même année, les conscrits de toutes les classes antérieures laissés dans leurs foyers sont appelés au service Le 28 septembre, tous les Français ayant accompli leur vingtième année sont mis à la disposition du Gouvernement. Le 8 mars 1800, levée de 300,000 hommes sur la classe de l'an IX et pareil nombre sur celle de l'an X, avec une réserve égale sur chacune des deux classes. Le 26 avril 1803, semblable levée et réserve sur les classes de l'an XI et l'an XII. Le 24 mars 1804, même mesure sur la classe de l'an XIII. Le 17 janvier 1805, mêmes appels sur la classe de l'an XIV. En septembre on met en activité les réserves des ans X, XI, XII, et XIII. Le 24 septembre on prend 80,000 conscrits sur les hommes nés en 1787. Le 7 avril 1807, 80,000 hommes sont mis à la disposition du Gouvernement sur la classe de 1808. Le 21 janvier 1808, semblable levée est ordonnée sur les hommes nés en 1789 Le 10 septembre, on met à la disposition de l'Empereur une partie des classes 1805, 1806, 1807, 1808 et 1809 (en exemptant les hommes mariés) et 80,000 hommes sur celle de 1810. Le 18 avril 1809, on prend 30,000 hommes sur les classes 1806, 1807, 1808 et 1809 ; le 5 octobre, levée de 36,000 hommes, à prendre sur les classes 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810. Comme on avait presque tout pris, on libéra le reste des cinq classes.

On comprend le peu d'empressement que les conscrits mettaient à se rendre sous les drapeaux et leur désir de déserter quand ils étaient incorporés. Le Directoire avait été impuissant à y porter remède, mais l'un des premiers soins de Bonaparte fut de faire rejoindre leurs corps aux jeunes soldats, et de les empêcher de quitter l'armée ; le baron de la Chaise dès son arrivée fut aux prises avec ces deux difficultés. Ancien militaire lui-même, il était plein de zèle et d'ardeur pour seconder les vues du Gouvernement, et rien ne lui paraissait excessif dans les ordres sévères de Napoléon contre les déserteurs et les réfractaires. Dès le 18 mai 1803, il prend un arrêté pour obliger les conscrits soi-disant impropres au service à se présenter au commandant de recrutement de St-Omer. Là le général Gérard, dit le vieux, les fera visiter en sa présence par des officiers de santé. Un autre arrêté du 30 mai 1804 appelle à passer de nouveau devant le conseil de révision six conscrits qui s'étaient procuré des certificats de complaisance, et rappelle la loi du 17 janvier 1799 frappant d'une amende de 300 à 1,000 fr. les médecins auteurs de semblables certificats.

Tous les moyens dont il peut disposer : circulaires (1), insertions dans l'*Annuaire departemental* (2), proclamations,

(1) Dans une circulaire de 1805 on lit : « C'est pour concourir à la gloire nationale qu'on vous appelle, c'est pour éloigner de nous le théâtre de la guerre et pour punir de perfides ennemis. Votre Empereur fera son devoir, vous ferez le vôtre. » Le 8 octobre le Préfet parle des millions du roi Georges qui ont corrompu deux princes. Une autre fois il commence ainsi : « Premier combat, première victoire. » Le 30 janvier 1808, faisant allusion à la nouvelle levée, il déclare qu'elle n'a pour but que de fermer les ports du continent à nos irréconciliables ennemis et venger l'expédition de Copenhague.

(2) On lit dans l'*Annuaire* de 1804 : « Le département du Pas-de-Calais fut un des premiers à fournir de nombreux et superbes bataillons à l'armée. Les habitants ont donné de grandes preuves de courage et de bravoure toutes les fois qu'il s'est agi d'opposer de la résistance à l'ennemi qui semblait le menacer. On a vu un des détachements de gardes nationales prendre spontanément les armes

discours, chants patriotiques (1), efforts personnels (2), il les multiplie sans limites et sans mesure. Qu'on en juge

pour porter du secours aux Lillois assiégés et disputer avec la troupe de ligne la gloire de repousser les Autrichiens au Pont-Rouge et ailleurs. Il compte parmi les généraux les plus distingués, des braves qui sont parvenus du rang de simple soldat aux grades les plus élevés ! L'insouciance des conscrits sourds à la voix de la patrie est le reproche le plus grave qu'on puisse faire aux habitants des campagnes, dont les désertions deviennent aujourd'huy un crime d'Etat. S'ils entendaient mieux leurs intérêts, s'ils écoutaient les remontrances salutaires que leur donnent chaque jour M le Préfet, ils s'empresseraient de venir grossir les rangs, ils voleraient au poste où l'honneur les convoque, ils ne resteraient point errants, fugitifs ou cachés, certains de se voir couverts d'ignominie et d'entraîner par leur lâcheté la ruine de leur famille. Conscrits de l'an XII, entendez mieux vos intérêts, donnez à ceux qui vous ont précédés l'exemple de l'obéissance à la loi sur la conscription, et prenez votre parti en braves. Peut-être encore une campagne, et vous reviendrez, à l'instar des Romains, reprendre la charrue qui doit fertiliser les champs de vos pères. » On croit reconnaître la plume du baron de la Chaise.

(1) Voici deux couplets d'une de ces poésies, intitulée : *Adieux d'un grenadier au camp de Boulogne* :

Le tambour bat, il faut partir,
Allons, Mars nous appelle.
Et de lauriers il va s'offrir
Une moisson nouvelle.
Si là-bas ils sont assez fous
Pour troubler l'Allemagne,
Tant pis pour eux,
Tant mieux pour nous,
Allons vite en campagne.
. . . .
Nous aurons souvenir de vous,
Habitants de Boulogne,
Aussi, pour le retour, gardez-nous
Du Bordeaux, du Bourgogne.
Nous songerons à vos appas
Aimables Boulonnaises,
Les Allemandes ne font pas
Oublier les Françaises.

(2) Le 4 mai 1804, le Préfet écrit aux Maires : « Plusieurs militaires se sont rendus coupables de désertion. Sans doute, dit le

par le passage suivant d'une lettre qu'il écrivait aux Maires

Ministre de l'Intérieur, ils ont été excités à ce crime par les suggestions des ennemis de la France, mais elles auraient été sans effet si les déserteurs n'avaient été assurés de trouver un asyle, soit dans leurs foyers, soit dans d'autres communes. La loi du 28 brumaire an VI prononce des peines sévères contre tout administrateur qui négligerait de remplir les devoirs qui lui sont imposés pour la poursuite des déserteurs, et contre tout habitant qui serait convaincu d'avoir recélé sciemment un conscrit ou de l'avoir soustrait d'une manière quelconque aux poursuites ordonnées par la loi. Je vous charge de donner une nouvelle connaissance des dispositions de la loi. Saisissez toutes les occasions de fêtes et dimanches pour les relire à vos administrés. Comme l'esprit de désertion et de désobéissance que l'on remarque dans la plupart des communes rurales de ce département m'afflige profondément et que je suis responsable de l'inexécution des ordres du gouvernement, publiez partout que je sollicite les mesures les plus effrayantes contre les déserteurs ou réfractaires et leurs parents, et contre les Maires qui ne les auraient pas dénoncés à la gendarmerie ou au Préfet, pour garantir le département de la double peine de remplacer tous les lâches aux dépens de la commune et de payer des sommes considérables par suite de la complicité de leurs familles ». Dans une autre lettre il dit aux Maires : « Que pour manifester leur attachement au Gouvernement et prouver leurs vertus patriotiques, ils doivent exciter les conscrits à écouter la voix de l'honneur et de la patrie ; ils auront ainsi bien mérité de leur pays. Au contraire, les Maires qui se seront endormis au lieu de fournir le contingent demandé, les hommes qui, sans courage, auraient fui le danger ou déserté le drapeau, le Français sans honneur qui l'aurait toléré, trahiront le gouvernement, violeront les premiers devoirs du citoyen et auront travaillé pour le triomphe des ennemis de la France. Ils se sont rendus indignes de porter le nom français. Le Préfet fera connaître au souverain les communes qui, les premières, auront fourni le contingent demandé et celles le plus en retard ». Dans une lettre du Préfet, du 26 novembre 1806, on lit : « Le Ministre de l'Intérieur m'informe que le détachement de 6.000 gardes nationaux qui doit être mis en activité et réuni à Saint-Omer n'est pas encore au complet et qu'il y a des désertions, il en témoigne son mécontentement. Cette désobéissance n'aurait pas lieu ou serait promptement réprimée, si les Maires avaient soin d'informer l'autorité de la présence des insoumis dans leurs communes ; prévenez-les qu'ils en seront responsables. »

le 18 novembre 1803 : « Le premier Consul, disait-il, est indigné des désertions qui se font dans le Pas de-Calais. Il sait que 118 lâches ont quitté le drapeau du 22e régiment. Il connaît les noms de tous ceux qui ont abandonné d'autres corps ! Ils seront punis. La force armée va se rendre dans toutes les communes où se trouvent des déserteurs et des réfractaires. C'est à vous à garantir vos administrés de cette dépense et à ramener à l'honneur des militaires égarés ». Il ajoutait qu'on rendrait compte au premier Consul chaque semaine de ceux qui rejoindraient leurs corps, ou de ceux qui seraient arrêtés ou déférés aux conseils de guerre. Le 28 du même mois, il écrivait encore aux Maires qu'ils devraient se présenter aux conscrits, tenant d'une main l'arrêté accordant l'amnistie, de l'autre le code si sévère pour la désertion. « Ceux qui auront commis plusieurs fois ce crime, dit-il, traîneront le boulet, occupés à des travaux pénibles et humiliants. Ils porteront un vêtement particulier et auront la tête et les moustaches rasées. La durée du boulet sera au moins de dix ans pour la simple désertion, et d'une amende d'au moins 1,500 fr. pour la famille. Ainsi le déserteur appellera-t-il la misère sur lui et les siens ». Il faudrait un volume pour reproduire toutes les pièces de ce genre où le baron de la Chaise épuise son éloquence à faire vibrer le sentiment patriotique, d'une part, et de l'autre à inspirer la crainte et la terreur aux récalcitrants. Il semble que, sur ce point, cet homme qu'on a vu en tant d'autres circonstances user de patience et de conciliation, ait perdu toute notion de clémence. Aucune peine, aucune vexation imposée par le Gouvernement ne lui paraît trop dure. On plaçait chez les parents des insoumis, et à leur défaut chez les grands parents ou les tuteurs (1), des garnisaires payés

(1) C'étaient les conseils de guerre qui prononçaient les peines afflictives et les tribunaux civils les amendes. On pouvait, pour les garantir, prendre hypothèque sur les biens, et elles s'élevaient de 300 jusqu'à 3,000 fr , si on avait déserté avec armes et bagages. On

et nourris aux frais de ces malheureux. En cas d'indigence la charge en revenait aux communes, et les plus hauts imposés devaient avancer les sommes nécessaires, qu'on leur remboursait au moyen d'un rôle spécial (1). La publicité devait être donnée à ces condamnations dans les journaux et dans des placards. L'amnistie elle-même trouvait en lui un adversaire déclaré, comme on peut le voir dans le passage suivant d'un rapport qu'il adressait au Ministre en 1806 : « Il suffirait, dit-il, d'ôter tout espoir d'amnistie et de rendre les communes responsables de leur contingent. Le conscrit, ne trouvant plus d'asile, serait forcé de se rendre au corps qui lui est assigné. Même, on le dit avec regret, quiconque abandonnerait son drapeau devrait être puni de mort. Peu d'exemples suffiraient pour détruire la désertion. Quand on compare les frais de la force armée, l'amende imposée aux familles, les vices et les crimes auxquels le déserteur finit toujours par s'abandonner, la perte des effets militaires et cent mille autres conséquences des punitions actuelles, avec la peine capitale qui punit le seul coupable, on ne sait si l'humanité elle-même ne donnerait pas la préférence à celle-ci ». De telles menaces ne pouvaient rester sans effet. Peu après son arrivée, le 30 avril 1803, le Préfet avait constaté le chiffre de 300 réfractaires ; un an après, le 23 mai, ce chiffre était tombé à 134. Il est vrai qu'il avait menacé les communes de les obliger à remplacer les absents et d'envoyer à leurs frais des troupes pour les poursuivre (2). Cepen-

était de plus condamné de un à deux ans de prison. Les pénalités varièrent plusieurs fois, mais elles furent toujours très sévères et appliquées avec rigueur.

(1) Les garnisaires recevaient 1 fr. 50 par jour, si c'étaient des gardes nationaux, et 2 fr. si c'étaient des gendarmes. En cas d'indigence du logeur, on les mettait à l'auberge. L'indemnité devait être versée tous les deux jours dans les mains du maire.

(2) Le Préfet, le 28 mai 1803, prit l'arrêté suivant : « Article 1er. Des détachements de force armée seront envoyés par le général

dant la crainte ne l'emporta pas toujours, et les déserteurs purent longtemps encore trouver un refuge dans l'affection des familles, dans la sympathie des populations (1), dans la pitié de certains Maires et fonctionnaires eux-mêmes (2).

Clément pour forcer à l'obéissance aux lois les conscrits qui, par leur criminelle résistance, provoquent sans cesse des mesures de rigueur. Ils seront logés et nourris chez les parents des conscrits retardataires ou déserteurs, ou à leurs frais dans une auberge —Article 2. Il sera payé aux hommes 50 centimes par jour, aux brigadiers 75 centimes, 1 fr. par gendarme ou maréchal-des-logis. Les pères et mères des conscrits paieront cette indemnité. — Article 3. En cas d'insolvabilité, ces dépenses seront supportées par la commune et avancées par le Maire. — Article 7. Les Maires qui auront fait de fausses déclarations supporteront les frais de la force armée .... »

(1) Les fonctionnaires publics qui avaient facilité la désertion ou retardé le départ d'un conscrit, d'après la loi de brumaire an IX, étaient condamnés à une amende de 500 à 2,000 fr., et d'après un décret impérial, pouvaient être traduits en justice criminelle. Tout fonctionnaire ou agent qui n'aurait pas arrêté un déserteur ou réfractaire dans la quinzaine qui suivait l'avis donné au Maire de sa rentrée dans la commune, était destitué. D'un autre côté, on donnait des primes aux gendarmes, gardes champêtres et autres personnes qui arrêtaient les réfractaires et les déserteurs. Elles variaient : en 1807 on donnait 12 fr. par chaque arrestation. Le garde champêtre de Seninghem reçut une gratification à ce sujet. En 1809, on donna 200 fr. au garde champêtre et à dix habitants de Vis qui avaient arrêté huit prisonniers de guerre évadés, et on accorda une gratification à deux marins du Courgain qui avaient saisi un prisonnier espagnol échappé. En 1810 on dépensa 265 fr. en primes.

(2) Un arrêté préfectoral du 14 octobre 1804 dit : « Considérant qu'un grand nombre de déserteurs trouvent asile et travail, le Gouvernement ayant épuisé les voies de douceur et d'indulgence par la plus généreuse amnistie, il est temps de les poursuivre selon toutes les rigueurs de la loi. Ils bravent la voix de l'honneur et la crainte de l'infamie et leurs fauteurs ou complices sont tout aussi coupables ». Après ce préambule, le Préfet décide que les Maires feront publier les jugements, donneront aide et main-forte pour l'arrestation des réfractaires et déserteurs. Tout conscrit des ans IX, X, XI et XII

Les rigueurs annoncées reçurent un commencement d'exécution. Plusieurs Maires et adjoints, accusés d'avoir fourni de faux certificats ou des passeports illégaux, furent traduits en justice, condamnés et révoqués (1). Une dentellière d'Arras, nommée Rambure, fut frappée d'une amende pour avoir, en tirant les cartes, promis à une jeune fille de voir revenir du service militaire son fiancé. Il faudrait avoir vécu dans ce temps-là pour se rendre compte de la puissance de la volonté souveraine de Napoléon sur toutes les volontés individuelles et collectives de la nation. Le Conseil général, sans égard à la perte de son influence et de sa popularité, ne refusa pas de se joindre au Préfet pour maudire les conscrits « qui, sourds au cri de l'honneur, refusent d'aller partager la gloire de nos armées et se mettent dans l'horrible position pour des cœurs français de trainer dans l'opprobre les restes d'une vie déshonorée ». Après avoir dit le tort qu'ils font à leur famille et à leur commune, il les qualifie de « fléau du département ». Et la délibération conclut ainsi : « Puissent ils être dans l'avenir en horreur à tous les pères de famille, ne trouver aucun abri, être livrés par un concert unanime pour qu'un châtiment éclatant fasse cesser cette calamité ! »

L'autorité religieuse elle-même intervient, et ce n'est pas sans étonnement qu'on voit, s'armant de textes et d'exemples de l'Ecriture, Mgr de la Tour faire appel à la conscience de ses diocésains et aux sentiments de respect filial qu'il

doit être indiqué par son Maire, s'il n'a pas rejoint son corps. Ceux qui le logeraient ou s'opposeraient à son arrestation seront sévèrement punis. Sous trois jours, les Maires devront rendre compte de l'appel.

(1) En 1809, M. Herdebaut, adjoint de Mory, fut, pour un faux certificat, traduit en justice criminelle, comme le sieur Lecoq, maire de Grévillers. Le sieur Maniez, adjoint de Fosseux, fut révoqué, par décret du 5 janvier 1807, pour avoir aidé à la désertion de deux de ses enfants. Cette même année, les Maires de Calonne-Ricouart et de Ricametz furent mis en jugement pour avoir fourni des passeports à deux déserteurs. .. etc.

leur inspire pour les exciter à payer le tribut du sang à César, représentant du Dieu auquel seul, dit-il, appartient de juger les causes de la guerre (1). D'autres évêques firent comme lui : celui d'Agen, celui de Tournai. Le service militaire fut mis par eux au nombre des devoirs religieux. L'évêque du Mans alla plus loin. Il terminait ainsi son mandement : « Dites comme le saint homme Tobie à la mère de son fils : Ne pleurez point, votre fils reviendra sain et sauf, vos yeux le verront encore, car je crois que le bon ange de Dieu l'accompagne ». Hélas! pour combien de pauvres conscrits de ce temps-là, la prédiction devait-elle se réaliser? Les guerres devenaient de plus en plus meurtrières. En 1807, la ville de Saint-Omer, à elle seule, perdit vingt-sept de ses conscrits. Deux frères d'une famille notable,

(1) Voici un mandement sur la conscription fait par Mgr de la Tour le 21 septembre 1803. Il commence par ces paroles de Moïse à Josué : « Choisissez des gens de cœur, allez combattre Amalec, etc. » Puis il recommande aux pasteurs de faire comprendre à leurs ouailles qu'après Dieu ils doivent tout à l'Etat ; la désertion est un crime, même dans l'ordre religieux. Dans un autre mandement du 22 avril 1807 on lit : « Au milieu des cris de guerre qui retentissent de toutes parts, c'est pour moi un devoir sacré de vous rappeler que la Providence, plaçant le trône des princes dans la conscience des peuples, vous devez soumission à la loi qui appelle vos enfants à la défense de la Patrie. C'est un ministère très pénible de vous demander des sacrifices qui coûtent autant à votre cœur, mais nous devons vous prêcher la doctrine de J.-C. » L'évêque rappelle ensuite le respect filial qu'on a toujours montré pour lui lorsqu'il recommandait la fidélité et l'amour pour le souverain. Il fait voir la bénédiction de Dieu sur les armes de l'Empereur, ses intentions pacifiques, la justice de sa cause. « L'appel des conscrits n'a d'autre but que de mettre sous d'habiles chefs des jeunes gens pour les rendre dignes de leurs aînés. Vous êtes obligés de payer un nouveau tribut à César ; représentant Dieu sur la terre, à lui seul appartient de juger les causes de la guerre ; l'homme religieux n'a qu'à obéir quand sonne la trompette guerrière. » Il termine en suppliant Dieu d'apaiser l'orage et d'amener la paix.

MM. de Foulers, furent tués à la fleur de l'âge (1). Pourtant le Conseil général constata en 1810 que la conscription éprouvait moins de difficultés ; les soldats abandonnant les drapeaux de la victoire étaient rares, et il y avait moins de réformés. Mais bientôt vinrent les désastres de Russie et de la campagne de 1813, et les difficultés de la conscription devinrent plus grandes encore qu'autrefois. Pendant les dernières années, cependant, le Gouvernement s'était appliqué à ajouter aux mesures de rigueur insuffisantes, certains avantages destinés à améliorer le sort des soldats fidèles à leur drapeau. Ainsi, d'après un décret du 8 mars 1811, la moitié des emplois civils furent réservés à ceux qui étaient mis à la retraite ou en réforme ; aux amputés était constituée sur le produit des canaux une dotation personnelle parfois même reversible sur leurs descendants. Aux enfants de ceux qui avaient été tués et des membres de la Légion d'honneur, les bienfaits de l'éducation étaient assurés, aux garçons sous forme de bourses dans les collèges, aux filles dans l'une des six maisons d'éducation créées par l'Empereur spécialement à leur usage. De temps en temps on renvoyait les soldats vieux, infirmes ou fatigués (2). Ainsi cherchait-on à réparer d'une main les désastres que la guerre créait de l'autre. Ce n'était pas seulement sur les hommes que s'exerçait l'onéreuse loi de la conscription. Les chevaux et les voitures y étaient également soumis. Les besoins des transports militaires, de l'artillerie surtout l'exigeaient ainsi. Dans le Pas-de-Calais ce fut aux environs

(1) Le général de Foulers, de Lillers, créé par l'Empereur, comte de Relingue, en Westphalie, écuyer cavalcadour de l'Impératrice, périt à l'affaire du 12 mai 1807, sur le Danube ; il n'avait que 39 ans. Son frère, officier d'artillerie, avait été tué par un boulet au siège de Saint-Jean-d'Acre.

(2) En 1809, 30,689 furent renvoyés, 13,557 furent mis en retraite, 12,486 furent pourvus d'un congé de réforme, 4,279 furent proposés pour les vélites et 387 pour les invalides.

de Douai que s'opérèrent en ce genre les plus onéreuses réquisitions (1). De plus la nourriture de l'armée nécessita l'établissement d'un impôt spécial pris sur l'octroi, dans les villes où le produit de celui-ci dépassait 20,000 fr. Enfin les propriétés elles-mêmes durent être mises à contribution, soit les bâtiments inoccupés pour en tirer des matériaux, soit les champs pour en extraire les terres salpêtrées (2).

Comme on le voit, le malaise et la gêne régnaient partout et cela devait durer ainsi jusqu'à ce que le retour des Bourbons eût rendu la paix à la France. Ce fut alors une explosion de joie générale. Le Conseil général du Pas-de-Calais mit, à s'en faire l'écho, autant d'empressement qu'il en avait mis à servir les exigences de l'Empire, et, dans son rapport de 1814, il se répandait en félicitations à l'adresse des mères qui, désormais, ne craindraient plus de donner le jour à un fils pour se le voir arracher par la conscription (3). Langage

(1) Les réquisitions, dont on se servit surtout en 1809 et 1810, paraissaient dures aux cultivateurs, souvent pourtant elles étaient payées. Ainsi, 2 chevaux et un charretier fournis par la commune de Vimy, le 31 décembre 1809, pour l'armée du Nord, furent payés 947 fr. Les communes avaient à leur charge le ferrage, l'entretien des harnais et les frais divers. Le Conseil municipal répartissait l'indemnité entre les propriétaires qui avaient été requis. Ces réquisitions coûtèrent dans le Pas-de-Calais, pour le premier semestre de 1810, 11,361 fr.

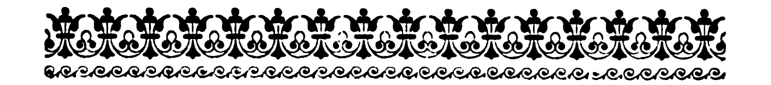
(2) Le 23 mars 1809, le sieur Debuire fut nommé salpêtrier pour le Nord et le Pas-de-Calais.

(3) On peut voir sur la conscription et l'armée dans le Pas-de-Calais : circulaires du Préfet en vendémiaire an XIII ; en 1804, 13 octobre (inscription des conscrits), 14 octobre (réfractaires), 18 et 24 octobre, 12 décembre (mariages de militaires) ; 1808, 8 janvier, (vétérans), 15 janvier (dissolution des gardes nationaux), 13 février (conscription), 9 mai (vélites), 13 octobre (écoles militaires) ; 1810, 11 janvier (conscription), 21 février (gardes nationales d'élite), 15 mars (conscription), 12 avril (amnistie), 1er juillet (fournitures militaires), 1er septembre (déserteurs) ; 1811, 3 avril-17 octobre

bien différent de celui qu'il tenait deux ans auparavant ! En 1813, en effet, le rapport à la même assemblée avait essayé d'établir que, malgré la guerre, le chiffre de la population ne laissait pas d'augmenter, grâce à l'intelligente direction du Gouvernement impérial, aux bonnes mesures prises en vue de la santé publique, telles que le vaccin, au rétablissement des bonnes mœurs, à la résurrection du culte et à la réhabilitation des liens du mariage. Tant il est vrai que, pour écrire l'histoire avec impartialité, il faut juger les évènements à distance et ne point s'en rapporter aux impressions immédiates que ces évènements produisent sur l'esprit d'un peuple.

(colonne mobile), 22 octobre-5 décembre (flanqueurs de la garde), 1er décembre (déserteurs), 11 décembre (pupilles de la garde) ; 1812, 23 mars, 20 mai (gardes nationales), 30 juin (déserteurs), 31 août (garde nationale), 22 et 28 septembre, 13 et 18 octobre, 29 octobre (remplaçants), 20 décembre (réfractaires) ; 1813, 9 janvier (réquisition de chevaux), 14-31 janvier (conscription), 20 avril (garde d'honneur), 11 mars-8 septembre (garde nationale), 10 novembre (levée) ; 1814, 12 mars (levée en masse), 30 avril (déserteurs), 18 novembre (garde nationale), 30 décembre (enrôlements volontaires) ; 1815, 12 janvier (déserteurs), 16 janvier (militaires en congé), etc., etc.





L'INSTRUCTION PUBLIQUE

dans le Pas-de-Calais

SOUS LE PREMIER EMPIRE

PAR

M. le Comte G. de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

C'était sur l'instruction publique que la Révolution avait le plus exercé son œuvre de destruction (1). Bonaparte fut le génie qui la tira de la ruine, mais son despotisme, en empêchant la liberté de l'enseignement, et les guerres, en tarissant les sources de la fortune publique, la laissèrent bien languissante quand il quitta le trône. D'après la loi du 1er mai 1802, l'instruction était donnée dans les écoles primaires, les écoles secondaires, les lycées et les facultés, chargés tous deux de donner les grades universitaires. Voulant étendre son pouvoir absolu sur l'éducation de la jeunesse, en 1806, Napoléon résolut de créer, sous le nom d'Université impériale de France, un vaste corps enseignant, dont le chef, prenant le titre de grand maître, recevrait de lui ses inspirations. Elle fut réorganisée le 17 mai 1808 sur les bases qui la régissent encore.

Les *écoles primaires*, d'abord, étaient à la charge des communes. Les instituteurs une fois pourvus de leur diplôme, qui comprenait la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire,

(1) Voir à ce sujet, *l'Histoire de l'enseignement dans le Pas-de-Calais jusqu'en 1804*, publié par le Comte G. de Hauteclocque dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras.*

l'orthographe, le catéchisme et la fidélité à l'Empereur, étaient choisis par les Maires et les Conseils municipaux, avec l'approbation du Sous-Préfet, placés sous leur surveillance, et révocables à leur gré. Ils devaient recevoir le logement et un traitement prélevé sur les rétributions scolaires, dont le chiffre était fixé par les Conseils municipaux, et dont un cinquième des élèves seulement pouvaient être exemptés à titre d'indigents. Les Maires inspectaient les écoles ; l'autorité pouvait suspendre et révoquer les instituteurs. On mit une assez grande activité à organiser ces établissements scolaires, mais là se rencontrait une première difficulté, la même que partout à cette époque, le manque de ressources. Et ce fut encore l'Eglise qui vint en aide. Le rétablissement des fabriques permit d'attribuer aux instituteurs les fonctions de chantres, et la nouvelle circonscription des paroisses ayant rendu un certain nombre de presbytères inutiles, on les transforma en écoles. Mais bientôt on eut à se heurter contre une difficulté plus grave, l'insuffisance du personnel. On manquait de maitres capables, et tous les postes étaient loin d'être pourvus. On parla de réunir plusieurs communes, mais le Sous-Préfet de Boulogne, dans une lettre écrite le 13 fructidor an X, fit observer judicieusement que la nature des localités s'y opposait. L'exiguité du traitement était la véritable cause du petit nombre des concurrents. On en fut bientôt à regretter les religieux, frères Yoristes et frères Ignorantins. Ceux-ci avaient été chargés, à Boulogne (1) et à Arras, des orphelinats, mais ils étaient peu nombreux, faute de noviciats. Le Conseil général, en 1806, les qualifiait de bienfaiteurs de l'humanité. Quelques années plus tard, il réclamait en leur faveur la préférence du Gouvernement pour former une pépinière de bons instituteurs. Mais ce qu'on détruit en un

(1) A Boulogne, ils avaient trois écoles et huit frères ; à Saint-Omer, ils ouvrirent, en 1807, un pensionnat où l'on payait 400 fr. par an et 50 fr. de plus à partir de neuf ans.

moment n'est pas si vite réédifié. En 1813, le nombre de communes privées d'écoles primaires dans le Pas-de-Calais était encore de 103. Heureusement un certain nombre d'écoles particulières aidaient à donner aux enfants l'instruction primaire. Les écoles secondaires eurent bien plus de peine encore à s'organiser. Les unes furent ouvertes par les communes, les autres étaient tenues par des particuliers. Le français, le latin, les principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques formaient la matière de l'enseignement. Le Gouvernement devait fournir les locaux aux communes. Rien n'eût été plus facile, s'il eût eu encore à sa disposition les beaux collèges dont la province d'Artois était abondamment pourvue avant la Révolution. Mais presque tous avaient été vendus ou affectés à d'autres usages, et plusieurs villes durent attendre longtemps encore. Ces collèges communaux étaient placés sous la conduite d'un directeur qui avait à compter avec un bureau d'administration composé du Préfet, du Sous-Préfet, du Maire, du Juge de Paix, de deux Conseillers municipaux et du Procureur impérial. Ils devaient être pourvus de trois professeurs au minimum, nommés par le Ministre sur la présentation du Bureau.

A Arras, le collège s'ouvrit en 1803, dans l'ancien couvent du Vivier, sous la direction de M. Théry, ancien chanoine de Saint-Omer, assisté de M. Delétoile, et ensuite de M. Petit. Après lui, ce fut M. Fauchison, et le collège prospéra (1). Des exercices publics, à l'instar des anciens collèges, précédaient la distribution des prix (2). Il y avait de plus, à Arras, des écoles secondaires particulières.

(1) En 1812, il y avait deux classes de grammaire, deux d'humanités, une de rhétorique et une de mathématiques. Il y avait de plus une classe élémentaire. Les externes payaient 9 fr. par trimestre, les pensionnaires 500 fr. par an, plus 25 fr. d'entrée, les demi-pensionnaires 300 fr. On disait la messe les jours de classe et les prières le matin, le soir et aux classes.

(2) En 1812, ils durèrent trois jours, avec six séances.

Saint-Omer fut également favorisée. La même année 1803 vit s'ouvrir un collège qui acquit bientôt de la renommée pour sa bonne tenue, pour la sagesse et l'assiduité de ses administrateurs (1). Un chanoine, M. Lanssiare, en fut le premier directeur, homme distingué qui, dans son prospectus, emprunta à Cicéron cette devise : *Non nobis, sed Reipublicæ noti sumus*. L'ancien collège français (2) fournit un local fort beau, qui se prêta bien aux exercices littéraires et à la représentation des pièces de théâtre. On fit à l'ancien répertoire de larges emprunts (3). M. Lanssiare mourut en 1807 et les regrets qu'il laissa s'exhalèrent en vers français inscrits sur son catafalque au jour de ses funérailles (4). Sa succession fut dévolue à M. Poillion. L'arrivée

(1) Il fut érigé en école secondaire le 15 avril 1803.

(2) Ce collège, à l'époque de la Révolution, comptait quatre à cinq cents élèves. Il se composait d'un grand corps de bâtiment pouvant loger douze à quatorze professeurs avec chacun deux à trois pièces et quatre-vingts à quatre-vingt-dix pensionnaires ayant tous une chambre. Il y avait deux jardins, dont un très grand et propre à la culture des plantes exotiques. Cet établissement était seul au centre d'une population de 130,000 habitants ; aussi était-il fréquenté. On proposa de vendre l'église pour payer les réparations à faire. Heureusement, cette proposition ne fut pas adoptée. Mais on rejeta aussi la demande faite d'une indemnité pour compenser les 22,000 livres de revenu que produisaient les biens du collège vendus nationalement.

(3) On joua *Philoctète* et *l'Abbé de l'Epée*, *l'Enfant prodigue*, du P. du Cerceau, *Esope à la foire*, *Zaïre*, *les Frères à l'épreuve*, *le Siège de Calais*, *le Congé à l'école militaire*, *l'Habitant de la Guadeloupe*, etc.

(4) On célébra ses funérailles le 29 juillet. Sur un tableau placé sur le catafalque on voyait : « Le collège français à François-Eugène Lanssiare ».

L'arrêt est prononcé. Hélas, malgré nos pleurs,
Tu pars, maître chéri, mais c'est Dieu qui t'appelle,
Il aime à recevoir tous ses vrais serviteurs ;
Peut-on en avoir un qui lui soit plus fidèle?

de celui-ci fut l'occasion d'une séance littéraire tenue. le jour de Saint-Nicolas, sous la présidence du Sous-Préfet, dont c'était la fête. Des couplets, composés pour la circonstance, sont parvenus jusqu'à nous (1). Il y avait également des écoles particulières.

Boulogne, à son tour, demandait un collège. Faute d'argent et de local, elle dut attendre plus longtemps. La ville réclamait l'ancien séminaire et sa bibliothèque récemment évacués par l'Ecole centrale (2) et transformés en hôpital militaire, faisant observer que les soldats malades pouvaient trouver place à l'hôpital civil ; mais la proposition ne fut pas accueillie. L'école secondaire dut aller s'installer avec la bibliothèque dans une aile de la Sous-Préfecture, tandis que s'ouvraient pour les externes des écoles particulières tenues par MM. Blériot et Voisin, anciens professeurs. Le Préfet du Pas-de-Calais ne dissimula pas son mécontentement. Dans un rapport adressé au Ministre, il observait avec justesse que si le camp de Boulogne et ses

(1) Le sous-préfet Dubois avait pour prénom Nicolas, aussi on chanta :

> Le Saint qu'on célèbre en ce jour
> Veut un couplet de notre muse ;
> Ce saint, objet de notre amour,
> De nous ne souffre point d'excuse.
> D'un magistrat portant son nom
> Il veut qu'on fasse aussi la fête.
> . . . .
> Nous nous taisons sur ses vertus,
> Parfois il faut savoir se taire.
> Nos verres sont à l'unisson
> Et déjà le couplet s'apprête.
> . . . .
> Le mérite et la dignité ici commandent notre hommage,
> Nos éloges sont superflus, Dubois, pour nous plein de bonté,
> Daigne agréer notre langage.

(2) Après la fermeture de cette école, un des professeurs, M Pichon, correspondant du Muséum d'histoire naturelle de Paris, demanda à la ville un logement, offrant d'ouvrir un cours d'histoire naturelle.

150,000 hommes avaient d'une part fait gagner de l'argent au commerce et à l'agriculture, ils avaient, de l'autre, porté la cherté de la vie à un taux excessif pour ceux qui avaient un traitement fixe, et entravé l'éducation de leurs enfants, à tel point qu'on était menacé de ne plus trouver de gens instruits pour former des magistrats et des administrateurs.

A Calais, la difficulté de trouver un local fut plus grande encore. On dut se contenter de l'institution particulière de M. Lehodey, jusqu'en 1806, époque où s'ouvrit une école secondaire.

Béthune fut plus heureux ; à Aire, l'ancien collège fut rendu par le Gouvernement, et il put soutenir la concurrence avec l'école particulière de M. Beugin. A Montreuil, la ville demanda l'ancien couvent des Carmes, dont le génie militaire avait pris possession. Le départ des armées permit de le lui rendre et de le relever de ses ruines. MM. Beugny, Durlin et Leuillet y avaient ouvert des écoles particulières. A Saint-Pol, un décret du 14 juin 1804 accorda l'ancien couvent des Sœurs noires pour installer l'école secondaire avec un pensionnat. A Lens, l'ancien collège fut rendu à sa destination. A Hesdin, le 10 mars 1804, le Préfet demanda et obtint le couvent des Récollets, à la condition expresse de réserver l'infirmerie pour la dotation de la Légion d'honneur, et par là cette ville eut son école secondaire. Enfin des écoles et des pensionnats particuliers s'ouvrirent de tous côtés, à Bapaume, Lens, Lillers, Hersin, Samer, Audinghem, Capelle, Frévent, etc. (1).

Quant à l'enseignement supérieur, il devait être donné dans les Facultés ; généralement, au siège de chacune d'elles, le décret organique de 1808 avait adjoint des établissements d'instruction qui, placés directement dans la main de l'Etat, sous sa responsabilité et sa garantie, recevaient de lui des professeurs et assuraient aux élèves un cours complet

(1) Ces écoles, en général, n'avaient que des externes qui payaient 12 fr. par mois.

d'études secondaires. Ces établissements, créés à l'instar des gymnases d'Athènes, leur empruntèrent le nom de lycées. Le département du Pas-de-Calais n'en fut point doté à l'origine ; lors de la fermeture de l'Ecole centrale de Boulogne, en 1803, ce furent les lycées de Douai (1) et d'Amiens, qui recueillirent les élèves pourvus de bourses. Mais le 11 novembre 1811, parut un décret pour augmenter le nombre des lycées. Alors le Recteur de Douai écrivit par ordre du Grand-Maître de l'Université au Préfet du Pas-de-Calais, une lettre datée du 23 janvier 1812, pour lui demander quelles étaient parmi les villes de son administration, celles qui consentiraient à faire les frais de premier établissement. Il fallait loger deux cents pensionnaires, plus le censeur et les professeurs, s'ils étaient célibataires. Arras et St-Omer se proposèrent. M. de la Chaise fit d'abord valoir que le Nord avait deux lycées, et que le Pas de-Calais, avec une population de 600,000 âmes n'en avait aucun. Il était plus favorable à Arras, mais l'ancien couvent du Vivier, où se trouvait alors le collège, était insuffisant ; le Gouvernement était précisément sur le point d'acquérir l'ancien couvent des Carmes, pour y mettre le dépôt de mendicité. Le Préfet proposa un échange qui eût été tout à l'avantage de la ville, reléguant les mendiants dans les bas quartiers, et installant le collège, transformé en lycée, dans un local spacieux et convenable. Le seul obstacle était la dépense. Le Conseil municipal se réunit plusieurs fois ; il approuva le projet et vota 10,000 fr. Un premier devis de 66,146 fr. fut présenté au Ministre et trouvé insuffisant. On en fit un autre qui s'élevait à 146,794 fr. La ville se récria, la guerre de Russie survint, l'affaire en resta là.

Cependant l'Université grandissait toujours, entourée de

(1) Le Conseil général, en 1810, décida que les bourses seraient exclusivement affectées au lycée, qui était de 2e classe. Sur soixante boursiers admis jusqu'en 1806, dix furent reçus à l'école de Fontainebleau et deux à l'école polytechnique.

la sollicitude du Gouvernement. Destinée dans la pensée de ceux qui l'avaient fondée à supplanter l'Eglise chargée autrefois de l'éducation de la jeunesse, elle parut d'abord réserver les droits de la Religion. Les évêques furent autorisés à visiter les établissements et à y surveiller l'instruction religieuse (1); une messe annuelle, à laquelle maîtres et élèves étaient convoqués, était célébrée à l'ouverture des cours. Mais peu à peu des décrets successifs la débarrassaient de ses entraves, multipliaient ses prérogatives et un décret du 17 septembre 1808 décida qu'à partir de 1809 nul n'aurait le droit d'enseigner ni d'ouvrir une maison d'éducation dans toute l'étendue de l'Empire s'il n'était pourvu de grades, que l'Université pouvait seule délivrer, et muni d'une autorisation du Grand Maître. Les séminaires seuls étaient exceptés. Le Recteur de Douai, en exécution d'un décret du 15 novembre 1811, fit une circulaire par laquelle, à partir du 1er novembre 1812, les chefs d'institution et les maîtres de pension ne pourraient plus recevoir de pensionnaires au-dessous de neuf ans, à moins que les collèges ou lycées de leur circonscription eussent leurs pensionnaires au complet ; de plus ils se virent obligés de conduire leurs élèves aux classes des lycées et collèges, de leur en faire porter l'uniforme avec le bouton spécial à chaque établissement. C'était les réduire au rôle de répétiteurs. L'année suivante, le 4 septembre 1812, le même recteur, M. Taranget, donnait un règlement à tous ces externes. Dans les localités où ne se trouvait ni lycée ni collège, l'enseignement particulier pouvait comprendre les classes de grammaire et les éléments d'arithmétique et de géométrie. On le voit, le monopole universitaire était constitué. En dehors de là quelques écoles spéciales subsistèrent encore : c'étaient

(1) L'Evêque d'Arras, le jour de la Toussaint, en l'année 1813, alla célébrer les offices à Saint-Omer et bénit cinq drapeaux destinés aux cinq classes du collège. Il en avait donné un, les quatre autres avaient été offerts par les principales autorités de la ville.

l'école militaire de Fontainebleau, origine de l'école de Saint-Cyr, l'école de cavalerie de Saint-Germain, les écoles de marine à Brest et Toulon. Dans le Pas-de-Calais, Boulogne eut son école de navigation.

L'éducation des filles à cette époque était encore plus négligée que celle des garçons.

Les premières écoles primaires qui se rouvrirent étaient pour la plupart mixtes. Peu à peu les sœurs reparurent et avec elles les écoles de filles : sœurs de la Providence, Chariottes, dames de Sainte-Agnès à Arras. Toutes reprirent leur mission de dévoûment à la grande satisfaction du Conseil général qui les appelait de tous ses vœux. Pour l'instruction secondaire des filles, les Ursulines, à Arras, et les Annonciades, à Boulogne furent les premières à rouvrir des pensionnats. On sait s'ils se sont multipliés depuis.

Tous les ans la situation de l'instruction publique dans le département faisait le sujet d'un rapport détaillé, fruit de la collaboration du Conseil général et du Préfet. C'est en parcourant ces rapports d'année en année qu'on peut mieux se rendre compte de la tâche considérable qu'avait reçue M. de la Chaise et des efforts qu'il faisait pour s'en acquitter (1),

(1) On voit dans ces rapports que les écoles secondaires étaient fréquentées, mais que beaucoup de directeurs étaient ou trop vieux, ou peu capables, ou indifférents. Il y avait peu de professeurs instruits, aussi les parents préféraient-ils souvent les écoles particulières, où ils étaient meilleurs. On surveillait les maîtres de pension et des commissions avaient été nommées dans ce but à Béthune et à Arras. Le Conseil général, en 1814, constata qu'il y avait peu d'instituteurs capables, qu'ils n'étaient pas assez payés et qu'on préférait des carrières plus lucratives. Si le décret du 17 mars 1808 les obligeait à recevoir un diplôme, il se présentait si peu de sujets qu'on le donnait trop facilement. Dans ces conditions il fallait employer le plus possible les frères. Le Préfet était aussi de cet avis, puisqu'il envoya, le 22 décembre 1814, une circulaire aux maires pour leur demander où il manquait des instituteurs privés ou publics et leur avis sur le meilleur moyen de procurer l'instruction.

depuis 1805, où le Conseil général constate « que l'ignorance dispute opiniâtrement le domaine qu'il a usurpé pendant la Révolution, » jusqu'en 1815, où la Restauration, par un décret du 17 février, crut devoir reconnaître l'Université et confirmer dans leur existence les établissements qui en étaient le rayonnement : facultés, écoles normales, collèges royaux et communaux (1). Cependant, il faut le dire, une réaction se produisit alors contre ce qu'avait créé le despotisme impérial, le Conseil général fit une vive critique de l'Université et en demanda la suppression pour revenir aux ordres religieux (2).

(1) Les collèges royaux étaient dirigés par un proviseur, les collèges communaux par un principal. Ceux qui se trouvaient dans les chefs-lieux de département étaient soumis aux recteurs et au conseil de l'Université. Les autres étaient sous la direction d'un bureau d'administration ; l'Evêque et le Préfet en étaient membres de droit. On continua d'obliger les maîtres de pension à envoyer leurs élèves dans les collèges ; ceux des petits séminaires en étaient exempts.

(2) « Il a longtemps gémi, dit-il, de l'institution du corps de l'Université. Outre les dangers qui résultent de l'établissement d'un nouveau corps dans un Etat, la latitude de l'immense pouvoir qu'on a laissé à ce corps est effrayante. L'importance de ses fonctions, qui mettent dans les mains d'un seul homme, appelé le Grand Maître, l'influence des principes sur tous les membres de toutes les familles de la France n'a pu se rattacher qu'à la pensée qu'avait le maître d'avoir en ses propres mains les opinions, les directions, les vocations de tous les jeunes gens, puisqu'il ne voulait qu'un seul état, et on ne voulait que des soldats, et cette pensée devait nécessairement nous mener à la barbarie. Le monopole, la fiscalité, l'indifférence de la morale chrétienne et des bonnes mœurs et mille autres choses ont été le fruit de cette institution. Aussi le Conseil supplie de détruire ce corps d'instruction publique et que l'éducation de la jeunesse soit confiée comme autrefois à des congrégations religieuses, ou du moins à toutes corporations qui écartent de l'enseignement les hommes mariés, qui font de l'instruction une spéculation, et la confient à ceux qui sont appelés à cet état respectable par des vœux

Les lettres et les sciences ne furent pas seules l'objet de la sollicitude du baron de la Chaise pendant son administration. Par ses soins l'école de dessin fut rouverte à Arras, et les concours de peinture, sculpture, gravure, architecture et musique, institués par les décrets du 10 septembre 1804 et du 28 novembre 1809, furent mis en vigueur. Enfin la reconstitution des bibliothèques publiques attira également son attention. Une circulaire du Ministre de l'Intérieur, en date du 20 janvier 1810, défendit expressément de vendre les livres des dépôts publics. Ceux qui se trouvaient en double devaient servir à combler les vides des bibliothèques voisines ou à faire des échanges avec elles. Pour notre département, cette mesure arrivait trop tard. Boulogne, à cause de son école centrale, se trouvait possesseur d'une quantité de livres et manuscrits qu'Isnardi avait pris dans les divers dépôts publics du département. Devenus inutiles par la suppression de l'école, ces livres avaient été entassés dans les greniers de la Sous-Préfecture et l'on parlait d'imiter la mesure qu'on avait prise dans le département du Nord : en vendre une grande partie, celle qui paraissait la moins intéressante, au poids, et se servir du prix pour ranger et transporter les autres. On en fit donner une partie à la bibliothèque épiscopale et un grand nombre revint à Arras en 1807 (1). Ils servirent pour une bibliothèque publique qui devait par la suite, sur un vœu émis par le Conseil général en 1814, réunir dans cette ville les débris de tant de richesses litté-

surnaturels et religieux, qui sont les seuls qui inspirent la confiance publique, qui donnent l'espérance que les enfants qui leur seront confiés, laissés libres de choisir leur état, pourront répondre aux espérances de leurs familles, lesquelles pourront espérer de se voir revivre dans leurs enfants et de leur transmettre leur état et leur réputation. »

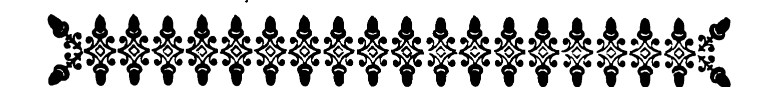
(1) A Saint-Omer il y avait beaucoup de doubles ; on en envoya le catalogue aux villes d'Aire, Béthune et Hesdin pour savoir si elles en désiraient.

raires accumulées par les moines et dispersées par la Révolution. Boulogne pourtant conserva beaucoup de ses richesses, bien que l'assemblée départementale eût dit que maintenant que les principes de la propriété sont reconnus, on devrait rendre à leurs anciens propriétaires les livres confisqués sous la Révolution.



N° 12

Phothogravure Répessé-Crépel, à Arras.



Louis Delaville

(1763-1841)

PAR

M. Léonce VILTART

Membre résidant.

« DELAVILLE LOUIS, sculpteur français.

» Tout ce que nous savons sur le
» compte de cet artiste, c'est qu'il
» remporta en 1798 le prix de Rome.
» Le sujet était : « Marcellus faisant
» embarquer les monuments d'art de
» Syracuse ».

(*Dictionnaire des artistes de l'Ecole française*, par Bellier de la Chavignerie, t. I, p. 393).

On aperçoit, dans nombre d'intérieurs du Nord et du Pas de-Calais, à Lille, Douai, Saint-Omer, Arras, et, plus souvent encore, à Lens, tantôt sur un meuble haut ou dans une vitrine, tantôt en pendants sur une cheminée, des terres-cuites de vingt à quarante centimètres de hauteur, qui représentent un ou plusieurs personnages presque toujours en pied.

Ces groupes et ces statuettes sont connus sous le nom de terres-cuites de Lens ; on les appelle aussi des Delaville, du nom de leur auteur.

Ces figurines ne sont pas encombrantes ; elles trouvent facilement leur place dans le décor d'un appartement ; aussi, bien qu'elles n'aient jamais atteint un grand prix dans les ventes publiques, en fait-on généralement grand cas. Il est bon d'ajouter que la plupart ne sont jamais sorties des familles qui les possèdent, ce qui leur donne, pour leurs propriétaires, une valeur qui n'est pas appréciable. Disons aussi qu'elles ne datent pas d'hier et qu'elles ont survécu, malgré leur fragilité, à la majorité de leurs contemporains. Les premières, en effet, sont du commencement du siècle et les dernières de 1836.

Le modeleur de Lens a laissé une œuvre considérable par le nombre et qui n'est pas sans intérêt ; il a laissé un nom ; néanmoins, sa biographie consiste, en Artois et en Flandre, en deux dates, celle de sa naissance, celle de sa mort ; ce qui appert des quelques lignes que lui consacrait, en 1875, l'auteur d'un *Précis de l'histoire de la ville de Lens* publié dans le *Dictionnaire archéologique du Pas-de-Calais* (1).

« Louis Delaville, né en 1763 à Jouy-sous-Thelle (Oise) et mort en 1841 à Lens, ville qu'il a longtemps habitée, était un remarquable modeleur en terre cuite. Il a produit un grand nombre de statuettes, de portraits en buste et de médaillons ; il excellait surtout dans les scènes villageoises. Ses compositions favorites étaient le bon et le mauvais ménage ; elles ont eu beaucoup de vogue et sont toujours fort recherchées par les amateurs ».

A Paris, on l'a vu, on ne connaît ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort, et on ignore absolument ce qu'il advint après 1798.

Pour ces motifs, sans aucun doute, ici ou là, la biographie de Louis Delaville ne fut jamais essayée, ni son œuvre l'objet d'un travail d'ensemble. Cette double entreprise, il est vrai,

(1) *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, arrondissement de Béthune, t. II. — Sueur-Charruey, éditeur, Arras-Paris.





N° 1



N° 2



N° 3



N° 4

Phothogravure Bénessé-Crépel, à Arras

tenta, au moins, une plume. Il y a des ans et des ans, un Conseiller à la Cour de Douai, un écrivain et un amateur estimable, du nom de Cahier, recueillit des renseignements à Lens et obtint, de la famille de Delaville, peu de temps après sa mort, tous les papiers et dessins qu'il avait laissés. Depuis, rien n'a vu le jour, papiers et dessins ont disparu ainsi que leur détenteur. Ah ! s'il avait eu à sa disposition les données que nous possédons ou, plutôt, — car pas plus que les fourmis, les chercheurs ne sont prêteurs, — si nous avions entre les mains ce qu'il détenait !

Pour trouver le fil d'Ariane il suffisait, pourtant, de lire à la mairie de Lens, l'acte de mariage du vieux sculpteur, cet acte dans lequel il se pare de tous ses titres et qualités pour se hausser, pour faire son nom plus grand et plus digne d'être donné. Il suffisait d'ouvrir ensuite le *Dictionnaire des artistes de l'Ecole française* pour trouver une troisième date dont l'importance n'est pas contestable. En effet, elle permet, d'une part, de localiser, si j'ose m'exprimer ainsi, de localiser une juste moitié de l'existence de Delaville, la première ; d'autre part, elle donne à la figure du modeste sculpteur une sorte de valeur historique. Il suffisait enfin de pousser la veine et de l'épuiser sous la direction de guides comme ceux que j'ai rencontrés en MM. Henry Jouin, secrétaire-général de l'Ecole des Beaux-Arts, et Louis-Noël, l'éminent statuaire, pour ajouter un trait anecdotique qui n'est peut-être pas sans saveur à l'histoire de l'Art sous la Révolution et accrocher dans son cadre l'esquisse du portrait d'un des Prix de Rome de 1798.

Comme intérêt, cadre et portrait se valent. Nous ne pouvons, néanmoins, nous appesantir sur l'un et sur l'autre également. Aussi ne retiendrons-nous de l'époque à laquelle nous devons remonter que le nom de David, membre de la Convention, avec un grand C, le père incontesté de la convention sans initiale majuscule et du poncif académique. Son enseignement retentit jusqu'aux très arrière-plans où

se profile la silhouette de Delaville et c'est le grand art qu'il institua, tout au moins sa lignée, que nous saluerons dans les compositions de notre artiste, qu'il faut appeler « classiques », faute d'un autre mot.

Après David, Boizot vient de lui-même sous notre plume. C'est dans l'atelier de ce sculpteur essentiellement divers et, ce qui nous intéresse davantage, l'un des petits-maîtres de la terre-cuite au XVIII[e] siècle, que nous rencontrons Delaville pour la première fois, à Paris. Il était son élève en 1798, Millin le mentionne, et depuis longtemps sans aucun doute, lorsqu'il obtint le Grand-Prix. Le précieux *Magasin encyclopédique* ne contient aucune description ni appréciation du bas-relief couronné que nous avons vainement cherché dans les collections publiques. Peut-être ce morceau, qui ne peut pas être absolument sans mérite, existe-t-il encore ! En tous cas, un amateur ou, plutôt, un original, prétend l'avoir vu, de ses yeux vu, mais refuse d'indiquer la retraite qui le recèle.

Quoi qu'il en soit, nous connaissons le sujet du Concours, qui était d'à-propos après la campagne d'Italie. Marcellus évoque Bonaparte. L'Institut est moins actuel aujourd'hui ; il est vrai que l'actualité est moins héroïque.

Les lauréats de l'an VII furent proclamés le 15 vendémiaire de la même année ; le *Magasin encyclopédique* de Millin nous l'apprend encore et nous donne le compte-rendu de la Séance publique de l'Institut national.

« Le citoyen Jussieu, lit-on au tome 21, page 540, a prononcé un discours analogue à celui qu'il a prononcé au couronnement des artistes qui, au jugement de l'Institut, ont remporté les prix de peinture, sculpture et architecture au concours de l'an VI. L'orateur y a tracé rapidement et l'influence des Arts sur la gloire d'une nation et les progrès que les arts eux-mêmes ne manqueront pas de faire dans une nation qui sait apprécier le mérite de ses artistes. A la suite du discours, les élèves, présentés par leurs maîtres, ont

reçu du Président une couronne et l'accolade fraternelle dans l'ordre qui suit :

« *Peinture*, Harriet, Leroy ;

» *Sculpture*, de Laville.

» Le Président a ensuite annoncé que les élèves qui ont remporté les grands prix seront envoyés en Italie pour y continuer les études aux frais de la République. »

En fait, depuis 1790 et pendant treize années, les grands prix n'allèrent pas en Italie. Le poste de Directeur de l'Ecole de Rome fut même supprimé de 1792 à 1795 et Suvée, le titulaire nommé par le Directoire à cette dernière date, resta jusqu'en 1803 un directeur *in partibus*. Quels événements l'empêchaient de rejoindre son poste ? C'est de l'histoire presque d'hier et il serait superflu de la rappeler.

Le nom des artistes qui partirent avec Suvée nous a été transmis ; celui de Delaville ne s'y trouve pas. Il ne figure pas davantage dans la correspondance de Suvée ni dans ses rapports. On peut donc affirmer que Delaville se borna à toucher, pendant trois ans, la pension de 2,400 fr. En 1803, au surplus, il était déjà arrivé dans le Nord où s'écoula la seconde partie de sa vie, sa période de production et sa vieillesse.

Bien des raisons déterminèrent Delaville à se fixer en province et à Lens. Fils de cultivateurs sans fortune, il ne pouvait, bien que Prix de Rome, vivre de son ébauchoir à Paris où, depuis longtemps, les artistes et, surtout, les sculpteurs, même les plus réputés, étaient souvent sans commandes et, plus souvent encore, ne recevaient qu'en assignats le montant de leur travail.

D'autre part, Delaville avait été, à Paris, en relations avec des sculpteurs originaires de Lille, Charles Corbet, par exemple, l'auteur d'un joli buste de Bonaparte (1), Philippe Roland, le maître de David d'Angers, Henri Lortioit enfin

(1) Musée de Lille.

qui, à son retour de Paris, fit, lui aussi, de petites terres-cuites amusantes et populaires. Il avait appris d'eux qu'autour de l'Académie des Arts de leur ville natale et par ses expositions annuelles le goût s'était développé et formé un public d'amateurs et d'acheteurs.

Enfin une heureuse rencontre l'avait lié, à Paris, avec un sieur Boiron, vieux pensionné de l'Etat, dont le fils était fabricant de pannes à Lens, sur la route et à 27 kilomètres de Lille ; il était donc assuré de trouver dans le bourg, qui est devenu la plus riche des cités houillères, de la terre et des fours ; il était assuré d'y trouver bon accueil. C'est là qu'il transporta son domicile dès son départ de Paris, qui s'effectua en 1800 au plus tard, sans doute même auparavant, car son nom figure dans le catalogue d'une exposition tenue dans l'ancien Salon de l'Ecole des Arts de la ville de Lille le 25 messidor an IX de la République et « le citoyen Delaville » y est porté comme « sculpteur originaire de Lens ». En 1809, un lien indissoluble l'attacha à son nouveau clocher, car il épousa Jeanne-Marie Moreau, veuve depuis 1808 d'Alexandre Boiron, son hôte.

En Artois, le nom de Delaville est éteint, car il n'eut pas d'enfant ; mais sa mémoire est restée d'autant plus chère à ses concitoyens que, dans la descendance de sa femme, une tradition artistique s'est perpétuée. Un des arrière-petits-fils de Jeanne-Marie Moreau, qui s'appelait, lui aussi, Alexandre Boiron, élève de Jules et d'Emile Breton, était déjà un artiste original et plein de talent, un peintre remarqué, lorsque la mort l'enleva, en 1889, dans sa trentième année (1).

Nous arrivons à l'œuvre de Louis Delaville dont il serait, pour tous, amusant et, pour les curieux, très intéressant de voir la réunion dans une exposition qui n'est pas impossible. Point ne serait besoin, d'ailleurs, de vastes salles ; le sculpteur lensois n'a pas demandé à la terre-cuite tout ce qu'elle

(1) *Alexandre Boiron*, par Léonce Viltart. Préface de Jules Breton. — Sueur-Charruey, éditeur, Arras.



N° 5



N° 6



N° 7

pouvait donner et ses statuettes n'ont guère plus de vingt à quarante centimètres de hauteur. Là revivrait tout le microcosme au milieu duquel travailla l'artiste, tout un coin de province, au commencement de ce siècle, vu par le moindre bout de la lorgnette, avec, le plus souvent, une pointe de malice. La Sagesse des nations, qui dit que le temps passé ne revient plus, aurait tort cette fois, car cette exposition serait la vivante restitution du bon vieux temps avec sa physionomie, son accoutrement et son allure. Si l'artiste n'en tirait pas un énorme profit, l'archéologue et le chroniqueur glaneraient plus d'une notule.

La place d'honneur reviendrait de droit aux personnages d'importance qui, à Lens, tenaient le haut du pavé. On y verrait le médecin assis devant le cadavre qu'il dissèque ; l'huissier, en tricorne, les poches bourrées de grimoires, à la main un sac d'écus qu'il soupèse ; un notable propriétaire en costume de chasse ; nombre de bourgeois.

Seraient ensuite alignés, comme pour une dernière parade, les types de sa soldatesque époque que Delaville a pris sur le vif, cavaliers et fantassins, grenadiers et houzards, grognards et vivandières. Ils éveillent presque tous un sourire, notamment ceux qui se livrent sous nos yeux au noble jeu de la drogue (1). Là rayonnerait aussi le Dieu des armées lui-même, *Bonaparte à Marengo*.

Il faudrait mettre encore à part les moissonneurs et moissonneuses, glaneurs et glaneuses, que Delaville a traités avec un idéalisme et une grâce qui ne lui sont pas ordinaires.

Mais le modeleur, qui fut toujours de situation modeste, prit surtout ses modèles dans le populaire, chez les gens du commun, les gens de peu et même les gens de rien. Il les a mis en scène de cent façons diverses, séparément et par groupes, voire en état d'ivresse, notamment dans deux

(1) Sorte de jeu usité parmi les soldats et dans lequel le perdant porte sur le nez un petit morceau de bois fendu dit drogue (Littré).

drôlatiques inventions, universellement connues en Artois et en Flandre sous l'appellation de « bon ménage » et de « mauvais ménage ».

Chacune de ces petites comédies comporte deux personnages isolés et qui font pendants.

Dans le bon ménage, le mari et la femme sont assis, attitude qui caractérise l'état de bonheur parfait. Le mari fume sa pipe ; la femme puise dans une écuelle, se cale les joues ou cale celles de son poupon. Pardon de l'expression plus que triviale ; mais, pour voir combien elle est juste, il suffit de regarder la bonne femme ou son enfant. Le chien, paisiblement couché, tient compagnie à Monsieur et le chat fait *ronron* auprès de Madame.

Dans le mauvais ménage, l'homme et la femme sont debout. Ah ! Il est dans un bel état, le mari ! Les bas tire-bouchonnant sur les chaussures, les braies en désordre, déguenillé et titubant, il est ivre comme un sans-culotte, et combien heureux ! Sa joie est celle d'un ivrogne qui a bu et boira encore, car il porte verre et bouteille..... Sa femme, toutes les furies convulsent son visage. Ramassée sur elle-même et déjà penchée en avant, haut le balai, elle va fondre sur son coquin d'époux. Le chien d'un côté, le chat de l'autre, se disposent à prendre part au combat.

Pour l'élite de sa clientèle, celle des artistes et des amateurs de Lille, depuis les François Watteau jusqu'aux Lenglart, pour les Lepage et les Doncre d'Arras, avec lesquels il fut également en rapports, pour les expositions publiques et, notamment, pour celle de Douai de 1807 où il obtint une médaille d'argent, Delaville entreprenait des compositions d'un genre différent qui sont rares aujourd'hui. Il puisait dans la mythologie, les livres saints, l'histoire. C'est le *Temps* (1), Hercule sur le bûcher, Ganymède et Jupiter, Œdipe et Antigone, Bélisaire, vingt autres. Pour Mgr de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, Delaville fit deux

(1) Musée de Douai.





N° 8



N° 9





groupes uniques, croyons-nous, dans son œuvre, le *Sacrifice d'Abraham, la Samaritaine* ; pour l'église de Lens, un Christ qui s'y trouve encore.

L'auteur du *Précis de l'Histoire de Lens* que nous citions en commençant dit que Delaville fit beaucoup de portraits en buste et en médaillon ; il était bien placé pour le savoir ; nous devons donc le croire, bien que nous n'ayons rencontré que fort peu de ces effigies. Nous le regrettons d'autant plus que ces petits bustes permettent d'affirmer qu'il y avait en Delaville un artiste dont les circonstances ont entravé l'essor et qui n'a pu donner toute sa mesure. Elles sont vivantes, ces têtes sur lesquelles la main se fermerait..... Ce bon Monsieur si calme, dont la physionomie est celle d'un placide bourgeois, est le dernier descendant du peintre des élégants embarquements pour Cythère, c'est François Watteau, peintre lui-même, membre de l'Académie des Arts de Lille ; et cette dame, c'est Mme François Watteau.

A titre documentaire, nous plaçons également sous les yeux de nos lecteurs un buste de dame fait à Arras en 1800, buste charmant et d'un bel effet décoratif ; enfin la plus grande figure de Delaville que nous ayons vue, un buste, portrait présumé de Delaville par lui-même, qui a de l'accent et de l'énergie.

Nous n'essaierons pas, en terminant, de préciser davantage la physionomie de Delaville, ne fût-ce qu'au moral. De l'ensemble de son œuvre, pourtant, on peut, sans trop de témérité, tirer des conclusions. Il apparaît gaillard et jovial, chercheur d'inventions drôles, soulignant la réalité, y ajoutant jusqu'à la caricature. Grosse gaîté d'un esprit peu cultivé, mais qui a ses qualités d'observation, de bonhomie et, parfois, de grâce.

Malgré la dureté des temps qu'il traversa, Delaville dut prendre la vie du bon côté et ne pas la trouver trop longue, car il a beaucoup travaillé. Lorsque l'âge eut alourdi sa main, il ne put se résigner encore à l'inaction et l'artiste

finit sur le rond de cuir d'un bureaucrate. En 1825, il entrait comme secrétaire à l'économat de l'hospice de Lens ; en 1837, il passait économe ; en 1840, il prenait sa retraite avec une petite pension. Il mourut le 1er janvier 1841. S'il n'y a que cinquante-sept ans qu'il a quitté ce monde, il y a juste un siècle qu'il obtint le Prix de Rome et, puisque les centenaires sont à la mode, puissent ces pages remettre en mémoire, sinon en honneur, le nom et l'œuvre du vieux sculpteur.





Mlle Marie Fresnaye

Statuaire et Céroplaste

PAR

M. Léonce VILTART, Membre résidant.

L'ÉTAT a, l'an dernier, attribué au Musée d'Arras l'une de ses plus heureuses acquisitions au Salon de 1897, une œuvre de modelure qui sort absolument de l'ordinaire production et par son charme exquis et par la matière dans laquelle elle est réalisée. Cette œuvre est onctueuse au toucher, dans les parties minces transparente ; un coloris léger qui semble courir comme le sang sous un juvénile épiderme l'anime. Ce n'est ni un plâtre, ni un marbre, il est inutile de l'ajouter ; c'est une cire polychrome, dit le Livret du Salon.

Les amateurs qui fréquentent les salles du Palais-Saint-Vaast ont déjà pensé que nous parlions du *Sommeil de l'Enfant Jésus* par Mlle Marie Fresnaye et, en effet, notre dessein est de les entretenir de ce délicieux haut-relief ainsi que de sa curieuse génèse, de les entretenir aussi de Mlle Marie Fresnaye, une vaillante artiste et une artiste artésienne. Nous ne dévoilerons pas les secrets du métier par l'excellente raison que nous ne les connaissons pas ; ils ne doivent pas être, d'ailleurs, à la portée de tout le monde ; nous ne ferons pas davantage une biographie complète de notre compatriote. Faute de renseignements, on le pense bien.

Mlle Fresnaye n'est pas seulement modeste ; elle est cachée. Sa vie a coulé, dit-elle, comme la Canche aux pieds de la familiale demeure de Marenla. Ses jours n'ont reflété que les jeux de l'enfant, que les juvéniles rêveries, que les recherches et les travaux de l'artiste, que ses courts espoirs et ses frémissantes désespérances. Telle passe sur le clair miroir des eaux, sans y laisser de trace, la lente silhouette du travailleur des champs. Une aussi simple existence ne peut présenter le moindre intérêt et elle peut tenir en deux lignes.

Nous ne pouvons que nous incliner devant cette affirmation de Mlle Fresnaye, bien qu'au plus haut point contestable. Nous n'avons rien demandé ; on ne nous a rien dit ; mais, si la maison du sage peut n'être pas petite, elle est toujours de verre et, ce que nous avons deviné, nous le dirons brièvement. Puissions-nous ainsi satisfaire notre distinguée compatriote.

On n'a pas oublié, sans aucun doute, qu'il y avait jadis un Conseiller général du Pas-de-Calais du nom de Fresnaye-Laligant. Peu importe le canton qu'il représentait, mais ce nom sonore et facile à retenir est resté dans bien des mémoires. En ces temps déjà lointains, une fois adopté par le suffrage, on l'était pour longtemps et les hommes politiques étaient moins éphémères.

Au Conseil général et à Arras, M. Fresnaye-Laligant jouissait de toute la légitime considération qu'il méritait, comme ingénieur de l'Ecole centrale, comme industriel et comme républicain de la première heure. Soit dit sans sourire. Ces premiers ouvriers sont éminemment respectables. Ils avaient une doctrine, un dogme, une foi et ils avaient une figure.

Dans la bataille, M. Fresnaye-Laligant avait sa place marquée au premier rang et, si nous osions user vis-à-vis de lui des procédés dont il se servait à l'encontre de ses adversaires, nous le représenterions sous les traits d'un

Apache sur le sentier de guerre, le chef emplumé, brandissant un gigantesque crayon. Les hommes qui combattaient sous les drapeaux ennemis étaient faits, eux aussi, de la commune argile ; comme tels ils avaient, au physique, leurs imperfections, au moral, leurs faiblesses, que le caricaturiste fixait d'un leste trait en des pages qui ne sont pas toutes restées inédites. Excellent homme au demeurant, admirable père de famille, éducateur infatigable de ses nombreux enfants dont il dirigeait les premières études. On gâchait du papier, car on en fabriquait, et tous et toutes écrivaient, comptaient, dessinaient et peignaient à l'eau, en attendant l'huile et le pastel. Il n'y a rien de changé, du reste ; tous les oiseaux ne sont pas envolés du nid et il n'y a qu'un art de plus, la sculpture. Il ne faut même pas poser en principe que Mlle Marie Fresnaye, seule, en fasse ; elle est la tête de colonne de l'atelier, c'est le seul point hors de conteste.

Du crayon à la terre, du dessin au modelage, il y a un abîme que nous franchirons d'un pas, car il est bien entendu que ce n'est pas la biographie de Mlle Fresnaye que nous racontons, c'est un conte de fées.

Donc, un jour, M. Fresnaye-Laligant apprit qu'il y avait dans ses environs, sinon dans son village, un ancien mobilisé ou un mobilisé (ceci se passait peut-être en 1871), qui faisait des portraits en médaillon. Curieux de le voir opérer, il le manda et lui fit faire son portrait. Le lendemain, le modèle lui-même, du bout du pouce, taquinait la terre ; le surlendemain, toute la famille imitait son chef et rivalisait d'adresse avec lui. Courte lutte bientôt circonscrite entre le père et une de ses plus jeunes filles. La gamine avait le don. Sous ses petits doigts la terre se transformait, prenait corps, vivait. Elle s'aménagea un atelier, des années et des années travailla, et enfin elle déclara fort respectueusement aux auteurs de ses jours qu'elle pensait avoir trouvé sa voie et qu'elle désirait être statuaire ; qu'elle demandait,

en conséquence, à entrer dans l'atelier d'un maître à Paris.

La statuaire et la Capitale ne furent jamais pour tenter un père ni une mère; mais les enfants ont toujours les parents qu'ils méritent et la jeune fille obtint cette réponse : « Envoie au prochain Salon et, si tu es admise, tes vœux seront exaucés ».

Conclusion. Le livret du Salon de 1874 contenait cette double mention :

« Mlle Marie Fresnaye, née à Marenla (Pas-de-Calais).
» Portrait de Mlle A. F., médaillon, plâtre.
» *Le Sommeil*, buste haut-relief, plâtre ».

Pourquoi le nom du maître tant désiré n'apparait-il pas encore au catalogue du Salon de 1875 où Mlle Fresnaye expose un médaillon qu'elle qualifie, sans broncher, de bicéphale? Mais, en 1877, elle est élève de Maindron et, après avoir, à diverses reprises, de 1881 à 1889, suivi les cours de l'atelier Julian, elle devient élève de Chapu. Elle seule, d'ailleurs, sait ce qu'elle doit à ces deux éminents statuaires. Son œuvre est originale et personnelle; et, après quelques tâtonnements, *le Petit Voleur* dont le plâtre est au Musée d'Arras, *une République présidant à l'instruction de ses Enfants*, *une Captive* et *un Charmeur*, l'inspiration trouve son thème favori, son *leit motiv*, qu'elle développe et modèle de vingt façons diverses. L'ébauchoir qui lui obéit édifie, pièce à pièce, le poème des eaux familières qui ont reflété les jeux de l'enfant, « les juvéniles rêveries, les recherches, les travaux de l'artiste, ses courts espoirs, ses frémissantes désespérances. » Si puissants sont les liens qui nous rattachent au pays natal; si nombreux les chemins qui nous y ramènent; et l'œuvre de la statuaire est presque tout entière dans ces compositions pleines de charme et d'un bel arrangement, qui s'appellent *Petites Sources*, *la Rivièrette*, *Naïade*, *le Ruisseau*, *Source et Ruisseau*, *Fleur d'eau*.

En même temps, Mlle Fresnaye expose des figures intéressantes comme des tableaux de genre, telles que *Rêverie*,

qui obtint une mention honorable au salon de 1884, *Faune*, *la Fillette aux oies*, *Gardeuse de dindons*, *le Billet doux*, *le Sommeil de l'Enfant Jésus*... Nous en omettons, car Mlle Fresnaye n'expose pas depuis peu de temps. Longues années qui ne furent pas sans honneur. Tels et tels envois au Salon furent remarqués par les artistes; tel autre, acquis par un amateur pour être réalisé en argent, et nous ne pouvons passer sous silence cette ballerine, être superbe de grâce et de force, créature d'harmonie, qui, renversée dans un fauteuil, lit *le billet doux*. Pourtant, l'auteur de tant de jolies choses ne franchit pas le Rubicon du succès et ce, par suite de circonstances qui ne sont pas toutes indépendantes de sa volonté.

Sauf de rares exceptions et pour des productions sans importance, Mlle Fresnaye n'a exposé que des plâtres, c'est-à-dire plus que des maquettes, moins que des œuvres définitives.

Le plâtre sert au sculpteur, dit un excellent écrivain d'art, mais il est comme l'argile une matière de transition. Toute figure en plâtre suppose un modèle qui l'a précédée, une œuvre qui la suivra.

Une œuvre, bronze ou marbre, peut-on ajouter.

En fait, les sculpteurs n'envoient de plâtres au Salon que pour faire acte de présence ou pour appeler d'ores et déjà l'attention sur leurs projets. D'autre part, le jury peut bien encourager par une mention honorable l'auteur d'un beau plâtre, mais il ne le médaille pas. Aussi Mlle Fresnaye fut-elle engagée à plusieurs reprises à donner une forme définitive à telle ou telle de ses œuvres ; une médaille lui fut formellement assurée. Elle n'a cependant jamais pu s'y résoudre pour des motifs, bien puissants sans aucun doute, que nous ignorons.

Notre compatriote, bien que classée parmi les artistes d'un réel talent, marquait le pas et semblait arrêtée par un insurmontable obstacle lorsqu'elle ajouta une corde à sa lyre et se lança dans une voie nouvelle.

Le Sommeil de l'Enfant Jésus est, nous le savons, une cire polychrome ; il mesure 1m20 de large sur 0m75 de haut. *Le Ruisseau*, exposé cette année, a plus d'importance encore. Il n'est rien moins que certain que la cire ait déja été employée pour des œuvres d'aussi grandes dimensions, bien que la matière et son usage en sculpture ne datent pas d'hier.

Il y avait à Athènes des Κηροπλασται ou modeleurs en cire. A Rome, on modelait en cire l'image des ancêtres et, ajoute l'écrivain à qui nous empruntons le renseignement, les patriciens gardaient avec orgueil dans l'*atrium*, en compagnie des dieux lares, les portraits de leurs aïeux. Pline va jusqu'à dire à propos de ces trophées qu'ils étaient, aux yeux de tous, tellement sacrés qu'un nouveau propriétaire n'avait pas le droit de les enlever.

Ce qui, entre parenthèses, devait être d'une commodité extrême pour les affranchis, allégés ainsi du souci de se constituer une galerie d'ancêtres.

A la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, l'habitude de modeler en cire était répandue dans toute l'Italie et, de cette époque, date, croit-on, la tête de cire du Musée de Lille, généralement attribuée à un élève du Vinci.

Il n'y a qu'une tête de cire, mais d'autres spécimens de la céroplastie italienne, beaucoup moins intéressants, il est vrai, sont venus jusqu'à nous sous la forme de petits médaillons qu'on peut voir, en France, au musée de Cluny, au musée Carnavalet et au Louvre ; à l'étranger, au musée de Breslau.

De la péninsule passa, d'ailleurs, en France, avec quelques Italiens, cet art de portraicture qui n'avait que le tort de n'être pas à la portée de toutes les bourses. Le jeune Louis XIII, par exemple, possédait le médaillon de son auguste père et celui de la reine, sa mère. Lui-même fut portraicturé à plusieurs reprises par deux sculpteurs appelés, le premier, Francino, et le second, Jehan Paolo.

Il y eut aussi des modeleurs français. En 1610, au lende-

main de l'attentat de Ravaillac, trois sculpteurs, Dupré, Grenoble et Baudin firent, chacun, une effigie en cire de Henri IV. L'œuvre de Grenoble a disparu ; celle de Dupré est au musée de Chantilly ; celle de Baudin vient d'être donnée au musée Carnavalet. Cette dernière fut, dit-on, exposée au Louvre après la mort du roi.

Plus tard, en septembre 1699, à la première exposition de peinture et de sculpture faite par l'Académie dans la grande galerie du Louvre, un médaillon en cire coloriée, grandeur nature, avec cheveux véritables sur la tête, une cravate en dentelles et un costume en étoffe de soie, fit échec aux plus beaux marbres de Girardon et de Coysevox. Il est vrai que c'était le portrait de Louis XIV par Antoine Benoist, dont une œuvre du même genre se trouve au château de Versailles, dans la chambre du roi.

C'est précisément un médaillon en cire de Louis XIV, mais pas celui de l'exposition de 1699 ; il est de 1706 et représente le monarque dans sa soixante-huitième année.

Mieux que dans les marbres et les toiles, le Louis XIV des dernières années revit dans la cire extraordinaire d'Antoine Benoist, dit une excellente étude de M. André Pératé. C'est en 1706 ; il a soixante-huit ans. Et ce profil est vivant à tel point qu'on a l'impression de la chair jaune, exsangue, la moustache et la barbe rasées laissant leur trace, le nez à l'aile teintée de rouge, les lèvres pâles, l'inférieure avançant, l'œil d'émail à prunelle gris verdâtre, luisant sous la peau plissée des paupières où sont plantés des cils. Les sourcils sont peints. Une perruque de cheveux gris (ne fut-elle pas réellement portée ?), un col de dentelle et un ruban de soie bleue se détachent sur un pan de velours rouge.

Benoist fit onze fois en cire et en peinture le portrait de Louis XIV, cinq fois celui de son fils, plusieurs fois celui de ses petits-fils ; il prit ses modèles à la Cour et à la ville et, le premier, eut l'idée d'exhiber des figures de cire.

Benoist s'enrichit, dit La Bruyère, à montrer dans un cercle des marionnettes. Le mot est dur, mais d'un artiste.

Après Benoist vint, au XVIIIe siècle, Curtius entre vingt autres et, si Londres a le musée Tussaud, nous avons le musée Grévin. Il existe également en France un certain nombre d'ateliers où la cire est employée à la confection de pièces pour les études anatomiques, notamment celui de M. le docteur Auzoud, dans le département de l'Eure.

La céroplastie artistique, celle dont le musée de Lille possède le seul chef-d'œuvre connu, est, on vient de le voir, délaissée depuis plusieurs siècles. Les procédés ne sont pas perdus, car on a souvent fait des copies de la tête de cire. Alexandre Dumas fils en possédait une, d'un sculpteur nommé Henri Cros, dont il faisait le plus grand cas.

« Cette tête est divine, écrivait-il à un ami. Cros l'a copiée avec amour. Elle est le grand tout en un petit volume, car son expression donne l'image de la vie, et la matière dont elle est faite donne l'image de la mort ».

Un de nos concitoyens possède également une copie de la tête de cire qui n'est pas sans mérite.

Henri Cros et un autre sculpteur, nommé Ringel, ont dans ces dernières années, fait en cire des œuvres originales ; ils peuvent prétendre au titre de céroplaste qui convient aussi à merveille à Mlle Marie Fresnaye, à moins qu'au rebours des femmes savantes elle n'ait l'horreur du grec. Elle modèle, en effet, la cire avec passion, la passion d'un néophyte, oserais-je presque ajouter, car *Source et ruisseau*, la première cire polychrome qu'elle ait envoyée au Salon, ne date que de 1896. A coup sûr ce n'était pas un coup d'essai et ce relief était le résultat de longues et patientes recherches, la solution longuement étudiée du problème.

De la cire on en trouve partout et même chez le marchand de Marenla, le fournisseur habituel de Mlle Fresnaye ; mais comment lui faire prendre forme et couleur ? Aucun traité, aucun maître à consulter. Un seul modèle et qu'on

ne peut voir qu'à travers une vitrine. L'entreprise n'était pas banale et méritait de réussir ; elle réussit. On saura peut-être un jour au prix de quels labeurs, si Mlle Fresnaye tient son journal, ce dont nous la croyons fort capable. Dès maintenant, néanmoins, on peut dire quelle somme énorme de travail et de travail exclusivement personnel coûte une œuvre comme *Source et ruisseau* ou le *Sommeil de l'enfant Jésus*.

Les statuaires se donnent volontiers comme les forts, les athlètes, les hercules de l'art ; à les entendre, ils entassent Pélion sur Ossa. Sourions ; car, que leur œuvre doive être bronze ou marbre, dans le premier cas leur tâche est terminée, le plâtre achevé ; dans le second, elle est singulièrement avancée par les praticiens. Il n'en va pas de même pour le modeleur en cire dont, le modèle terminé, commence la besogne toute spéciale, longue et pénible. Etablissement du ou des moules, préparation de la cire, sa coloration, son application, sa mise en place qui ne peuvent être faites que dans un milieu surchauffé, une étuve ; suivent le démoulage à coups de pointe et de maillet, le raccord et la suture des différentes parties.

Au temps des corporations, l'apprenti devait, pour passer maître, exécuter son chef d'œuvre ; Mlle Fresnaye a conquis la maîtrise et son chef-d'œuvre est, il nous semble bien, un buste de jeune fille qu'elle exposait en 1897, au Salon des Dames artistes, sous le titre de *Rosière* (1).

Le marbre serait splendide ; la cire est moins sévère et, très habilement polychromée, donne l'image de la vie.

Mlle Fresnaye exécute aussi des œuvrettes, figurines de salon et d'étagère que nous avons à peine entrevues, ainsi que des portraits-médaillons dont on dit le plus grand bien.

Le Pas-de-Calais doit donc s'enorgueillir de compter, à côté de sculpteurs comme Engrand, Lormier et Louis-Noël, une artiste si rare qu'elle est unique.

(1) Ce buste figurait également au Salon de 1899.

Les amateurs arrageois, particulièrement, se réjouissent de posséder dans leur musée *le Sommeil de l'enfant Jésus* ; mais leur bonheur serait complet si Mlle Fresnaye honorait de son concours la Société artistique qui a son siège au Palais St-Vaast et leur permettait ainsi de la suivre dans son évolution en même temps que d'enrichir leurs collections.

Quant à l'Académie qui, d'une part, apprécie tous les talents et, de l'autre, conserve toutes les traditions, même celles de la galanterie, elle ajoutera, plusieurs de nos collègues veulent bien en former le vœu avec nous, elle ajoutera, aux noms des dames, peintres ou littérateurs, qui sont déjà sa parure et sa couronne, celui de Mlle Fresnaye que nous venons d'avoir l'honneur de lui présenter.





CHANSON INÉDITE

D'UN

ROSATI D'ARRAS

Lecture faite par M. Ad. de CARDEVACQUE
dans la Séance du 16 Juin 1899.

MESSIEURS,

AYANT retrouvé dans des archives de famille des couplets inédits composés pour la Société des *Rosati* par le grand-père de Mme de Cardevacque, M. Pierre Cot, j'ai cru intéresser les membres de l'Académie en leur communiquant cette heureuse trouvaille.

Avant de vous en faire la lecture, permettez-moi de vous donner quelques détails biographiques sur cet ancien membre de la Société anacréontique d'Arras.

Pierre COT, fils d'Antoine, directeur général des subsistances militaires à Lille, naquit à Montpellier en 1750. Suivant la carrière paternelle, il fut envoyé à Arras comme préposé en chef des vivres. Marié et définitivement établi dans cette ville, il y remplit les fonctions les plus honorables. Dans la séance du 1er juillet 1789, qui fut la dernière, les Etats d'Artois lui décernèrent les plus grands éloges pour le zèle et le dévouement qu'il avait montrés à l'occasion de l'approvisionnement de la ville et de la province.

Nommé officier municipal aux élections du 1er février 1790, il devint capitaine de la garde nationale, administrateur et vice-président du Directoire du district d'Arras. Le 10 février 1793, il fut élevé au grade de directeur général des subsistances militaires du Pas-de-Calais, et envoyé le 14 juin suivant à l'armée des Ardennes comme régisseur en chef des vivres. Les nombreux services qu'il rendit en cette qualité, lui méritèrent les hautes fonctions de contrôleur-général des subsistances militaires dans les 1re et 16e divisions, fonctions délicates et recherchées qui ne se donnaient qu'à des sujets ayant fait preuve de connaissances profondes et étendues dans l'administration de la guerre (13 ventôse an V). Lors de la réorganisation du Mont-de-Piété d'Arras, le 12 brumaire an XIII, Pierre Cot, alors retiré du service, obtint la place de directeur qu'il conserva jusqu'à sa mort, 29 germinal an XIII.

Pierre Cot était excellent musicien et l'ami de Legay, auquel il avait adressé une fort jolie épitre ; mais il se défiait de ses forces, ne chantant qu'à son corps défendant et tremblait en produisant ses couplets. Cette défiance se traduit toute entière dans sa chanson de réception :

. . . .
Audaces fortuna juvat.
Et c'est pourquoi je chante,
Mes amis, direz-vous *vivat*
A ma muse naissante ?
Il faudrait à Cot
Du joyeux Carnot
Le séduisant langage :
Car pour des chansons,
Jamais de deux sons
Je n'ai fait l'assemblage (1).

(1) Cette chanson bachique a été reproduite par MM. A. Dinaux et V. Barbier dans leurs notices sur les *Rosati*.

CHANSON BACHIQUE

chantée

Sous le Berceau de la Société anacréontique des Rosati

par M. COT.

Air : *Buvons à tire Larigot.*

Je n'ai jamais chanté Bacchus :
C'est une ingratitude,
Car j'ai toujours chéri son jus
Beaucoup plus que l'étude.
Je veux par remord
Réparer mon tort ;
La chose est décidée.....
Mais, oh ! triste sort !
Mon esprit est mort ;
Ma bouteille est vidée !

Que l'on retire promptement
Cette morne carafe :
J'aimerais pour le moins autant
Voir là mon épitaphe.
Apportez du vin,
Ou, point de refrain :
Peut-on chanter sans boire ?
Comment ! en voici !
Versez ; grand merci.
Je reprends mon histoire.

Viens, riant fils de Sémélé,
Que j'aime à la folie :
Accours, auguste écervelé,
Présider notre orgie.
La rose et le thim,
Mêlés au raisin,
Formeront ta couronne :
Et sur un tonneau,
A l'abri de l'eau,
Nous te ferons un trône.

Si quelque amant a des soucis,
Qu'il prenne une bouteille :
Quels maux ne sont pas adoucis
Par ta liqueur vermeille ?
Ami, verse plein,
Verse à ton voisin :
Tarissons le Coulange,
Oublions l'amour ;
Chantons en ce jour
Le fier vainqueur du Gange.





LA BRASSERIE A ARRAS

PAR

M. Ad. de CARDEVACQUE

Membre résidant.

La bière qui me plait n'a pas un goût acide.
Sa liqueur offre à l'œil une clarté limpide.
Faite de grains bien mûrs, meilleurs en vieillissant,
Elle ne charge pas l'estomac faiblissant;
Elle épaissit l'humeur, dans les veines serpente,
Et coule en ruisseaux, nourrit la chair, augmente
La force et l'embonpoint.....

(Traduction de l'école de Salerne,
Charles MEAUX-SAINT-MARC.)

L'AVERSION pour l'eau pure, en tant que boisson, est généralement une répulsion instinctive chez l'homme. Dès les temps les plus reculés, il éprouva le besoin d'y substituer un breuvage plus attrayant. Au dire de nos amateurs de science préhistorique, on a trouvé des provisions de graines de framboise et de mûre, indiquant que ces fruits auraient été entassés dans des récipients, dans le but de les faire fermenter et produire une boisson alcoolique.

Plus tard, d'après Hérodote et Diodore de Sicile, les graines farineuses servirent au même usage. Selon Pline et César, il en était de même dans la Germanie et la Gaule-Belgique.

La plupart de ceux qui boivent journellement de la bière,

en ignorent l'origine : nous essaierons de la leur faire connaître.

***

L'origine de la *cervoise* est vieille comme le monde. Selon plusieurs auteurs, l'invention de la bière remonterait à Osiris, vingt siècles environ avant l'ère chrétienne, et, à toutes les époques, elle aurait été en usage chez les Hébreux.

D'après la mythologie des Grecs et des Romains, la déesse Cérès, en voyage sur la terre, aurait enseigné aux habitants la fabrication d'une boisson composée de farine, d'eau et d'herbes. Plus tard cette boisson fut communiquée par la colonie Phocéenne de Marseille aux Gaulois, qui l'appelaient *Zythus*, comme les Egyptiens, selon Diodore de Sicile, et *Cerevisia*, selon Pline. Nous pensons que la boisson à laquelle ces savants font allusion, était une simple infusion d'orge.

Pline l'Ancien, Théophraste et Tacite nous apprennent qu'elle était depuis longtemps connue des peuples du Nord, habitant sous un climat où la vigne n'est pas cultivée. Diodore de Sicile compare au vin, *pour la force et le goût*, la bière fabriquée en Egypte et appelée *vin d'orge* par Hérodote. Pline donne le nom de *brace*, en latin *brasium*, *braseum*, *bracium*, orge trempée dans l'eau, à la graine dont on se servait pour la faire. Cette expression s'est conservée chez nous et a donné naissance aux mots *brasseur, brasser*, *brasserie*, *brassin*.

Les populations germaniques, dont les invasions successives ont laissé dans la région des Flandres des traces si profondes et invétérées, y importèrent l'usage de leur boisson favorite.

***

La véritable histoire de *la Cervoise* ne commence que vers le XIe siècle, à l'époque où on introduisit le houblon dans sa fabrication et lorsque CAMBRINUS inventa, dit-on, le *mal-*

tage, opération par laquelle on fait subir à l'orge la germination et la dessication avant d'être employée au brassage.

D'après d'anciens comptes et mémoires provenant des corporations flamandes, CAMBRINUS, ou GAMBRINUS, roi de Flandre et de Brabant, aurait été l'inventeur de la bière fabriquée rationnellement avec du malt et du houblon, et comme tel, aurait été plus tard mis au nombre des saints de la Belgique. Il est représenté assis sur un tonneau, la main gauche s'appuyant sur un sceptre et la droite tenant un verre de bière à la mousse crémeuse. CAMBRINUS, couvert d'un manteau de pourpre doublé d'hermine, domine le char des brasseurs de Bruxelles, que l'on fait sortir dans les grandes cérémonies. De leur côté, les Allemands revendiquent CAMBRINUS, et son image décore la plupart des tavernes prussiennes.

Certains auteurs font naître CAMBRINUS à Cambrai. Moréri, dans son dictionnaire, dit qu'il exista un certain *Gambrinus*, roi fabuleux de Cambrai, qui aurait été le fondateur de cette ville, sans autre qualification. Or, il n'y a là rien de commun avec le prétendu inventeur de la bière.

D'autres font dériver le nom CAMBRINUS de *Cambage*, le plus ancien droit sur la cervoise qui nous vienne de la Flandre et qui était perçu sur les fabricants, à raison de quatre pots par brassin. En ce temps-là, le brasseur était désigné sous le nom de *Cambarius*. Voici, selon nous, la véritable étymologie du mot CAMBRINUS :

Kam, Kamme (archaïque), est le mot signifiant *Brouwerie*, brasserie. En teuton (1), *Kammer* signifie *Brouwer*, brasseur ; *Kammerstraete*, *Brouwerstraete*, la rue des brasseurs. *Kamstoke*, bâton à bière, est le strident qui sert au brasseur pour remuer l'orge dans la cuve. Il est évident que le *Camba* de basse latinité est la traduction de *Kam*, le *b* naissant naturellement sur les lèvres dans la prononciation de l'*m*.

(1) Cornelius Kilianus, ou Kilan, *Etymologicum teutonicum*.

Camba est la brasserie, *Cambrinus*, latinisation de *Kammer* est le brasseur (1).

L'image de Cambrinus ne fit son apparition dans nos contrées qu'en 1830. De nos jours, on fête St-Arnould comme patron des brasseurs.

On a chanté le vin,
On a chanté l'amour, } *bis.*
Mais il faut en ce jour
Que St-Arnould ait son tour.
Chantons, chantons le houblon,
Amis, au tonneau. } *bis.*

Il est fait mention dans le compte des dépenses d'un banquet donné à Arras, le 4 juin 1328, à l'occasion de la fête de l'évêque Thierry de Hérisson, favori de la comtesse Mahaut, « du pain et goudale que li varlet burent, XL sols (2). » Cette bière, distincte de la cervoise et que l'on nommait *goudale*, figure dans les plus anciens titres conservés aux archives municipales d'Arras ; elle tirait son nom de l'anglais, *god ale*, bonne bière, bière douce, fort estimée en Angleterre. Il ne nous reste de l'ancienne *goudale*, que les expressions *godaille* et *godailler* attribuées aux débauches fréquentes des gens qui se réunissent uniquement pour boire.

On vendait aussi une bière importée d'Allemagne et appelée *bricsmart*, sans doute parce qu'elle venait de Brême. C'était une bière de luxe qui n'était pas taxée.

Sous Charles VI et Charles VII, la fabrication de la bière prit une grande activité, sans doute à cause de la présence des Anglais et des Flamands dans le pays. On a remarqué du reste qu'en temps de guerre, le commerce de vins dimi-

(1) Communication de M. Ricouart, membre de l'Académie d'Arras.

(2) J M. Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais, *Bulletin de la Commission départementale des Monuments historiques.*

nuait beaucoup et la fabrication de la bière augmentait en proportion.

Les bourgeois d'Arras furent toujours amateurs de bonne bière. Nous avons pu constater par des documents précis que non seulement la fabrication de cette boisson était réglementée dans les grands centres de Flandre et d'Artois, mais encore que le droit dont elle était frappée, constituait une des principales ressources du revenu de la ville (1). Le Magistrat d'Arras surveillait avec le plus grand soin la fabrication et la vente de la bière. Des lettres du 19 mars 1355 autorisent les *cambiers* ou brasseurs à élire un mayeur et des échevins qui devaient prêter serment devant lui, « *promettant de se bien et loyalement conduire et de mettre à chaque tonne au moins quatre livres de houblon.* » Nous ne sommes pas bien sûrs que ce serment soit encore exigé de nos jours.

Le règlement du 6 septembre 1394 (2), concernant les brasseurs, contient de longs et intéressants détails sur la fabrication de la *gowdale* et de la bière ; le nombre de brassins pouvait être de deux par semaine : la quantité d'eau et

(1) Reconnaissance par l'échevinage de la permission à lui donnée par St-Vaast d'étendre aux pouvoirs de l'abbaye l'impôt octroyé par le comte d'Artois « à prendre et lever sur les breuvages de Goudalles et de tatebans en ladite ville et eschevinage, c'est assavoir sur cascun lot de tatebant vendre a brocque ung denier et sur cascun lot de goudalle une poitevine et sur cascun tonnelet ou tatebant porté ou mené hors de la dicte ville 2 s. par. et de cascun tonnelet vendu en gros en ladite ville et non porté hors d'icelle 12 d. a coure ce par certain temps » ; l'échevinage accorde en retour à l'abbaye que cette imposition prise sur ses terres sera employée à la fortification et que pendant le temps qu'elle sera levée il ne pourra demander aux religieux « de faire aulcune ayde ou contribution aux frais et missions qui sont fait ou se feront pour le repoirement ou fortiffication de ladicte ville et de la fortreche d'icelle » ; novembre 1383 (f° 293 v°).

(2) Voir Appendice, I.

de grain qu'on devait employer, était déterminée, ainsi que le mode de surveillance du préposé et le respect qui lui était dû.

La plus grande brasserie d'Arras au moyen-âge était celle de l'Abbaye de St-Vaast (1).

La veille de la Toussaint 1408, le corps échevinal donna aux gowdaliers l'autorisation de « vendre gowdale, trois mailles jusqu'à ordre contraire (2) ».

Une taxe officielle du 31 juillet 1417 prescrivit de vendre le lot de cervoise IV deniers et une ordonnance du duc de Bourgogne, en date du même jour, enjoignit aux brasseurs de « *fabriquer de bonne marchandise et de ne brasser qu'aux jours déclarés, sous peine d'une amende de* LX *sols* (3) ».

La cherté des grains provoqua une ordonnance municipale du 15 novembre 1420, autorisant les eswars de la brasserie à se relâcher un peu de leur sévérité dans l'examen de l'emploi des grains destinés à la brasserie (4) ; cette ordonnance fut retirée en 1439, par suite de la baisse survenue depuis (5).

En 1434, deux échevins d'Arras furent envoyés à Lille, Douai, Tournai, Aire et Saint-Omer pour étudier les règlements concernant les corporations des brasseurs de ces différentes localités.

Un règlement de police du 26 octobre 1461 (6) défendit formellement aux brasseurs de faire sortir de leurs établis-

(1) Lettre de non préjudice donnée par l'échevinage d'Arras à l'abbaye de St-Vaast au sujet de la permission accordée par elle jusqu'à la Chandeleur prochaine « de faire brasser en lesdits pooirs goudalle a tel foer et a tel pois » que l'échevinage voudra mettre sur les goudalles qui seront brassées dans la ville ; octobre 1360 (f° 293).

(2) *Reg. mém.*, 1405-1412.

(3) Voir Appendice, II.

(4) Voir Appendice, III.

(5) Voir Appendice, IV.

(6) Voir Appendice, V.

sements le moindre tonneau sans qu'il eût été vérifié. Ils ne pouvaient transporter leur bière que pendant le jour, avec l'autorisation des fermiers de la cervoise et un congé en règle accordé par eux. Ces derniers avaient le droit de pénétrer dans les brasseries, à toute heure du jour et de la nuit.

Arras ne resta pas en arrière des villes voisines. En 1508, on y comptait un certain nombre de brasseries. A chacune d'elles était annexée une salle dans laquelle on débitait la cervoise et la goudale. Des bourgeois et des négociants s'y réunissaient pour y causer d'affaires, fumer et boire. Ce fut *la Cambe* qui fut le point de départ du cercle. Elle prit une si grande extension qu'elle imposa son nom aux brasseurs eux-mêmes. Pendant longtemps la corporation *des cambiers* joua un rôle important dans les annales intimes de notre ville.

Les brasseurs établis dans le ressort de l'échevinage étaient soumis à l'impôt de la maltote comme les autres bourgeois. L'échevinage taxait les diverses qualités de bière suivant le prix de revient et la valeur du houblon et du grain employés. Ils étaient obligés de payer 4 deniers par mencaud de grain et devaient présenter aux commis préposés à cet effet un échantillon de chaque brassin d'après lequel on fixait le prix de vente, décision qui devait être exécutée à la lettre. Au XVe siècle, la bière valait 4 deniers le lot et la gowdale 7 deniers.

Aucune brasserie ne pouvait être établie dans les caves. Le 12 décembre 1564, un édit de Philippe II défendit à toute personne « *d'ériger et bâtir des brasseries dans les faubourgs, à une demi-lieue à la ronde de la ville, avec ordre de fermer celles qui existaient depuis vingt ans.* »

Une assemblée de la bourgeoisie d'Arras ayant décidé l'augmentation du droit sur la bière, plusieurs brasseurs refusèrent de se soumettre à cette décision. Le Magistrat, informé de cette contravention et des infractions et fraudes nombreuses que commettaient chaque jour les goudaliers

au détriment du trésor royal et des finances de la ville, leur fit défense « *de brasser et de se servir de leurs vaisseaux, ustensiles, provisions de bois et de grains* » et pourvurent d'autres brasseurs dans leurs fabriques (1). Quelques-uns abandonnèrent leur industrie et les échevins acceptèrent leur démission. Puis de nouveaux offices de brasseur furent créés en vertu d'un édit du mois de mai 1692. Il leur fut défendu de débiter leur bière, et un nouveau règlement de juin 1694 établit des *gardes gourmeurs de bière*, qui furent réunis au corps des brasseurs au mois d'août 1761.

Quoique l'on fit alors de bonne bière en Artois et notamment à Aire, nos brasseurs n'étaient pas encore parvenus à fabriquer des bières de conserve et exportables. *Le Patriote artésien* (2) indique un procédé qui devait permettre de lutter avec l'Angleterre et la Belgique pour la fabrication des bières fortes et de durée telles que le *porteer*, l'*ale*, le *stout*, le *lambic* et le *faro*.

Les comptes présentés au Magistrat de 1614 à 1616, nous fournissent les noms des brasseurs d'Arras à cette époque (3).

Nous citerons :

Nicolas Payen, brasserie des grandes Rosettes, au coin de la rue de l'Hôpital des Drapiers, 1594, 3,807 tonneaux ;

Charles Douai, brasserie du Domont, 7,180 tonneaux ;

Hubert Deladerrière, brasserie de la Grande-Maison, 558 tonneaux ;

Pierre Paris Lejosne, 1,242 tonneaux ;

Jehan Haudouart, brasserie de Menin, rue de l'Abbaye, 932 tonneaux ;

Adrien Delebourse, 2,085 tonneaux ;

Jacques Leclercq, brasserie des Erminets, 1,427 tonneaux;

(1) P. Ignace, *Supplément aux Mémoires*, page 178.

(2) *Le Patriote Artésien*, pages 252, 253.

(3) Voir Appendice, VI.

Ogier Haudouart, brasserie de la Quevrette, en Cité, 1,784 tonneaux ;

Nicolas Lebrun, brasserie du Trébu, 925 tonneaux :

N.. brasserie des Trois-Filloires, 1,773 tonneaux ;

Jacque Deladerrière, brasserie de l'Ange, en Cité, 254 tonneaux ;

Bonnel Gottran, brasserie au faubourg Méaulens.

Le 10 juillet 1626, le gouverneur et le corps échevinal, voulant mettre un frein aux fraudes considérables commises dans la fabrication de la bière et le paiement de l'impôt, ordonnèrent aux hôteliers, taverniers, et cabaretiers, de démolir les chaudières et de faire disparaître tous les ustensiles de brasserie qu'ils pourraient avoir chez eux, sous peine de confiscation et de 10 florins d'amende (1).

Une ordonnance du Magistrat du 28 décembre 1643, autorisa, sous forme de tolérance, tous les habitants à fabriquer de la bière, soit pour leur usage, soit pour la vendre au pot et au lot, mais jamais par tonneau, demi tonneau et quart de tonneau, sous peine de 30 livres d'amende (2). Chaque tonne comprenait 50 lots : toutefois, comme les fûts ne représentaient pas une capacité rigoureusement égale, les brasseurs étaient autorisés à livrer à leurs clients des tonneaux contenant de 48 à 52 lots.

Un règlement fut rédigé en chambre échevinale, le 25 juin 1742, « *pour empêcher que les gros brasseurs et cabaretiers ne puissent frauder les impôts par fausses déclarations, en mêlant la nouvelle bière avec la vieille* ». Il fut approuvé le même jour par l'intendant Chauvelin (3).

Voici une autre liste des brasseurs d'Arras au XVIIIe siècle dont les noms figurent soit dans les rentiers de l'Abbaye de St-Vaast, soit dans les dénombrements de la ville, soit enfin

(1) Voir Appendice, VII.

(2) Voir Appendice, VIII.

(3) *Inventaire des Archives départementales*, p. 233.

dans les livres des comptes de recette et les règlements de police conservés aux archives de la mairie :

Brasserie de l'Etoile, 1615, rue Méaulens ;

Brasserie des Agaches, Nicolas Cappy, 1716 ; Deliège, 1776 ;

Dugaughier, brasseur, rue des Galletoires ;

Develle Loüis, cabaretier-brasseur, rue Méaulens ;

Lambert Pierre, Pierre de Paris. Jean Gayet ;

Jouy Philippe-Modeste-Joseph, brasseur en gros, rue des Bouchers ;

Brasserie des Jésuites ;

Brasserie de Saint-Vaast ;

Brasserie des Dames de la Paix ;

Brasserie de Sainte-Barbe ;

Brasserie de Saint-Jean, près du couvent des Carmes, rue Saint-Jean-Ronville ;

Brasserie des Archers ;

Brasserie de l'Espagne, rue du Puits-Saint-Josse ;

Brasserie de la Dure-Tête, rue du Noble ;

Brasserie de la Tête-d'Or ;

Brasserie de Saint-Laurent, rue Méaulens ;

Brasserie du Blanc-Pignon, rue aux Ours ;

Brasserie des Trois-Rois, Entre-Deux-Places ;

Gogedez, brasseur en Cité ;

Vve Lenglet, brasserie rue d'Amiens ;

Vve Mercier, brasserie rue de Baudimont ;

N. Carraux, brasserie rue Ronville ;

Camus, brasserie rue des Clarisses (1).

***

(1) Les brasseurs exerçant actuellement leur industrie à Arras sont : MM. Advielle, Blondel-Dacquin, Dartois, Debailleul-Fouquart, Degouves, Desfontaine, Duquesne, Hannebicque-Lenglet, Lacheretz, Lamart-Boicervoise, Morel-Deleau, Mme Vve Henry, MM. Renard, Robert.

Il n'existe dans notre contrée qu'un certain nombre de méthodes de fabrication de la bière, qui peuvent être ramenées à trois types principaux. La méthode anglaise, la méthode belge et la méthode bavaroise. Cette dernière s'est propagée en Flandre et en Artois, mais la législation qui régit l'industrie de la brasserie, continue à maintenir la fabrication du pays au dessous de celle de nos voisins.

La bière a été classée avec raison parmi les boissons les plus nutritives. Après le vin, elle est certainement la meilleure et la plus salubre ; elle apaise la soif, rafraîchit, stimule légèrement l'estomac et facilite la digestion ; son action tonique la fait conseiller dans de nombreux cas par la Faculté.



APPENDICE

I

Coppie de l'eswart des Goudaliers.

S'ensuit ce qui est advisé pourveu et ordonné pour le bien commun et prouffict publicq et pour le boin conseil et advis de pluiseurs personnes en ce par expers et congnoissans par nous Pierre de Latre licencié en lois conseiller de mon tres grant et tres redoubté seigneur Monsieur le duc de Bourgongne conte de Flandres d'Artois et de Bourgongne et son bailli d'Arras de Bappames, d'Avesnes et d'Aubigni, Et par nous Eschevins de la ditte ville d'Arras pour au nom au droit et à le cause de le loy d'icelle ville sur le gouvernement du mestier des goudaliers brassans goudale en le dite ville d'Arras qui des ores en avant s'en entremeteront et lequel avis et ordonnance fut establi, ordonné et publié a le bretesque d'icelle ad ce que aucun dudit mestier ne puissent en ce prétendre aucune ignorance. Le sizime jour du mois de septembre l'an de grâce mil CCC IIII^{xx} et XIIII.

Que tout goudalier brassans goudale brassent et fachent leur goudale diaue et de grain sans y mettre quelque autre mixtion et que le grain soit bon loial et marchant et qui fera le contraire il encourra en amende de v s. parisis au prouffict de l'eswart dudit mestier.

Item pour l'entretenement dudit mestier est ordonné que les dis goudaliers brassans goudale ne pouront brasser goudale que deux fois le sepmaine, et qui fera le contraire il encourra pour cascune fois que ce il fera en amende de v s. parisis au prouffict dudit eswart.

Item et seront tenus de a-chascune feste de la nativité Saint-Jehan Baptiste eulx mettre ensamble, et adont esliront

et prenderont tels jours pour brasser et avoir goudale dont pour jetter los ils serront dacord et durant dun jour Saint-Jehan Baptiste jusques à lautre ne porront prendre aucuns jours et sils font le contraire ils encourront pour chacune fois en amende de LX s. parisis, moittié à le ville et l'autre moittié audit eswart.

Item que les dits goudaliers seront tenus de vendre leur brassin en le journée quil aront goudalle et non en aultre jour. Et qui fera le contraire il encourra pour chacune fois que il le fera en amende de v s. parisis au pourfit dudit eswart.

Item ne porront les dis goudalliers vendre goudalle aboutiflet ne à aultre quelque personne estrangé pour mener hors de ladite ville que premiers les habitans dicelle n'en soient servis au regart dudit eswart. Et qui fera le contraire il encourra pour chacune fois que il le fera en amende de v s. au pourfit dudit eswart.

Item se par le dit eswart goudalle est trouvée telle que ne soit digne d'entrer en corps humain, quelle soit jettée hors et toute respandue et anéentie au domage du goudallier et par l'ordonnance dudit eswart.

Item que il fachent et brassent leur goudalle boinne et telle que puist passer l'eswart au pris tel que présent y est ordonné ou sera en temps advenir et sil est trouvé par ledit eswart que elle ne soit poins si souffissant que pour souffire au fuer et pris sur ce ordonné ou a ordonner le dit eswart le mettera a pris et fuer tel que il lui samblera le denrée valoir et se le goudalle depuis le dit jour et fuer mis ad ce par le voie dite le vendoit à plus hault pris et fœur il encourroit en amende de v s. parisis au pourfit dudit eswart pour tant de fois que ce il feroit.

Item que aucuns goudalliers ne autres en leurs noms ne puissent acheter ne emprunter gouys sans le congié et license dudit eswart sur l'amende de v. s. parisis au pourfit d'icellui eswart.

Item que en chacun eschevinage renouvele seront par eschevins prins resleu pour ledit eswart fera exerser et gouverner tel nombre de personnes que nous et nos successeurs eschevins y regarderons.

Item quiconques dira injure ne vilonnie ne desobeira audit eswart pour raison de leur office, il encourra en amende de LX s. parisis moittié audit eswart et l'autre moittié au pourfit de la ditte ville.

Et avons retenu et retenons nous bailli pour notre dit sergeant Monsieur le duc, et nous eschevins pour nous et nos successeurs eschevins de la dite ville à cause de le loy et juridiction povoir et auctorité de pourveoir et rémédier à toutes choses qui escherront et porront d'icelle escheoir oudit mestier pour le tamps présent et advenir selon ce quil samblera à nous et nos successeurs estre expédient pour le bien commun et pourfit publique.

(*Mémorial* de 1392 à 1397, f° 100).

II

Nous faisons le ban de par notre très grant et très redoublé seigneur monsieur le duc de Bourgongne conte de Flandre et d'Artoys, le chastellain d'Arras messieurs maieur et eschevins de le cité et les hommes de le ville que puis le jour d'uy passé en avant il ne soit brasseur ne brasseresse de cervoise, cabarez ne aultres en la ville loy et eschevinaige qui vende le lot de cervoise que IIII deniers et a l'avenant sur paine d'encourir chacun pour chacune fois en amende de LX s. a applicquer a le ville et sur estre punis a le discretion volente de monsieur le gouverneur d'Arras son lieutenant et mesdits seigneurs maieur et eschevins.

Item qu'il ne soit aucun ne aucune brasseur de goudaille qui vende goudaille que VII deniers le lot le jour duy passé sur le paine et estre pugnis comme dessus.

Item que chacun et chacune brasseur des dites cervoises

et goudaille brasse chacun jour ainsi quil ont accoustumé, faicent bonne marchandise et que tous ceulx qui delaisseront à brasser aux jours et ainsy quilz ont fait par cy devant enquerront pour chacune fois en amende de LX s. et si seront pugnis comme dessus.

Item quil ne soit aucun cabaret qui porte ne envoie pain ès tavernes tant qu'ils vendront sur paine et amende de v s. se nest que lesdits taverniers les envoient querir.

Le derrain jour de juillet 1417.

(Règlement de police de 1405 à 1495).

III

Le xve jour de novembre, l'an mil IIIIc et vingt furent assemblez en halle, monsieur le gouverneur d'Arras, Regnault d'Ognies, son lieutenant, Jehan d'Athies, soubz lieutenant, Mahieu de Saint Amand, procureur de monsieur, Guillaume Innocent, clerc du bailly d'Arras, Lionnel de Saint Vaast, maieur, Colart Honneré, Jacques Cardon, Willelme le Fevre, Jehan Bonnier, Willelme de Lambres, Baudin Boucquet, Mahieu d'Avion, eschevins, Pierote Blaisie et furent d'acord sur le requeste baillié par les brasseurs de cervoise de ce que cy aprez sensuit et sy fu ce dit jour employer aux cervoises Jehan de Wailly, Jehan de Paris, et fu on d'acord attendu les monnoies et chiereté des grains que ad présent on dissimulera de l'eswart qu'il n'y ara point à mettre le grain en masquière et oultre que les brasseurs ne sont point tenus d'aler querre à lentonner ne déclairer leurs cervoises tant que autrement y sera pourveu, mais l'eswart porra aler veoir II fois la sepmaine ou quant ils vorrons les brasseurs et sil y a faute et quil en soit plainte procèderont selon leur maniement et pareillement aux cabarez et furent les cervoisiers mandez que pour mieux faire les ouvrages eulx pourveoir de grains. Et oultre fu dit à l'eswart quil procédoissent douchement par le manière dite tant que on leur feroit savoir et sans en riens revocquier l'eswart et sy leur

furent quitté les amendes dont il estoient exécutez par grâce.

(*Registre mémorial* de 1419 à 1425, f° 33, v°).

IV

Taxe officielle de la bière (1439).

A ce jour duy XIXe jour d'Aoust mil IIIIc et XXXIX par l'ordonnance de monsieur le lieutenant, messieurs maieur et eschevins eu regard à ce que les brasseurs de cervoise, cocqueplumes et briesmars avoient grain à bon pris et que ilz avoient long temps ouvré à très hault pris et à leur prouffict a esté publié à le bretesque que puis ores en avant tous les dis brasseurs faicent bonne et loyalle œuvre et le mettent à leswart quand ce sera rasis et en estat souffissant et non devant et au sourplus vendent les dis beuvraiges telz denrées à leur prouffict qui senssiévent et non plus est assavoir cervoises et cocqueplumes x s. le tonnel ou cocquet et briesmars xiiii s. sur les paines et amendes contenues es edis sur ce fais et sans en riens touchier ne diminuer les edis fais sur le fais du mestier et brasserie desdis beuvraiges et par ce estre appointié vendre en détail en ceste dite ville le lot de cervoise et cocqueplumes et y comprindans ii d., dassis v d. et le briesmars vi d.

(*Registre aux édits* de 1429, f° C).

V

Ordonnance sur les brasseurs et cervoises.

Pour renouveller et bailler en mémoire auleuns edis appartenans sur le mestier et brasseries de cervoises et aultres boires boullis. De rechief on fait le ban de par mon très redoubté seigneur et prince, item que les articles et édictz, cy aprez déclarez soient entretenus sur les paines et par la manière qui sensuit.

Premiers qu'il ne soit nulz brasseurs que depuis ores en avant se avanche et ingére de vendre cervoises ne aultres boires boulis en sa maison à détail ne à brocque sans le congié et licence des fermiers sur l'amende de LX s.

Item que depuis ores en avant il ne soit nulz cabaretz ou revendeurs desdits boires de détail et brocque qui mettent ou fachent mettre en leurs maisons et chelliers nulz tonneaulx des dicts boires sans le congié ou licence desdits fermiers et que premièrement ilz ou leurs commis ne les ayent veu sur l'amende de LX s.

Item que dores en avant nulz brasseurs ne mainent brouttent a col ou aultrement ou faichent mener broutter ou porter par leurs varletz gens ou maisines cervoises ou aultres boires boulis ausdictz cabaretz et revendeurs à détail hors heure et de nuit restassent depuis heure de solleil esconsé jusques a leure de le clocque sonnant au matin pour les ouvriers sur amende tant au brasseur comme à porteur ou broutteur et aussy à ceulx à quy elle sera portée et quy le recepveront.

Item que lesdits brasseurs, revendeurs ou cabaretz et chacun deulx faichent et fachent faire par leurs varles ou maisines ouvertures de leurs maisons celliers ou huissures ausdictz fermiers ou leurs commis soit de jour ou de nuit toutesfois que iceulx fermiers ou leurs dits commis le requerront aussy bien que s'ilz avoient aveucq eulz les sergens et officiers pour ce faire, sur paine et amende a ceulx quy ce reffuseront pour chacune fois de LX s.

Item que tous brouteurs ou porteurs desdictes cervoises ou boires boulis seront tenus de dire et déclairier ausdicts fermiers ou leurs dits commis à la vente le nombre de tonneaulx desdicts boires quils aueront mene, broutte ou porte ausdictz cabaretz ou revendeurs incontinent que par lesdicts fermiers ou leurs dits commis en seront requis sur paine et amende de XX s.

Pour qu'il ne soit nulz brasseurs ou brasseresse leurs varlés ou maisines ne aultres quesconcques qui porte ou

fache porter de jour ne de nuit brezilles, cervoises ne aultres beuveraiges dont on est tenus paier acsiz hors des brasseries publicques qui ne soient mis en plaines huissures des brasseurs ou brasseresses deseure le pavement ou plancquiers desdites huissures sans estre mis en lieux couvers adfin que lesdits fermiers ou lesdits commis les puissent veoir et avoir congnoissance sur amende de LX s.

Item quil ne soit nul ne nulle qui fache injures par paroles ou aultrement ausdits fermiers ne a leurs dits commis sur l'amende de LX s. estre pugnis.

Toutesvoyes nest pour l'intencion de mesdits sieurs que ceste presente ordonnance derroghe aulcunement aux aultres édictz et estatus fais sur les dits mestiers de brasserie qui demourront vaillables comme paravant.

Publié a le bretesque d'Arras le dimenche IIIe jour de décembre l'an mil IIIIc et LXIII.

(Règlement de police de 1405 à 1495, fo — (non folioté).

On vous fait assçavoir de par notre très grant prince que en enssuivant les ordonnances faites sur le fait des cervoises brassées et distribuées en ceste ville d'Arras de rechief on ordonne et deffent à tous brasseurs de cervoises et boires boullis que tous les brassins qu'ils feront devant qu'ils les vendent ne distribuent en tout ou en partie, ils les facent eswarder par les commis à l'esward ad ce ordonne sur et à paine d'amende de LX s. pour chacune fois qu'ils feront le contraire et au sourplus estre pugnis a l'ordonnance de monsieur le gouverneur d'Arras et de messieurs maieur et eschevins.

Item on ordonne et deffent à tous cabares et vendeurs cervoises à détail qu'ils ne prendent ou rechoivent desdis brasseurs aucunes cervoises que elles ne soient bonnes et souffissant. Et s'il est trouvé par leswart que feront les dis commis que les dites cervoises soient moindres et plus febles que estre ne doibvent, iceulx commis reduiront et

donneront le pris selon la valleur d'icelles cervoises. Et oultre supposé que lés dis revendeurs ayent cervoises venant d'une ou de diverses brasseries et il en y ait les aucunes bonnes et les autres non, néantmoins toutes seront mises et réduictes au pris des menries cervoises, adfin de éviter aux fraudes que commettre y porroient les dis revendeurs, et que ilz ne se furnissent que de bonne denrée et avec ce seront les dis revendeurs encheux pour chacune fois que auroient deffraudé en amande de xx s.

Sans ce touttesfois que la présente ordonnance puis derroghér ou porter préjudice aux autres édis faits et ordonnés sur les dites cervoises.

Publié à le bretesque d'Arras le venredi xvi[e] jour d'octobre l'an mil IIII[c] et LXI.

(Règlements de police de 1405 à 1495).

VI

Compte et estat abrégée que faict et rend à Messeigneurs maieur et eschevins regnans et issans de la ville d'Arras, Pierre Martin commis par vos seigneuries à la collecte des deniers de la recepte de vi deniers au tonneau de toutes bières despensez en la ville d'Arras faulbours et banlieue pour ung an commenchant au premier de novembre mil six cent quatorze, finant le dernier d'octobre xvi cens quinze sur toutes personnes indifféremment et a paier par les brasseurs brassans les dites bières comme il sensuit.

Primes

Faict recepte de Nicollas Paien, brasseur de la brasserie des grandes Rosettes pour le nombre de trois mil six cent sept tonneaux trois stiers livrés hors de sa brasserie en la ditte année.

De Charles Douay, brasseur du Domont, sept mil cent quattre vingtz tonneaux ;

De Hubert de la Derière, brasseur de la Grande Maison, pour le nombre de cinq cent cincquante VIII tonneaux ;

De Pierre Paris Le Josne, pour le nombre de douze cent quarante deux tonneaux ;

De Jehan Haudouart, brasseur du Menin, pour le nombre de neuf cent trente deux tonneaux ;

De Adrien de le Bourse, pour le nombre de deux mille quattre vingt cincq tonneaux ;

De Jacques Le Clercq, brasseur des Erminetz, pour le nombre de mil quattre cent vingt sept tonneaux ;

De Ogier Haudouart, brasseur de la Quiévrette en Cité pour la bière amenée en Arras et banlieue, pour le nombre de mil sept cent quattre vingt quattre tonneaux ;

De Nicollas Le Brun, brasseur du Trebue, pour le nombre de nœuf cent vingt trois tonneaux ;

Des Trois-Filoires, pour le nombre de dix-sept cens soixante treize tonneaux ;

De Jacques de la Derière, brasseur de Lange en Cité, pour le nombre de deux cent cincquante quattre tonneaux.

(Compte du Domaine de 1615 à 1619).

VII

Ordonnance aux hostelains et taverniers.

L'on fait sçavoir par monseigneur le Gouverneur et messieurs Mayeur et Eschevins de la ville d'Arras que pour éviter aux abus quy se commectent journellement au préjudice et défraudation des droits tant des impotz et maltôtes appartenans au Roy notre sire et a ceste dite ville que l'on ordonne à tous hostelains, taverniers et cabartiers de promptement démolir les chaudières qu'ilz poeuvent avoir en leur maison et d'eulx faire quictes de tous utensilz à ce servans et en effect de ne brasser en leurs dictes maisons ny faire brasser aillieurs, à paine d'admission (*sic*) des dictes utensilz et de vingt florins d'amende pour chasque fois,

applicable ung tierch à l'accusateur et les deux aultres tierchs à la ville.

Faict en chambre le Xe de juillet 1626 ainsy signé J. le Roy.

Le XXVIIe jour d'aoust 1626 le sergeant à verge soubzsigné relatte d'avoir publié ceste à son de trompe, tant en la ville, faubourgs et banlieu. Tesmoing signé La Derrier.

Archives d'Arras, série FF. (*Registre aux règlements de police* de 1467 à 1658, f° 19).

VIII

Ordonnançe aux brasseurs, taverniers et cabaretiers.

Veue la requeste présentée par les eschevins issans et autres commis à l'Office du grand marché prétendans esclarcissement d'aulcuns articles portez dans l'édict publié le dernier de septembre dernier sur le faict des brasseurs, enssemble que fut ordonné aux hostelains, taverniers et cabartiers de se conformer aux anciens édicts d'icelle ville, tant en la livrison des fagotz et buches que pour le pris d'iceux, messieurs du Magistrat après avoir eu l'advis desditz comys et sur tout ouy le procureur, le procureur (*sic*) général de ceste dicte ville, ont ordonné et ordonnent par provision et par forme de tolérance jusques à ce qu'en soit aultrement ordonné que tous hostellains, taverniers, cabartiers et autres bourgeois, manans et habitans de ceste dicte ville pourront brasser ou faire brasser bières tant et autant de fois que bon leur semblera pour, en après, faire vente au pot et au lot ainsy quilz trouveront convenir, à charge et conditions que les dictz hostellains, taverniers et aultres ne pourront vendre bière en cercle par tonneau, demy ou quart à peine de trente livres d'amende pour chacune fois qu'ilz en auront faicts le contraire, aplicables conformément audict édict et qu'iceux et tous autres quy voudront vendre bière ainsy au pot et au lot et en détail seront tenus porter ausdictz com-

mis essay de chacun brassin quilz feront pour par eux recongnoistre sy elle est suffisante en bonté, à peine de dix livres d'amende pour chacune deffaillance. Bien entendu que les brasseurs publicqs, quy peuvent seulz vendre bière par tonneaux, demy ou quart, pourront semblablement débiter bière par pot et au lot et en détail sans contrevenir au dict édict, en faisant aussy par eux et satisfaisant audict essay et autres articles couchés audict édict touchant les dictes brasseries publicques quy demeureront en leur force et vigueur.

Et pour le regard de la vente et livrison du dict bois, mesdits sieurs ordonnent à tous hostellains, taverniers, cabartiers et tous autres débitans vin ou bière d'avoir et livrer fagotz de la largeur de sept paumes en dedans la lieure, et de six à six piets et demy de longueur qu'ils ne pourront vendre a plus hault pris que de trois solz six deniers chacun. Sy debvront avoir gloe ou bûches de trois paumes de tour et de trois pietz et demy de long qu'ilz ne pourront aussy vendre à plus hault pris que d'un solz deux deniers chacune, le tout à peine de six livres d'amende aplicables le tierch à ceste ville l'autre à l'Office du grand marché et le troizième au dénonciateur. Faict en chambre le vingt-huictiesme de décembre mil six cent quarante-trois.

(Archives d'Arras, BB, *Mémorial* de 1638 à 1649, f° 171.)





DE LA CHANDELE D'ARRAZ

*La Bibliothèque nationale possède un manuscrit français du XIII*e *siècle coté 17,229, où, sous le titre ici relevé, se trouve mêlée à diverses légendes et vies de saints une version encore inédite du miracle primordial de la confrérie des jongleurs d'Arras, y compris l'épisode d'un conflit survenu plus tard entre ceux-ci et l'aristocratie, au sujet de leurs droits et prérogatives.*

La Charte en latin, *correspondant à la première partie de ce récit, et la* Chanson de l'avènement, *qui en a versifié le tout, ont été l'une et l'autre éditées et réimprimées d'après des copies relativement modernes, dont l'incorrection manifeste ne peut que faire vivement regretter la perte des documents originaux.*

Celui que nous publions, s'il ne suffit pas à combler cette fâcheuse lacune, peut au moins servir à restituer mainte leçon fautive, en même temps qu'il apporte à la critique historique de nouveaux éléments de contrôle pour la discussion des sources et l'interprétation des faits.

Bien que son cadre s'applique à un auditoire artésien, cet instrument de propagande essentiellement locale a perdu dans la transcription la saveur caractéristique



de l'idiome d'Arras : sous la plume d'un scribe étranger, le langage devait prendre, et il a pris comme toujours, les formes grammaticales et orthographiques d'un autre dialecte, d'ailleurs très rapproché du nôtre.

La même cause a produit les anomalies de la petite miniature dont la première initiale est ornée. L'intérieur d'un E gothique majuscule nous représente la Vierge à la chandelle vêtue de pourpre et d'azur, ce qui est contraire au texte ; de plus, à l'attribut traditionnel de nos jongleurs, le violon, l'artiste a substitué un tambour.

Cette invasion des « taboureurs » dans la ménestrandie marque une période de décadence qui reporterait le manuscrit au-delà de la première moitié du XIIIe siècle, tandis que certaines particularités de style semblent lui assigner comme lieu d'origine les confins picards de la Champagne ou de l'Ile-de-France.

Au surplus l'échantillon suivant permettra d'en juger.

A. GUESNON.



En non del Pere et du Fill (1) et del Saint Esperit — Dites tuit et toutes : Amen.

A icel tans le bon evesque Lambert, qui fu li premerains evesques d'Arraz apres ce que ceste eveschie fu dessevrée de l'eveschie de Cambrai, avint par le pechié du pueple a Arraz et en la contrée qui apent en la conté d'Artois une grant pestillence (2) sor cors d'ommes et de fames menanz en bours et en viles et en chastiaux ; car li un en la bouche, li autre en l'ueill, li un el nes, li autre en l'oreille, li un el pié, li autre en la cuisse ou en la jambe et auqans es mem bres del secré leu de nature, li un devant, li autre derriere, estoient feru de cel orrible mal, dont Diex nos deffende, que on apele feu d'enfer ; et se aucuns en remenoit sains et haligres, il estet tormentez de tres grant poor que ciex max ne li avenist ou par pechié ou par achoison autre.

Par la cremor de ceste poor, une partie de la communeté del genz del païs descouverroient lor conseill a leur prestres par confession et recevoient peneance ; une autre partie qui ert (3) ferue de cel mal s'enfuioit à la mere yglise de Nostre Dame sainte Marie a Arraz en Cité, li un a pié, li autre a cheval ou a charrete ou a autre voiture. Li auqant en li tiere gisoient en sas et en estrain, et crioient trestoz à haute voiz et homes et fames : « Sire, verais Diex, merci ! Biau sire Dex, aidiex ! » Aucuns disoient : *Domine, ne in furore tuo arguas me*, le conmencement des vij siaumes. Si en i avoit el mostier Nostre Dame sainte Marie, de ces mehaigniez, .vij xx. et. iiij. par conte, qui tuit atendoient merci et l'aide Damedieu et de sa tres douce chiere mere.

(1) Le Ms. double généralement l'*l* finale mouillée : *viell*, *conseill*, *souleill*, *orgueill*, *ueill*, *filluell*, *travaill*, *je vueill*, *essill* (exilium), *eisill* (acetum).

(2) Ms. *petillence*.

(3) Ms. *est*.

A icel tens estoient dui jugleeur qui menoient en diversses contrées, quar li uns (1) menoit en Brebant et li autre a Seint Pol en Ternois ; et avoient haïne mortel li uns vers l'autre, si que, s'il se venissent a encontre, li uns oceist volentiers l'autre, car li uns avoit ocis le frere a l'autre par l'ennortement del deable.

Orre avint chose que au jugleor de Breban, si con il gisoit et dormoit en son lit, un mercredi au nuit dont le juesdi ajorna, aparut par avision la plus tres bele fame Virge pucele, toute vestue de blanc simple, qui onques fust veüe.— « Dorz tu, » fet ele, « dorz tu ? Oi (2) que ge te dirai : Lieve toi sus et si t'en va a ce seintisme leu qe l'en dit l'iglise Nostre Dame sainte Marie a Arraz, la ou tant de malades travaillent a mort, .vij xx et .iiij. Qant tu venras la, si te porvoi et esgarde leu et tens qui te loise parler a l'evesque qi Lambert a non, et si li recorde la vision qe tu voiz, et tout en ordre. Et tant i ajoste que, entor la tierce ore de la nuit qui ajornera diemenche, qui est li premiers jorz de la semeine, li couvendra cerchier l'iglise pour les malades visiter et aidier. Et quant venra entor mienuit, une fame descendra [d]el cuer que on apele chancel, vestue d'autretiex dras con je sui, et portera un cierge en sa mein, si le vos baillera.

« Vos recevroiz le cierge tot alumé del feu celestiel, et la cire remise qui sorondera de la chandoile degouteroiz en vessiaus plains d'iaue et cele eve verseroiz sor le maladie de chascun mehaingnié. Et ne doutez mie que cil et celes qui auront creance repereront en santé, et qui ne querra (3), malades il morra hastivement. Et si acompaingnerez l'evesque et tu et un tierz, celui qe tu hez de mortel anemistiez, et cil meismes iert apareilliez a Arraz avecques vos au samedi qui vient. Et quant li evesques vos aura concordez

(1) Ms. *en menoit.*
(2) Ms. *Oz.*
(3) *Sic,* forme dialectale pour *crera.*

par la grace del Seint Esperit et par biau parler de Dieu, si l'averroiz en treves et a compaingnon. »

Et quant ceste avision fu finée au jugleor en Brebant, en cele nuit meismes s'aparut Nostre Dame sainte Marie a l'autre menesterel qui menoit a Seint Pol en Ternois, tout en tel vesteure et en autretel forme et en tele semblance conme ele s'estoit mostrée au premerein ; et qan que ele avoit dit au Brebançon dist autresi mot a mot. Et quant il s'esperi et il fu esveilliez, si dist une parole : « O ! con tres bele et con seintime et conme honorable est l'avision de la demonstrance de la mere Dieu ! La moie volenté serions nos par la seue aïe concordé et apesié entre moi et mon anemi mortel, et la moie volenté seroit restabli en santé tant doulereus malade par la vertu de Dieu et de sa douce mere et par le travail de mon servise ! Mes ge me dout molt que ce que j'ai veu ne soit songes ou fantosmes ; ore atendrai (1) jusque a tierce nuit et gaiterai se ceste avision m'est avenue de par Dieu, et Diex doint que de lui me viegne ».

Il se lieve matin et s'en vet au moustier pour oïr messe et le servise Damedieu, et s'agenoille devant le crucefi et joint ses meins et lieve en haut, et prie Dieu par grant devocion que ce qu'il avoit veü en avision que Dex par sa volenté aemplisse a cort terme par lui en oeuvre.

La premiere nuit apres, cele meisme avisions est demostrée a ces meismes menesterieus, et tant i ot plus dit que, s'il ne se hastoient, de ce meismes enfermeté batu seroient. Li juglierres menanz a Seint Pol, qui avoit non Normanz, s'esveille et saut sus touz esmarriz ; si s'apareille et ceint s'espée et tint son oirre vers Arraz par un vendredi et trest à son ostel a Arraz touz lassez. Li autre menesterieus, qui en Brebant manoit et avoit non Ytiers, se haste autresi et molt plus, quar il venoit de loing, ne ne par pot venir a Arraz le vendredi au soir.

(1) Ms. *atendra.*

L'endemain au samedi, se lieve Normanz au point del jour, vait s'en a Nostre Dame en la Cité pour aconsuivir la besoingne por coi il estoit venuz. Et quant il ot (1) salué le signe de la mort Jhesu Crist et le crucefiz a genouz et il ot fet le signe de la veraie croiz, il regarda par l'yglise les doulereus malades crianz, gemissanz. Si se recorde de la menace qui en la derrienne avision li fu moustrée de la boneeürée (2) Virge, qant ele li dist : « Se tu ne te hastes, par autretel angoisse seras tu tormentez. » Il conmença a lermoier de pitié et de poor, bat son piz et rant sa coupe et dit : « Sire Diex, merci de cest pecheor ! » Puis s'en torne vers la meson l'evesque tout disant cest siaume *Deus misereatur nostri* coiement, quar il iert [un (3)] petiz letrez ; et vet tant avant qu'il trueve l'evesque gisant a oroisons en sa chapelle devant l'autel seint Sevrin.

Normant le regarde et crient que, s'il li entreront ou trespasse s'oroison, qu'il ne se corrout. Il s'aprouche petit et petit de lui a genoulz vers l'evesque. Li evesques le regarde doucement et li demande : « Que veus tu, frère ? » Normant li respont : « Biau pere, s'il vos plesoit et il me loiset, un petit de secré vos diroie moult volentiers a conseill. Li evesques l'aceine et fet seoir a ses piez, et Normant li conmence a conter conment le tierz jor devant, par nuit dont venredi ajorna, li ert apareue la beneoite Virge, qui de toutes misericordes est mere, et li avoit enjoint et conmandé qu'il venist a Arraz et parlast a l'evesque en tel maniere :

« Samedi a nuit dont diemanche ajornera, puis le primsoir, vos qui estes misires li evesques d'Arraz Lambert iroiz, vos tierz, visiter les malades qui travaillent en vostre yglise de l'engoisseus feu d'enfer ; et la glorieuse dame, quant li vendra a pleisir, vos baillera un cierge alumé, et la cire remise qui flotera desouz le feu degouteroiz en aucuns

(1) Ms. *illot.*

(2) Ms. *bone oeuuree.*

(3) Lat. *aliquantulum litteratus.*

vessiaus pleins d'iaue, avec signe de croiz, et donroiz a boivre aus malades de le eve et si en espandroiz desus les arsures et seur les plaies [des] mehaingniez; et li malades qui n'aura creance, il morra dedens .ix. jorz. » — « Sire, qui estes evesques de la Cité d'Arraz et de quan que il i (1) apent, ge vo les cest mandement, et se vos ne le metez a euvre, ge qui suis lais hom et simples crestiens pri a Dieu qu'il neiant ne m'en demant. »

Qant Normanz ot conté sa reson, li evesques l'aresonna par tel reson et par tiex paroles : « Conment est tes nons, biaux fiulz, et dont ies tu ? Quel vie mainnes tu ? » — Normanz respont : « Sire pere, mi parrein et mes marreines, qui por moi respondirent en bautesme au prouvoire, me nonmerent Perron ; après m'apela on Normanz en sornon, et sui nez de Seint Pol en Ternois, et de juglerie me garis conme povres menesteriex. » — « Bien le croi », dist li evesques, « car tu me pes de bourdes et de contrueuves, si comme juglierres. » Normanz se part de l'evesque, honteus et abaubiz, et entre el moustier et s'asiet, et a grant pitié et a grant dolor, et molt est pooreus des granz doulors qu'il voit et qu'il ot.

Or parlerons de l'autre jugleeur de Brebant qui Ytiers avoit non. Ytiers, qui cele nuit meismes estoit herbergiez a . ij . liues pres d'Arraz, se lieve main et vient a Arraz en l'yglise Nostre Dame, si conme on sonnoit tierce, fet s'oroison, entre en la cort l'evesque, et, sanz contredit, s'en vient en la chapele la ou li evesques meismes chantoit messe de Nostre Dame ; et estut il seus lais hom entre les clers jusques a ce que la messe fu dite.

Et quant li clergiez fu issuz, Ytiers saut avant et adevancist l'evesque et li dist : « Biau sire pere, oi ce que ge, qi sui vostre fiulz en Damedieu, [vueill] vos dire. » — Li esvesques l'esgarda simplement et le trest d'une part en sa chapele secréement et li dist : « Di moi, frere, ce que tu

(1) Ms. *illi*.

veuls. » — « Sire », fet il, « ge ai veüe une foiée et autre, par avision, la plus tres bele fame qui onques fust née de mere, et dist que, en cest samedi qui est hui, venisse a vos et vos anonçasse les conmandemenz, et me menaça que, se ge ne me hastoie, d'autretel mal angoisseus langui-roie ou morroie, conme li autre malade qui gisent leanz en vostre yglise. Si a conmandé que, en nuit qui vient dont diemenche ajornera, cerchiez l'iglise et visitez les malades, vos tierz, dont ge soie li uns, et li autres cil qui vos plera. Et entor (1) heure que li coc chanteront, la bele dame dont j'ai a vos parlé vos baillera un cierge alumé. La cire remise degouteroiz en eve et feroiz sus signe de croiz, et de cele eve donroiz a boivre chascun malade. Qui i crera, garis sera ; qui creance n'i aura, hastivement morra. »

« O ! » dist li evesques, « tu me deçoiz ou veus decevoir. Conment est tes noms, et don ies tu nez, et quel vie maines (2) tu ? » — « Sire », fet-il, « Itierz ai non, et en Brebant fu nez, et la sui menanz ; de chanter et de juglerie me garis ». — « Ha ! » fet li evesques, « ensemble avez parlé, tu et li autre qui primes favela a moi ! Ge ne vos puis croire ; bien voi que vos me volez essaier et engingnier ».— « Sire », dit Ytiers, « conbien a que cil parla a vos ? ». Li evesques li respont : « Uns autrestieus menesteriex con tu es est venuz a moi n'a gueres, si l'apele on Normant en sornon, et autrestiex truffes m'a conté conme tu as, dont ge ne vos puis croire ne lui ne toi ». — « O ! » dist Ytiers, se ge veoie Normant et ge en avoie ne leu ne aise, ge certes li bouteroïe m'espée par mi le ventre, quar il ocist mon frere ».

Quant li evesques oï ce, si s'apenssa, et li dist li cuers que ceste vision venoit de Dieu, par qui porroit estre la pes et l'acorde de ces .ij. anemis mortieux, et avec li respas et la santez de tant malades, et a Dieu meinte grasce rendue. Li evesques se pourpensa que bien seroit qu'il primes parlast

(1) Ms. *entre*.

(2) Ms. *nomes tu*.

de l'acorde entre les .ij. annemis et dist Ytier : « Biau douz fiulz, s'entretiens en ton cuer haïne ne rancune, tu ne puez fere oeuvre de Dieu, quar Damedieu, qui onques ne menti, dist en l'evangile : « Se tu fes t'offrande devant l'autel, et la « te recordes que tes freres a aucune corine vers toi, lesse « ileques t'offrande devant l'autel, et si t'en va einçois « racorder a ton frere, et don revenras et offerras ton don. » Tes freres est chascun crestien ; il te convient pardonner mautalant a ton frere, quar Dex dist : « Amez pes et « verité, quar ge meismes sui pes et verité. » Ainme ton annemi quar la sainte escriture dist : « Ainme ton ami en « Dieu et ton anemi por Dieu. Dex est charités et qui meint « en charité, il maint en Dieu et Dex en lui. » Nule vertuz ne nule aumosne n'est parfete sanz charité. Dont seint Polx nos dist : « Se je departoie qan qe ge auroie vaillant en « pouture de povres, et ge n'avoie charité, nule riens ne me « profiteroit. » Et Diex dist en l'evangile : « Se vos ne par- « donnez mautalant chascuns a son frere, ne ge a vos ne « ferai ja pardon. » Biaux fiulz, tu as empris a fere oeuvre de charité, et cil te vueille confermer en charité qui te fist et forma a s'ymage et a sa senblance. »

Qant Ytiers oï ces seintes paroles que li evesques li mostra, si fu con meuz en grant pitié et se lessa cheoir aus piés l'evesque et li conmença a besier et li proumet qu'il fera de la pes et de l'acorde qan que li evesques l'an loera. Li evesques fu molt liez, et esgarda entor lui et apela son chamberlanc et li conmande qu'il voist veoir par le moustier, amont et aval, se par aventure troverroit l'ome qui devant avoit a lui parlé ; et por ce encore qu'il plus apareilliéement le truist, huche durement a haute voiz : « Normant ! Normant ! »

Li chamberlans s'encourt isnelement et entre en l'yglise et apele Normant le jugleor a haute voiz. Normant respont : « Veez me ci ; que vos plest ? — Se tu es cil qui Normanz as non en sornon, » dist li chamberlans, « qui devant la

messe parlas a monseignor, va t'en tost a lui. » Normant s'en va ; li chamberlans l'enmeinne en la chapele et trueve monseignor l'evesque parlant de pes a Ytier, qui seoit aus piez l'evesque a destre ; et ja iert en son cuer morte toute la haïne et la male amour qu'il avoit eue envers Normant, quar il estoit ja touz espris del feu de charité par les bons essamples qu'il avoit oïz et entenduz. Normant s'asiet aus piez l'evesque a senestre, moult a doutance, et li evesques li conmença a preeschier les biens de charité, autresi bien ou mieuz con il fist a Ytier, et li dist :

« Biau fiulz, nule vertuz, nus biens, nule aumosne ne vient a perfection, se charité ne l'i ameinne. Charitez et haïne sont ausint diversses comme est blans et noirs ; haïne est rage et esmouverresse (1) de toz maux, mes charitez est li premereins et li souverains commandemenz en la loi Damedieu et est esmouverresse de toutes bones oeuvres. Li tres granz conmandemenz Damedieu est que toz crestiens aint nostre seignor Dieu de tout son cuer et de toute s'ame et de toutes ses forces, et son proïsme si conme lui meismes. Encore s'estent plus charitez, quar Dex, qui charitez est, conmande c'on aint son anemi. Damedex a Marie Magdeleinne, qui ert s'anemie, pardona ses meffez, pour la tres grant charité qu'ele ot envers lui, et ot merci del larron pendant en la croiz, et pria pour ceus qui le crucefierent. Et vos autresi, li mien chier fill, priez li uns pour l'autre, si que vos soiez sauf. La boneeürée Virge vos a eslit et apelez a une euvre de misericorde pour visiter ces malades ; or gardez que Damedex ne vos retoille par conseill du deable le Seint Esperit et la grasce qu'il vos a prestée, quar bien sachiez que en ame malvoillant ne se reposera ja li Seinz Esperiz. »

Apres cest chastiement de charité, Normant a mains jointes et a genouz ploiez prie monseignor l'evesque de bon cuer, a lermes, humblement, que l'anemistié Ytier conver-

(1) Ms. *et mouveresse*.

tisse en amistié, et il quan que il conmandera fera de pes et d'acorde de tot en tout.

Li evesques se lieve et lor dist : « Or vos entrebesiez de par Dieu en non de pes et d'acorde ; et en nuit qui vient veilleroiz aveques moi en proieres et en oroisons, pour bien fere la besoingne qui nos est chargiée et conmandée, si que cil sires qui est uns en deité et trebles en personnes, Peres et Fiulz et Seins Esperiz, par le service de nos . iij . rende santé aus malades gisanz en cele yglise leanz. »

Li dui jugleor se lievent et pardonnent mautalant li uns a l'autre et s'entrebesent par le conmandement l'evesque, qui lor conmanda a geüner ce samedi en pain et en eve. Et entour eure de nonne, se disnerent avec l'evesque a sa table, et apres mengier s'en entrerent el moustier et furent en oroison jusque au vespre. Et quant il fit anuitie, si conme il troi fesoient lor priere et reclamoient Nostre Dame sainte Marie, ele, la douce mere Dieu, un petit apres le coc chantant, descent du cuer, et portoit en sa main un cierge alumé del feu celestial.

« Vos, jugleor, » fet ele, « qui vivez de chant et de vielle, venez ça. Ceste chandoile vos baill a garder a toz jorz mes parmenablement. Quiconques crestiens, soit hom soit fame, aura l'achoison de ce mal c'on apele feu d'enfer, se on alume cest cierge, et de la cire qi remettra par la force del feu degoute on en eve, et de cele eve face on esproement seur le leu ou li malages est espris et bleciez, tantost sera estainz en tel maniere que, se il croit, il guerira, et se il n'a creance, hastivement morra. »

Qant li glorieuse dame de paradis ot dite ceste parole, si s'esvanoï. Li jugleor reçurent la chandoile par grant devocion, en l'ennorance et en la mémoire Nostre Dame sainte Marie, et le baillierent a l'evesque, por ce que de quan que il avoient oï et veü vouloient ouvrer par son conseill. Et li evesques lor dist : « Por ce que cist cierges vos est donnez de par Dieu et venuz par miracle, la moie volenté feriez vos

de moi vo compaignon en ceste chose, nient par merite, mes par la grace de Dieu et par la vostre ! »

Li jugleor reçurent volentiers et liéement monseignor l'evesque a confrere et a compaignon et le besierent el non de confrarie. Or s'en vont il .iij. portant .iij. vessiaux, chascun le sien, plains d'iaue et tienent la chandoile alumée, et la cire remise degoutant chascuns en l'eve de son vessel ; et font .iij. rans, et vont entor visiter les malades, chascuns en son ranc, et de cele beneoite eve leur donnerent a boivre, et si en giterent sor les bleceures des mehaingniez. En ceste haute querelle traveillierent li evesques et li dui menesterel la nuit tote nuit et l'endemein jusq'a eure de tierce avec l'aide de Dieu.

Et quant ce vint, au derrien malade et on li verssa a boivre ausint qu'on en avoit fet aus autres, « Est-ce, » dit il, « vins ou eve ? » — « C'est eve, » dient il. » Et cil respont : « Mieudre santé est en vin que en eve, quar li vins me souloit esleescier le cors et l'ame. » Et li evesques li dist : « Biax fiulz, et de leesce et de salu ait l'ame part en cest boivre, si que la puissance del filz Dieu soit esclerièe en toi. Pren le conmun buvrage de la conflarrie, que tu conmune santé recoives avec les autres ; quar avec eus est cele meisme foi et en autretel creance receus tu bauptesme en l'eve, et por autretel secours de santé venis tu ci conme il firent. »

Cil but toutevoies, ne mie pour santé, mes encontre sa mort ; il but par mauvese creance, neant por respasser mes pour trespasser, car lors trespassa de cest siecle.

Qant cist abuvremenz et toutes les autres choses furent acomplies, si con Nostre Dame avoit conmandé aus II jugleors, et il reperierent par les malades por veoir conment Dex avoit fet ses miracles en eus, por quoi la douce mere Dieu fu et est honorée et essauciée en cele sainte yglise d'Arraz. Et que vos feroie lonc conte ? Tant con il i (1) avoit

(1) Ms. *illi*.

de langues des respassez, autant i avoit il de grasces et de loenges randues a Damedieu par le mostier.

Ja estoit pres de tierce, et li clergiez et li pueples de la Cité erent assemblé pour oïr messe et pour aler a procession, si conme au diemanche ; et messires li evesques, quant il ot (1) rendue la chandelle Nostre Dame aus jugleors en lor mains, il conmence a l'entrée del cuer a haute voiz et a grant joie *Te Deum laudamus*, et li cler del cuer le parchanterent.

En cele nuit et en cel jor furent gari li .vij.[xx] et .iiij. malade qui estoient espris del doulereus feu d'enfer, fors . j . seul, qui derriens fu et mauvesement creï, si con dit est. Et ce avint en la Cite d'Arraz, par la grace de Dieu et de sa beneoite mere et en l'onnor de lui. Et en la remembrance de si biau miracle, est cist cierges gardez a Arraz, qui fu donnez par la main destre de la mere Dieu meismes, et doit estre en la baillie des jugleors et des menesterieux par encesserie, et par lui fet Dex misericorde molt tres souvent aus malades espris.

Et pour la remembrance de cest miracle, establirent li jugleor une conflarrie et une charité qui fu lonc tens meintenue par petit de confreres, mes en pou d'eure fu molt, grant, quar li chevalier i entrerent, qui i devoient rentes a conreer la povre gent au siege qui ert fez et diz. Einsi dura . viij . anz ou . IX . Normanz en estoit sires et Ytiers, tant que hontes et vités sembla as chevaliers du païs que li jugleor deussent estre mestre et seignor desor euls ; et quant Ytiers et Normanz furent mort, des autres jugleors qui erent ne voldrent fere les conmanz, ainz les tindrent en despit et gaberent dui (2) seignor que ge sai bien nonmer : li uns fu Nicoles aus Grenons, si tenoit Ymercort et Baillueill, li autres ot non Jehans, de Uaencort fu nez.

(1) Ms, *illot*.

(2) Le Ms finit la phrase à *gaberent* et commence ainsi l'alinéa suivant : *Qui seignor que ge sai bien nonmer li uns fu*, etc.

Cil dui furent li premerein qui esmurent l'outrage, dont il orent (1) puis honte, quar il manderent les autres chevaliers, si leur moustrerent et distrent : « Seignor, ceste charité est de grant seignorie et nos li fesons grant honte quant li jugleor en sont si seignor et mestre deseur nos. Mes ne voulons qu'il soient en nostre (2) compaignie, plus ne qu'il viegnent avec nos offrir, ne qu'il i aient poosté, mais lor conflarrie et lor charité tiegnent par aus et nos tendrons ceste par nos. Que vos en semble, » fet il, « de cest afere?— « Il a en euls molt pou d'aquest, » font li autre ; « qan qu'il vos est bon, nos l'otroions bien de nostre part, quar il sont fol et outrageus. Deffandez lor qu'il ne viegnent plus, mais tiegnent par euls leur charité. »

Si fetement par le conseill de ces . ij . ouvrerent, et en bouterent hors les jugleors qu'il n'osoient entr'eus venir ne maintenir lor conflarrie, qui estoit estorée par euls et pour l'asouagement qui tant estoit pesmes et douteus. Li jugleor orent grant honte et de ces . ij . molt se pleignoient et reclamoient la gloriose dame qui est de tout le monde roine. Einsi furent hors en grant tens que juglierres n'i vint. Mes ore oiez qu'il avint a ceus qui esmurent le grant outrage. Seurpris furent de tel maladie qui les membres lor toloit touz et les destreignoit si griement qu'il ne se pooient neis pestre. Qui maux conmence bien le doit comparer : a tel deserte, tel guerredon. A ces . ij . avint [que] si fetement et si longuement furent batu et tormenté qu'il ne desirroient fors que la mort : por ce est sages qui droit fet. Or escoutez quele aventure avint a ceus qui ainsi languissoient.

Une nuit gisoient en lor liz. A l'un s'aparut la glorieuse Virge sainte Marie qui est es cieus roine et dame. Parée estoit de gloire et de clarté. A lui parla comme fame iriée : « Oz tu, » fet ele, « qui ci gis ? Sez tu por quoi tu ies malades? Por ce que tu m'as durement corrouciée. Si est

(1) Ms, *illorent.*

(2) Ms, *en lor compaïgnie.*

bien droiz qu'il t'en soit mescheü, quar tu as desfet ce que ge avoie establi. Mes se tu tost ne l'amandes, il te covendra finer de lede mort, que ja ne t'i vaudra parages. » — « Ha ! bele douce dame, merci ! » dit cil. « Quar ge ne vos vi oncques ; mes volentiers l'amenderoie, se ge savoie de quoi ge sui meffez vers vos. Ha ! bele dame, » dit il, « car vos nomez. De vos resplandist touz cist estres. Je sui touz esbahiz de la clarté de vos. » — « Je sui, » fet ele « la mere Jhesu Crist, qui me plaing de la conflarrie que tu as tolue aus jugleors qui je donai mon cierge devant l'evesque por estorer la conflarrie que tu lor as tolue. Par ton orgueill en sont gité ; mes se tu santé veus recevoir james, amande leur tost cest outrage et lor heritage leur rent dont ge les fievai a toz jorz ; et lors que tu auras fet ceste chose, iert ta doulor sanée. »

A tant s'esvanoï la glorieuse Virge. A l'autre malade est alée. Toute la reson qu'ele conta au premerain mostra a celui qui molt estoit entrepris et molt desirroit guerison. Quant cil dui malade orent ceste reson oïe, si se firent porter a Arraz au mostier a la glorieuse dame. Lor oevre fu si merveilleuse que devant le moustier s'entrencontrerent et conterent leur avision, puis tendirent lor meins vers le ciel et rendirent graces a Nostre Seignor. Lors firent venir, ce me semble, tous les jugleors qui en Arraz erent menant ; si leur rendirent en es le pas leur chartre et lor droiture.

Cest miracles a esté en latin lonc tens ; or la on en roumanz tranlaté por ce que les laies genz l'entendront mieuz. Proiez pour toz ceus qui la charité meintiennent, et a touz ceus qui dire l'orront qu'il prient à la glorieuse Virge sainte Marie qu'ele les conseult en ame et en cors d'avoir honestement leur soutenance et veraie confession a la mort et verai pardon au jugement.

Apres les miracles Nostre Dame, oiez les coutumes et les assises :

Nus ne puet ne ne doit, tant que il soit seins et haliegres,

entrer en ceste charité [fors que (1)] au dioes ou au devenres ou au samedi apres les huitieves de Pantecoste c'on apele cinquiesme, por avoir qu'il seüst ne peüst donner.

Et qui adont i enterra, soit home soit fame, il li couvendra fiancier que il les coutumes et les droitures de la conflarrie poursuivra et tenra a son pooir, et tant com il en aura en la charité .xii., que homes que fames, il ou ele si fera li treziemes ; et a l'entrée de la charité paiera .vi. den. et obole.

Et s'il avient chose que en la conflarrie entre aucun preudom sanz sa fame, ou aucune preude fame sanz son baron, li uns l'autre fera parigal en ceste conflarrie, quant il ou ele vorra (2), devant le maieur et les eschevins, sauve la droiture de le charitez.

Explicit *La Chandelle d'Arraz*.

(1) Lat. *nisi* omis dans la traduction.

(2) Ms *venra*



II

ÉLOGES FUNÈBRES



A ABEL BERGAIGNE

POÈME dit par M. Victor BARBIER

Secrétaire-Général

à l'Inauguration du Monument de Vimy.

Quand l'Etat, la Sorbonne et l'Institut de France
Te magnifient, nous, fils d'Artois,
Tes frères, pouvons nous garder l'indifférence
Et ne pas élever la voix ?

Certes, la tâche est rude, un rimeur de province,
Après tant d'orateurs fameux,
Inévitablement doit paraître bien mince,
Bien terre à terre à côté d'eux.

Mais, qu'importe ! après tout, ta race est notre race,
Nôtres toujours furent les tiens,
Nous te revendiquons, nous avons cette audace,
Bergaigne, tu nous appartiens !

Il était de chez nous ton aimable grand-père,
Peignant, rimant, lançant son mot,
Il fut, aux *Rosati*, le plus joyeux confrère
De Robespierre et de Carnot.

Alors, du gai savoir, ils étaient les apôtres
Et, s'ils n'avaient l'accent gascon,
Ces francs cadets du Nord, au fond, en valaient d'autres
Dont on exalte le jargon.

Ton père, moins fougueux, s'était dans les Domaines
Contenté d'un modeste emploi
Et rêvait, à l'abri des passions humaines,
Pareille existence pour toi.

Mais, transcrire un contrat de vente ou d'hypothèques
Te plaisant médiocrement,
Pour Paris, ses leçons et ses bibliothèques
Tu laissas l'Enregistrement.

Ailleurs était ton but, le passé poétique
De l'Inde attirait ton esprit,
Ton effort incessant força la linguistique
A te révéler le sanscrit.

A ce travail ardu tu découvris des charmes,
Quand la guerre à tes chers Védas
T'arracha brusquement, la France toute en larmes
Ne voulait plus que des soldats.

La paix, en revenant, te rendit à l'étude
Et, bientôt, tu repris tes cours
Longtemps interrompus, sans que la solitude
Ait jamais pesé sur tes jours.

C'est vers les quarante ans que ton âme ravie,
Rencontrant enfin l'âme sœur,
Conquise sur-le-champ, se donna pour la vie
Et crut à l'éternel bonheur.

Mirage décevant, illusoire, éphémère,
Quand chacun enviait ton sort,
En un an, tu perdis et le fils et la mère
Fauchés, coup sur coup, par la mort.

A ce terrible deuil, la douleur fut si forte
Qu'insoucieux de l'avenir,
Tu cherchas à revivre avec ta chère morte
Le passé par le souvenir ;

Et, pieux pélerin, tu refis les voyages
Jadis avec elle entrepris
Et revis en pleurant les riants paysages
Dont ses beaux yeux s'étaient épris.

Longtemps tu t'isolas en ta peine cruelle,
Voulant lutter contre l'oubli
Qui, lentement, s'impose au cœur le plus fidèle
Après le malheur accompli.

La science, en retour, te fut clémente et bonne :
C'est quand tu souffrais qu'il lui plut
De t'offrir, jeune encore, une chaire en Sorbonne
Avec un siège à l'Institut.

Vers de plus doux pensers ta raison moins rebelle
Déjà semblait s'acheminer,
Quand des Alpes soudain, la sinistre nouvelle
De ta mort vint nous consterner.

Dix ans se sont passés... A l'époque où nous sommes,
C'est trop souvent plus qu'il n'en faut
Aux méchants pour trouver au plus parfait des hommes
Un vice, une tare, un défaut.

Si la gloire pour toi fut quelque temps à naître,
Nul renom n'est mieux affermi,
Ce n'est pas un héros discuté, c'est un maître
Que nous saluons à Vimy.

Du triomphal laurier que ton front pur se ceigne,
En ce jour qui t'est départi,
Mais à ce vert rameau laisse-nous, ô Bergaigne!
Joindre la fleur des *Rosati*.





DISCOURS

PRONONCÉ LE 24 JANVIER 1899

SUR LA TOMBE DE

M. Louis BLONDEL, membre résidant,

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

MESSIEURS,

ICI-BAS il n'est pas de ciel sans nuage et aux côtes même de la Provence, que dore et réchauffe presque un soleil d'Orient, la mort sait projeter son ombre sur ceux que le Nord lui a confiés ; car de ces régions où l'on va chercher la vie, il ne nous revient trop souvent qu'un cercueil.

Et quelle douleur, lorsque ce cercueil renferme les restes d'un homme frappé dans l'épanouissement de son âge, au milieu d'une famille dont il était moins la force que l'étoile, l'ornement et la consolation, dans la plénitude de la vie, alors qu'il pouvait s'arrêter au milieu de son champ, s'y reposer à l'aise et contempler jaunissante la moisson semée par lui ! Cette douleur, elle est celle de la famille de Louis Blondel, celle de tous ceux qui ont connu et apprécié le juge éclairé et intègre, l'industriel actif et prudent, le citoyen

désintéressé et dévoué, l'ami sûr et fidèle. Elle est la nôtre à nous surtout, ses collègues de l'Académie, qui fondions tant d'espérances sur son esprit d'observation, de critique et d'investigation.

* * *

Depuis longtemps il était désigné pour entrer dans notre Société et il semble que dès ses études classiques, si solides et si brillantes, ses maîtres d'alors, aujourd'hui les vétérans de notre Compagnie, l'aient formé sur les bancs du collège avec une complaisance toute prévoyante pour en faire plus tard un de leurs confrères. Nous les en remercions ; car cette préparation lointaine devait nous valoir tout à la fois un penseur, un philosophe, un économiste, un croyant convaincu.

Le sol, sans doute, était riche et fécond ; la semence ne demandait qu'à y croître, et dans cette autre atmosphère si douce d'un foyer paternel où l'on enseignait l'amour du travail, le respect de l'autorité, la conscience de la responsabilité personnelle, l'écolier d'hier atteignait rapidement la maturité de l'homme fait.

L'heure de l'initiative avait d'ailleurs sonné bien tôt pour lui, et à l'âge de l'insouciance et des illusions permises comme des joies dites sans mélange, la mort d'un père, survenue dans les circonstances les plus cruelles, le constituait chef de famille, c'est-à-dire consolateur de sa mère affligée, guide et soutien de ses frères et de ses sœurs, directeur d'une industrie considérable. La charge était lourde pour des épaules de vingt ans ; mais Louis Blondel se sentait au cœur assez de force, d'énergie et de dévouement pour l'accepter ; l'expérience nous a montré qu'il n'était pas inférieur à sa mission. Le voici donc front au labeur, recueillant sans hésiter l'héritage paternel et greffant

bien vite des branches nouvelles sur l'arbre à l'ombre duquel allait se grouper, dans une union touchante, sa chère famille. Il lui faut, pour parer à la besogne, une activité dévorante. Mais il sait dominer les situations, s'abstraire des détails sans les négliger et, à l'aide de principes sûrs et généraux, se tracer, à lui et aux autres, la route à suivre, la solution à adopter, l'écueil à éviter, la mesure à prendre.

* * *

Sa vie pratique n'était donc que le corollaire logique de ses conceptions théoriques puisées dans la réflexion et l'étude. Car, au milieu du tourbillon des affaires, l'étude était restée sa passion favorite, et lorsque la maladie le clouait sur son lit de souffrances, elle le maintenait encore au milieu de ses livres, de ses revues, de ses journaux. Sa main pouvait être tremblante, sa plume n'en restait pas moins ferme, son esprit moins lucide. De sa solitude de Blangy, il écoutait le choc des opinions, surveillait les vicissitudes de la lutte, s'y mêlait avec une droiture, une conviction et une courtoisie auxquelles personne ne pouvait refuser hommage.

Il se révélait alors, surtout comme penseur élevé, écrivain distingué, économiste éminent. C'est à ces titres, étrangers à toute politique, que nous lui avons ouvert bien grandes les portes de notre Académie, à laquelle, hélas ! il a été plutôt montré que donné. Je le vois pourtant nous arrivant fidèlement chaque vendredi d'été, suivant nos discussions, les éclairant et les résumant avec cette clarté de compréhension et de parole qui le caractérisait, s'intéressant au rôle social et à l'avenir de notre Compagnie, qu'il voulait jeune, vigoureuse, respectueuse de la tradition, mais amie d'une saine liberté, d'un progrès constant, d'une bienfaisante actualité. Déjà il avait ébauché son programme et le

dernier volume de nos *Mémoires*, en le reproduisant, nous annonçait pour l'année suivante l'exposé détaillé de ses vues et de ses aspirations.

* * *

Hélas! les jours de notre collègue étaient comptés et sur son front si largement ouvert, mais courbé progressivement sous le poids de la souffrance, on devinait une main qui inscrivait une sentence de mort ; en vain souriait-il à la vie plus par condescendance que par conviction ; l'âme, toute maîtresse qu'elle fût chez lui du corps qu'elle animait, allait bientôt renoncer à la lutte pour l'existence, et au jour même anniversaire de sa naissance, Louis Blondel, riche de bonnes œuvres, de foi agissante et de sainte résignation, retournait à Dieu d'où il était venu. Sa mort réalisait ainsi, par cette singulière coïncidence de dates, la locution de nos vieux martyrologes, sur le parchemin desquels le jour du décès est inscrit sous la désignation de « jour natal », parce que c'est en ce jour, que le chrétien, naissant à l'éternité, naît vraiment à la vie.

Aussi, du fond de cette tombe, n'entendez-vous pas comme une voix retentissante faisant écho à l'Ecriture et disant : « O Mort, où est donc ta victoire? Sans doute tu m'as terrassé ; mais en m'enlevant au monde tu m'as rendu aux cieux. De par ta volonté, contresignée de Dieu, tu m'as fait disparaître ; mais après moi je laisse, avec la compagne de mes jours heureux, des enfants appelés à faire la gloire de leur mère parce qu'ils seront les héritiers des traditions de leur père. Je laisse celui sous le nom duquel j'ai abrité en toute confiance le nom et la personne de ma fille. Je laisse une sœur bien chère, aussi bonne que courageuse, deux frères qui s'inspireront de mon souvenir, comme ils se sont inspirés de mes exemples et de mes conseils. O Mort, où est

donc ta victoire, puisqu'au Ciel comme sur la terre je me survis à moi-même ! »

* * *

C'est là toute notre consolation, mon cher Collègue ; de là-haut vous nous présiderez, et lorsqu'ici-bas nous voudrons vous retrouver, nous tournerons les yeux vers celui qui, par droit de naissance et de conquête, vous représente parmi nous ; nous lui tendrons les deux mains et nous lui dirons que nous l'aimons doublement et pour lui et pour vous toujours.





DISCOURS

PRONONCÉ LE 15 JUIN 1899

SUR LA TOMBE DE

M. le Docteur TRANNOY, membre résidant,

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

MESSIEURS,

LE Sage avait bien raison de le dire : aux frontières du bonheur confine le deuil.

Il y a quinze jours à peine, malgré les craintes du lendemain, nous étions tout à la joie. C'était la veillée des armes, consacrant l'entrée parmi nous de deux nouveaux collègues ; aujourd'hui, c'est la veillée des morts, nous réunissant autour d'un cercueil. Hier, c'étaient les allégros retentissants d'une musique de fête ; aujourd'hui, ce sont les accents lugubres d'un chant funèbre. Alors, c'étaient les souhaits de bienvenue ; maintenant ce sont les paroles d'adieu.

* * *

Et quel est donc celui que la tombe réclame, celui que la mort nous ravit ? On vient de vous le dire dans le détail. Pour moi, je ne veux m'occuper que du confrère vénéré,

dont l'âge, le savoir, l'expérience et la bonté faisaient la force et l'ornement de notre Société. Je ne veux me rappeler que cette douce et large figure, si bien encadrée de longues boucles de cheveux grisonnants. Il me semble entendre encore le bruit de ses pas pressés et traînants, alors que, péniblement mais fidèlement, il gravissait l'escalier qui conduit à la salle de nos séances. Là je le contemple, à sa place invariable, suivant d'une oreille attentive nos lectures et nos communications, les émaillant de quelque souvenir personnel, de quelque remarque judicieuse, de quelque rappel aux traditions, dont il était l'inflexible mainteneur.

* * *

N'avait-il pas, d'ailleurs, pour nous en imposer à tous, outre l'autorité de l'aïeul, celle du docteur, de l'homme de bien, du chrétien aux convictions aussi conciliantes que solides? C'est à cela sans doute qu'il avait dû, en 1874, de prendre dans notre Compagnie la succession d'un chirurgien émérite, dont le temps n'a pas encore effacé la renommée, le docteur Louis Lestocquoy. Héritier de ses charges, M. Trannoy ne semblait étranger à aucune de ses qualités : le manteau d'Elie venait d'être recueilli par Elisée, pour recouvrir les mêmes connaissances, la même abnégation, la même modestie, les mêmes sentiments religieux. Car il était de cette race qui, comme le lui disait le président Gardin, « sait allier à un profond savoir et à une expérience consommée toutes les délicatesses du désintéressement, toutes les inspirations de la bienfaisance ». Sans doute l'art de la médecine, ou plutôt de la chirurgie, a pris, lui aussi, vers le progrès un un essor rapide ; la science, en agrandissant son domaine, a fourni à ses adeptes de nouveaux moyens pour défendre l'homme contre la maladie et son œuvre de destruction. Mais faut-il pour cela que l'école nouvelle s'érige en adversaire de l'école ancienne ? Qui oserait le soutenir parmi ceux d'entre nous qui ont encore souvenance de cette

phalange d'hommes d'honneur et de bien, de science et de vertu qui avaient nom Dupuich, Ledieu, Brémart, Stival, Lestocquoy ?

On les voyait indistinctement au chevet du pauvre comme du riche, à toute heure du jour et de la nuit, sans souci même de la reconnaissance. Dans le malade ils considéraient un corps à soigner, souvent une âme à sauver, reportant vers l'auteur de tout don le succès de leur cure et redisant avec Ambroise Paré : « Je le pansai, Dieu le guérit ».

***

C'est à cette docte et noble lignée qu'appartenait notre collègue, fidèle initié de la science et disciple convaincu de la religion, scrutant l'une sans forfanterie et suivant l'autre sans affectation, siégeant en maître à l'Ecole de Médecine et s'agenouillant en disciple au pied de notre Calvaire, où il invoquait tout à la fois pour lui le Dieu des lumières, et pour ses malades le Dieu de vie et de consolation. Ah ! c'est qu'il avait au cœur, avec une piété solide, une charité qui s'étendait à toutes les infirmités. Partout où il y a à se dévouer, dans l'exercice de son art comme dans celui d'une administration bienfaisante, je le rencontre.

Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, dès 1850 je le trouve au berceau d'une œuvre qui m'est trop chère pour que j'en puisse parler avec désintéressement, de l'œuvre des Sourds-Muets et des Aveugles ; et depuis lors, c'est à dire durant presque un demi siècle, au milieu de vicissitudes diverses, il lui reste attaché soit comme docteur, soit comme membre et vice-président de sa Commission de surveillance.

***

Notre Académie, Messieurs, n'est pas un jardin fermé ; la courtoisie y accueille toutes les convictions et toutes les loyautés, en attendant que bientôt l'amitié en unisse tous

les cœurs. Mais lorsqu'un homme se présente, à l'esprit élevé, aux sentiments généreux, à la vie faite de dévouement et de travail, il est nôtre par le fait même.

A tous ces titres le docteur Trannoy avait donc sa place marquée dans notre Société. En vain se défendait-il au début de son discours de réception de n'avoir pas en partage l'éloquence ; c'était un bien de famille, dont il ne pouvait pas être déshérité. En vain, alléguait-il son insuffisance ; il n'y avait dans cette affirmation que l'expression d'une modestie bien vite contredite par la magistrale étude qu'il faisait suivre sur l'action bienfaisante de la science médicale. Aussi ses collègues, justes appréciateurs de son mérite, ne tardaient pas à lui confier les fonctions de Vice-Chancelier, puis de Chancelier de notre Compagnie. Nul ne pouvait mieux que lui siéger au bureau, en inspirer les mesures, en faire accepter les décisions ; et si les suffrages de ses amis avaient pu lui faire violence, nous lirions son nom dans la liste de ceux qui, par leur réputation, leur talent et leur situation ont dans le passé si bien présidé aux destinées de notre Société.

Mais chez nous, comme ailleurs, s'il consentait à être au labeur, jamais il ne voulut être à l'honneur. Refusant toute dignité, il prêtait cependant sa compétence à l'examen des concours relevant de ses études et sa plume à la rédaction d'un remarquable rapport sur un Mémoire historico-médical concernant la peste en Europe.

C'est ainsi encore, qu'au nom d'une tendre affection, il consentait à nous présenter en séance publique notre toujours regretté Julien Boutry. Mais là où finissaient le devoir ou l'amitié, la modestie reprenait ses droits imprescriptibles, faisant rentrer dans le rang le docteur Trannoy, qui ne voulait plus être parmi nous qu'un collègue aimable, un auditeur assidu et sur nos instances un mentor bienveillant.

Et voilà comment il a passé en faisant le bien, non seulement dans le champ si vaste de la souffrance et de l'infirmité humaine, mais encore dans ce coin du monde plus

restreint où l'homme, désireux de se consoler des épreuves et des déceptions, demande aux Lettres, aux Sciences et aux Arts des fleurs pour cacher les tristesses de la vie et des fruits pour en adoucir les amertumes.

* * *

Puis il s'en est allé, comme il avait vécu, calme et souriant, chargé d'années et de mérites, cueillir ces autres fleurs qui ne passent plus, goûter ces autres fruits dont la saveur ne change pas.

C'est là. cher et vénéré Collègue, dans cet Eden éternel, que désormais le regard de notre cœur ira vous chercher, c'est là que notre fidèle souvenir vous envoie ce cri de l'espérance : Au revoir !



III

Séance publique du 1er Juin 1899.



ALLOCUTION D'OUVERTURE

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

Mesdames, Messieurs,

Au commencement de ce siècle, l'Académie française quittait le Louvre pour s'installer dans la vieille maison de Mazarin. Serait-ce par imitation que notre Société aurait renoncé aux brillants salons de l'Hôtel de Ville pour tenir séance, elle aussi, sous une coupole ? Nous ne saurions avoir semblable prétention ; d'ailleurs nous n'avons cure d'un palais de cardinal, quand la Municipalité d'Arras met si gracieusement à notre disposition tous ses immeubles et tous ses domaines. Elle veut que partout chez elle nous soyons chez nous, et par une délicate attention elle consent même à déroger à ses principes en nous accordant une salle réservée, comme l'indique son nom, à des solennités musicales.

* * *

Je n'ose avancer que pour notre part nous vous avons conviés à une fête de ce genre : le timbre harmonieux de la voix de mes collègues et le chant de leur prose le permettraient-ils, que leur modestie se refuserait à pareille

affirmation. Et cependant, sans crainte d'être taxé de pédantisme, je crois pouvoir proclamer bien haut que la salle des Concerts reste aujourd'hui et en cette circonstance ce qu'elle était hier, ce qu'elle sera demain.

N'est-ce pas en effet une véritable symphonie que celle où par leur présence comme par l'expression de leurs regrets les plus brillantes personnalités de notre ville s'unissent dans un bienveillant hommage à notre Académie ; où, avec les représentants de l'autorité et les chefs de notre armée se fondent si bien l'atticisme du langage, la correction des manières, la noblesse des sentiments ? N'est-ce pas une matinée musicale que celle pour laquelle le Régiment du Génie veut bien nous prêter le concours de ses artistes et le talent de son maëstro ?

A nous de vous remercier en vous montrant qu'après tout notre Compagnie peut apporter elle aussi sa note dans ce délicieux concert.

* * *

Elle s'intitule *Académie des Sciences, Lettres et Arts* et vit de fait en douce concorde avec chacune des muses du Parnasse et de l'Hélicon. Or de ces neuf filles de Jupiter Euterpe n'est-elle pas l'une des plus charmantes, et de tous les arts, l'art musical n'est-il pas celui qui rend et qui transmet le mieux les émotions de l'âme ? C'est à lui que Clytemnestre, durant l'absence d'Agamemnon, demande force et consolation. Au chant d'Orphée les arbres agitent leurs branches en cadence, les fleuves suspendent leur course, les animaux les plus farouches s'adoucissent, comme plus tard aux accents de Stradella les assassins tomberont désarmés.

Sans dénier à certains de mes collègues un talent musical incontestable, que bientôt d'ailleurs et pour l'agrément de nos séances privées ils pourront exercer sur une vénérable contrebasse léguée dernièrement à l'Académie, nous n'aspirons pas à renouveler ces merveilles. Mais nous n'en res-

tons pas moins les fidèles adeptes et les admirateurs passionnés de celle à qui la Poésie et les Lettres peuvent et doivent dire : « Ma Sœur ». Car la musique, sans avoir chez nous une part prépondérante, y a cependant toujours occupé une place honorable.

***

Si je parcours la liste de nos membres, j'y relève par exemple, dans le passé, le nom de celui dont la vie ne fut qu'une longue mélodie religieuse, le nom du chanoine Planque. Si j'ouvre la série de nos *Mémoires*, j'y trouve, dans son discours de réception, le magistral éloge de l'orgue, de ce noble instrument qui, selon l'expression de Lamartine,

« ... porte en saints élans à la Divinité
L'hymne de la nature et de l'humanité ».

J'y relève, du même auteur, un remarquable rapport qui prouve que les artistes, en soumettant leurs pièces au *dictamen* de l'Académie, n'en appréciaient pas moins ses jugements que ses médailles. Bien plus, un jour on mettait au concours dans nos programmes l'*Art musical en Artois*. Sans doute à cet appel local il n'était répondu que par un essai, légèrement en dehors du cadre, puisqu'il traitait de l'*Etat actuel de la musique dans l'Empire persan*. Mais ce mémoire nous valait un spirituel rapport qu'on n'a pas oublié. Peut être même inspirait-il une lecture faite en séance publique par l'un de nos vénérés collègues, M. A. de Cardevacque, sur *La musique à Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*.

Ailleurs c'est une étude du baron Cavrois sur nos vieux troubadours qui

« ... aimaient leur pays, leur Dieu, leur roi, leur dame, »

et qui s'en allaient ainsi de castel en castel, de concours en concours, rimant et chantant ballades et pastourelles.

* * *

Et si, après la collection de nos *Mémoires*, je voulais vous ouvrir l'album de notre vie intime, vous n'y découvririez que des pages mélodieuses, faites d'accords parfaits entre hommes venus de tous les points pour fraterniser d'abord dans la communion des Lettres et s'unir bientôt dans une harmonieuse cordialité, qui n'a d'égale que celle de la famille et de l'amitié.

Mais c'en est assez, je crois, pour justifier notre présence dans la Salle des Concerts. A mes collègues, maintenant, inscrits au programme, d'en achever la preuve.





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. ALAYRAC, membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

J'AI lu dans un discours prononcé antérieurement par Mgr Deramecourt, qui présidait alors à vos travaux, qu'il était de tradition à Arras que les étrangers ou simplement même les nouveaux venus ne fussent investis du droit de cité qu'après un stage toujours long et parfois un peu dur ;

Et l'orateur prenait la peine de justifier cette attitude si prudente en embrassant, en quelques paroles concises et saisissantes, tout l'historique — fait de prospérités inouïes et de malheurs sans noms — de la ville d'Arras, depuis ses origines jusqu'à l'histoire contemporaine.

Certes, il a fallu que cette ancienne tradition des mœurs locales me fût révélée par une voix aussi autorisée pour que j'en connusse l'existence. L'accueil si cordial que j'ai reçu de votre ville, aidé sans doute par de vieilles et fidèles amitiés, ont bien vite fait de me réconcilier avec la légende ; et voici, Messieurs, qu'à votre tour vous ne craignez pas d'y rompre en visière, en élevant jusqu'à vous le modeste mineur que j'ai été toute ma vie.

Ce n'est pas tout encore ; la bonne fortune qui m'a procuré ce grand honneur n'a pas voulu que je prisse rang dans



votre Compagnie en évoquant tout d'abord le souvenir d'un collègue à jamais disparu. Je suis donc demeuré libre, après vous avoir exprimé l'hommage de ma profonde reconnaissance, de consacrer quelques instants à l'historique d'une grande industrie qui, en peu d'années, a transformé notre beau département et à laquelle toute mon existence active a été vouée.

***

L'histoire des mines dans le Pas-de-Calais — sans avoir rien de fantastique, suivant une expression que j'ai bien souvent entendue — a de quoi surprendre pourtant ceux là même qui ont depuis un demi-siècle consacré leur force vive à cette industrie si spéciale : comment expliquer en effet qu'un bassin houiller dont l'existence était anciennement constatée entre Aix-la-Chapelle et Mons, dont la poursuite était couronnée par le succès de Fresne-du-Nord et d'Anzin de 1720 à 1734, dont l'apparition même à Hardinghem dès 1692 indiquait comme un phare la route à suivre aux explorateurs ; comment se fait-il, dis-je, que ce bassin ait échappé aux innombrables recherches opérées depuis 1747 jusqu'en 1841 dans notre département, et que ces recherches se soient égarées comme à plaisir entre deux jalons si lumineusement posés ?

Et cependant les prospecteurs ne marchaient pas au hasard ; ils flairaient une piste !

L'exemple d'une pareille aventure nous ramène donc, Messieurs, — à peine de passer pour fatalistes — à l'idée d'une loi naturelle imprescriptible en vertu de laquelle chaque chose vient en son temps en proportion des besoins de la créature humaine et des efforts qu'elle s'impose pour y subvenir.

Le bassin du Pas-de-Calais fait partie d'une bande houillère considérable, la plus riche connue jusqu'à ce jour du vieux continent ; elle s'étend, sur une longueur de 500 kil.

environ et une largeur de près de 10 kil., entre Dortmund en Westphalie, et Hardinghem dans le Boulonnais, en passant par Aix-la-Chapelle, Liège, Charleroi, Mons, Valenciennes, Douai et Béthune.

Son étendue exploitable, déduction faite des interruptions constatées entre Dusseldorf et Aix la-Chapelle d'une part, Fléchinelle et Hardinghem d'autre part, est de 420 kil.

Partout où la formation carbonifère apparut au jour, comme en Westphalie et dans une partie de la Belgique, la houille fut exploitée de temps immémorial. Mais dans le Nord de la France où elle est recouverte par les assises souvent puissantes du terrain secondaire, ce combustible ne fut reconnu et utilisé que successivement, à Fresne-du-Nord en 1720, à Anzin en 1734, à Aniche en 1778 et au-delà de Douai à partir de 1846. Quel écart entre ces dates !

Après la découverte de la houille à Fresne et à Anzin de 1720 à 1734, les premiers explorateurs MM. Desaudrouin et Taffin ne doutèrent plus que le terrain houiller ne s'étendît en Flandre et dans l'Artois, bien au delà des limites du Haynaut français. Ils avaient d'ailleurs devant eux — ainsi que je l'ai dit tout à l'heure — un précieux indicateur : on exploitait la houille à Hardinghem depuis l'an 1692 !

En conséquence ces messieurs demandèrent et obtinrent par un arrêté royal du mois de décembre 1736 une permission exclusive de rechercher la houille pendant 20 ans dans tout le pays compris entre la Scarpe et la Lys.

Soit que leur confiance eût failli ou que l'argent leur eût manqué, MM. Desaudrouin et Taffin, après deux tentatives sur les territoires de Douai et Lille, n'usèrent pas du bénéfice de leur privilège au delà de 1739.

Un peu plus tard, en l'année 1741, une entreprise Dona et Cie adressa aux Etats d'Artois un mémoire (conservé aux archives d'Arras) en vue d'obtenir la permission d'ouvrir des recherches sur les territoires de Lens, Villers, Arras etc... soit sur 15 lieues carrées d'étendue. Malgré l'accueil

favorable qui fut fait à cette pétition, il ne paraît pas que cette Compagnie ait abouti, plus que celle de Desaudrouin, à faire des explorations utiles dans l'Artois.

* * *

Les premières recherches sérieuses de houille faites dans ce pays furent exécutées à Pernes par la société de Villers instituée par un arrêt du Conseil d'Etat en date de mars 1747; un puits fut ouvert à Pernes par cette société et poussé jusque 30^{m} de profondeur sur un îlot de terrain présentant les apparences du carbonifère. Arrêté par l'afflux des eaux le puits fut terminé par un sondage, et les mémoires du temps prétendent qu'on s'est montré longtemps à Pernes des morceaux de houille extraits de ce trou de sonde. Détail piquant, Messieurs, et bien précurseur d'autres faits plus connus et plus modernes ! L'auteur des *Mémoires* prétend que « la substance combustible fut apportée par quelque ouvrier désireux de prolonger ses salaires à cette occupation ».

En l'an 1752, une autre Compagnie substituée par arrêt du Conseil à la Compagnie Desaudrouin, déclarée déchue de son privilège, établit une fosse à Esquerchin près Douai. Au cours du travail dans la région aquifère, le cuvelage étanche vient à se rompre, le puits est inondé ; va t-on se hâter de réparer le dommage ? Non, on se dispute à qui mieux mieux, accusant du malheur « les personnes mal intentionnées et jalouses de l'entreprise ». Enfin en 1756, on invoque les présages de la *baguette devinatoire* et on reprend l'ouvrage. Mais, combattu par l'abondance des eaux, le travail est des plus pénibles. Ici se produit un fait bien remarquable, et qui met en évidence l'importance qu'on attachait alors dans le pays à la recherche de la houille ; la Compagnie concessionnaire obtient en février 1757 un arrêté de l'Intendant des Flandres et d'Artois l'autorisant à exercer dans les villages d'Esquerchin, Lumbres, Corbehem, Izel,

Beaumont, etc... une réquisition de chevaux pour le service des « machines à pomper l'eau de la fosse d'Esquerchin ». Cette ordonnance fut affichée dans toutes les communes du Nord et du Pas-de-Calais environnant Douai et existe aux archives d'Arras.

La fosse d'Esquerchin fut approfondie jusque 165m ; des galeries y furent ouvertes au nord et au sud sans résultats, et le travail cessa en 1758.

Quinze ans plus tard, le principal associé de la Compagnie d'exploration, lequel était en même temps Directeur des Ponts et Chaussées de la province du Haynaut, adressait à l'Intendant des Flandres un mémoire dans lequel il exposait que la fosse d'Esquerchin, au moment où on avait « atteint la tête d'une mine de charbon, fut ouverte par un tremblement de terre qui désunit le cuvelage et amena une invasion d'eau insurmontable ». J'ajoute que cette fosse fut reprise en 1837 par la grande Société de recherches où figurèrent MM. Salmon, Boitelle et Soyez et abandonnée en 1841 dans un terrain déclaré absolument négatif par l'Inspection générale des mines ; cette dernière opinion fut définitivement confirmée par un dernier et profond sondage exécuté à Esquerchin en 1875.

Enfin, lors de la reprise fiévreuse des recherches qui eut lieu en 1834, deux sondages furent entrepris à Flers et à Auby (presque au contact de notre département) par la célèbre Compagnie Lilloise dite « des Canonniers » ; tous deux furent arrêtés par des accidents d'outillage. Sans ces singulières circonstances, la découverte du bassin du Pas-de-Calais était avancée de douze ans.

* * *

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir appuyé avec une telle insistance sur cette entreprise ancienne des environs de Douai ; c'est que Douai a tenu la clef du mystère

qui a excité tant de convoitises ; c'est que les entreprises de Douai résument singulièrement les causes qui ont ajourné pendant plus d'un siècle l'avènement de la houille dans ce pays ; avant tout une sorte d'aveuglement fatal à placer les recherches à côté du précieux gite, et aussi l'insuffisance d'un outillage élémentaire venant paralyser les efforts là même où, mieux armés, ils eussent été couronnés de succès. Je le répète encore, c'est à croire que l'heure n'avait pas sonné !

Ne craignez pas, Messieurs, que je m'attarde à vous décrire par le menu les travaux de recherches poursuivis avec plus ou moins d'ardeur dans le pays d'Artois pendant plus d'un siècle, outre que cette odyssée serait fastidieuse, elle sortirait par son étendue du cadre de cette modeste étude. Aussi bien toutes ces entreprises sont entachées des mêmes causes d'erreurs qui caractérisent celles qui ont été faites à Douai sur les confins des deux départements.

Après l'insuccès de la fosse de Pernes, les recherches de houille se succédèrent sans discontinuité, se rapprochant de plus en plus d'Arras et de Douai, à l'intérieur d'une zone de 20 kilomètres environ de largeur en suivant — par l'ironie des choses — la limite méridionale des concessions actuelles. De Berlette jusqu'à Monchy-le-Preux et Pelves, de Doullens à Arras, nombre de trous de sonde et huit fosses furent entrepris entre les années 1759 et 1806.

Parmi ces ouvrages, les plus fameux furent les puits de Rœux en 1759, de Pommier en 1765, de Bouquemaison en 1784, de Tilloy en 1788 et enfin de Monchy-le-Preux en 1806.

Les fosses de Rœux, commencées en 1759, furent interrompues par l'irruption des eaux en 1760 ; on y occupa jusque quatre pompes mues par une équipe de cent vingt chevaux. Des Mémoires du temps ainsi que l'enquête établie en 1835 par une nouvelle société de prospecteurs prétendent même que le tourtia et la houille furent trouvés au puits

dit « de la Chapelle-Saint-Hilaire » et qu'un *Te Deum* fut chanté pour célébrer la découverte.

En 1763-65 deux fosses furent entreprises à Bienvillers-au-Bois et à Pommier et poussées jusqu'à la profondeur de 210m et 138m ; toutes deux rencontrèrent l'assise dite du « Tourtia », puis un terrain noirâtre, inconnu, dont les eaux firent abandonner l'exploration.

En 1775, la même association qui avait persévéré dans toutes les recherches que nous venons d'énumérer fut dissoute faute de ressources, après avoir exécuté seize sondages ou fosses et dépensé 500 mille livres. A ce sujet, un rapport présenté à l'Assemblée générale des Etats d'Artois en 1777 fournit, entr'autres, des indications bien curieuses : il insinue « que la fosse de Bienvillers-au-Bois ayant présenté de trop belles espérances pour le pays d'Artois, MM. Desaudrouin et Taffin, qui exploitaient des mines dans le Haynaut, ont fait les plus grands efforts pour empêcher le privilège de la Société de recherches ; mais que, n'y ayant pu réussir, ils ont été justement soupçonnés d'avoir employé d'autres moyens pour détourner des entreprises si favorables à l'Artois ».

Ici, Messieurs, nous devons rendre hommage — à propos de la citation qui précède — à la quantité de tenacité et de courage qu'il a fallu aux prospecteurs sérieux pour l'accomplissement de la mission qu'ils s'étaient donnée. En outre des difficultés naturelles qu'un outillage incomplet rendait souvent insurmontables, il a fallu encore que ces hommes de foi rencontrassent devant eux la concurrence haineuse de leurs rivaux de la veille, devenus par le succès leurs ennemis du lendemain. La chronique rapporte que dans la durée du siècle qui s'écoule ce genre d'obstruction présenta bien d'autres exemples ! Heureusement de nos jours les mœurs semblent plus courtoises et plus pratiques ; on ne cherche plus à détruire les efforts de ses concurrents, mais on fait tout au monde pour s'en approprier le profit !

En somme il est bien certain que ces rivalités à contre-sens ont retardé singulièrement les découvertes de la houille dans notre pays.

* * *

Dès 1768, un arrêt des Etats d'Artois vint réveiller le zèle des explorateurs un peu ralenti par la persistance de l'insuccès. On y prit la résolution de demander un privilège exclusif pendant trente ans pour ceux qui seraient agréés par les Etats, à l'effet de rechercher et exploiter des mines de charbon de terre dans la province, et d'accorder une prime de deux cent mille livres à l'entreprise qui aurait mis une mine en exploitation. Sur cet arrêt et cette promesse, trois sociétés entrèrent en compétition, celle du marquis de Trainel, à Aniche, celle d'Anzin et celle du duc de Guines.

La première de ces sociétés obtint un vaste périmètre d'exploration s'avançant entre les routes de Douai et de Gavrelle jusqu'à la ligne qui joint Monchy-le-Preux à Gavrelle ; celle d'Anzin s'adjugea les recherches entre Lens, Houdain, Pernes et Gavrelle ; enfin la Société du duc de Guines obtint des Etats le privilège d'explorer toute la partie de la province non comprise dans les deux concessions précédentes.

Or, qu'advint-il de cette compétition ? La compagnie d'Aniche abandonna ses recherches après deux sondages insuffisants à Vitry et à Noyelles-sous-Bellonne.

La compagnie d'Anzin arrêta ses travaux après six forages perdus sur la ligne d'Arras à St-Pol.

La Société du duc de Guines fit des efforts bien plus méritoires. Après une vaine tentative à Achicourt, elle installa à Tilloy-lès-Mofflaines une fosse qui atteignit 175 mètres de profondeur ; on fit au nord et au sud des galeries dont la poursuite amena l'inondation et la perte des travaux en 1792. Il est intéressant de rapporter au sujet de cette fosse les opinions non concertées de deux ingénieurs, MM de Bon-

nard et Garnier. Tous deux, au début de notre siècle, donnent pour raison de l'insuccès que la fosse était placée beaucoup trop au nord du terrain carbonifère !

C'est bien le cas de dire : *Quos vult perdere Deus dementat !*

La tempête révolutionnaire qui passa sur la France et sur l'Europe à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, ralentit singulièrement l'ardeur des explorateurs sans cependant la faire cesser tout à fait. Aussi il me faut encore citer comme entreprises sérieuses celle de la fosse de Bouquemaison (près Doullens) qu'on put creuser jusque 225 mètres et dont l'inondation fit abandonner la poursuite ; et celle de la Société d'Auby autorisée par un arrêté de l'Administration centrale du Pas-de-Calais en l'an 1796 à reconnaître tout le pays compris entre Dorignies (du Nord) et Béthune (du Pas-de Calais), c'est-à-dire toute la région couverte aujourd'hui par les compagnies les plus prospères.

Aucun des sondages établis par cette Société et notamment celui d'Auby en l'an VIII ne dépassa 100 mètres de profondeur, alors qu'il eut fallu pour réussir atteindre au moins celle de 150 mètres.

Ainsi, toujours cette frappante et incessante remarque qui se répète comme le refrain d'un couplet : tout ce qui arrive à la profondeur suffisante est frappé d'insuccès comme gisement ; tout ce qui doit réussir échoue misérablement par défaut de ressources ou manque de persistance !

***

Je ne puis que citer les nouvelles tentatives, d'ailleurs trop superficielles, faites par la compagnie d'Aniche entre les années 1800 et 1809, suivant les routes d'Arras et de Lens à Béthune, pour arriver de suite à l'entreprise considérée comme la plus importante du commencement de ce siècle, c'est-à-dire la fosse commencée en 1806 à Monchy-le-Preux à 2 km. 500 au sud-est de la fosse de Tilloy. Aussi bien cette entreprise clôt-elle pour près de trente ans la

première période séculaire des explorations sérieuses. Ce puits inaugura pour son cuvelage la forme polygonale encore inusitée à Anzin, comme plus appropriée à la résistance qu'il fallait opposer à la poussée extérieure de l'eau.

La zone aquifère fut franchie à 96 mètres à l'aide de pompes mues par des chevaux et le *Tourtia* traversé à 146 mètres. Au dessous de cette base du terrain crétacé, les documents laissés par M. l'ingénieur Garnier indiquent qu'on recoupa 4m60 de terres vitrioliques, puis des schistes et grès jusqu'à la profondeur de 172 mètres. Empêchés de descendre plus bas par l'afflux des eaux, les explorateurs se hâtèrent de creuser vers le sud une galerie qui augmenta cet afflux et fit cesser tous travaux. L'entreprise avait coûté 252,000 livres.

L'opinion de MM. de Bonnard et Garnier fut que les terrains trouvés au-dessous du tourtin étaient de meilleure nature qu'à la fosse de Tilloy et paraissaient appartenir au terrain houiller. Pour suivre jusqu'au bout cette tentative intéressante, j'ajouterai que la fosse de Monchy-le-Preux fut reprise en 1837 par la compagnie de l'Artois sur les invitations de M. l'ingénieur des mines Clapeyron. Après l'installation des engins on put pénétrer dans les travaux et faire l'étude minéralogique des échantillons. A ce moment on vit les opinions se contredire : si celle plus ancienne des ingénieurs de Bonnard et Garnier était favorable à la poursuite des entreprises, MM. les ingénieurs Fournet, d'Aniche et Du Souich d'Arras, déclarèrent que les couches rencontrées — si elles avaient l'apparence de terrain houiller — ne pouvaient en tous cas se rapporter qu'à l'enveloppe inférieure de ce terrain !

Sans plus attendre, la Société entra en liquidation après avoir dépensé 350,000 fr. C'est à partir de 1834 que nous constatons la renaissance et le développement inouï dans toute la France, et spécialement dans le Nord et le Pas-de-Calais, de la fièvre de houille. L'heure fatidique approchait,

Messieurs, c'était l'aurore de la grande industrie, et le chemin de fer apparaissait !

Les sociétés de recherches, affolées par le succès prodigieux de la compagnie de Douchy, se créaient comme par miracle dans les deux départements, et on put enregistrer dans les deux préfectures plus de cent demandes en concession. On peut dire qu'à partir de Boulogne, Calais et Dunkerque jusqu'à l'arrondissement d'Avesnes, le sol fut criblé de trous de sonde dont plus d'un — à force de précipitation — échoua en plein terrain houiller occupé aujourd'hui par nos exploitations !

En 1840, nous voyons s'affaisser tout d'un coup cette exaspération d'entreprises ; les explorations sans nombre dans les deux départements, exécutées la plupart du temps sans données sérieuses, simplement en vue de spéculer, ont absorbé d'énormes capitaux ; on n'a plus confiance, l'argent se refuse à la lutte, et le public ne veut plus entendre parler de mines !

C'est à ce moment précis, Messieurs, que la providence entre en ligne et que la découverte tant poursuivie se fait, pour ainsi dire, toute seule.



C'est en 1841 que Mme de Clercq, désirant pour son parc d'Oignies des eaux jaillissantes, confia à M. Mulot l'exécution d'un sondage dit artésien. Ce sondage, conduit avec soin, rencontre à la profondeur de 170m, non pas la source tant souhaitée, mais bien le terrain houiller net et franc ! Ce résultat inattendu, après tant de revers depuis un siècle, semble avoir été stupéfiant pour ses auteurs ; et il faut supposer qu'une méfiance instinctive, justifiée d'ailleurs par l'histoire des faits antérieurs, fut cause que ce grand succès demeura secret jusqu'en 1846. Le forage d'Oignies ne fut pas néanmoins interrompu ; on ne l'arrêta qu'à 400 mètres

après avoir rencontré plusieurs petites couches de charbon maigre.

Deux autres sondages furent entrepris sur la commune de Dourges par Mme de Clercq et M. Mulot et aboutirent aussi à la houille en 1847, en même temps que la Compagnie de la Scarpe, sur les indications de MM. de Bracquement et Soyez, amenait du charbon par le forage de l'Escarpelle.

Dès cet instant le bassin du Pas-de-Calais était fondé ; dès cet instant les découvertes ne s'arrêtèrent plus.

Dans le courant de l'année 1849 la houille était rencontrée à Courrières et à Annay par M. Mathieu, et à la fin de cette même année le prolongement du bassin du Nord était affirmé entre Douai et Lens sur 15 kilomètres de longueur et 8 kilomètres de largeur ; deux fosses étaient en creusement à l'Escarpelle et à Courrières.

De 1850 à 1856 le succès couronne sans discontinuité l'effort des explorateurs ; les concessions se forment à mesure des découvertes, et leurs possesseurs s'empressent de mettre leurs acquisitions en valeur ; à la fin de l'année 1855 la continuité du bassin houiller est reconnue jusque près de Thérouanne, c'est-à-dire sur 75 kilomètres de longueur à partir de Douai.

* * *

Point n'est besoin, Messieurs, de poursuivre davantage ce précis déjà trop long de l'avènement de la houille dans l'Artois. Aussi bien nos contemporains, soit par préoccupation purement scientifique, soit par souci des intérêts industriels, ont été témoins ou acteurs du développement de notre bassin houiller et — si je puis m'exprimer ainsi — de son perfectionnement géologique et pratique. — Je n'insisterai pas non plus sur la genèse des moyens mécaniques si intimement liée à l'histoire des houilles ; il serait trop pénible de se rappeler aujourd'hui avec quelle rusticité ils furent

conçus, et de constater à ce propos que notre propre ignorance a retardé d'un siècle le succès final.

Partant de la barre de fer et du treuil en bois qui résumaient l'outillage des premiers prospecteurs, il faudrait vous promener successivement devant les manèges mûs à pas de chevaux, devant les pompes à longs tuyaux de bois cerclés de fer, matériel antédiluvien qu'on eût cru débarqué de l'arche de Noé ! De là parcourir toutes les étapes de la machine à vapeur depuis son apparition jusqu'à la machine dite atmosphérique, et arriver finalement aux puissants engins modernes : les grandes sondes à chute libre, aux lames parfois armées de diamants noirs, aux tubages suivant le creusement du trou ; les machines d'épuisement aux cylindres énormes manœuvrant automatiquement des pompes en tôle d'acier de 1 mètre de diamètre capables chacune d'amener au jour 300,000 hectolitres d'eau en 24 heures ; des machines à extraire — telles que celles dites Compound — puissantes de 800 à 1,000 chevaux-vapeur. — Enfin il faudrait vous décrire le dernier et le plus grand des progrès modernes, la congélation ! La congélation à la faveur de laquelle il n'y a pas de terrain aquifère inaccessible ; la congélation en vertu de laquelle on peut se dire à coup sûr : ce terrain est fait d'une boue presque liquide ; la base solide sur laquelle s'arrête cette boue fût elle à 100 mètres, je vais mécaniquement créer dans son sein, et ayant le diamètre qu'il me faut, un bloc de glace au milieu duquel je ferai ma fosse et la fonderai sur le roc imperméable !

J'ai dit plus haut, Messieurs, que dès l'année 1856 le bassin du Pas-de-Calais était reconnu en longueur jusque près de Thérouanne, à Fléchinelle. Il avait été partagé par décrets-lois en seize concessions au fur et à mesure des découvertes affirmées. De 1856 à 1897, les recherches, aidées cette fois par les indications que fournissaient les exploitations en cours, ne discontinuèrent pas et aboutirent à l'octroi de six nouvelles concessions. Mais par contre, quatre de ces

privilèges disparurent soit par la pauvreté du gîte reconnu, soit par voie de liquidation ou cession à des voisins plus puissants. En résumé nous comptions en 1897, dix-sept concessions contribuant à l'extraction de la houille dans tout le département.

Un simple rapprochement de dates et de chiffres suffira à nous édifier sur la grandeur des efforts accomplis et des résultats obtenus ; la première année d'extraction officiellement constatée, l'année 1851, voit amener au jour 21,600 tonnes de houille. A la même époque le bassin du Nord — ou du Hainaut français par opposition à celui de l'Artois — produit 1,030,500 tonnes.

Dans la période de progression qui s'étend de 1851 à 1883, la production moyenne annuelle de l'Artois s'élève au chiffre de 2,068,000 tonnes ; de 1884 à 1892 elle passe à 7,712,000 tonnes ; de 1893 à 1897 elle devient de 11,075,000 tonnes et pour cette dernière année seule atteint 12,806,000 tonnes.

En regard, le bassin du Nord ne nous offre en 1897 que 5,542,500 tonnes.

La statistique exacte nous démontre que la production du Pas-de-Calais équivaut aux 3/5 de la production française et est presque deux fois et demie plus élevée que celle du département du Nord.

* * *

Vis à vis d'un tel processus il est naturel de se demander quelles limites y sont assignées, quelle est donc la puissance de ce dépôt de combustible minéral, et à quelle période de temps il pourra suffire ? Questions bien indiscrètes, Messieurs, pour qui se représente tous les éléments capables d'intervenir dans une telle cause : lois économiques, lois de préservation minérale, sans compter le secret des profondeurs encores vierges et les surprises d'extension. Nous n'essaierons donc d'y répondre que par une hypothèse basée sur les données acquises de notre bassin, et conforme aux règles prudentes issues de l'expérience du passé : d'après la

méthode positive d'évaluation de M. Vuillemin, ancien ingénieur administrateur des mines d'Aniche et auteur distingué d'une histoire de la houille dans le nord de la France, on peut estimer la valeur du bassin du Pas-de-Calais à 4 millards 1/2 de tonnes, lesquelles — à raison de 18,000,000 de tonnes par année — nous assurerait un avenir productif de 250 années.

Vous plaît il maintenant, Messieurs, de connaître ce qu'a coûté l'avènement final des 17 concessions qui se partagent notre terrain houiller à l'heure présente, leurs capitaux de début et ce qu'ils valent aujourd'hui ? C'est encore la statistique — tant décriée de nos jours — qui va nous l'apprendre : on estime à 450 millions les sommes absorbées en travaux de tous temps et de tous genres à titre de 1er établissement ; le capital-actions émis dès le départ des sociétés fondées a été très approximativement de 39 millions, et c'est ce capital qui vaut à l'heure où je vous parle le chiffre énorme de 630 millions.

Et tout a marché à l'avenant ! Les 515 ouvriers qui formaient tout le personnel minier en 1851 sont devenus 36,000 ; les 243,000 fr. que se partageaient en salaires annuels les 515 fondateurs — ainsi que s'appelaient eux-mêmes les premiers pionniers — ont grossi jusque 40 millions ! La production annuelle par tête d'ouvrier, qui n'était en 1850 que de 98 tonnes, s'est élevée en 1897 à 333 tonnes.

Et dira-t-on, Messieurs, que ce surcroît de produit invividuel est dû à un surmenage sans mesure ? Non ; le mineur, dont la tâche au début se prolongeait pendant 12 heures, ne travaille plus aujourd'hui que 9 heures 1/2 par journée depuis le moment où il descend dans la mine jusqu'à son ascension au jour ! Les perfectionnements mécaniques, ceux de l'aérage, du transport souterrain, ont produit ce miracle !

* * *

Peut-on supposer davantage qu'une telle intensité de travail n'a pu être obtenue qu'aux dépens de la vie des

hommes ? Je suis heureux en passant de battre en brèche cette antique légende digne d'un conte d'Edgar Poë, qui représente les mines comme une sorte d'enfer aux yeux du grand public non initié ! La vérité, Messieurs, est que la profession de mineur ne diffère de toute autre profession industrielle que parce qu'elle s'exerce à la lumière artificielle au lieu que ce soit au grand jour. Le mineur ne court pas plus de dangers que tout autre ouvrier de la surface, parce que dès l'apprentissage il s'est rompu aux précautions spéciales inhérentes à la nature de chaque industrie. Peut-être vous surprendrai-je en affirmant que le métier des mines fait moins de victimes que bien d'autres professions avec lesquelles nous vivons familièrement ?

Pendant les trois dernières années la moyenne annuelle a été de 16 victimes pour 10,000 ouvriers employés, soit une fraction de 0,16 °/o ; et même, pour la Compagnie de Courrières cette proportion s'est abaissée à 0,037 °/o.

L'exploitation du chemin de fer nous donne en regard une mortalité accidentelle de 34 pour 10,000 ouvriers occupés annuellement, soit 0,34 °/o. L'industrie du bâtiment nous donne environ 0,22 °/o.

La vieille légende n'est donc qu'une fable bonne à oublier.

* * *

Je vous disais tout-à-l'heure, Messieurs, que le personnel des mines, parti de 515 hommes en 1851, s'est élevé au chiffre rond de 36,000 en 46 ans. Ce personnel a été composé dans les premiers temps de professionnels amenés dans le pays par les fondateurs qui, presque tous, avaient d'étroites attaches avec le bassin du Nord. Au fur et à mesure des besoins, il s'est accru des éléments jeunes de même provenance que possédaient l'amour du nouveau et l'espoir légitime d'un établissement plus fructueux. Les bassins de

Liège et de Charleroi fournirent aussi de nombreuses recrues. Malgré cet appoint un jour vint où les bras manquèrent et c'est alors que nous vîmes — comme à point nommé — entrer en ligne l'élément indigène qui, en vingt ans, se chargea de combler le déficit. Tout fut mis en œuvre d'ailleurs pour favoriser cette accession aux ouvriers nationaux et diminuer l'exode des mineurs étrangers en France.

C'est ainsi que d'année en année les cités ouvrières fondées par nos compagnies se multiplièrent, et qu'on peut en 1897 évaluer le nombre de leurs maisons à 15,000 au moins, ayant coûté à leurs auteurs plus de 50 millions. Ces habitations sont saines, bien aérées, pourvues de toutes les nécessités, et coûtent aux familles un loyer dérisoire qui en représente à peine les frais d'entretien.

Dans ces cités ouvrières, des écoles, des églises se sont élevées aux frais des compagnies partout où les institutions communales ne pouvaient suffire.

Des sociétés de secours, des caisses de retraites furent établies sous le patronage des compagnies houillères bien avant que la loi d'Etat du 29 juin 1894 ne vînt les sanctionner en les régularisant.

Et pour toutes ces institutions de prévoyance et de charité on peut estimer présentement à 3.000,000 de francs la contribution annuelle des exploitants de l'Artois.

Mesdames, Messieurs,

J'ai terminé cette étude rétrospective, digne à peine de servir de sommaire aux vastes développements qu'elle comporte ; pardonnez-moi si j'ai abusé de votre bienveillante attention.

Toutefois j'aurai atteint mon but si j'ai laissé, dans vos esprits, quelque impression durable en faveur de cette industrie houillière dont j'ai vécu la plus curieuse période, et dans vos cœurs, quelque intérêt pour cette nombreuse population qui l'a développée ; population toujours vaillante, remuante parfois, à qui s'applique à merveille le vieux dicton « Mauvaise tête et bon cœur ».





RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. ALAYRAC

par M. le baron CAVROIS.

Chancelier.

Monsieur,

Les académies de province, celle d'Arras en particulier, ont toujours cherché, avec raison, à imiter l'Académie française qui leur sert de type idéal, sans avoir — ai-je besoin de le dire ? — la prétention de l'atteindre.

Le cardinal de Richelieu, en fondant cette illustre Compagnie, en 1635, la dota d'un règlement qui devait assurer la perpétuité de sa forme et la fixité de son but. Il s'était contenté, dans l'art. 14, d'indiquer cette pensée : « Lorsque quelqu'un sera reçu dans la Compagnie, il sera exhorté, par celui qui présidera, d'observer tous les statuts de l'Académie ».

On comprend que cette exhortation, entourée de toutes les précautions oratoires si familières à des hommes de talent, appelait une réponse du récipiendaire : de là au discours de réception il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut bientôt franchi. C'est au célèbre avocat, Olivier Patru, l'ami de Boileau qui

l'appelle « un très violent hypercritique » (1), qu'il faut attribuer l'introduction de cet usage assurément très justifié. La harangue du nouvel académicien ne fut à l'origine qu'un compliment de remerciement; mais elle ne tarda pas à revêtir le triple caractère qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Comme la Compagnie avait en effet décidé qu'à la mort de chacun de ses membres, on ferait l'éloge funèbre du défunt, il parut tout naturel de charger son successeur de cet hommage. Et comme ces deux thèmes eurent bientôt épuisé toutes les formes laudatives et admiratives, l'intelligente Assemblée, pour éviter une fastidieuse monotonie, comprit qu'il fallait ajouter à ces préliminaires obligés un sujet de littérature ou de sciences, selon les préférences de l'orateur.

Tout le temps que les séances se tinrent à huis-clos et devant les académiciens seuls, dans l'hôtel du chancelier Séguier, les choses se passèrent assez simplement; mais, lorsqu'en 1672 le roi Louis XIV ouvrit le grand salon du Louvre à ces assemblées, les discours de réception devinrent des discours d'apparat. Ici je ne puis me défendre d'un rapprochement qui vient sans doute à l'esprit de chacun de nous : la salle splendide où nous sommes réunis en ce moment n'offre-t-elle pas le reflet des lambris dorés qui abritèrent ces assises littéraires du XVIIe siècle !

Aujourd'hui elles se tiennent sous la coupole de l'Institut : l'an passé j'ai eu la faveur d'y assister à la solennité dont le comte Albert de Mun a été le héros. Je le vois encore, couvert des palmes vertes, l'épée au côté, prononcer son magistral discours, et prendre possession de ce huitième siège, appelé le *fauteuil de l'abbé Maury*, car les fauteuils sont désignés par le nom du plus illustre de leurs titulaires.

C'est précisément, Monsieur, le huitième siège de l'Académie d'Arras qui vous est échu aujourd'hui, et, si nous

(1) Lettre à Brossette, du 2 août 1703.

poussions jusqu'au bout notre système d'imitation, nous pourrions l'appeler aussi le *fauteuil de Grandval*, car dans la lignée longue et glorieuse de vos prédécesseurs, le plus célèbre est en effet le Chevalier Enlart de Grandval, procureur-général au Conseil d'Artois, auteur de travaux importants et notamment d'un discours prononcé en 1776 sur le « véritable objet des Académies littéraires ». Il fut l'un des cinq survivants de notre ancienne Compagnie lorsqu'elle se reconstitua en 1817, en sorte que la chaine de vos ancêtres académiques n'a jamais été interrompue (1). Un jour, si vos loisirs vous le permettent, vous nous présenterez dans un tableau d'ensemble le résumé de leurs écrits, ce qui ne pouvait entrer aujourd'hui dans le cadre de votre dissertation.

Le langage sobre et de bon goût, que vous y tenez, contraste avec les exagérations dans lesquelles sont tombés les premiers discours de réception de l'Académie française, dont je parlais tout à l'heure ; et pour que vous puissiez les juger par vous-même, je vais mettre sous vos yeux la citation suivante qu'on pourrait croire invraisemblable, si elle n'était empruntée à un auteur autorisé.

« A l'éloge funèbre de l'académicien décédé était venu se joindre celui du cardinal de Richelieu ; bientôt à celui du cardinal, celui du chancelier Séguier, second protecteur ; puis, quand Louis XIV devint protecteur à son tour, nouvel éloge pour Louis XIV. Depuis, on ne put guère se dispenser d'ajouter quelques compliments pour le roi régnant ; l'Académie en corps n'était pas oubliée non plus ; en sorte que, de bon compte, c'étaient six éloges, que tout récipiendaire intercalait dans son discours. Le directeur, chargé de le recevoir, distribuait précisément le même nombre de compliments, célébrant à son tour le même nombre de personnages, et substituant seulement à l'éloge de la Compagnie celui du récipiendaire. On imaginera sans peine de quelle difficulté

(1) Van Drival, *Histoire de l'Académie d'Arras*, p. 297 et suiv.

devinrent ces sortes de compositions. C'était un vrai tour de force, sans profit pour la littérature. que de s'en tirer avec honneur. Ne pouvant trouver de pensées nouvelles, on s'efforçait de créer des tours nouveaux. Il s'en suivait que chacun cherchait à surenchérir sur ceux qui l'avaient précédé ; et de là souvent l'exagération de la louange (1) ».

Vous avez évité cet écueil, Monsieur, et vous l'avez fait d'autant plus facilement que votre prédécesseur a montré que pour être véritablement immortel, il n'y a rien de tel que de rester vivant ! Mais permettez-moi de vous demander si, vous autorisant d'ailleurs de précédents très-justifiés, vous n'êtes pas tombé dans un excès contraire ? Pourquoi, en effet, serait-il interdit de consacrer un souvenir à un collègue qui nous a quittés, non « pour un monde meilleur », mais pour un autre coin de cette terre qui nous paraît encore un charmant exil ?

Je vous nommerai donc M. Dewaule, et je le fais d'autant plus volontiers qu'il m'a dit se rappeler parfaitement les succès remportés jadis au Collège de Valenciennes par son condisciple et compatriote « Léonce Alayrac » ! Je dois reconnaître que votre prédécesseur n'a pu prendre possession du fauteuil auquel il avait été élu. Son discours de réception, resté à l'état de projet, devait nous entretenir de l'*Education* aux différentes époques de l'histoire ; mais l'Académie est généreuse et ne saurait oublier les titres littéraires qui avaient justifié son choix. M. Dewaule avait conquis le grade fort envié de Docteur ès-lettres par la soutenance d'une double thèse : l'une sur Condillac considéré comme précurseur des théories anglaises contemporaines dans les questions si délicates de l'évolutionnisme et du transformisme ; l'autre sur Aulu-Gelle envisagé comme philosophe. Il avait aussi publié une étude sur Lucien, et il a traduit en vers français l'*Art poétique* d'Horace, dont le

(1) Tyrtée Tastet, *Histoire des quarante fauteuils*. t 1er, p. 77.

manuscrit est malheureusement resté enfoui jusqu'ici dans ses tiroirs.

M. Dewaule succédait à son tour à M. l'abbé Depotter qui n'a pas eu non plus une parole d'adieu. En lui ouvrant nos rangs, M. de Mallortie saluait en lui « non pas seulement cette piété qui a je ne sais quoi d'aimable qui attire et retient, mais encore sa chaude et persuasive éloquence, son esprit fin et délicat, cette politesse charmante qui est le tact du cœur, et ce sourire qui, loin d'être une habitude de l'homme du monde, n'est que le signe toujours vrai d'un mouvement affectueux qui se renouvelle à chaque rencontre (1) ».

Ce portrait, tracé de main de maître au moment de son arrivée, n'avait pas cessé d'être exact au jour de son départ, et les nombreux travaux dont M. Depotter avait doté nos *Mémoires* ne pouvaient qu'augmenter l'intensité de nos regrets.

Cette dette payée au passé, nous pouvons maintenant nous occuper exclusivement du présent.

Vous vous étonnez, Monsieur, mais nous nous en félicitons avec vous, que vous ayez acquis si rapidement droit de cité dans notre ville. La raison en est que vous ne nous étiez pas si étranger que vous le supposez, puisque vous avez passé près d'ici une grande partie de votre existence. Vous ajoutez, avec une simplicité bien méritoire, que vous avez été toute votre vie un « modeste mineur » ! Ce mot que je relèverai tout à l'heure va me servir de transition à la seconde partie de ce discours.

Vous êtes né en effet à Anzin, par conséquent au centre de cet immense bassin houiller qui traverse le nord de la France ; ne semble-t-il pas que ce pays d'origine devait fixer sans hésitation votre vocation ? Elle ne s'est pourtant pas dessinée nettement dès le début de vos études ; mais après avoir cherché pendant quelque temps votre voie, vous vous

(1) *Mémoires de l'Académie*, II, t. XXI, p. 73.

êtes engagé dans la carrière avec un entraînement que rien n'a plus arrêté.

Si la limite d'âge ne s'y était opposé, l'Ecole polytechnique, dont vous aviez presque franchi le seuil, aurait été votre point de départ définitif; mais les études scientifiques que vous aviez faites vous préparaient admirablement à l'Ecole des mines de St-Etienne, dont vous fûtes l'un des meilleurs élèves. C'est dans ce milieu si bien choisi pour joindre la pratique à la théorie, en pleine industrie métallurgique et charbonnière, que vous avez conquis votre diplôme d'ingénieur civil Vous alliez du même coup obtenir la haute position que vous ne deviez plus quitter, dans des conjonctures dont la coïncidence vaut la peine d'être relevée.

Le nom des Mathieu, avec celui du vicomte Désandrouin, domine l'histoire de notre bassin houiller : c'est Jacques Mathieu qui découvrait en 1734 la première veine des mines d'Anzin ; c'est Constant Mathieu qui, un siècle plus tard, faisait les premiers sondages sur le territoire de Courrières : Anzin et Courrières, se trouvaient ainsi associés comme devant leur commune origine à une même famille ; ils devaient être également réunis dans les plus chers souvenirs de votre existence. C'est en 1858 que vous êtes devenu l'ingénieur de la Compagnie de Courrières, et depuis cette époque déjà lointaine, c'est à dire pendant plus de quarante ans, vous êtes resté fidèle au poste d'honneur où vous aviez été appelé. Outre le service actif qui vous a complètement absorbé jusqu'au jour où le Conseil d'administration vous a ouvert ses portes, vous avez publié des articles sur les sciences techniques dans le *Bulletin de la Société de l'Industrie minérale :* ces travaux échappent à ma compétence, mais je sais qu'ils ont été tellement appréciés qu'un auteur distingué les a quelquefois faits siens, avec votre gracieuse autorisation. C'était le plus bel éloge qu'il pouvait vous adresser. Puis sont venues les récompenses officielles : les expositions de 1878 et 1889 vous ont successivement valu une

médaille d'argent et une médaille d'or ; enfin, en 1894, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur couronnait dignement votre belle carrière. Et voilà ce que vous appelez la vie d'un « modeste mineur ! » Moi je vous réponds Monsieur, que vous démontrez une fois de plus que le vrai mérite s'ignore toujours lui-même.

L'Académie d'Arras de son côté, n'a pas été non plus de votre avis : elle vous appelle dans ses rangs précisément parce que vous représentez l'industrie la plus considérable de notre Artois, et elle désire vous associer à celui de nos vénérés collègues qui est aujourd'hui notre doyen d'âge par ordre d'ancienneté, mais qui est venu à elle dans tout l'épanouissement de sa force et de son intelligence. Ils ont tous disparu hélas ! les témoins de sa réception dans la séance solennelle de 1861. M. le président Laroche, alors Vice-Chancelier, s'adressant au récipiendaire M. l'ingénieur Edouard Sens, lui adressait ces paroles : « Vous eutes, dès votre début, à résister à des propositions qui eussent paru séduisantes à tout autre. Mais c'était à votre propre pays que vous aviez dès lors voué vos facultés et vos affections, et vos vœux furent comblés le jour où vous reçutes la mission de faire la première application de vos hautes études sous les yeux de vos compatriotes (1) ».

Nous aussi nous sommes heureux de constater, Monsieur, vos préférences pour le nord de la France, que, dans notre patriotisme, nous proclamerions volontiers le premier pays du monde !

Pour vous y attacher d'une façon plus irrévocable encore, vous avez voulu devenir le gendre du docteur Demarquette qui fut, pendant de longues années, maire d'Hénin Liétard, et s'est distingué par son dévouement dans les épidémies qui ont jadis désolé cette contrée.

Dans ces conditions, le sujet de votre discours était tout

(1) *Mémoires de l'Académie*, I, t. 34, p. 84.

indiqué. De quoi pouviez-vous nous entretenir, sinon de l'objet même de vos études privilégiées ? Vous nous avez donc retracé, dans des pages agréablement écrites, l'historique de notre bassin houiller du Pas de Calais. Ce récit expose trop bien la question pour que je me garde de la reprendre (1). Comme vous, je trouve étonnant que le département du Nord ait découvert cent ans plus tôt les gisements qui font encore sa richesse aujourd'hui, et que tous les sondages de notre Artois aient été infructueux et le plus souvent submergés par des inondations incessantes et insurmontables. C'est le souvenir de nos puits artésiens auxquels notre province a donné son nom, qui est venu changer la face des choses, et c'est le forage fait dans le parc d'Oignies en 1841, qui y a amené la découverte de la houille. Ce n'est pas la première fois qu'une semblable surprise se produisait ; on raconte en effet que le prince de Conti faisant construire, en 1735, un puits dans sa faisanderie de l'Isle-Adam, on trouva, dit la chronique, « un lit d'une terre qui brûle et qui par la distillation donne la même liqueur inflammable que le charbon de terre (2) ». On pourrait donc résumer cette histoire en disant d'une façon pittoresque : quand on a cherché du charbon, on a trouvé de l'eau, et quand on a cherché de l'eau, on a trouvé du charbon !

Le vulgaire dira que c'est une ironie du sort et un jeu du hasard ; vous avez vu, Monsieur, les choses de plus haut, en écrivant que « c'est à ce moment précis que la Providence entre en ligne », et vous vous êtes rencontré, sans le savoir, avec l'appréciation de M. Antoine Laroche qui exprimait ainsi la même pensée dans le discours que je rappelais tout

(1) Voir aussi sur cette question l'*Introduction historique des sociétés houillères du Nord et du Pas-de-Calais*, par le baron Alexandre Cavrois, 1896.

(3) *Journal œconomique*, mai 1752, p. 66. Etude de M. Trievald sur le charbon de terre.

à l'heure : « Tout à coup, dit-il, par une de ces dispositions secrètes de la Providence qui se joue des calculs de la science et des efforts des hommes, et qui veut prendre son jour et son heure, un incident, fortuit en apparence, mit à l'improviste sur la voie que l'on avait si laborieusement cherchée partout ailleurs ».

Aujourd'hui nos exploitations sont en pleine activité, et le « pays noir », comme on l'appelle quelquefois, forme pour ainsi dire une contrée nouvelle qui a son organisation et ses lois spéciales. Le personnel de ces travailleurs est devenu tellement considérable qu'il n'a plus trouvé place dans les villages existants : il a fallu créer pour lui des cités entières, connues sous le nom de *Corons* et qui ressemblent, selon la poétique image d'un auteur, « à des ruches qui, à de certaines heures du jour et de la nuit, s'emplissent ou se vident avec des bourdonnements suivis de profonds silences (1) ».

Pour subvenir à leurs besoins matériels, intellectuels et religieux, on leur a bâti des maisons, des asiles, des écoles et des églises ; on les a dotés de multiples institutions économiques, notamment de Sociétés coopératives de consommation, à tel point que le même auteur va jusqu'à faire cette réflexion : « Faut-il exprimer un regret qui irait presque jusqu'au blâme ? En habituant ces populations à se reposer en toute chose, depuis la naissance jusqu'à la mort, sur le patronage de la Compagnie, on a émoussé en elles les mobiles les plus virils dont l'homme puisse être animé, le sentiment de la responsabilité personnelle, et l'habitude la plus fortifiante qu'il soit en mesure d'acquérir pour la conduite de sa vie, l'habitude de la prévoyance... A quoi bon l'épargne, quand des mains généreuses y suppléent (2) ? »

Quelle est donc au juste la situation d'un ouvrier mineur ? Il ne fournit guère plus de huit heures de travail effectif

(1) M. Louis Reybaud, *Le fer et la houille*, p. 194.
(2) M. Reybaud, *Le fer et la houille*, p. 198.

par jour, si l'on ne tient pas compte des allées et venues : le matin, il descend à la fosse plus tôt que nos ouvriers des villes ne se lèvent, mais il remonte vers deux heures de l'après midi, et reste libre de son temps jusqu'au soir. Il habite une maison salubre, entourée d'un jardin, moyennant un modique loyer. La nourriture et la toilette y prennent les proportions d'un luxe relatif, grâce au salaire journalier dont la moyenne montait déjà à 4 fr. 80 pour le travail du fond, exclusivement réservé aux hommes (1), et à 3 fr. 30 pour celui de la surface, avant la nouvelle convention qui vient de régler cette question.

Une telle situation ne semble-t-elle pas enviable à tous égards ? Depuis vingt-cinq ans que je m'occupe des associations ouvrières d'Arras, s'il m'était permis d'établir une comparaison entre la situation des travailleurs de notre ville et celle des mineurs. il me semble qu'elle serait tout à l'avantage de ces derniers. Je sais bien, et je n'aurai garde de le méconnaître, que leur métier expose à des fatigues exceptionnelles et à des dangers incontestables : encore faut-il ne rien exagérer sous ce rapport. Se basant sur des statistiques officielles, M. le sénateur Paris a établi que, dans le bassin du Nord, on compte par année 1 ouvrier tué sur 628, tandis qu'en Angleterre il y en a 1 sur 458, en Belgique 1 sur 419, en Prusse 1 sur 345 (2). Chez nous il y a peu ou point de grisou, en sorte qu'on arrive à visiter nos mines sans même se munir de lampes de sûreté. D'autre part il y a une foule d'industries qui sont beaucoup plus meurtrières, sans être pour cela ni plus délaissées, ni plus encouragées ; il suffit de citer l'exploitation des chemins de fer, les marine marchande, les fonderies et ateliers de métaux, les scieries mécaniques, la verrerie.

Si rares cependant que nous les supposions, les accidents

(1) Loi du 2 novembre 1892.

(2) *Journal des Debats*, 13 janvier 1886.

se produisent malheureusement encore, mais alors intervient la sollicitude des pouvoirs publics : une loi récente, du 9 avril 1898, stipule d'une manière absolue que le chef d'entreprise doit une indemnité à la victime ou à ses représentants, à la condition que l'interruption de travail ait duré plus de quatre jours. Cette obligation nouvelle soulève en ce moment dans le monde industriel de vives protestations que je dois me contenter de mentionner ici.

En dehors de ces cas qui ne se présentent pas fréquemment, il y a d'autres épreuves qui attendent l'ouvrier et auxquels il faut songer : je veux parler de la maladie et enfin de la vieillesse. C'est encore une loi, spéciale celle ci aux mineurs, en date du 29 juin 1894, qui y a pourvu et dans de larges conditions. Mais, comme vous l'avez justement fait observer, Monsieur, il est équitable d'ajouter que les Compagnies n'avaient pas attendu ces prescriptions légales pour s'en préoccuper.

Une caisse de secours assure des subventions et des soins aux malades et aux infirmes ; elle leur fait des distributions en nature, notamment de charbon. Elle vient aussi en aide à la famille en cas de décès. Enfin, une pension de retraite est promise dès l'âge de 55 ans, — situation que nous ambitionnons pour notre Société communale de secours mutuels, mais que nous n'avons pu encore atteindre malgré nos efforts persévérants et les généreux concours que chaque année nous apporte.

En présence de tant d'avantages qui prévoient toutes les hypothèses et parent à toutes les éventualités, comment se fait-il alors que l'ouvrier mineur ne se déclare pas encore satisfait et réclame périodiquement des augmentations de salaires ? Il faut d'abord remarquer qu'il s'est créé progressivement des besoins nouveaux qui absorbent facilement tout son revenu, surtout s'il est chargé de famille. Et puis le spectacle des immenses fortunes à l'édification desquelles il sait avoir contribué, excite ses appétits et ses convoitises,

et lui fait trouver trop inégale la répartition des bénéfices sociaux. Ses exigences s'accentuent lorsque le prix de la houille est en hausse : alors il se sent indispensable à l'exploitation qui prospère, et il suppose, non sans raison, que ses patrons se montreront plus accommodants.

Les Compagnies ne peuvent pourtant pas augmenter les salaires indéfiniment ; elles sont loin de réussir toutes et toujours dans leur entreprise. Ecoutez ces observations d'un éminent économiste, M. Leroy-Beaulieu, qui écrivait en 1886 : « Commençons par la région du Nord ; c'est le pays privilégié. On peut y vanter les magnifiques gisements de Lens, de Courrières, de Nœux ; cependant, même à ces mines superbes les difficultés n'ont pas manqué. Dans les quatre premières années de son exploitation, de 1852 à 1856, la mine de Courrières n'a rien pu distribuer à ses actionnaires. — Cette période ingrate, qui n'a duré que quelques années pour les heureuses sociétés que nous venons de nommer, est demeurée l'état normal pour une foule d'autres entreprises houillères, même dans cette région si riche du Pas-de-Calais et du Nord. — Voilà donc des capitalistes qui, depuis vingt et trente ans, occupent des ouvriers, les rémunèrent à un salaire normal, et qui eux-mêmes, pendant ces vingt ou trente années n'ont retiré aucun intérêt des capitaux qu'ils ont engloutis dans ces mines. Vociférez maintenant contre l'infâme capital qui s'engraisse aux dépens des ouvriers (1) ! »

Ce sont des réflexions que les mineurs ne font pas souvent : s'ils n'envisagent la question qu'à leur point de vue personnel, et s'ils ne reçoivent pas la satisfaction qu'ils exigent, alors ils emploient l'arme terrible de la *grève* ! Nous en avons été les témoins émus en 1891, lorsque, de gré ou de force, le travail fut suspendu dans tout notre bassin houiller : ces coalitions, qui ne respectent pas tou-

(1) *L'Economiste français*, 30 avril 1883, p. 420.

jours la liberté individuelle, M. Jules Simon les appelait « des corporations en sens inverse, remplaçant le despotisme des patrons par celui des ouvriers ». La question prit de telles proportions qu'elle vint à la Chambre des Députés sous forme d'interpellation et fut résolue par la constitution d'un *arbitrage* destiné à trancher les différends entre patrons et ouvriers. Cette solution inattendue n'était pas faite pour déplaire aux partisans des Syndicats *mixtes*, dont le comte de Mun s'était fait l'avocat et pour lesquels il avait vainement demandé la reconnaissance de la personnalité civile complète. Le Conseil d'arbitrage comprenait en effet cinq patrons et cinq ouvriers, appelés à concilier leurs prétentions opposées. L'entente devait se faire : elle se fit dans une conférence tenue à Arras et qui eut pour résultat d'ajouter au salaire de 4 fr. 80 une prime de 20 %, ce qui l'éleva à 5 fr. 76. Le dernier mot n'est pas encore dit sur cette question, puisqu'aujourd'hui même, alors que la grève de Belgique gronde à nos portes, des pourparlers sont engagés pour augmenter à nouveau l'importance de la prime et la porter à 25 %. Nous sommes déjà loin du temps où le Syndicat des mineurs se posait en antagoniste intransigeant du Comité des houillères en se rapprochant, les intéressés se connaissent mieux, se comprennent davantage et sont plus disposés à se faire de mutuelles concessions.

Telles sont les réflexions que m'a suggérées, Monsieur, le sujet de votre discours. Je m'y attarderais volontiers s'il n'était temps de finir ; et je vais terminer en admirant avec vous les transformations qui se sont opérées dans notre vieil Artois. Ces plaines infécondes, riches seulement des lauriers que le Prince de Condé y avait moissonnés, ont été fertilisées par de nouvelles méthodes agricoles ; et voici que de leurs profondeurs des chercheurs heureux ont fait jaillir des trésors inconnus jusque-là. Des voies ferrées les sillonnent en tous sens et favorisent la production par les multiples débouchés qu'elles lui procurent. Vous pouvez, Monsieur,

revendiquer votre part glorieuse dans ces victoires industrielles, et je remercie mes honorés collègues de m'avoir confié la mission de saluer votre entrée dans leurs rangs.

L'Antiquité plaçait dans son Olympe les mortels privilégiés qui avaient rendu des services à l'humanité. Je m'imagine que ces honneurs posthumes devaient les laisser assez indifférents. Mieux vaut, nous semble-t-il, ne pas tant retarder l'apothéose de nos héros, et les introduire de leur vivant dans une Académie dont la porte se transforme pour eux en Arc-de-triomphe !





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. le Colonel DELAIR

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

IL est d'un usage assez général que les hommes appelés, comme moi, à recueillir le bénéfice d'un honneur absolument inespéré, prennent pour thème de leur exorde, l'insuffisance de leur mérite personnel ; je m'écarterai d'autant moins de cette tradition qu'ici l'insuffisance est certaine, car je ne sache pas que je me sois jamais distingué ni dans les lettres, ni dans les sciences et encore moins dans les beaux-arts.

L'Académie, qui ne saurait se tromper, n'avait donc pu songer à m'offrir le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Deusy, dans le but de s'associer un savant. Elle devait avoir d'autres intentions ; et celles-ci me laissèrent perplexe. Aussi, me pardonnera-t-elle, sans doute, de lui dire que, dans mon for intérieur seulement, je me suis permis de me mettre à la recherche de celle de ces intentions qui, dans l'espèce, comme on dit au palais, avait dû arrêter sa décision.

Je dirai immédiatement et sans ambages que je n'ai nullement réussi dans cette recherche par les moyens ordi-

naires de la logique ; j'ai, en effet, couru en vain après le dilemme nécessaire et sans réplique qui devait vider la question ; je n'ai guère été plus heureux avec les syllogismes, vrais ou faux, qui se sont présentés à mon esprit. Enfin j'ai accumulé conjectures sur conjectures, toutes aussi hyperboliques les unes que les autres, et je me voyais lancé, sans appui et sans frein, jusque dans l'infini des conceptions, quand je me suis arrêté.

Je me suis mis à reculer, non pas dans la crainte d'atteindre un infini que je sais inacessible par succession de mouvements (1), mais dans celle d'être obligé d'en approcher de si près que le vertige moral pouvait me prendre.

Vaincu par la logique, je me suis mis à rêver ; Pharaon savait rêver (2) ; Scipion aussi (3), Lamartine encore (4) :

Je sais sur la colline
Une blanche maison,
Une tour la domine,
Un verger d'aubépine
Est tout son horizon ;
Là jamais ne s'élève
Bruit qui fasse penser ;
Jusqu'à ce qu'il s'achève,
On peut mener son rêve
Et le recommencer.

Et comme tout songeur ne rêve évidemment que pour avoir le plaisir de raconter ses songes, voici le mien :

Un mayeur et deux échevins (5) me faisaient incorporer

(1) Pascal, *Pensées*, article 1er.

(2) *Genèse*, XLI, 1.

(3) Cicéron, *Songe de Scipion*, fragm.

(4) Lamartine, *Le poète au village*, ode 20.

(5) Mes parrains, à l'Académie d'Arras, sont MM. le Dr Trannoy, Victor Barbier et le baron Louis Cavrois.

gratis, sur leur recommandation, dans cette puissante bourgeoisie d'Arras, à laquelle, jadis, les nobles eux-mêmes, y trouvant peut-être plus d'avantages que de charges, se faisaient honneur de se faire associer.

Puis, je récréantais, comme aujourd'hui, devant les dames et les damoiselles les plus aimables et les plus belles de l'Artois. C'était, certes, un plaisir de roi, auquel, même dans un songe, un chevalier français ne pouvait rester insensible, ne fût il chevalier que dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Mais tout beau rêve a sa fin et je me surpris, me réveillant, en passe de me dire à moi-même : Qu'as tu besoin d'aller, jusque sous le beffroi, voir s'il reste encore des pages blanches sur les feuillets parcheminés du vieux registre aux bourgeois? La liste des bourgeois privilégiés est close depuis plus d'un siècle ; les vieux registres sont arrêtés *ne varietur*, comme disent les financiers, et le second terme de la trilogie républicaine qui brille au frontispice de tous les monuments publics de ton beau pays de France t'a, par droit de naissance et malgré les temps, créé citoyen d'Arras le 18 avril 1837.

J'avais donc véritablement rêvé et il ne me restait plus qu'à recevoir du Ciel l'influence secrète dont parle, dans un vers si bien rythmé, l'auteur immortel et trop décrié aujourd'hui de l'immortel *Art poétique*.

Eh bien, cette influence vint à moi, sans doute, car je me suis surpris tout à coup dans la disposition de crier, comme Archimède, à Syracuse : « J'ai trouvé, j'ai trouvé ». J'avais le mot grec au bout de la plume, quand j'ai pensé que l'Académie ne me permettrait pas de prononcer un terme si profané, de nos jours, par les marchands d'orviétan. Je brûlais cependant du désir d'insérer dans mon discours ce « parfait » si noblement irrégulier qu'il excite encore aujourd'hui l'enthousiasme des hellénistes, à l'exception peut être de ceux à qui il reste à subir les épreuves du baccalauréat de rhétorique !

Enfin, Messieurs de l'Académie d'Arras, je n'ai voulu, jusqu'ici, que prendre les précautions nécessaires, et suffisantes je l'espère, pour oser vous dire en face :

Messieurs, ce n'est pas un savant que vous avez voulu introduire chez vous. Vous avez seulement souhaité de voir refleurir dans votre Compagnie un uniforme qui s'y est si bien illustré jadis avec les Carnot, les Noizet Saint-Paul, les Répécaud et bien d'autres.

Vous m'accorderez facilement que je n'ai rien du génie du premier; et je ne possède pas, non plus, la notoriété des autres, à moins que, pour une fois, la trompette de la Renommée n'ait oublié de régler son diapason.

Quoi qu'il en soit, vous devez être satisfaits, car je vous ai apporté aujourd'hui l'uniforme que vous recherchiez ; je regrette seulement qu'il ne soit plus celui que vous avez connu jadis. Celui-ci a été si considérablement amoindri et si effroyablement enlaidi par de multiples coups de ciseaux ministériels que moi-même qui l'ai porté autrefois, je ne le reconnais plus dans celui que j'ai l'honneur de vous présenter en ce moment.

Je n'ai pas reçu mission officielle de vous remercier au nom du corps du génie français ; mais vous lui rendez aujourd'hui, dans ma personne, un honneur auquel il sera, assurément, fort sensible.

Si vous ne l'avez pas oublié et si vous ne voulez pas vous prendre à l'oublier, il sait aussi, Messieurs, n'en doutez pas, apprécier la valeur du bon accueil qu'on lui a toujours réservé dans votre cité, cette ville de grand esprit militaire, qui a vu naître un de ses régiments et qui, depuis lors, n'est jamais restée veuve de ses chers sapeurs-mineurs.

L'ordre d'idées auquel il vient de me complaire de m'arrêter un instant va m'obliger, Mesdames, à pleurer avec vous sur les ruines militaires de notre vieille cité ; car je ne crois pas que vous ayez pu voir avec indifférence disparaître de votre blason la couronne tourrelée de Cybèle. Si elle s'y

trouve encore, c'est de l'émail qu'on a laissé sur de l'émail, du métal resté indûment sur du métal.

Jamais la photographie, même la plus parfaite, ne donnera à vos arrière-neveux l'idée des splendeurs que vous avez connues, ni de la merveille que vous avez vu s'évanouir.

Vos beaux yeux peuvent donc pleurer, comme ceux de la célèbre, sinon illustre damoiselle qu'a surtout immortalisée la nourrice d'un prince dans une douce mélodie qui, certes, n'a pas le charme du chant virgilien des abeilles, mais qui sait assurément mieux bercer que la symphonie presque mathématique du célèbre ou trop célébré Wagner.

C'était, en effet, avec un véritable art qu'on avait jadis construit les remparts superbes dont je viens de déplorer la perte. On n'a su conserver, de ceux-ci, qu'une simple porte, un accessoire bien moderne dans l'espèce, qui a le tort, à mon avis — veuillez me passer l'expression — de ressembler à un arc de triomphe pour l'aller et le retour, sans qu'aucun triomphateur, je pense, n'ait jamais passé dessous.

J'eusse bien préféré voir inscrire dans le décret d'indulgence la porte de la « rotonde ville », celle par laquelle, après le 19 janvier 1871, un brave capitaine du génie en retraite, élevé pour un moment à la dignité de général de brigade, ramena dans Arras les immortels mobilisés du Pas-de-Calais qui, après avoir marché au canon, de Bellicourt à Saint-Quentin, de leur propre élan, soutinrent, en la couvrant admirablement et héroïquement, la retraite de toute l'Armée du Nord par les routes de Cambrai et du Câteau (1).

(1) Faidherbe, *Campagne de l'Armée du Nord*, p. 66. — Pour plus de détails, voyez l'*Histoire d'Hénin-Liétard* par M. Charles Frans, p. 192 et suiv. — M le général Faidherbe a été très frappé, sinon étonné, de cette marche en avant des mobilisés du Pas-de-Calais ; il me l'a souvent répété depuis la guerre — Le général Pauly, contrairement à ce qu'ont fait divers officiers généraux et supérieurs de circonstance, a, après 1871, repris son modeste titre de capitaine en retraite. Après la mort de sa femme, Mlle Plé, il s'est retiré à Baudéan (Hautes-Pyrénées), où il est décédé le 15 mai 1897.

A cette porte, j'eusse volontiers donné le nom de « Porte Pauly », ce qui n'aurait gâté en rien l'aspect de ces palais et de ces magnifiques hôtels qui s'étalent aujourd'hui, dans de majestueuses proportions, sur de larges boulevards urbains, devenus les héritiers du nom de nos vieux boulevards militaires.

* * *

La construction de ceux-ci avait exigé l'application de trois principes fondamentaux que je me bornerai d'abord à indiquer dans la sèche nomenclature qui suit :

1° *Le commandement ;*

2° *La protection ;*

3° *Le flanquement.*

Je vous demanderai ensuite, Mesdames, Messieurs, l'autorisation de m'étendre un peu et aussi modérément que possible sur chacun de ces principes. Je commencerai par celui du Commandement.

Le Commandement.

Au sens psychologique du mot, le commandement est une de ces qualités du caractère qui servent surtout à différencier les hommes entre eux : c'est celle qui sait imposer les nobles dévouements, exciter aux belles actions et même stimuler les ambitions saines, qui sont parfois nécessaires.

Eh bien, il est remarquable que ceux qui savent exercer ce commandement dignement tendent à se relever matériellement au dessus des autres hommes, non seulement parce que leur voix en gagne plus de portée, mais aussi parce que la position dominante fortifie leur action.

Généralement, on ne domine pas du fond d'une cave et les rois ne règnent que sur des trônes. Les enfants grimpent sur les charrettes de la rue, dans leurs batailles simulées, et ce sera toujours au plus haut de ces véhicules qu'aimera à

germer la graine des sergents de gardes françaises chez lesquels les Napoléon de l'avenir trouveront leurs généraux les plus actifs et leurs maréchaux les mieux trempés.

Le général sur son cheval, le professeur sur son estrade, l'orateur à la tribune, le prédicateur dans sa chaire, trouvent leurs forces décuplées par la surélévation artificielle qu'ils recherchent et qui leur donne ce qu'en termes militaires on appelle un *commandement offensif*. Il est probable, en effet, que, sans le secours de la chaire, Bossuet, malgré sa magistrale audace, n'aurait jamais osé dire au frère d'un roi :

« *Et nunc reges, intelligite ; erudimini, qui judicatis* « *terram* (1). »

« Maintenant, ô rois, apprenez ; instruisez-vous, juges « de la terre. »

L'avocat, à la barre, malgré sa position inférieure au-dessous du tribunal, a aussi son commandement ; dans la fortification, ce commandement s'appellerait le *commandement défensif*. A la barre, il se fait de toute la hauteur qui sépare le défenseur du siège ; car l'on sait que les suppliants se mettent instinctivement à genoux, pour augmenter la distance qui sépare leurs larmes de la bouche qui doit prononcer le mot *miséricorde*.

Les causes sont toujours gagnées, quand le défenseur peut dire, au moment opportun : Nous venons d'entendre tomber du haut du siège, des paroles bien encourageantes.

Le commandement, dans la fortification, s'obtient, soit par la surélévation naturelle du sol, *l'assiette*, soit par la surélévation artificielle que procurent les remparts. L'idée des tours est sortie de cette conception et celles-ci n'ont jamais eu qu'un seul objet, celui de multiplier, sans trop de frais, les points élevés des enceintes et d'en soutenir les points faibles, comme le sont les angles et les portes.

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette-Marie de France* ; 16 novembre 1669.

Richard Cœur de-Lion, en construisant, aux Andelys, son fameux Château-Gaillard, exagéra le principe en ne composant son enceinte que de tours accolées. C'était, en quelque sorte, si je puis m'exprimer ainsi pour me faire mieux comprendre, servir un grand dîner ne comportant que des sucreries ou des douceurs. C'était un grand luxe assurément et le roi d'Angleterre put dire avec orgueil : Qu'elle est belle ma fille d'un an ! *Ecce quam pulchra filia unius anni* (1) !

L'apparition de l'artillerie à poudre provoqua l'abaissement des murailles et des tours ; on les dérasa, ou mieux, on construisit d'autres enceintes, en les terrassant à l'arrière pour augmenter leur élasticité, faire matelas, suivant l'expression en vigueur en mécanique, et les empêcher de se casser comme le verre, sous l'influence du choc des projectiles et des vibrations qui en résultent.

Pour se réserver l'avantage du commandement offensif, on construisit sur les enceintes, de distance en distance, des ouvrages plus élevés, qui prirent le nom de *bastilles*, *bastillons* ou *bastions* ; mais ceux-ci, très vulnérables à cause de leur saillie, devaient rester aussi rares que possible, de telle sorte que les *courtines*, c'est-à-dire les rideaux massifs interposés dans leurs intervalles, se trouvaient souvent fort étendues.

C'est dans ce système qu'avaient été élevés, à Arras, si je ne me trompe, les premiers remparts modernes de notre ville; ils y tenaient déjà leur place, le long de la Scarpe, plus d'un siècle avant Vauban.

Le bastion, considéré simplement comme l'organe principal du commandement offensif de la fortification, restait donc, suivant l'expression vulgaire, un mal créé pour un bien. Mais, à la vérité, l'artillerie n'était pas encore assez sûre d'elle-même pour pouvoir, à grande distance, agir sur

(1) Voyez Viollet-le-Duc, *Architecture militaire au moyen-âge*, p. 76.

les *escarpes* ou parements extérieurs des remparts, de manière à y faire brèche ; et comme un siège régulier ne peut se terminer que par un assaut, l'assaillant se trouvait dans l'obligation de s'approcher très près des fortifications pour en désorganiser les attaches et les liaisons.

C'est cette période de l'attaque rapprochée des forteresses que le génie de Vauban a surtout étudiée ; il a posé les règles de cette attaque avec son cœur, car son but principal était la conservation des hommes.

Foissac (1), un de ses commentateurs, a donc pu dire avec raison : « Non seulement l'intérêt de la guerre, mais « aussi son humanité naturelle les lui rendait chers (les « hommes). Il leur sacrifiait toujours l'éclat d'une conquête « plus prompte et une gloire assez capable de séduire ; et ce « qui est encore plus difficile, quelquefois il résistait en leur « faveur à l'impatience des généraux et s'exposait aux « redoutables discours du courtisan oisif. »

Eh bien, tout le secret de Vauban pour mettre son humanité à hauteur de sa science militaire, consista à faire avancer les assaillants des forteresses, lentement, prudemment, derrière des masques verticaux de hauteur fixe, vulgairement nommés *gabions*, à seule fin de les soustraire le plus possible à l'action des *feux fichants* des bastions, c'est-à-dire du commandement offensif de la fortification.

Tout le monde sait qu'un écran vertical ne saurait porter ombre à l'heure du midi solaire ; mais quand l'astre du jour s'abaisse à l'horizon, les ombres s'allongent tellement que, souvent, elles font peur aux enfants. Il en est de même, dans les forteresses ; plus celles-ci sont élevées, plus sont courtes si je puis m'exprimer ainsi, les ombres qu'elles projettent derrière les gabions, et il n'y a cependant, pour les assaillants, aucune sécurité ailleurs que dans l'étendue de ces ombres. Aussi, est-ce par la longueur de celles-ci que les mathématiciens déterminent la valeur effective du comman-

(1) Foissac, *Attaque des places de Vauban.*

dement offensif de la fortification ; nous ne les suivrons pas dans leurs calculs qui exigent, dit on, l'emploi des angles, des tangentes et même des logarithmes.

Mais voici venue l'heure à laquelle l'artillerie s'est apprise à lancer presque sûrement, en bombe, de terribles explosifs qui peuvent faire brèche aux murailles à distance ; les lunettes, les jumelles, les télégraphes, les téléphones, tous les arts mécaniques et tout ce qui semble sortir de l'arsenal diabolique, savent lui prêter un formidable secours, indispensable d'ailleurs aujourd'hui.

Si l'on en croit les artilleurs, les murailles vont désormais tomber à distance, devant leurs canons, aussi facilement peut-être que celles de Jéricho (1) ! A quoi servira-t-il donc d'avoir, dans les forteresses, établi une action de commandement, si l'organe de cette action doit lui-même être anéanti avant le moment de l'assaut ?

Allons nous donc mettre nos fortifications sous terre ? Nous défendrons-nous désormais dans des caves ? Gardons-nous en bien !

Sans doute l'attaque rapprochée ne nous enserrera plus, comme du temps de Vauban, jusqu'à venir nous menacer dans notre domicile, à la porte même de notre logis ; elle ne serait plus à l'aise, elle non plus, sur le terrain des gabionnades et des fascinages d'autrefois. Que va-t-elle donc faire ? L'expérience ne nous l'a pas encore appris et nous espérons bien ne pas l'apprendre à nos dépens !

Si l'on me demandait mon opinion sur ce point, je dirais :

L'attaque rapprochée ne me paraît plus possible dans les formes anciennes, ou bien elle doit rester fort périlleuse ; l'importance du commandement offensif de la fortification a

(1) On peut se rassurer ; car bien que les artilleurs n'en fassent guère mention dans leurs mémoires, la justesse en direction est très grande, mais la justesse en portée laisse encore bien à désirer, témoins les expériences du fort de la Malmaison, en 1886.

donc considérablement diminué, mais conservons lui cependant une certaine valeur.

Renonçons aux feux fichants qu'il procure ; abaissons nos remparts autant que possible, pour les soustraire à la visibilité de l'ennemi. Mais ne les enterrons pas ; car l'assaut est nécessaire et les assauts à distance sont les pires opérations qu'on puisse tenter ; elles sont les plus désastreuses qu'on connaisse, quand la défense sait leur opposer, au moment convenable, les *feux rasants* de ses remparts, ce qui exige encore une certaine surélévation de ceux-ci au-dessus du sol.

Ainsi le principe du commandement reste sauf, bien qu'amoindri.

Etudions maintenant la protection.

La Protection.

La protection, dans la fortification, consiste dans l'organisation matérielle des obstacles naturels et artificiels appelés à séparer, le plus longtemps possible, le défenseur de l'assaillant. L'utilité de cette protection n'a pas besoin d'être démontrée ; nous n'avons qu'à voir comment on la réalise ; aujourd'hui elle procède de deux éléments principaux :

1° *Le rempart ;*

2° *Le fossé.*

Dès les temps les plus anciens, on s'est protégé en s'enfermant dans des espaces clos, limités par de hautes murailles ; celles-ci étaient censées devoir assurer l'inviolabilité de ces asiles.

Les gigantesques murs des Cyclopes ou Pelasges (1) ; ceux, encore plus élevés, de la Babylone de Nabuchodonosor II ; ceux aussi du roi Og en Basan, dont parle

(1) Petit-Radel, *Recherches sur les monuments cyclopéens*, passim ; Dodwell, *Classical and topographical tour throug Greece*, passim.

le *Deutéronome* (1), toutes ces constructions indiquent comment, dès les temps héroïques ou s'en rapprochant, on entendait la constitution de l'obstacle nécessaire à la réalisation de la protection soigneuse des forteresses.

Le fossé, considéré comme obstacle, n'est, avec ses formes actuelles, que d'invention relativement moderne ; les forteresses pélasgiques et grecques n'en possédaient pas ; celles de l'Assyrie non plus (2).

On rencontrait, à la vérité, des excavations devant les hauts murs de Babylone ; mais les historiens grecs (3) nous disent qu'elles n'avaient servi qu'à fournir les terres nécessaires à la fabrication des briques crues employées à la construction de ces murailles, gigantesques massifs de 45 mètres de hauteur (4), sur 27 mètres d'épaisseur (5).

(1) *Deuteronome*, I, 4.

(2) Les larges fossés, taillés dans le roc vif à Jérusalem, suivant la mode chananéenne, d'après M. de Saulcy, *Voyage en Terre-Sainte*, t. I, p. 103 ; t II, p. 42, et d'après Renan, *Vie de Jésus*, p. 40, représentent plutôt des ravins retaillés et escarpés artificiellement que de véritables fossés ou excavations creusées dans le sol ; c'est l'aménagement des obstacles naturels et rien de plus.

(3) *Hérodote*, *Histoires*, I, 179

(4) Oppert, *Expédition scientifique en Mésopotamie*, t. I, p. 223 et suivantes.

(5) Si l'on cherche, d'après les règles de la construction et de la résistance des matériaux à quelle hauteur limite un mur bâti en briques cuites d'Arras, commencerait théoriquement à s'écraser sous son propre poids, on trouverait H = 276 m. 49. Mais dans la pratique, il y a lieu de tenir compte : 1° de l'insuffisance des données théoriques ; 2° de l'action dissolvante du temps ; 3° de la variation de résistance avec la grosseur et la nature des matériaux de construction, de sorte que, toutes conditions étudiées, on ne devrait, dans une construction moderne, dépasser la hauteur H = 46 m. 08. On peut donc dire que les murailles de Babylone, *en briques crues*, constituaient non seulement une merveille d'aspect, mais encore un prodige d'équilibre. Les lits de roseaux bitumés, interposés, de 30 en 30 couches de briques, dans ces murailles, augmentaient la garantie de cette stabilité.

A Rome, du temps de Tarquin le Superbe, on renforça d'un *agger* ou terrassement les murs de Servius Tullius ; on trouva les terres nécessaires à sa construction dans des excavations situées en avant (1).

Ce ne sont cependant que ces observations qui ont fait dire à quelques auteurs qui n'ont vu, dans l'art romain, que la période de la décadence, que les forteresses latines étaient, comme les nôtres, entourées de fossés.

Vitruve (2), à la vérité, signale l'emploi de la *tortue de comblement* pour faciliter la marche des *hélépoles* ; mais l'idée de l'hélépole n'implique pas celle de l'existence d'un fossé ou d'une excavation devant les murailles ; on hissait les hélépoles sur des terrasses, le plus souvent pour éviter d'augmenter les proportions de hauteur de celles-ci, ce qui eût rendu ces machines élevées fort instables sur leur base très étroite.

On a une certaine idée de ces hélépoles en considérant une haute charpente mobile qu'on voyait déjà dans ma jeunesse à la Cathédrale d'Arras et qu'on y voit encore aujourd'hui ; mais celle-ci n'a jamais servi qu'à faire la guerre aux araignées, tandis que celles de Demetrius Poliorcète permettaient de s'élever jusqu'à la hauteur des murs des forteresses et de passer de plein pied, au moyen d'un pont-levis, sur leurs plate-formes supérieures.

Quoi qu'il en soit, les fossés restèrent toujours rares dans les constructions romaines et dans celles de la période gallo-romaine et du Bas-Empire. Ils ne devinrent de règle, en Occident, qu'à l'époque des Croisades et furent surtout creusés afin de rendre plus difficile l'art du mineur, art dans lequel excellaient les Turcs.

Depuis lors, les escarpes et les fossés sont restés les moyens principaux d'organiser la protection des forteresses. On peut y ajouter aujourd'hui les blindages métalliques ou

(1) Denys d'Halicarnasse, *les Antiquités romaines*, IV, XII, 8.
(2) Vitruve, *Les dix livres d'architecture*, X, 14.

en béton de ciment, sous lesquels la défense devra se maintenir désormais jusqu'au moment des assauts, sans s'y confiner absolument, bien entendu, et tout en ouvrant l'œil (1), si je puis me permettre d'employer ici cette expression vulgaire, qui a l'avantage de savoir dire beaucoup de choses sans trop de longueurs dans les explications.

Je n'ai plus rien de bien technique à ajouter sur la question de la protection des forteresses ; mais je gagne du terrain vers la fin de mon discours et si M. le Président de l'Académie venait à m'inviter prochainement à prendre siège sur le fauteuil qui m'est réservé, je pense que le moment serait venu actuellement, pour moi, de me composer légèrement le visage, pour essayer de représenter quelque peu, sur ce siège, un semblant d'académicien. Aussi, ai-je l'honneur de demander l'autorisation d'étendre l'étude de la question de la protection soigneuse des forteresses par un petit exposé philologique que voici :

Les indianistes (2) nous disent que, dans la langue mère qui a donné naissance à tous les idiomes de l'Asie occidentale et de l'Europe, l'action de *protéger soigneusement*, de *courber*, d'*entourer*, de *couvrir* et de *garder*, dans le sens de s'interposer à la manière d'une armure (en sanscrit, *warman*), ou d'une toison (en latin, *vellus*), se trouvait représentée par un vocable radical que l'on peut écrire *VR* ou *WR*, à la condition de donner au *W* le son du *V* français ou du *W* allemand.

Il y a lieu de remarquer en outre que, dans toutes les langues, les lettres de même ordre se substituent facilement les unes aux autres, de sorte que la substitution de la vibrante liquide *L* à son homologue *R*, fournit effectivement deux radicaux équivalents : *VR* et *VL*. Je m'explique :

(1) Les observatoires à l'épreuve sont devenus une nécessité de la défense des forteresses.

(2) Voyez Chavée, *Lexicologie indo-européenne*, p. 267.

Si l'on prend, par exemple, le mot *reprendre*, on constate facilement que, dans ce terme, les trois *R*, bien que figurés par le même caractère graphique, sont effectivement fort distincts dans leur énonciation, attendu que le premier se prononce avec la base de la langue, le deuxième avec le milieu et le troisième avec le bout.

Ce troisième *R*, appelé *liquide* par les indianistes, est une consonne très fugitive qui obtient tout juste, pour ainsi dire, le droit d'être prononcée avec le bout de la langue ; aussi est-il très facilement, dans le langage, substitué par *L*. C'est ce qui fait que les enfants du premier âge disent souvent : *mon pèle, ma mèle*, au lieu de *mon père, ma mère*.

Cet *R* liquide, qui se trouve généralement en finale des mots, est toujours, par les Anglais, transformé en *L* ; et quant à cet *L*, c'est bien rare s'ils se décident à le prononcer ; aussi les entendons nous dire *Ouoteu Scott*, quand nous disons *Oualtère Scott* (Walter Scott).

Ainsi, les deux formes *VR* et *VL* sont bien équivalentes ; elles conduisent aux dérivés primitifs qui suivent :

1° *var, ver, vir, vor, vour ;*
2° *val, vel, vil, vol, voul.*

et si l'on observe que les labiales *v, f, b, p*, se substituent aussi très facilement les unes aux autres, les deux séries précédentes deviennent effectivement équivalentes aux six suivantes, dont je ne lirai que les premiers termes :

3° *far, fer, fir, for, four ;*
4° *fal, fel, fil, fol, foul ;*
5° *bar, ber, bir, bor, bour ;*
6° *bal, bel, bil, bol, boul ;*
7° *par, per, pir, por, pour ;*
8° *pal, pel, pil, pol, poul.*

Telles sont les huit séries qui ont servi à la formation de la

plupart des noms de forteresses et de fortifications chez les peuples indo-européens (1) ; ces noms ne dévoilent pas le souci du commandement offensif, mais ils accusent amplement celui de la protection soigneuse.

La première série fournit le mot *ver*, qui, d'après le *Zend Avesta*, indiquait la quatorzième région fortifiée habitée par les Iraniens depuis leur sortie de l'Eriène-Vedjo, leur paradis

(1) Des remarques analogues peuvent être faites dans les langues sémitiques ; c'est ainsi que la racine hébraïque *tsn*, dit M. Fabre d'Olivet (*Racines*, p 111), marque « tout ce dont le but est de *conserver, de préserver, de mettre en sûreté* ». Ainsi *tsnâh* représente le bouclier qui couvre le corps de l'homme (F. Levi, dictionnaire hébreu, p. 397), c'est-à-dire une armure ; *tsanouf* est le bandeau, le turban qui protège la tête ; *tson* et *tsôneh* indiquent le troupeau, le bétail collectif, c'est-à-dire la chose surveillée, gardée. D'autres dérivés de la même racine trilitère signalent la demeure où l'on se rassemble pour se mettre à l'abri, une urne, une corbeille (Fabre d'Olivet, *Racines*, p. 111). Enfin *hêtsen*, désigne le sein de la femme (Sander, *dictionnaire hébreu*, p. 199; voy. Lethierry Barrois, *Racines* p. 16), considéré comme la protection de l'enfant (*Isaïe*, XLIX, 22) ; le même mot sert encore à marquer la poche d'un habit (*Néhémias*, v, 13), c'est-à-dire l'endroit où l'on met en sûreté les objets que l'on porte.

Si comme le pense M. Buxtorf (*Lexicon*, p. 419), il y a une relation à établir entre l'hébreu *htsr* et l'arabe *hsr*, il faut admettre qu'une relation analogue peut exister entre l'hébreu *htsn* et l'arabe *hsn*. Or cette racine arabe, dans ses nombreux dérivés, signale, à chaque pas, la protection soigneuse. Ainsi *hasn*, *hisn*, *housn* et le pluriel *hisanah* marquent tantôt une fortification (Johnson, *Lexicon*, p. 481), l'action de fortifier, l'état de la chose fortifiée, tantôt l'action de garder quelque chose avec soin contre quelqu'un ou de se garder soi-même, d'où toutes les acceptions de vertu, pudeur, chasteté, que présentent un grand nombre de ces dérivés, tantôt aussi le verrou d'une porte, un panier ou une corbeille, etc., etc. Voyez Kazimirski, *Dictionnaire arabe français*, t. I, p. 443 et suivantes).

terrestre; chez eux, *ver* (1), *var*, *vara*, *varana* et *vérénâ*

(1) Chez les Romains, le mot *ver*, dans le sens que nous lui attribuons ici, était une expression oubliée; mais la forme graphique de ce vocable s'était conservée dans les livres sybillins, à l'insu de tous, dans la locution *ver sacrum*, qui a été l'objet de tant de disputes de la part de quelques savants. C'est du moins une conjecture que l'on peut faire, si l'on n'en peut fournir de preuves suffisamment sûres. Ainsi on trouve dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, à la date de 1723, le rapport suivant (Académie des Inscriptions, *Histoire*, 1723, t. III, p. 92 et suiv.) : « Feu M. Leibnitz, dans une « réponse à la dissertation imprimée de M. Baudelot sur les monu« ments déterrés dans l'église de Paris, ayant donné le nom de *ver* « *sacrum* aux colonies de Gaulois que Segovèse et Bellovèse condui« sirent autrefois dans la Germanie et l'Italie, cette expression donna « lieu à une dispute académique dans laquelle M. l'abbé Couture et « M. Boivin l'aîné (1712) furent les principaux acteurs. Les discus« sions ne se firent pas attendre et on eut bientôt rassemblé tout ce « que l'antiquité peut fournir de lumières à ce sujet. Ne doit-on « entendre, par l'expression qu'on vient de rapporter, que le vœu « qu'on faisait, dans les grandes calamités, d'immoler aux dieux tous « les animaux nés dans un printemps? Ne peut-on pas appliquer la « même expression à des colonies qui, sous la protection des dieux, « sortaient de leur pays pour aller s'établir dans un autre? C'est ce « qui fait précisément l'état de la question. M. l'abbé Couture est du « premier avis; M. Boivin soutient le second. »

Sans entrer dans le détail de cette discussion, on peut néanmoins remarquer, d'après l'autorité de Tite-Live (XXII, 9; XXXIII, 44), que le *ver sacrum*, qui, dans l'esprit de cet historien, avait bien, à la vérité, le sens de *printemps sacré*, était mentionné dans les livres sybillins et que, par conséquent, l'idée à laquelle s'attachait cette expression était très ancienne. Mais on doit observer, en outre, que les Romains eux-mêmes étaient assez indécis sur la valeur réelle de cette expression; car, lorsqu'en l'an 197, on voulut accomplir le vœu qu'on avait fait vingt ans auparavant, sous le nom de *ver sacrum*, il fallut un décret du Sénat pour expliquer ce que celui de l'an 217 avait ordonné. Au total, quoique les Grecs aient eu une locution analogue *an sacré*, la traduction *printemps sacré*, reste très discutable; tandis que la traduction qui affecte à la locution *ver sacrum*

représentaient des forteresses ou des régions fortifiées (1).

Vara se transforma en *baru* chez les Perses ; les Chaldéens de Babylone leur empruntèrent l'expression, en la modifiant, sous la forme *birâ* (forteresse), qui n'a pas d'origine sémitique (2).

Les Juifs captifs à Babylone prirent comme équivalente la forme *birthâ* (3).

C'est de *birâ*, par métathèse, que les Grecs firent *bari* ou *baris*, nom d'une citadelle bâtie à Jérusalem par les Machabées (4). Les Arabes modernes ont fait également un emprunt aux langues aryanes, en adoptant l'expression *birs* pour la désignation de leurs forteresses; déjà les Phéniciens, à Carthage, en avaient fait tout autant pour dénommer leur citadelle *byrsa*.

Le mot *var* apparait encore, dans toute sa pureté, dans la langue des Huns de la basse antiquité ; c'était également par emprunt fait aux Aryas de l'Asie avec lesquels ils s'étaient trouvés longtemps en contact avant de pénétrer en Europe. Le *Hunnivar* fut la région de la Scythie où,

le son de *colonie*, comme le font Pline (III, 18), saint Jérôme (In Euseb.), et une foule d'autres écrivains, paraît avoir plus de fondement aujourd'hui, si l'on rapproche cette expression de *ver* ou *var* et de *verené* qu'on trouve dans le *Zend Avesta*, ou encore des termes *ver*, *fer*, *ber*, *aber* (*hâvre*, *abri*) qui, chez les Gaulois, servaient à la désignation des abris, des refuges, des lieux entourés de remparts, des fertés. (Comp. Denys d'Halicarnasse, I, II, 3.)

(1) *Avesta*, Vendided-Sadé, farg. I et II.

(2) Ce terme ne se trouve que dans les livres postérieurs à l'exil de Babylone ; Munk, *La Palestine*, p. 47 ; *Néhemias*, I, 1 ; *Esther*, I, 2 ; II, 3 ; VIII, 3, 15 ; *Daniel*, VIII, 2.

(3) *Birthâ* est l'équivalent de *Virtha*, impossible à rendre dans les langues sémitiques, faute du V qui manque dans leurs alphabets. C'est pour la même raison que Ptolemée, dans son grec (Géograhie), nomme Birtha la ville de Mésopotamie qu'Ammien Marcellin, en latin (XX, 7) désigne sous le nom de Virthâ.

(4) Josèphe, *Antiquités judaïques*, XV, 2.

d'après *Jornandès* (1), ils se réfugièrent après la bataille du Nétad (454 après J.-C.). Le mot *var* se retrouve en composition dans un grand nombre de noms de localités, chez les Hongrois : *Temeswar*, *Hangwar*, etc.

Le grec fournit la forme attique *eruma* (rempart) et l'éolique digammisé *feruma*, qu'on prononçait vraisemblablement *veryma*.

La deuxième série donne l'allemand *wall* (rempart), le latin *vellum* (rempart), *vallus* (pieu, élément du rempart), *vallare* (fortifier, circonscrire) et le français *circonvallation*.

La forme *vil* se retrouve dans *villa* qui fut le réduit du laboureur romain, la maison de plaisance, quelque peu gardée, du patricien, la retraite champêtre et fortifiée des rois francks, avant de devenir la *ville forte* du citoyen français.

Les 3e et 4e séries découvrent l'irlandais *fal* (rempart), le celtique *fer* (fortification), d'où le bas latin *feritas* et le français *ferté*.

Les 5e et 6e séries nous donnent le breton *barr*, et les mots français *barre* et *verrou* qui représentent les protections soigneuses ou les armures des portes, ainsi que les mots *barricade*, *barrières*, *embarras*, qui marquent les empêchements protecteurs des voies et passages.

Le terme *bari* (2), en provençal et en languedocien signifie mur de ville. Qui ne connait les trois barrys du château de Pamiers qui, au moyen âge, étaient formés d'habitations massées et crénelées établies sur les murs de cette forteresse ?

(1) Jornandès, *Les Goths*, 52. — Le Hunnivar n'était pas, à proprement parler une forteresse ; mais le cours du Danube tenait lieu de rempart à cette position.

(2) Les *birri* ou *berrys* d'Arras donnaient une protection soigneuse au corps humain : le nom est resté dans certaines tuniques que portaient encore, il y a quelques années, les élèves de l'Ecole Polytechnique. Voyez Guesnon, *Introduction sur l'institution de la vintaine d'Arras*.



Barrium, *ballium*, *baille* ou *bayle*, indiquaient, dans le bas latin ou le vieux français, des espaces généralement entourés de palissades qui formaient *lices* en avant des murs de villes ou de châteaux de l'époque francque et du moyen âge.

Comme expressions dérivant des radicaux des 7e et 8e séries, il suffit de citer *palus* (pieu) et la palissade (formée de pieux).

Le Flanquement.

Le dernier point qu'il me reste à traiter a rapport au flanquement.

Le flanquement résulte de l'emploi, pour le tracé de la fortification, de dispositions telles que tous les éléments dont elle se compose se donnent une mutuelle protection : si Paul protège Pierre, par réciproque Pierre protège Paul.

Ce principe est d'une application presque moderne et se trouve même postérieur à l'apparition des armes à feu ; il s'énonce aujourd'hui en disant qu'on met les approches de la fortification sous un réseau de feux croisés étendu aussi loin que possible.

Des esprits qui n'ont observé que les apparences ont voulu voir l'origine du flanquement dans un précepte de Vitruve (1) qui recommande de distancer les tours de deux portées de trait ; mais cette recommandation ne s'applique réellement qu'à la défense des *promenoirs* ou plate-formes supérieures des courtines et non à la surveillance des approches de la fortification, ce que ne permettait pas alors la portée très restreinte des armes de jet (2).

(1) Vitruve, *Les dix livres d'architecture*, I, 5.

(2) L'insuffisance de portée des armes de trait et des machines de jet ne permit jamais aux Anciens de mettre en pratique quelques notions vagues sur le flanquement à distance, système qu'on trouve esquissé dans Philon de Byzance (150 ans avant J.-C.), reproduit peut-être de Philon d'Athènes (315 ans avant J.-C.). Voyez de Rochas,

Bien avant que ne fut conçu le *front bastionné* — le bastion étant actuellement l'organe principal du flanquement — on connaissait la *fortification à bastions.* Ceux-ci, situés soit sur l'enceinte, soit en avant, soit même en arrière, étaient encore, fort souvent, trop éloignés les uns des autres pour pouvoir, même avec l'artillerie de l'époque, se prêter un mutuel appui pour se défendre réciproquement.

Ce qu'on a appelé *front bastionné* est la synthèse la plus parfaite de toutes les idées relatives à la bonne exécution d'un flanquement raisonné. Le premier ingénieur qui se soit élevé à la conception de ce tracé est l'italien Pacciotto d'Urbin, celui qui éleva la citadelle de Cambrai et la première citadelle d'Anvers vers 1567. Mais, pour voir cette conception effectivement mise au point, il faut descendre dans la liste des années jusqu'au comte de Pagan qui, en 1645, publie un traité des fortifications, « résumant, dit la « préface, vingt-deux années d'expérience continuelle relevée par une puissante érudition. »

La théorie des *angles flanquants* ou *angles de tenaille,* donnée par cet ouvrage, fut une révélation. Vauban, qui excella dans l'art des sièges, aurait, avec sa loyauté ordinaire, confessé sans difficulté que ses méthodes de fortification procédaient exclusivement des idées de Pagan.

Mais ce qui doit nous toucher beaucoup, c'est que ce livre (1), presque sublime, du comte Blaise de Pagan a été écrit en entier de la main d'une religieuse, Mlle de Pagan.

Pagan était devenu aveugle et ce fut sa sœur germaine

Fortifications de Philon de Byzance, passim. Comp. Tite-Live (xxi, 46) à propos du siège de Carthagène par Scipion (210 ans avant J.-C.) ; Végèce iv, 2 ; Ammien Marcellin, xx, 7. Anonyme de Byzance, d'après de Rochas, p. 156. Quelques essais de flanquement par le tracé semblent avoir été tentés dans l'enceinte égyptienne d'Ombos, qui, vraisemblablement date de l'époque des Ptolémées (IIIe au IIe siècle avant l'ère chrétienne).

(1) *La fortification réduite en art*, du comte de Pagan.

qui devint sa sœur de charité, au bénéfice des ingénieurs militaires français ; la bonne sœur de l'Annonciade prépara ainsi, sans la soupçonner, la gloire du plus illustre des illustres d'entre eux, Sébastien Leprestre de Vauban.

Vers 1761, le marquis de Montalembert, général de cavalerie, demanda au ministre Choiseul l'autorisation, qui lui fut refusée d'ailleurs, de publier ses recherches sur une espèce de fortification qu'il appelait *fortification perpendiculaire*. Ce fut seulement en 1776 que parut, sous le même titre, le premier volume de ses œuvres qui comportèrent ultérieurement dix gros livres in-4°, dont le dernier ne fut publié qu'en 1793.

Grâce à l'appui de Mirabeau et de Carnot, Montalembert traversa la période révolutionnaire et mourut en 1800, à l'âge de 86 ans.

Son système de fortification, en ce qui concerne le flanquement, consistait à reporter au fond des fossés les organes de cette action, c'est-à-dire les bastions. C'était, si on avait bien voulu y regarder de près, un système qui avait déjà eu cours au XVe siècle ; il renouvelait l'idée des *moineaux* du château de Plessis-les-Tours sous Louis XI ou des *capannati* des Italiens. Ce sont les *caponnières* de notre siècle, c'est-à-dire des ouvrages établis dans les fossés, là où les bourgeois pratiques des siècles passés établissaient des chaponnières ou des poulaillers, afin de ne laisser improductif aucun terrain de leur cité.

Tout le commencement de notre siècle se passa, entre les ingénieurs, à chicaner sur les mérites, les avantages et les inconvénients ou défauts respectifs des systèmes de Vauban et de Montalembert. La France tenait pour le tracé bastionné, l'Allemagne pour le tracé perpendiculaire, dit aussi *polygonal*. La France semblait être restée dans la bonne voie, s'il s'agissait de construire de grandes enceintes. Mais, après 1870, comme le tracé bastionné convenait mal aux petites forteresses, c'est-à-dire aux *forts*, elle entra

résolument, à son tour, dans l'application des idées de Montalembert.

Les caponnières en maçonnerie trop fragiles, n'ont eu qu'une existence éphémère en France (1874 à 1884) et celles qui existent encore sont plutôt un danger qu'un secours. Depuis l'apparition de la mélinite ou autres explosifs semblables, on peut dire que les forteresses françaises, comme celles de l'Allemagne d'ailleurs, n'ont plus de flanquement assuré. Quelques ouvrages, comme les *caponnières de revers*, ne constituent que des palliatifs et sont bien insuffisants et même dangereux.

L'emploi seul des caponnières métalliques blindées peut rendre une certaine vigueur au flanquement ; mais il faut, pour cela, acheter au prix d'un métal précieux, la protection qu'on attend d'un métal plus vulgaire. Le problème est posé ; nous en attendons la solution.

* * *

J'aurais terminé s'il ne me restait l'obligation traditionnelle de rappeler le souvenir de mon honorable prédécesseur, M. Deusy.

Les panégyriques — pardonnez-moi, je vous prie, ce qui n'est peut-être qu'une originalité de mon esprit — les panégyriques, dis je, me paraissent souvent présenter une véritable lacune.

Le défaut que je leur attribue consiste à laisser incomplet l'état-civil du mort, en ne citant que le nom de son père, sans faire mention de celui de la mère.

Si j'essaie, aujourd'hui, de changer cette méthode, ce n'est pas avec l'intention de me rendre plus favorables les dames et demoiselles qui ont bien voulu m'écouter jusqu'ici — j'admire leur patience ; — mais je veux rendre à César ce qui appartient à César, à Dieu ce qui est à Dieu, aux femmes ce qui est aux femmes.

Si nous possédons de grands hommes, les femmes sont bien pour quelque chose, je pense, d'abord dans leur naissance, ensuite dans leur éducation, leur instruction même, et généralement dans toutes les qualités innées ou contingentes qui en ont fait ce qu'ils sont devenus.

J'excuse les brillants panégyristes en vers, parce que la facture de ceux-ci, ainsi que la mesure et la césure — dont on ne se préoccupe peut-être plus assez aujourd'hui, il est vrai — s'accommoderait mal, sans doute, des lourdes formules des actes de l'état civil ; mais les panégyristes en prose me paraissent impardonnables, à moins qu'ils n'aient pris naissance chez les Arabes. Les hommes, chez ceux-ci, ne se distinguent, à la vérité, que par le nom de leur père : Mohammed ben Ali, Ali ben Mustapha, etc., etc. Mais, autres lieux, autres mœurs ! Les femmes, chez les Arabes, passent pour n'avoir pas d'âme : elles ne sont qu'une chose, qui n'a que le droit, tous les vendredis, d'aller au cimetière, pleurer sur la tombe de leur ancien maître ou tyran. La femme française, que sa religion, comme la finesse de ses sentiments, met, sous le rapport psychologique, en parfaite égalité avec les hommes, ne me permettrait pas, sans doute, de l'assimiler, même pour un instant infiniment petit, aux femmes Arabes.

Je dirai donc aussi simplement que possible : *Ernest-François-Joseph Deusy* est né à Bapaume, le 8 avril 1823, du mariage de *Michel-Joseph Deusy* avec *Henriette Cordier ;* de cette manière, j'aurai, je l'espère, honoré deux familles, au lieu d'une seule.

Les panégyristes modernes se complaisent aussi, ordinairement, à citer les noms des ancêtres mâles qui ont contribué à la naissance du mort. C'est ainsi que j'apprends par le *Dictionnaire des Parlementaires*, que M. *Deusy* est le petit-fils de *Sixte-François-Joseph Deusy*, député à la Législative en 1791, né à Neuville-St-Vaast, le 19 mars 1761, et décédé à Douai, le 25 août 1821.

Il n'est jamais inutile, à la vérité, pour juger un homme, de connaître ses ascendants ; c'est pourquoi, sans doute, Horace, dans la première de ses odes, a dit, en vers élégants ;

Mæcenas atavis edite regibus,
O et præsidium, etc., etc..

voulant ainsi distinguer son protecteur d'un vulgaire public.

Par correctif, on a dit plus tard, qu'il n'y a pas de roi qui ne descende d'un esclave, ni d'esclave qui ne descende d'un roi (1).

Je ne rechercherai ni les rois, ni les esclaves qui ont, par successions de filiation, donné naissance à *M. Deusy* ; je me contenterai de rappeler que son aïeul opposa une courageuse résistance à Robespierre et à Joseph Lebon, ce dernier représentant bien le monstre le plus complet qu'ait connu Arras, pendant la période révolutionnaire.

J'ajouterai que lorsque Carnot, dont M. Deusy l'aïeul était l'ami, quitta la France pour s'en aller en exil volontaire à Magdebourg, où il est mort, il lui fit don d'un bas relief que lui avaient offert les corporations ouvrières de Paris et qu'on admirait encore, il y a quelques années, à Arras, chez le petit-fils de celui ci.

Petit-fils, en effet, d'avocat, de député, fils de notaire, M. Ernest Deusy, avocat, député lui-même, ne pouvait manquer de se distinguer au barreau, dans l'administration et dans la politique. Et, à ce sujet, il me sera encore permis, je l'espère, de présenter une simple observation.

Lorsque les panégyristes veulent exalter les mérites de celui dont ils font l'éloge, ils ne manquent généralement pas d'établir un contraste entre le père et le fils, afin de faire ressortir davantage les qualités de celui qu'ils louent.

C'est ainsi qu'à Vimy, j'ai vu les orateurs ne trouver, pour définir le père d'*Abel Bergaigne*, que la simple expres-

(1) Voltaire.

sion: *modeste receveur d'enregistrement;* je pourrais dire ici qu'*Ernest Deusy* était le fils *d'un modeste notaire de petite ville.* Certainement la modestie est une vertu. Mais le mot *modeste* ne s'applique ici qu'à la position et non à la vertu et les panégyristes en abusent ordinairement à défaut d'autres documents. Au lieu d'avouer simplement leur insuffisance, leur paresse ou leur impuissance à obtenir les renseignements nécessaires en temps utile, ils trouvent généralement plus commode de désigner les enfants de la bourgeoisie, quels qu'ils soient, par la dénomination de *fils d'un modeste fonctionnaire, d'un modeste commerçant, d'un modeste industriel.* Je ne connais personne à qui ne puisse s'appliquer cette définition, à moins qu'il ne s'agisse du fils d'un Ministre, d'un Député, d'un Général, d'un Premier Président ou d'un Archevêque, en entendant seulement par ce dernier titre les Amiraux sortis de l'Ecole Navale.

Pour Abel Bergaigne, il suffisait, à Vimy, de dire tout simplement : il était fils de *Siloian Bergaigne*, receveur d'enregistrement et de *Joséphine Césarine Aubron.* On eut encore, de la sorte, honoré deux familles artésiennes, au lieu d'une seule !

J'en ai fini avec les critiques générales, je passe aux éloges spéciaux :

M. Ernest Deusy fut, pendant onze années, le maire distingué d'Arras, mais ce qui le caractérisa surtout dans sa carrière d'homme public, ce fut la part qu'il prit à la fondation des syndicats agricoles et à leur union. On a dit de lui, en 1888 (1), au congrès des catholiques de Paris : « Il y a « une croisade à entreprendre pour relever l'agriculture. « Pour cette croisade d'un nouveau genre, la Providence « avait préparé un homme qui en a été comme le Pierre « l'Ermite. M. Deusy a tout ce qu'il faut pour faire un « apôtre ; il a la foi, il a le tempérament, le dévouement sans « bornes, l'énergie morale, la vigueur intellectuelle ».

(1) Discours du 18 mai 1888 du président Senart.

Doué d'un profond esprit artistique, favorisé par une fortune personnelle importante, le futur maire d'Arras fit élever, dans la rue St-Jean en Lestrée, vers 1865, un hôtel fort élégant qui rappelle les formes du palais de Jacques Cœur à Bourges ; c'est un véritable bijou d'architecture qui fait honneur, à la fois au goût du propriétaire et au talent de l'architecte.

Cet hôtel succédait à un autre où se trouvait une rotonde dans laquelle Maximilien de Robespierre, alors simple avocat au Conseil d'Artois, allait fort souvent dit on, faire, suivant la formule, sa partie de cartes ou d'échecs avec une vieille comtesse qui ne dut peut-être qu'à ces relations courtoises de conserver sa tête en 1794.

Quoiqu'il en soit la rotonde fut appelée plus tard à abriter bien des merveilles : émaux, tableaux de maîtres, modelages, meubles soignés et même les restes d'un oratoire ayant appartenu, dit-on, à un roi de France.

M. Deusy collectionneur fut peut-être dépassé par M. Deusy aquarelliste. Je me suis laissé dire que deux de ses aquarelles soumises à l'encadrement, à Paris, avaient été, un jour, l'objet d'une admiration spéciale de la part d'un homme déjà célèbre. Le peintre, suffisamment informé, s'empressa d'offrir gracieusement à M. Ferdinand de Lesseps, les deux tableaux dont il s'agit et en reçut, à son tour, un lot de médailles égyptiennes qui formèrent la première dotation d'une riche collection devenue remarquable dans la suite.

M. Deusy est décédé, en 1897, au château de la Pacaudière (Indre-et-Loire) dont il avait hérité auparavant ; cette demeure presque princière avait été autrefois habitée par deux enfants de l'Artois, Jehan d'Happlincourt et Michelle d'Aveluy.

Mon honorable prédécesseur n'a jamais pris une part bien active aux travaux de l'Académie d'Arras ; ses nombreuses occupations et les éminents services qu'il rendit amplement ailleurs l'excuseront suffisamment peut-être.

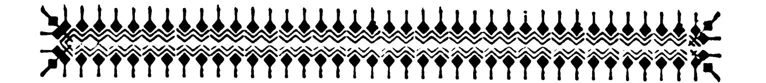
Je n'ai pas l'intention d'insister davantage sur ce sujet ; je dirai seulement, en résumé, et en retournant en prose deux vers bien connus : M. Deusy sut être tout à Arras, sauf Académicien.



Suivant la tradition, je termine en remerciant MM. les Membres de l'Académie d'Arras, de l'honneur qu'ils m'ont fait, en m'admettant dans leur docte et aimable Compagnie. Quelque traditionnel que soit ce devoir de reconnaissance, je tiens à ajouter qu'il m'est très agréable de le remplir.

Je sais grand gré à M. le Dr Trannoy, M. Victor Barbier et M. le baron Louis Cavrois, d'avoir bien voulu me servir de parrains.





RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. le Colonel DELAIR

Membre résidant

par M. l'Abbé ROHART

Président.

Monsieur,

Que n'y a-t-il la sonnerie du colonel ! Car alors c'est par ce vigoureux coup de clairon que débuterait ma réponse au vibrant discours que nous venons d'entendre. Mais qu'importe ! Le ban a été quand même ouvert par une musique plus harmonieuse, et pendant que mes collègues, au lieu de présenter les armes au nouveau venu, lui tendent la main, je suis fier de m'avancer vers lui et de l'armer académicien devant si noble assistance. L'uniforme de l'officier français a je ne sais quelle vertu fascinatrice qui fait qu'instinctivement à sa vue la main se porte à la hauteur du front pour saluer la bravoure qui passe. Puis lorsque cet uniforme est celui du 3e Génie, l'hôte et la gloire de notre ville, lorsque celui qui en est revêtu joint à la douceur et à la franche bonté du regard la mâle énergie des traits, le timbre retentissant d'une voix faite pour le commandement, lors-

que sur ses épaules retombe la grosse torsade de la double épaulette, que sur sa poitrine se détachent la rosette et les palmes de l'Instruction Publique et qu'à son cou est suspendu l'emblème de la vaillance et de l'honneur, la croix de commandeur, lorsque cet homme vient ainsi vers nous avec son brillant passé et son avenir encore plein d'espérances, alors on lui fait fête et l'on s'enorgueillit de pouvoir l'appeler : « Mon cher Collègue ».

* * *

Sans doute, Monsieur, l'Académie, en dehors des mérites personnels de ses membres, tient à voir représentées dans son sein les diverses classes de la société. La magistrature y siège, le barreau y plaide, le clergé y parle plus qu'il n'y prêche, l'industrie, la science, l'érudition y travaillent. Seule, depuis nombre d'années, l'armée nous manquait, non point certes parmi nos membres honoraires, au rang desquels brillent les étoiles du général Strohl, mais parmi les membres résidants. Longtemps mon éminent prédécesseur, Mgr Deramecourt, s'inspirant de notre désir, avait cherché à combler ce vide. Il y a réussi et il semble que pour nous consoler de son départ il vous a légué à notre Société. Jamais, dans aucun choix, il ne put faire meilleure preuve de goût et de discernement. Car, sans nul besoin des ressources ordinaires de la logique, des dilemmes, des syllogismes, des conjectures et des rêves, auxquels vous faites appel pour expliquer votre élection, je n'ai qu'à jeter un regard sur votre carrière militaire, la préparation qui y a préludé, les travaux et l'enseignement qui l'ont signalée, les succès qui l'ont marquée, pour constater que votre entrée chez nous est un honneur pour notre Compagnie.

* * *

Si j'interrogeais vos anciens camarades de classes, ils me diraient sans doute comment le jeune collégien, plus avancé

que son temps et non satisfait du vulgaire baccalauréat ès-sciences, obtenait la licence à une époque où un amour purement platonique portait encore aux études supérieures.

Dès lors vous aviez la passion des X et vous ne pouviez mieux faire que de pénétrer dans le temple, où l'on y sacrifie si dévotement, à l'Ecole Polytechnique, foyer de science et de patriotisme. Puis c'était l'Ecole d'Application de Metz, qui vous recevait dans cette Lorraine si chère et dans cette ville si française, où les sous-lieutenants élèves devaient se former en même temps aux connaissances techniques et au culte sacré de la frontière. Hélas ! vous ne pouviez pas prévoir alors qu'un jour viendrait où la pépinière de notre état-major devrait quitter l'ombre imposante des châteaux-forts de notre citadelle de l'Est pour le site, plus riant sans doute, mais désormais assombri, du château historique de Fontainebleau. Vous laissiez radieux les bancs de l'Ecole, et changeant d'épaule votre épaulette vous étiez montré bien plus que donné à Arras, où, si l'on savait apprécier le talent précoce du jeune lieutenant, on ne pouvait l'utiliser dans toute sa plénitude. Vos connaissances et vos dispositions naturelles ne pouvaient pas rester votre monopole ; elle avaient besoin d'expansion et l'Ecole de St-Cyr, où l'instruction reçue ne le cède qu'à l'enseignement donné, vous possédait quatre années durant comme professeur de topographie et de fortification. Vous pouviez vous épanouir à l'aise dans ce milieu vivant, studieux, riche en jeunes enthousiasmes et en grandioses espérances. Cependant à votre nature ardente la vie de professeur ne pouvait suffire ; il vous fallait d'autres perspectives que celles d'une salle de cours, un champ d'activité plus large. Le cadre des Ardennes n'était pas trop vaste pour vous, et Givet, avec son antique citadelle de Charlemont, son site pittoresque sur les méandres sinueux de la Meuse, sa pointe hardie en plein territoire belge, voire même le lointain écho de la douce mélodie de Méhul, convenait bien mieux au jeune capitaine entreprenant,

également épris des sciences, des arts et de la belle nature.

* * *

Et pourtant, comme à Gœthe, il lui fallait encore dans son ciel plus de lumière, *mehr Licht und mehr Licht*. L'Algérie, avec ses plages azurées, ses panoramas étincelants de toutes couleurs, ses montagnes rocheuses ou ses ravins noyés de jour par l'éclat d'un soleil de feu, baignés de nuit dans la douce et mélancolique lueur d'une lune diaphane, constellée de mille reflets diamantaux ; la terre africaine avec son étrange variété d'hommes et de coutumes, sa vie, pour le soldat, d'alertes, de hasards, de périls et de gloire ; une contrée si riche de souvenirs et de promesses ne peut-elle, ne doit-elle pas être l'ambition de tous nos jeunes officiers ? Et c'est justice.

D'ailleurs qui d'entre nous ne baiserait avec émotion ce sol d'Afrique, arrosé du sang français, de ce sang qui est une semence de héros ! Qui ne saluerait avec transport cette terre, où parfois l'on souffre en victime, où souvent on meurt en martyr, et d'où, si l'on en sort, on revient en triomphateur ? Demandez-le plutôt à ceux de nos braves qui, là-bas, bien loin, sur les côtes du Sénégal, sur les rives du Congo ou du Niger, dans les sables du Saharah, les brousses du Soudan, les marais du Bahr-el-Ghazal, à Tombouctou, à Abomey, à Fachoda, ont fait flotter les couleurs tricolores. Demandez-leur ce qu'il leur a fallu d'héroïsme, d'abnégation, de sueur pour y planter le drapeau français, de sang pour l'y maintenir et surtout de larmes pour l'y montrer seulement. L'écho des acclamations, qui de tous les points de la France saluent le retour du commandant Marchand, vous le disent assez : c'est le frisson du patriotisme qui passe : honneur à l'armée qui nous le vaut, triomphe au héros qui nous le donne !

* * *

C'est sur cette terre, Monsieur, bien digne de vous, que vous auriez voulu vivre et travailler longtemps, à Cons-

tantine d'abord, puis à Bône, l'ancienne Hippone de S. Augustin, si riche de commerce maritime, de vie cosmopolite et de souvenirs religieux. Mais voici que dans le lointain vous avez entendu gronder le canon. Le clairon sonne l'alarme ; la frontière du Rhin est plus que menacée, elle est envahie par des hordes débordantes qui mettent tout à feu et à sang. La pioche de vos sapeurs ne saurait plus vous contenter. Il s'agit de bien autre chose que du casernement de Mansourah. Là-bas dans les plaines de l'Artois, les villages et les villes sont au pillage, moins par manque de patriotisme que faute d'organisation. Qu'importent les résistances locales, si elles ne sont groupées dans une unité de direction qui leur donne la force et la durée ! Le gouvernement de la Défense nationale avait donc, dans ce but, créé l'armée du Nord pour joindre, dans un même effort, les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Bourbaki avait présidé à sa formation ; mais craignant pour ses troupes novices la catastrophe qu'il n'avait pu éviter à l'armée, cependant éprouvée, de l'Est, il avait refusé de prendre l'offensive, laissant à d'autres, au général Farre et au général Faidherbe, la responsabilité d'une marche en avant, qui pouvait conduire moins au triomphe qu'à la défaite, si glorieuse fût-elle. C'est alors, Monsieur, que fils de l'Artois, vous accourez au secours de votre mère-patrie comme aide-de-camp de celui qui fut l'âme de notre armée du Nord, de ce militaire à la physionomie aussi étrange qu'imposante, de ce général tout à la fois soldat et savant, colonisateur et conquérant, également endurant sous le soleil du Sénégal et impassible sous les frimas du Nord, terrible aux Allemands envahisseurs de notre territoire comme aux Maures ennemis de notre influence. Vous arriviez bien tard à votre gré, mais encore à temps pour respirer à pleins poumons l'odeur de la poudre, vous jouer au milieu des boulets et des obus, porter sur les champs de bataille de Vermond et de Saint-Quentin les ordres de votre

chef et voir alors décorée de la croix de chevalier cette poitrine que vous aviez si largement exposée aux balles de l'ennemi.

***

Avec la paix vous étiez rendu à vos chers travaux de constructions et vous les repreniez en Afrique sous la direction du général Farre, qui sut bien vite apprécier et utiliser vos connaissances techniques à Alger, plus tard à Lyon, enfin à Paris et surtout à l'Ecole d'Application de Fontainebleau, où pendant plus de sept années et à des reprises différentes vous avez occupé d'une façon si brillante la chaire de fortification permanente. Je n'entreprendrai pas de vous suivre à travers toutes les étapes de votre enseignement, dans chacun de vos postes à Paris, à Bourges, à Besançon ou ailleurs. Car il me faudrait parler du conférencier militaire, charmant et instruisant ses collègues à la réunion des officiers d'Alger ou au cercle national des armées de terre et de mer à Paris. Je devrais louer le biographe de ses camarades, de ses pairs ou de ses chefs. Il faudrait m'étendre sur un volume de 700 pages, trop modestement intitulé *Essai sur les fortifications anciennes* ; et alors, malgré les Saints Canons qui défendent aux ecclésiastiques le maniement des armes, je devrais pousser une pointe au polygéniste qui reconnait diverses créations, successives ou simultanées, le mettre parfois en garde contre certaines affirmations de l'historien Josèphe, et d'autre part le rassurer sur la véracité historique de certains récits bibliques, où sa jeune imagination ne veut voir que des légendes. Mais j'aurais surtout, Monsieur, à louer l'érudition profonde qui fait de ce volume le digne portique d'une œuvre considérable et toute personnelle où est condensé, en sept volumes in-folio, votre enseignement de Fontainebleau. Je me signe religieusement en face de ce monument, unique probablement en son genre, et c'est tout ce que je puis faire ; car vous me

taxeriez de pédantisme ou d'intrusion, si j'essayais seulement de pénétrer dans ce temple dont les dimensions m'écrasent et dont la profondeur m'effraie.

* * *

Sans même m'arrêter aux principes fondamentaux du *commandement*, de la *protection* et du *flanquement* que vous venez de nous développer, sans m'indianiser dans le radical VR et dans ses multiples métamorphoses qui, commençant par *var* et finissant par *palissade*, rappellent singulièrement la merveilleuse machine du Marseillais, où il entre un lapin et d'où il sort un chapeau, je préfère me reporter par le souvenir aux rives enchanteresses du Nil, dont les eaux et le limon fournissaient sans doute à ses villes fortes leurs meilleures défenses. La brique crue, pétrie avec l'argile du fleuve et séchée au soleil, constituait les murs d'enceinte. La pierre, *la pierre éternelle*, comme disent les textes, était réservée à la tombe et au temple, chez un peuple où la vie présente n'était rien à côté de la vie future, où l'homme n'était que néant en face de la divinité. C'est donc en vain que nous chercherions encore en Egypte des monuments de son architecture militaire ; ils sont depuis longtemps désagrégés et tombés en poussière. A peine, de ci et de là, sur le site des villes frontières, retrouve-t-on, pour ne pas dire devine-t-on, les vestiges intermittents d'enceintes dont les murs pouvaient avoir jusqu'à vingt mètres d'épaisseur avec des portes échelonnées de part en part et composées de jambages monolithes, dont les inscriptions en font aujourd'hui l'unique prix. La forme de ces enceintes est régulièrement celle d'un parallélogramme, à moins qu'elles ne dessinent un rectangle beaucoup plus étroit, qui servait au Pharaon de citadelle ou *Grand Château*. C'était sans doute un espèce de massif ceint d'un mur en briques crues, haut, épais et crénelé. Il donne sur une cour centrale dont il ferme l'un des côtés ; sur les trois autres faces s'alignent des constructions

informes, qui servent sans doute de magasins à provisions et de dépôts d'armes ; peut-être y a-t-il aussi quelques pavillons plus élégants destinés au colonel et au commandant de l'école régimentaire d'alors, c'est-à-dire au *directeur de la Maison des armes* et à ses subordonnés. C'est vraiment une forteresse capable de supporter l'assaut du siège le plus acharné. Et le pauvre Pharaon avait besoin de cette défense artificielle pour se protéger contre les chocs violents des tribus du désert ; car il ne pouvait guère compter sur la valeur de ses troupes. Le véritable Egyptien n'était point fanatique de la carrière militaire. Au premier bruit de guerre il s'empressait de courir à la montagne, non parce qu'elle formait frontière, mais parce qu'elle lui offrait un refuge assuré contre la conscription et la levée en masse. Que lui importait l'indépendance ! La résignation était l'un des caractères de l'Egyptien d'alors comme du fellah d'aujourd'hui et la servitude était son lot. Ainsi l'enseignait la philosophie du scribe lorsqu'il disait : « Sorti du sein de sa mère, l'homme trouve un supérieur devant qui se courber. Enfant, il obéit à son maître. Jeune homme il est sous les ordres d'un officier. Vieillard sans forces, il dépend de ses subordonnés. L'homme est fait pour se plier ».

Combien à cette race servile et asservie je préfère les farouches et sauvages Assyriens que rien ne rebute, rien n'arrête, ni la fatigue, ni le danger, ni la résistance. Ecoutez l'hommage que leur rend leur plus fier adversaire, le prophète Isaïe : « Chez eux nul qui soit las ou qui bronche ; nul ne sommeille, nul ne dort, nul n'a la ceinture de ses reins déliée ou la courroie de sa chaussure relachée (1) ».

Chez un tel peuple, habitué à subir l'invasion, comme à la porter au loin, toutes les localités devaient nécessairement être fortifiées et qui disait ville disait par là-même forteresse. Hélas ! le temps qui se charge sans pitié de tous les démantèlements n'a guère laissé pierre sur pierre de ces

(1) Is., v, 27.

véritables citadelles élevées sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Mais les bas reliefs nous en ont gardé l'agencement et la forme. Partout c'est le même plan rectangulaire, entouré d'une muraille d'enceinte, que la nature des matériaux et les besoins de la défense exigeaient très épais. De distance en distance se dressent en saillie des tours carrées, qui élèvent fièrement leur tête crénelée au-dessus du mur de ronde, où plusieurs chars de guerre peuvent courir de front ; sur chacun des côtés de l'enceinte sont percées deux portes, flanquées de deux tourelles qui lui servent de contreforts. Les unes sont richement ornées de sculptures et de briques émaillées. Deux gigantesques taureaux ailés en défendent l'entrée ; un escalier de plusieurs marches indique qu'elles sont réservées aux piétons ; c'est là, sous ce large couloir voûté, qui donne sur une vaste cour intérieure, que chaque jour vieillards et oisifs s'assemblent pour y bavarder de leurs affaires et, au besoin, des intérêts publics.

Ce souvenir me rappelle le tableau inoubliable et ravissant que présente en Orient la porte des moindres villes. Là, dans l'ombre fraiche et la demi-lumière qui reposent si doucement du soleil éblouissant et de la chaleur torride du jour, sont accroupis sur leurs talons ou appuyés contre la muraille grasse et luisante, les anciens de la cité. Tous les allants et venants, qui s'en vont aux champs ou s'en reviennent, s'y arrêtent pour causer un instant ; les femmes, le visage couvert d'un long voile, la cruche à l'eau sur la tête, y mêlent leur joyeux babil, et c'est là, dans une bruyante conversation ou une demi-rêverie, si chère aux orientaux, que s'écoule une partie de la soirée et de la journée. Ce que la porte de la ville est dans ces régions à notre époque, elle l'était autrefois. Mais l'ennemi venait-il à menacer la place, des panneaux massifs, bardés de fer et de bronze, en fermaient l'entrée. Les tours se garnissent de veilleurs et d'archers. En vain les sapeurs Assy-

riens se traînent-ils jusqu'à cette porte pour essayer de l'enfoncer à coups de haches, ou de l'incendier avec une torche ; en vain s'acharnent-ils aux tours avoisinantes pour y creuser une mine ou en saper la base : la pluie de javelots, de dards, de pierres et d'eau bouillante dont les assiégés les accablent les obligent à regagner le camp. Seul, le bélier, muni de sa tête de fer ou d'acier, aura raison de ce rempart, dont l'ennemi victorieux ne laissera plus alors brique sur brique, nivelant sans pitié murailles, tours, citadelle, palais et maisons. Et c'est ainsi que sous la pioche du vainqueur et l'usure du temps les magnificences militaires de Ninive et de Babylone se sont effondrées sous un amas de poussière et de ruines, qui, sans les indiscrétions heureuses des bas-reliefs assyriens ou des peintures égyptiennes, auraient enseveli mystérieusement et gardé à tout jamais le secret des Vauban de cette époque.

* * *

Si maintenant, remontant le Tigre et l'Euphrate, nous quittons les plaines de la Mésopotamie pour gagner les chaînes du Liban et les vallées de la Syrie, là encore nous ne trouvons que des tells ou monticules, surmontés parfois de quelques appareils grandioses qui semblent gémir sur une puissance qui n'est plus, mais dont ils restent les témoins aussi éloquents que gigantesques. Ah ! Messieurs, que ne puis-je vous communiquer l'impression d'anéantissement que l'on éprouve en face de ces murs pantelants de Palmyre, de Baalbek, de Samarie et de tant d'autres localités syriennes. Toutes les formules de l'admiration ont été prodiguées pour les décrire. Je préfère aujourd'hui, comme il y a bientôt dix ans, rester muet en face de ces splendeurs et, tout admirateur enthousiaste que je sois des progrès et des merveilles de notre siècle, m'incliner en silence devant

cette antiquité qui nous dépasse de toute la hauteur des siècles où nous la contemplons.

* * *

J'en reviens donc à nos plaines d'Artois, où, près de vous, Monsieur, et à côté du général Faidherbe, je retrouve celui que vous remplacez parmi nous. Car c'est à cette époque que se rattachent mes premiers souvenirs personnels concernant votre prédécesseur, M. Ernest Deusy.

Jeune élève de rhétorique, j'avais bien entendu parler vers 1869 d'une candidature libérale, soutenue par M. Deusy. Naturellement j'avais cru devoir m'en scandaliser sans bien en comprendre ni le sens, ni la portée ; mais bientôt Cicéron, Démosthène et tous les grands orateurs de l'antiquité avaient éclipsé dans mon ciel les plus brillants avocats d'Arras et les plus éloquents adversaires du régime impérial. Pour moi la politique du baccalauréat primait toutes les autres.

Cependant, en cette année néfaste de 1870, bien faite pour mûrir les jeunesses les plus inexpérimentées, je trouve et je vois à l'œuvre le nouveau maire d'Arras. Je n'ai, Messieurs, à faire l'éloge ni la critique d'une administration qu'il conserva et abandonna en tout honneur et loyauté.

Je n'ai pas à juger son parlementarisme libéral, indépendant, et toujours respectueux de la liberté pour toutes les classes et toutes les convictions. Je n'ai pas à m'ériger ici en censeur ou en approbateur.

Toutefois rien ne m'empêche de reconnaître et de proclamer les services qu'il rendit au pays et le talent qu'il déploya au cours de sa longue carrière de député. Je n'en veux pour preuves, entre autres travaux multiples, que le remarquable rapport fait par lui en 1877 au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1870. Il fallait pour l'examen de cette question délicate, où était engagée la responsabilité de deux gouvernements successifs et opposés, pour l'étude de comptes établis et rendus dans des conditions sans précé-

dent, une sûreté de vue, une indépendance de jugement, une impartialité d'appréciation, une ampleur et une synthèse de connaissances bien faites pour effrayer un contrôle efficace et sérieux. M. Deusy, désigné par ses collègues, ne chercha pas à se soustraire à cette tâche, et son travail, consigné dans les archives de la Chambre des députés, restera comme un monument de sa prodigieuse aptitude aux affaires administratives et économiques.

* * *

Mais dans le parlementaire il y avait surtout celui qui selon l'expression du Conseil général, avait bien mérité de l'agriculture. Il y avait, comme disait encore Baudrillard, celui que la Providence avait suscité pour être le Pierre l'Ermite de la croisade en faveur de l'agriculture.

Sans doute, c'est par l'épée qu'une nation conquiert et garde son territoire ; mais c'est par la charrue qu'elle le fertilise et l'enrichit : *ense et aratro*.

L'épée était pour vous, Monsieur, la charrue pour votre prédécesseur. Nous avons vu comment vous saviez manier l'une, laissez-moi dire comment M. Deusy cherchait à diriger l'autre.

Là-bas, dans la Touraine, « est assis le château de la Pacaudière, en pays de bois, de pâturages et de vignes, mouvementé, agréable... » Autrefois « noble fief, ayant toute justice, four banal, taille, terrages et belles mouvances (1). » C'est là que dans la dernière partie de sa vie, et pour se reposer des luttes et des déceptions politiques, M. Deusy avait voulu se consacrer tout entier à la défense de l'agriculture. Les syndicats agricoles avaient été de tout temps son rêve et son objectif ; celui de Bapaume avait été sa première création et c'est sur ce prototype que plus de huit cents syndicats ont modelé leur fonctionnement et leurs statuts. L'étude et la défense des intérêts économiques de nos cam-

(1) *Revue du Centre*, 15 fév. 1886, p. 71.

pagnes, l'encouragement de leurs progrès moraux et matériels, et pour cela l'organisation de chambres spéciales chargées de veiller à la production, à la vente, au transit, à l'exportation des produits de nos terres, la représentation de l'agriculture, groupant dans une même force les efforts individuels et en imposant aux pouvoirs publics par l'unanimité de ses doléances et de ses réclamations, voilà ce qu'il voulait, ce qu'il prêchait; car c'est un véritable apôtre, qui, après s'être fait autrefois entendre à la Chambre, s'en va, à travers les provinces de la France, dans des conférences et dans des réunions, par la parole et par la plume, propager ce qui, selon lui, est pour nos campagnes l'évangile de la régénération.

Alors, malgré son âge et ses fatigues, ses désillusions et ses amertumes, il retrouvait son énergie de trente ans, sa chaleur d'élocution, sa vivacité d'intelligence, la générosité de son dévouement. Pourquoi donc ne nous a-t-il pas été donné d'applaudir à l'Académie un discours qu'il nous promit si longtemps et qui lui aurait coûté si peu ? Pour être éloquent il n'avait qu'à nous parler avec sa compétence et surtout son cœur de la question des syndicats. Préférait-il être érudit ? Il lui suffisait de nous décrire quelqu'une de ces merveilles d'art qui étaient renfermées comme autant de joyaux moins dans un hôtel que dans un riche écrin de pierres qui fait l'admiration des connaisseurs et que la naïveté du peuple prend parfois pour un sanctuaire. Pourquoi donc ce silence ? Il désirait sans doute nous réserver quelque allocution magistrale à laquelle peut-être, pour la perfectionner toujours davantage, il remettait sans cesse à lui appliquer le *ne varietur*. Hélas ! cet amour de la perfection nous a rendus une fois de plus victimes de l'adage « le mieux est souvent l'ennemi du bien. »

***

Mais qu'importe ! Son nom nous appartient ; il est inscrit sur nos listes et ce nom à lui seul est une page d'éloquence puisqu'il est synonyme de dévouement et de charité.

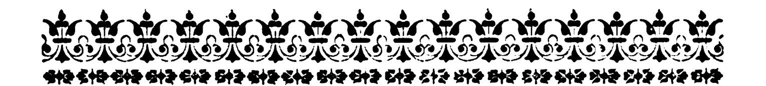
La charité ! Il a su la pratiquer largement, dans une vie bien consacrée au secours de l'infirmité et de la maladie, et mieux que personne il aurait pu la louer en celui qu'il était appelé à remplacer à l'Académie, le vénérable chanoine Robitaille. Que ne nous a-t-il prêté sa voix pour célébrer dignement cet ancien du sanctuaire, une colonne de l'église d'Arras, une des gloires de notre Compagnie ! Il est bien tard aujourd'hui pour revenir sur un passé fait d'austérités pour lui-même et de tendre sollicitude pour les autres, sur une carrière sacerdotale qui ne connut que deux passions, la passion de l'apostolat et celle de l'étude ! Moi-même je suis bien jeune pour rappeler le souvenir d'un de ceux que le siècle passé semblait nous avoir légués avec les Proyart, les Planque, les Van Drival, les Envent. Et pourtant je me ferais un reproche de ne pas saluer une dernière fois en séance publique celui qui si souvent y prit la parole, sans d'ailleurs négliger nos Mémoires, si remplis de ses études.

A cet hommage j'associe celui de tous mes collègues ; j'associe le vôtre, Monsieur, car, je le sais, vous vous inclinez devant tous les mérites, à quelque classe qu'ils appartiennent, et quelque insigne qu'ils portent. D'ailleurs, et le Président du Souvenir français me pardonnera ce rapprochement qui est tout à notre honneur, n'y a-t-il pas dans la carrière du soldat et dans celle du prêtre plus d'un point de contact ? La discipline n'est-elle pas notre commune règle, l'obéissance notre commun devoir, le dévouement notre unique mission ? Malheur chez vous comme chez nous à qui s'en écarte ! A l'heure du péril comme en face de la mort nos cœurs battent à l'unisson : « Pour Dieu et la Patrie », c'est notre devise. Avec vous j'y ajoute ce cri : « Pour l'Académie et pour la ville d'Arras ».



IV

Séance publique du 27 Juillet 1899.



ALLOCUTION D'OUVERTURE

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

C'EST moins une allocution, comme le dit le programme, qu'un salut de bienvenue que je veux vous adresser. Vous êtes vraiment intrépides : par deux fois, à un mois de distance, vous consentez à affronter les risques d'un tournoi littéraire, et vous ne reculez ni devant les ardeurs du combat, ni devant celles de la température.

Semblable héroïsme n'aurait effrayé ni le général Strohl, ni M. le Préfet, ni Mgr Williez, si une absence forcée ou un deuil récent ne les retenaient loin de nous. D'autres, et en leur nom, ont pris leur place. L'Académie les remercie, également touchée de ces marques d'estime et des témoignages de sympathie que lui prodigue une société d'élite, toujours attentive aux choses de l'esprit.

Ce serait ainsi fête complète, si nous pouvions oublier le passé et uniquement sourire à une réception qui ne suit aucun trépas. Mais, dans une famille, l'apparition d'un nouveau membre, si bien accueilli fût-il, ne saurait faire perdre la mémoire de ceux qui l'ont quittée.

Vous me permettrez donc un souvenir ému aux deux

collègues qui nous ont été ravis au cours de cette année académique.

* * *

L'un, dans toute la maturité de l'âge et du talent, nous promettait un concours qui ne pouvait aller qu'en grandissant avec son amour de la science et sa connaissance des affaires. Louis Blondel, dès son entrée parmi nous, n'était plus seulement une espérance ; c'était une gloire, une lumière pour notre Société. Et voilà que nous sommes séparés d'un confrère qui meurt au moment où chacun de ses jours pouvait marquer un nouveau pas en avant dans notre vie d'étude et de cordiale amitié.

Puis c'est notre doyen d'âge, le vénéré docteur Trannoy, qui succombe. Il était parvenu sans doute à ces termes reculés de l'existence qu'il est donné à bien peu d'atteindre. Mais il était resté si entier et si fort, il demeurait si fidèle à nos réunions, que sa mort nous parut quand même prématurée.

Leur éloge sera fait plus tard, et l'hommage sera digne de leur mérite, digne de nos sentiments.

* * *

Mais, si la vie académique a ses jours de tristesse, elle a aussi ses consolations et ses joies : celle d'accueillir un nouveau collègue en est une des plus douces et elle est la nôtre aujourd'hui. Sans doute nous n'avons plus à lui offrir les accords d'une musique renommée. Mais l'harmonie des cœurs n'est-elle pas la plus touchante et la plus mélodieuse ? C'est bien celle qui s'est toujours fait entendre et qui retentira sans cesse dans ces salons mis si gracieusement par la Municipalité à notre disposition. Nous avons pu les quitter pour un jour ; mais nous les retrouvons avec bonheur, c'est pour nous la salle des ancêtres : c'est ici que nous voudrions vivre et mourir !





RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1898-1899

PAR

M. Victor BARBIER

Secrétaire-Général.

Mesdames, Messieurs,

« Ne forçons point notre talent, »
« Nous ne ferions rien avec grâce. »

Cet excellent conseil, que nous donne La Fontaine, en un distique que nous apprenons par cœur dès l'enfance et que nous ne comprenons bien qu'à la veille d'y rentrer, me revient à l'esprit, avec la persistance mécanique d'une troublante obsession, depuis que je suis condamné, de par la volonté de mes collègues, à vous faire un rapport sur les travaux de l'année, au lieu de déballer tout simplement sous vos yeux, comme depuis dix ans j'en avais contracté l'habitude, les échantillons de poésie variée soumis à votre jugement.

C'est que, s'il est permis de s'exprimer librement sur le compte d'apprentis troubadours, de discuter leurs œuvres et de leur servir au besoin les épines avec les roses, il faut pour présenter décemment au public les savants travaux

d'éminents confrères, sortir tout l'attirail des formules laudatives, tremper sa plume dans l'eau sucrée et ne brûler en leur honneur que le plus pur encens.

Or si, tant bien que mal, j'ai pu jouer l'Aristarque de province, si mes critiques aigres-douces ne vous ont pas trop déplu si mes citations prises dans le tas, bonnes et mauvaises, vous ont parfois fait sourire, je ne puis me dissimuler que je suis un déplorable courtisan et que rien n'est moins dans mes cordes que le rôle de thuriféraire inhérent à mes nouvelles fonctions.

Puisse cet aveu sans fard me valoir la double indulgence et de ceux qui me font parler et de ceux qui, bien témérairement, n'ont pas craint de venir m'entendre.

* * *

Avant d'être édifié par moi sur les labeurs incessants de mes collègues, peut-être ne seriez-vous pas fâchés de savoir en quel décor se jouent nos séances hebdomadaires ?

Hôtes assidus de nos audiences solennelles, vous nous avez résolument suivis dans nos capricieuses périgrinations, du salon italien du Musée aux salles gothiques de la Maison Commune, où vous nous retrouvez, aujourd'hui, après une simple fugue à la Salle des Concerts. Mais, si vous connaissez l'Académie en ses séances de gala, si vous avez pu voir ses premiers sujets parader, à grand orchestre, sous le frac, la soutane et l'uniforme, s'il vous a été donné d'entendre ses forts ténors lancer sans fatigue l'*ut* de poitrine dans des airs de bravoure, vous ne savez rien de nos réunions intimes, de celles où, loin des profanes, nous siégeons sans pontificat, à huis clos et en petite tenue.

* * *

C'est en l'aile gauche du Palais de Saint-Vaast, en cet étrange capharnaüm où cohabitent la Commission du Musée et celle des Secours Mutuels et où les Pompiers

dominent les Monuments Historiques de toute la hauteur d'un étage, que, grâce à la bienveillance de la Municipalité, l'Académie d'Arras est dans ses meubles et qu'elle a, sans bourse délier, ses petits et ses grands appartements. Je ne vous décrirai pas ces derniers où sont entassées la bibliothèque et les archives, mais, si vous y tenez, je puis vous entre-bâiller, un instant, la porte du sanctuaire.

C'est une grande salle, prenant jour par deux hautes fenêtres sur l'ancien jardin botanique ; des quatre murs, l'un est occupé par des livres, deux tapissés par des œuvres d'art, le dernier illustré des photographies des Immortels, jusqu'au jour de leur décès où leurs portraits disparaissent des cadres pour entrer définitivement dans l'album de la postérité.

N'oublions pas, aux angles, quatre bustes, en plâtre, hypnotisés en une éternelle partie de quatre coins, ceux des Parenty, oncle et neveu avec, sous de fallacieux écriteaux qui font confondre leurs icones, celui du juriste Balduin, magnifié par M. Wicquot, et celui de l'herboriste de l'Ecluse, le propagateur de la pomme de terre, dont la candidature aux honneurs du bronze vient d'être enfin posée par M. Victor Advielle.

Au centre de la pièce, avec son inévitable tapis vert, une table en T, devant laquelle s'alignent trente fauteuils, dont sept, surélevés d'une marche, sont réservés au Président, encadré, à droite, du Chancelier et des Secrétaires, à gauche, du Vice-Chancelier, de l'Archiviste et du Bibliothécaire.

C'est là que chaque vendredi, jour d'abstinence et de jeûne, s'assemblent les Académiciens ordinaires pour écouter les lectures inscrites au programme et disserter de tout et d'autre chose encore.

La séance est pour quatre heures, il en est quatre et demie, on vient d'approuver, sans l'entendre, le procès-verbal de la dernière séance péniblement ânonné par le Secrétaire Général, toujours en retard et toujours essoufflé

par la montée trop rapide de l'escalier ; c'est l'instant où jamais de donner la parole aux lecteurs bénévoles qui ont charmé nos oreilles au cours de l'exercice écoulé.

* * *

Saluons d'abord ce piocheur toujours jeune, qui, de son fauteuil contigu au bureau, nous interroge de l'œil pour savoir quand il pourra commencer. Membre de toutes les académies, lauréat de toutes les sociétés savantes, c'est le plus fécond de nos monographes, l'intarissable historien que Cambrai nous disputait, naguère encore, en lui offrant, par la voix de ses édiles, droit de cité.

Mais, pour flirter volontiers avec les villes voisines, M. de Cardevacque n'en reste pas moins au fond fidèle à son clocher. C'est encore lui, cette année, qui a détenu le record dans le match de la production académique, distançant de quelques longueurs ses plus redoutables concurrents.

L'ordre du jour porte de lui une lecture sur les barbiers d'autrefois ; mais, dépassant notre attente, il nous fait la barbe à travers les âges, nous amène le barbier grec qui va-t-en ville, nous introduit en l'officine du tonsor romain et, après nous avoir révélé ce que dépensait, bon an, mal an, la comtesse d'Artois, Mahaut, en coups de peigne, de lancette et de piston, dresse à notre usage, le *Bottin* complet des raseurs d'Arras du XVI[e] siècle jusqu'à nos jours.

A son histoire des barbiers, qui avait pour moi d'autant plus d'attrait que, de par mon nom, je pourrais revendiquer des ancêtres ayant détenu la savonnette à vilain et porté librement sur fond de gueules un rasoir d'acier, M. de Cardevacque a fait succéder celle des brasseurs.

Cette fois encore, tenant plus que ses promesses, il nous décrit les breuvages des Dieux, de l'olympique nectar au quinquina Dubonnet, nous présente Cambrinus, le premier malteur breveté, nous fait goûter la goudale et le briesmart et nous montre qu'avant même d'avoir son syndic la puis-

sante corporation des cambriers d'Arras fournissait à l'Echevinage le plus clair de son revenu.

Ce n'est pas seulement des gens de métiers que s'occupe notre savant confrère, il s'intéresse également aux faits et gestes des hommes de guerre, comme en témoigne son étude sur la paternelle administration du lieutenant général Philippe de Torcy. Fortement documenté sur ce grand seigneur, il nous donne la nomenclature complète de ses ascendants, mais il néglige de nous dire, si le général Louis de Torcy, qui fut le second de Duchesne à Madagascar et commande aujourd'hui à Amiens, est ou n'est pas de la descendance du second gouverneur d'Arras, inhumé en l'église abbatiale de St-Vaast, le 10 février 1652.

Entre temps, M. de Cardevacque feuillette à notre intention ses papiers de famille pour nous parler de son parent Pierre Cot, un Rosati de la bonne époque, qui faisait rimer jus avec Bacchus, ce pourquoi, sans doute, il fut l'un de mes prédécesseurs, au Mont-de-Piété comme sur celui du Parnasse.

* * *

Parmi les laborieux de l'année, nous devons citer aussi M. le comte de Hauteclocque, arrivé bon second avec trois lectures dont une n'a pas duré moins de trois séances.

Une singulière attraction semble attirer, depuis quelques années, au grand Napoléon, le consciencieux historien d'Albert et d'Isabelle et rien aujourd'hui ne peut le détourner du père La Chaise. Qu'il nous signale les difficultés de la conscription dans le Pas-de-Calais, sous le 1er Empire, ou bien celle de la reconstitution de l'Instruction publique, à l'aurore du siècle, c'est toujours le brave général-préfet qu'il met en scène, pour châtier les réfractaires aux lois du recrutement comme aux règles de l'orthographe.

Une troisième communication du même auteur nous ramène l'inévitable Baron, mais il n'est là que comme un simple comparse et sa présence ne nous a pas empêchés

d'apprécier dans toute leur saveur les Eaux minérales de Saint-Pol.

Saviez-vous que cette humble sous-préfecture, qui donna le jour à l'irascible jongleur Norman et à l'ex-petite doyenne de la Comédie, Suzanne Reichemberg, avait failli, trente ans avant la Révolution française, devenir une ville d'eau célèbre et que, sans la maladresse d'un entrepreneur qui boucha l'œil de la source en construisant dessus l'établissement thermal, nous aurions Vichy chez nous, à une petite heure de chemin de fer ?

La découverte de la source du Moulin de Midelbourg par M. Playault d'Hesdin, sa disparition de la propriété de M. Graux, un ancêtre évident du sympathique député de l'arrondissement, sa réapparition dans une maison d'en face, constatée par M. le maire Daverdoingt, son efficacité contestée par les chimistes d'Arras, les mille émotions par lesquelles ont dû passer les Saint-Polois, de 1759 à 1815, rien n'a échappé à M. de Hauteclocque et rien ne restera dans l'oubli, puisqu'avec l'autorisation de ce chercheur désintéressé l'*Abeille de la Ternoise* pourra, comme un simple frelon, butiner son œuvre et s'approprier tout le suc de ses patientes récoltes.

* * *

Si M. Guesnon n'a plus voulu rester dans la rue des Capucins, quand il vit culbutée la Porte du coin, si chère à son cœur d'historien et d'archéologue, il quitte encore volontiers, de temps en temps, la rue du Bac, où il s'est exilé volontairement, pour prendre l'express et venir s'asseoir parmi nous.

C'est dans une de ces trop rares visites qu'il nous a présenté, ainsi qu'il l'avait fait en Sorbonne, au Congrès des Sociétés savantes, la Vingtaine d'Arras, faisant exécuter par délégation échevinale les édits et règlements de métiers, et qu'il a ouvert pour nous le Livre Rouge de la Draperie, dont

la halle, topographiquement indiquée dès le XIII° siècle, est également mentionnée par un poète du temps.

Pas plus tard que vendredi dernier, M. Guesnon nous est revenu avec deux communications qui vont éclairer d'un jour nouveau plus d'un point obscur de notre histoire religieuse et littéraire.

D'un manuscrit du XIII° siècle, il vient d'extraire une version inédite, en prose française, du miracle de la Chandelle d'Arras et de permettre, par la simple production de ce texte nouveau, de restituer les passages fautifs de la Charte latine et de la Chanson de l'Avènement, éditées d'après des copies relativement modernes.

Il nous a fait ensuite, toujours à propos du Saint-Cierge, une révélation plus importante encore. Après nous avoir conté de quelle façon était entré à la Bibliothèque Nationale, il y a quelque quarante ans, le Registre de la Confrérie des Jongleurs et des Bourgeois d'Arras, il nous a démontré que ce répertoire, considéré jusqu'ici comme le livre d'entrée des confrères, était au contraire le livre de sortie, le nécrologe. La découverte de cette clef, dont il avait seul et depuis longtemps le secret, va révolutionner la chronologie des œuvres de nos trouvères et restituer un état-civil régulier à 10,300 citoyens d'Arras décédés de 1194 à 1361.



M. le baron Cavrois n'a pas seulement, comme chancelier, scellé les nouveaux diplômes qu'a bien voulu dessiner spécialement pour l'Académie M. Gustave Acremant, il ne s'est pas contenté d'administrer nos finances avec autant de sagesse que d'économie, il a encore assuré notre sécurité par la découverte d'une fuite de gaz, qui fut pour notre collègue, M. Alayrac, l'occasion d'un lumineux rapport.

L'archéologie lui doit aussi une importante trouvaille. En suivant avec soin les fouilles pratiquées, Place de la Madeleine, pour l'extension des bâtiments de l'Institution

Saint-Joseph, M. Cavrois a retrouvé, parmi les substructions mises à jour, une salle basse, portant trace d'anneaux de fer scellés dans la muraille, et dépendant vraisemblablement des anciennes prisons de la Gouvernance.

Serions-nous enfin, cette fois, en présence du vrai cachot de Jeanne d'Arc et M. l'abbé Debout, qui l'a en ces derniers temps quelque peu négligée pour le *Père Duplessis*, aurait-il la satisfaction inespérée de pouvoir se dire logé à la même enseigne que l'héroïne nationale dont il est et saura rester l'écuyer desservant et l'historien convaincu ?

* * *

Mais quels sont ces deux voyageurs qui s'embarquent précipitamment et vont quitter la terre de France ? Dois-je en croire mes yeux ? Ce sont bien nos deux chers collègues, les abbés Rohart et Rambure ! Déjà, Mesdames, vous tremblez pour leurs jours et les voyez, zélés missionnaires, catéchisant les petits Chinois ou mangés saignant par d'affreux cannibales.

Tranquillisez-vous, leurs explorations furent, cette fois, moins lointaines et, s'ils se sont embarqués à Boulogne-sur-Mer, par un bel après-midi de septembre, c'était simplement pour aborder a Folkestone, en parfaits gentlemen, et gagner Londres, deux heures plus tard par la gare de Charing-Cross.

Fiers de leur descente en Angleterre autant que dut l'être, tout jadis, feu Guillaume le Conquérant, nos excursionnistes ont eu l'excellente pensée de nous faire de leur voyage à Londres un fidèle et véridique récit.

M. le Président s'est chargé de nous montrer l'aspect extérieur des monuments, la physionomie mouvementée de la Cité et la dangereuse circulation des piétons au milieu des omnibus et des cabs, et, comme chez lui le narrateur modèle est doublé d'un photographe émérite, il a su animer son récit en faisant passer sous nos yeux d'étonnants clichés

donnant une juste idée des épais brouillards de la Tamise.

Quant à M. l'abbé Rambure, c'est en impeccable cicerone qu'il nous a fait les honneurs des Musées, depuis la ridicule galerie de Mme Tussaud jusqu'au prodigieux Kensington, sans négliger la Tour de Londres et le British, pour l'ornementation duquel Lord Elgin a si dextrement dépouillé la Grèce en déménageant le Parthénon.

S'il est vrai qu'il n'y a qu'un pas de Calais à Douvres et que Londres est ainsi à la portée de tous les Artésiens, il faut néanmoins reconnaître que nos deux touristes ont su mettre dans leur récit en partie double un charme peu commun et un très rare esprit d'observation. Que n'ont-ils, au lieu de parler d'abondance, consigné leurs impressions et classé leurs notes, leur travail aurait ainsi enrichi nos Mémoires et fait plus de réclame que tous les *Bædeker* et tous les *Joanne* à la capitale du Royaume-Uni de grande Bretagne et d'Irlande.

***

Ainsi que vous le prouvera tout à l'heure son rapport sur le Concours de poésie, M. Viltart se permet de temps en temps une incursion dans le domaine des lettres ; mais il n'en reste pas moins avant tout, à l'Académie, le représentant des Beaux-Arts et le biographe obligé des artistes artésiens passés, présents et futurs.

C'est en Artois, à Marenla, près Montreuil, qu'est née Mlle Fresnaye, dont il nous retrace la rapide carrière artistique et les brillants succès de salon et, comme c'est surtout à la céroplastie que s'adonne notre compatriote, il en profite pour nous présenter une étude approfondie sur la modelure en cire, qui, fort en honneur chez les Grecs, n'offre plus guère de spécimens aujourd'hui qu'aux musées plus ou moins anatomiques et à la devanture de MM. les perruquiers.

En évoquant mes souvenirs d'enfance, je me rappelle avoir vu, sous globes, sur la commode en acajou d'un mien

parent, deux groupes, en terre cuite, représentant un bon et un mauvais ménage, dont j'avais plaisir à contempler, en leurs gestes désordonnés les singuliers personnages. Depuis, j'ai revu assez fréquemment, dépouillées de leurs cloches, de nombreuses variantes de ces fantoches dans les cabinets d'amateurs, et je n'ose plus douter de la vogue dont ils jouissent chez nous depuis que je sais qu'on en fait des contrefaçons.

Toutes ces statuettes, qui donnent une assez juste idée des modes du temps, étant signées : Delaville, de Lens, nul doute n'était permis sur la provenance de leur fabrication, mais on n'avait pu jusqu'ici donner sur leur auteur le moindre renseignement. Grâce aux laborieuses et persévérantes recherches de votre Vice Chancelier, les heureux possesseurs de ces « Tanagra des Flandres » comme ne craint pas de les appeler un critique influent, n'auront plus à ce sujet aucun vœu à formuler.

C'est à Jouy-sous-Thelle, (Oise) en 1763, que naquit le potier Lensois Louis Delaville. Elève de Boizot et prix de Rome en 1798, il eut l'idée de passer par Lens pour se rendre en Italie et se trouva si bien chez nous qu'il s'arrêta à cette première étape. Il y prit femme en 1809 et y décéda en 1841, sans se douter, le cher homme ! qu'il aurait, avant la fin du siècle, les honneurs insignes de l'apothéose.



A ces communications variées que l'on sera heureux de retrouver, pour la plupart, insérées dans nos Mémoires, il faut joindre, pour avoir le bilan complet de nos séances hebdomadaires, l'audition, en première lecture, des remarquables discours de réception de MM. Alayrac, Delair et Doublet, et celle des magistrales réponses faites aux récipiendaires par MM. Rohart et Cavrois.

N'oublions pas non plus les quelques séances blanches, où, à défaut d'ordre du jour réglé, les Académiciens ordi-

naires, appelés souvent de droite et de gauche à siéger ensemble, bavardent librement et apprennent ainsi bien vite à se connaître et à s'estimer.

* * *

Je n'ai pas fini et ce qu'il me reste à dire n'est pas facile, car il s'agit de mon rôle plus qu'effacé en votre docte Compagnie.

Absorbé par mes fonctions de greffier-enregistreur que partage charitablement avec moi le plus aimable des secrétaires-adjoints, je n'ai fait, cette année, à mes collègues que deux insignifiantes communications.

Je leur ai, une fois, montré de vieux papiers et de belles images, ce qui fera toujours la joie des grands comme des petits ; une autre fois, je leur ai donné la primeur des strophes que je devais lire à Vimy, le surlendemain, au nom de l'Académie, à l'inauguration du Monument de Bergaigne.

Quatre-vingts vers, et de tout petits encore, pendant dix longs mois, c'est maigre, vous l'avouerez, pour un malheureux affligé, comme je le suis, d'une incurable incontinence de rimes. Aussi n'en déplaise à mes confrères, je ne puis résister plus longtemps à l'envie de vous présenter les petits vers que, l'autre mois, a si gentiment débités, pour mon compte, à la fête de Fontenay, le jeune et intelligent rejeton du rénovateur des *Rosati*.

C'est un hommage à La Fontaine, auquel, au début de ce rapport, j'eus la témérité de faire un emprunt. Qu'il me permette de lui rendre, en menu billon frappé sous la troisième République, la monnaie de sa pièce d'or à l'effigie rayonnante du Roi-Soleil.

Qui nous rendra, bon La Fontaine,
L'heureux temps où nos chers aïeux
Chantaient, au bord d'une fontaine
Où rafraîchissait le vin vieux ?

Bannissant les pensers moroses,
Ah ! que de fois ils ont rougi
Leur nez, sous le bosquet de roses
Par eux découvert à Blangy !

De leur verdoyante chapelle
C'est toi qu'ils avaient pris pour Dieu,
Entre deux bons larrons, Chapelle,
D'un côté, de l'autre, Chaulieu.

Qui peut nous montrer la tonnelle
Où, devant ton buste, attentifs,
Buvaient, à chaque ritournelle,
Les bons *Rosati* primitifs ?

Alors, souverain de la Scarpe,
En vertu de droits léonins,
Saint Vaast interdisait la carpe
A Belle-Motte et ses nonnains.

Ces durs voisins de leurs voisines
Ne sauraient plus troubler les jours ;
Aujourd'hui, de noires usines
Salissent ces riants séjours.

Les champs sont poudrés de farine,
Plus de gazon, du mâchefer,
Pour tout parfum, la stéarine,
Au lieu du Paradis, l'Enfer !

Eh bien ! puisque les fils stupides
De La Halle et de Jean Bodel
N'ont pas, en leurs désirs cupides,
Debout su garder ton autel,

Laisse-moi donc, devant l'image
Que tu dois au Rénovateur
Des Rosati, t'offrir l'hommage
Lointain d'un humble admirateur.

Sache au moins, bon Jean, par la bouche
D'un enfant, combien nous t'aimons,
Combien ta morale nous touche
L'âme autrement que les sermons.

En un temps où l'on s'évertue
A vouloir, au fond des palais,
Loger la cendre et la statue
De tous nos héros, je me plais

A voir, au soleil, sur la place
Publique, tes yeux indulgents,
Irradiant ta large face,
Sourire aux bêtes comme aux gens.

Est-on tranquille aux Invalides ?
Peut-on dormir au Panthéon,
Quand, chaque jour, des pyramides
On sort un nouveau Pharaon ?

Et puis, qu'importent les grands hommes !
Le genre n'en est pas perdu,
Tandis que, vois-tu, des bonshommes
Comme toi le moule est perdu.





RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. G. ACREMANT

Secrétaire-Adjoint.

Mesdames et Messieurs,

Plus une légende est inexacte et même invraisemblable, plus elle se répand et se maintient avec facilité.

Voilà pourquoi, dans l'esprit d'un certain nombre de personnes, l'antiquaire et l'historien apparaissent comme des gens d'un autre siècle opposés à toute innovation utile et ne sachant vivre que de la vie des Grecs et des Romains.

Autant de mots dans la légende, autant d'erreurs. L'étude des temps écoulés n'est tout simplement qu'une des formes du patriotisme ; elle développe en nous le goût du beau, du vrai, du bien ; elle nous montre la marche et les progrès de l'esprit humain ; elle accroît notre amour pour la contrée qui nous a vus naître.

C'est une des raisons pour lesquelles l'Académie maintient chaque année en tête de son programme le concours d'histoire. C'est pour cela qu'elle n'est jamais avare de couronnes pour les débutants. C'est pour cela aussi qu'elle est fière lorsque l'occasion se présente à elle de pouvoir décer-

ner une belle récompense à un écrivain réellement digne de porter ce nom.

Ces motifs me rendent également heureux d'avoir été désigné comme rapporteur du concours de cette année. Il est en effet toujours agréable d'être choisi comme porte-parole, quand il n'y a que des félicitations à adresser, et si nous n'avons reçu que deux mémoires, je tiens à déclarer dès maintenant que tous deux, à des titres divers, méritent des éloges.

***

Le premier travail que j'ai à vous présenter porte comme devise ces mots : *Esurientes implevit bonis* et a pour titre : *Les Clarisses d'Arras.*

C'est en 1456, dix ans après la mort de sainte Colette, que Philippe de Saveuse, conseiller du Duc de Bourgogne, et Marie de Lully, sa femme, résolurent de créer à Arras un monastère de Clarisses. Cette pieuse fondation fut approuvée le 3 avril 1457 par le pape Calixte III, et Jean Geoffroy, évêque d'Arras, pour témoigner sa bienveillance à la nouvelle communauté, autorisa la supérieure à porter le titre d'abbesse. Les formalités d'établissement et les travaux d'installation furent assez longs. Enfin, en 1459, les sœurs prirent définitivement possession de leur couvent.

L'auteur du *Mémoire* que j'analyse devant vous prend, à partir de cette époque, les abbesses une à une et donne sur chacune d'elles des renseignements précis. En 1690, un arrêt royal prescrivit de tenir dans chaque communauté un registre aux vêtures et aux professions. Ce manuscrit est encore entre les mains des Clarisses. L'auteur en profite pour nous énumérer toutes les religieuses et il nous fournit sur chacune d'elles de longs renseignements biographiques, que j'oserai dire trop complets, car ils nuisent au sujet principal.

Il nous semble qu'il eût été préférable de nous présenter

la vie intime de ces saintes religieuses l'emploi de leurs journées, leurs pratiques de dévotion, leurs cérémonies pieuses et enfin leurs privations ; car leur principal vœu était la pauvreté et quoiqu'elles fussent habituées à tendre la main, plus d'une fois la cloche eut pour mission de venir à leur aide en implorant de ses sons lugubres le secours des âmes compatissantes.

A vrai dire, cette communauté n'a pas d'histoire et nous ne rencontrons dans ses annales aucun évènement réellement digne d'être relaté. En 1577, elle recueille les religieuses du monastère de Gand qui, en reconnaissance, lui offrent une relique de sainte Colette. A une autre époque, elle fonde un couvent à Cambrai. En dehors de ces faits, je signalerai encore un procès que ces pieuses filles eurent à soutenir pendant plus de cinquante années. L'auteur s'étend avec complaisance sur cette question et prodigue au lecteur de nombreuses pièces de procédure.

Comme la plupart des églises conventuelles, la chapelle des Clarisses servit de lieu de sépulture. L'auteur a relevé avec soin dans les manuscrits de Dom Lepez les épitaphes de toutes les personnes qui y ont été inhumées. Beaucoup d'entre elles sont intéressantes pour notre histoire locale. Certaines cependant ne présentent qu'un intérêt secondaire ; telles sont celles des bourgeois d'Arras, apothicaires et autres et celle de ce capitaine espagnol qui « grandement adonné au jeu de carte et de dés », ne laissa « quasi point aucun moyen pour le pouvoir mettre en terre sainte et payer son service et ses funérailles ».

La révolution dispersa ces religieuses ; le 1er octobre 1792, leur couvent fut fermé, les bâtiments vendus comme bien national, et leur modeste mobilier adjugé à la criée pour une somme des plus minimes. Quelques mois plus tard, la chapelle où les Clarisses avaient tant prié était transformée en fabrique de salpêtre.

Je crois inutile de vous rappeler ici leur retour à Arras,

l'hospitalité qu'elles reçurent chez les religieuses de Sainte-Agnès, leur installation provisoire dans une petite maison de la rue des Chariottes. L'auteur aurait pu s'étendre alors un peu plus sur le rôle joué par M. Philippe Rambure, curé de la paroisse Saint-Nicolas. C'était précisément la chapelle des Dames Clarisses qui servait au culte et M. l'abbé Rambure en profita pour faire restaurer les stalles, la chaire de vérité, les lambris, les colonnes et balustrades des tribunes...

Quoiqu'il en soit, lors de la construction d'une nouvelle église sur la Place de la Préfecture, les Clarisses rentrèrent dans leur ancien couvent et aujourd'hui encore leur monastère subsiste sur l'emplacement même où l'a établi Philippe de Saveuse.

L'an dernier, le rapporteur du concours d'histoire terminait son rapport par un spirituel plaidoyer en faveur de notre langue française. Je regrette que l'histoire des Clarisses n'ait pas entendu ses paroles. Pour écrire, il ne suffit pas de coordonner des documents épars çà et là ; un peu de mise en scène est aussi nécessaire.

Un style trop égal et toujours uniforme
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.

L'auteur a fait plus : il a confié la copie de son manuscrit à une main inexpérimentée qui non seulement ne professe aucun respect pour Noël et Chapsal, mais encore se rend coupable de lapsus amusants. Je n'en citerai pas d'exemple, parce que, somme toute, ce travail est une monographie consciencieuse.

***

Le second mémoire présenté au concours est absolument l'antipode du premier.

L'auteur nous présente en effet l'historique d'une des plus riches abbayes de l'Artois, de cet aristocratique monastère d'Etrun où nulle religieuse ne pouvait être admise sans

avoir fait preuve de ses huit quartiers de noblesse. Il a modestement intitulé son travail, qui comprend plus de six cents pages : *Notes sur Etrun* et a choisi comme épigraphe cette phrase latine qui nous est chère : *Nosce patriam, postea viator eris.*

Dans un style concis, clair, élégant, il décrit les délices de cette solitude où « nos religieuses ne vivaient que de la vie de la nature et, au mépris de toute joie matérielle, de toute distraction mondaine, s'attachaient exclusivement à la vie surnaturelle et future ». Il nous présente dans ce foyer de vertus « le concert symphonique de ces voix pieuses, célébrant les louanges du Seigneur ». Il nous retrace enfin l'administration des quarante-huit abbesses qui ont tour à tour gouverné la sainte maison.

L'auteur ne s'est pas contenté de consulter ce qui a déjà été écrit sur ce sujet aussi vaste qu'édifiant, entre autres les travaux de MM. d'Héricourt et de Linas. Il a amassé document sur document tant dans les archives des communes ou des abbayes voisines, que dans les séries d'inventaires de nos archives départementales. Chartes, bulles, privilèges, acquisitions, donations ont été savamment compulsés par lui et mis en ordre avec méthode. Je puis donc affirmer, sans crainte d'erreur, que ce chercheur patient a consacré plusieurs années à l'édification de ce véritable monument d'histoire.

Au IXe siècle, une princesse de sang royal se retire à Etrun avec douze jeunes filles pour y vivre loin des agitations du monde, au milieu des bois et des marécages, dans le recueillement, la méditation et la prière. Cet exemple est imité et leur nombre augmente bientôt. Toutefois, ce ne fut qu'en 1085 que l'existence régulière de l'abbaye fut reconnue par la charte de l'évêque Gérard, et Fulgence en fut la première abbesse.

A partir de ce moment jusqu'à la date fatale du 1er octobre 1792, son histoire se continue sans interruption, souvent

avec gloire, mais fréquemment aussi au milieu de difficultés sans nombre.

D'abord ce sont les invasions flamandes, puis les guerres de Louis XIII et Louis XIV qui forcent ces religieuses à s'exiler. Elles se réfugient à Arras dans une petite maison de la rue de la Paix, puis dans leur superbe propriété de la rue d'Amiens.

Il y a ensuite le relâchement de la règle, qui à diverses reprises vient troubler le recueillement du cloître.

Il y a enfin les élections d'abbesse qui ne se passaient guère sans intrigue.

A ces faits malheureux je m'empresse d'opposer le côté pieux et bienfaisant de cette œuvre. Presque chaque année des dots nouvelles ou des donations venaient accroître les revenus de l'abbaye et les religieuses profitaient de leurs richesses pour répandre autour d'elles les bienfaits de la charité chrétienne, soit en distribuant du blé aux malheureux, soit en nourrissant des femmes pauvres, soit en se chargeant de l'instruction des jeunes filles des bourgs voisins.

Je ne suivrai pas l'auteur dans les détails historiques où il se plait à nous conduire. Je ne l'accompagnerai pas davantage dans ses promenades à travers les cloitres, en examinant la vie monastique jusque dans ses moindres détails. Tout est à lire dans cette œuvre et je me garderai bien de l'analyser, car je courrais le risque de l'amoindrir.

Au point de vue archéologique, il m'est nécessaire de signaler la description des bâtiments, de l'église et de leur mobilier, la collection des sceaux et des armes des abbesses. L'auteur est arrivé, à force de recherches, à reconstituer un armorial fort complet ; peut-être cependant pourrait-il encore l'augmenter ; quant au blasonnement des armoiries, il gagnerait à être tout-à-fait conforme aux règles de l'art héraldique.

Il en est de même de l'épigraphie que l'auteur a relevée

lui-même, mais qu'il pourra facilement compléter en se reportant aux publications de la Commission départementale des Monuments historiques.

J'ose espérer que l'écrivain de cet important travail voudra bien le livrer au grand jour de la publicité ; je ne relèverai donc pas les quelques petites erreurs de noms et de dates qu'il s'empressera de corriger lui même lorsqu'il remettra son manuscrit entre les mains du typographe.

Je me permettrai cependant encore un conseil : quelqu'attrayante que soit la lecture de cet ouvrage, elle ne pourrait que gagner si l'on rejetait à la fin du livre, en appendice, les nombreux inventaires, les recensements des religieuses, l'épigraphie et même des lettres entières qu'il aurait suffi d'analyser ou de mentionner dans le récit. Quant à la table des matières, elle est elle-même insuffisante : un index analytique et onomastique est indispensable au lecteur pour lui permettre une recherche rapide sur un point particulier.

La deuxième partie de ce mémoire concerne la commune d'Etrun, depuis l'occupation romaine, le camp de César, les ravages des Vandales et des Normands.

Au point de vue historique tout est traité : guerres entre la France et la Flandre, guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons, enfin les sièges d'Arras de 1414, 1597, 1640, 1654...

Au point de vue scientifique tout est aussi traité : géographie, hydrographie, géologie, flore, faune, climatologie, météorologie, salubrité. Cette étude aussi minutieuse que savante dénote chez l'auteur des connaissances variées et profondes.

L'administration municipale, le culte, l'instruction, l'agriculture, l'industrie ne sont pas oubliés et chacun de ces chapitres se termine par des considérations philosophiques ou de rapides aperçus d'économie politique. Permettez-moi de vous citer à titre d'exemple cette phrase où l'auteur se fait le défenseur de la mutualité qui exclut l'antagonisme et

la rivalité : « Suivons, dit-il, ce grand mouvement d'association que nous voyons se développer autour de nous ; groupons-nous dans le même esprit de solidarité, marchons tous la main dans la main pour aider à améliorer le sort du peuple, en le rendant vraiment libre et indépendant, conscient de ses droits, respectueux de ses devoirs ; entrons dans cet organisme vivant composé des institutions de crédit, d'assistance et de prévoyance. Bientôt nous verrons apparaître les fruits de prospérité et de concorde et nous aurons travaillé à la grande œuvre de la paix et du progrès social, pour le plus grand bien de chacun et de la patrie ».

Le village d'Etrun n'a pas vu naître d'hommes illustres, mais il a compté parmi ses habitants des personnages marquants qui, par un long séjour, avaient acquis le droit de cité. L'auteur cite, en première ligne, Mgr de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais. C'est en effet à Etrun que le cardinal d'Arras avait pris plaisir à établir ses campements d'été et une partie de son ancienne propriété est encore réservée aux enfants de nos séminaires qui, les jours de promenade, y vont s'ébattre et se reposer de classes toujours trop fatigantes pour leur jeune âge.

Ces descriptions et ces récits sont écrits de main de maître, ils sont de plus illustrés de nombreuses gravures, de sorte que rien ne manque à cet ouvrage pour qu'il plaise à tous. Aussi l'un de mes collègues me disait dernièrement : « Etrun fera jalouses bien des grandes villes qui attendent encore leur historien ». Cette réflexion m'a paru si juste que j'ai tenu à la garder pour le mot de la fin.

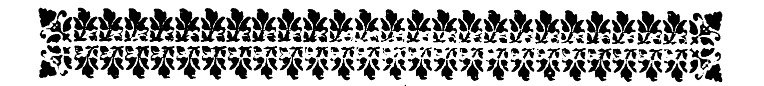
* * *

Dans ces conditions, j'ai à peine besoin de formuler les conclusions de ce rapport. Vous les devinez, Messieurs ; elles sont tout en faveur des deux concurrents.

Nous vous proposons donc *une médaille de vermeil* pour l'historien des Clarisses.

Pour le travail remarquable qui nous a été soumis sur Etrun et son abbaye, nous sommes plus exigeants et nous vous demandons de bien vouloir accorder à l'auteur votre plus belle récompense : *une médaille d'or de deux cents francs*. Votre Commission d'histoire est unanime pour lui adresser en même temps ses bien vives et sincères félicitations.





RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. Léonce VILTART

Vice-Chancelier.

QUATRE manuscrits ont été adressés à M. le Secrétaire-Général pour le Concours de poésie. C'est peu, si l'on veut bien se rappeler qu'en 1896 cinq concurrents ont envoyé, huit en 1897 et quinze en 1898. C'est beaucoup, à la vérité, car vous n'avez pu oublier que, l'an dernier, M. Victor Barbier déclarait solennellement qu'il présentait pour la dernière fois le rapport sur le concours de poésie. Pour la dernière fois... et notre spirituel autant qu'enjoué Collègue, à cette déclaration cruelle et qui consterna plus d'un noble cœur, ajoutait :

« C'est qu'il est loin le temps où tout académicien fréquentait au Parnasse et flirtait peu ou prou avec les neuf sœurs. L'archéologie, la paléographie, l'épigraphie, l'hagiographie, la sociologie, filles naturelles de l'histoire, après avoir cessé tout commerce avec la littérature, ont converti leur mère à la science et soufflé son portefeuille à l'infortunée Clio. Le choix de mes Collègues, tout flatteur qu'il paraisse, n'a pas d'autre cause ; s'ils s'obstinent à me faire l'arbitre de leurs Jeux Floraux, c'est que les rimeurs chez

nous ont fait place aux savants et qu'avec quelques aimables sexagénaires attardés sur la route, je représente aujourd'hui à l'Académie tout le coin des poètes. »

Ces paroles ne pouvaient rester sans écho et que quatre habitants du Parnasse, quatre amants des neuf sœurs, quatre suivants de l'infortunée Clio, aient daigné soumettre leurs chants au jugement d'archéologues, de paléographes, d'épigraphistes, d'hagiographes, de sociologues et autres enfants naturels de l'Histoire, il faut véritablement s'en émerveiller. Peut-être au moins espéraient-ils avoir pour juges un de ces aimables sexagénaires attardés sur la route ; car d'Aubigné a dit, ils le savent,

Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise.

Hélas! Vous ne leur offrez même pas un sexagénaire ; mais, s'ils se plaignent du choix du rapporteur, ils béniront la Commission dont il est l'organe. C'est ce que je vais essayer de démontrer.

Un premier concurrent a conté une pieuse légende, la légende de saint Flocel, patron de Ligny-Saint-Flochel. Son exorde ne manque pas de naïveté ni de bonhomie.

A huis-clos, le soir, dans mon jeune temps,
Mon aïeul contait une étrange histoire,
Je veux la graver, mes petits-enfants,
Très profondément dans votre mémoire,
Avant de finir les derniers instants
D'une vie, hélas ! bien peu méritoire.

A huis-clos, le soir, dans mon jeune temps,
Mon aïeul contait une étrange histoire.

Suit l'histoire. Elle n'a rien d'étrange, d'ailleurs, et me paraît aussi naturelle que charmante, même en prose.

Un jour, quatre petits bergers goûtaient au bord de la Ternoise, pain bis, fruits des haies, eau de source, sous un ciel d'azur. Et, soudain, une clameur retentit, une vive

lumière se fit et, au sommet du coteau, un être plus qu'humain apparut, vêtu et couronné comme un roi et portant à la main une pierre.

Mais pourquoi, dans sa main, tient-il donc cette pierre,
Se disaient les enfants ; ramasser de la terre,
Et la lancer aux chiens, quelquefois même aux gens,
N'est-ce pas notre fait, à nous, de temps en temps ?

Saint Flocel ne répondit point, mais il dit sa vie, son martyre, sa mission. Parce qu'il avait aimé le Seigneur et souffert pour lui, il était entré dans les célestes légions et, maintenant, de ceux qui l'écoutaient, il devait être l'ami, le frère et l'ange gardien et le patron de leur église.

Il dit et disparut. La pierre qu'il portait roula dans le ravin.

Grand émoi dans le voisinage. Ligny, Ricametz, Roëllecourt d'accourir et bientôt, au pied d'un grand saule, une statue fut trouvée, tant merveilleuse que chaque village voulait la posséder. C'est pourquoi elle fut tirée à la courte paille.

Roëllecourt, favorisé, exulta. Court triomphe. Un chariot chargé, ni les chevaux, ni le populaire attelés ne purent le démarrer. En vain Ricametz qui vint ensuite ruina ses attelages. En cette occurrence Ligny disposait son plus solide équipage lorsqu'un petit infirme que portaient quatre planchettes assemblées, s'écria : « Enlevez-moi de ma voiture, prenez-là ! » Et le saint se mit en route. Et l'enfant suivait en chantant, miraculeusement guéri.

En foi de quoi une église fût bâtie et Ligny prit le nom de St-Flochel.

C'est de l'histoire évidemment. Pour l'authentiquer point n'était besoin de textes ; des vers faciles suffisaient amplement. Votre Commission regrette de n'avoir pas été tout-à-fait convaincue et d'avoir constaté que la broderie n'était pas toujours digne d'un aussi joli canevas.

Pourtant, après la critique il faut faire une place à l'éloge. La légende de St-Flocel décèle un réel talent de composition; de plus quantité de détails sont tout à fait gentils et trouvés. Bref, c'est un essai gracieux et très honorable, comme la récompense qui lui est réservée.

Une pièce d'un second auteur a pour titre HISTOIRE VRAIE et pour épigraphe le mot de César franchissant le Rubicon, *alea jacta est.* L'épigraphe a évoqué César ; les vers évoquent Napoléon et ses grands frères d'armes. Avec eux grisons-nous de l'odeur de la poudre ; chantons leurs immortelles victoires et peut-être admirerons-nous HISTOIRE VRAIE.

Une brave et sainte Béthunoise avait six garçons ; cinq volèrent aux frontières et, dit le poète, la voilà seule au monde avec un frêle garçonnet, une fillette blonde. On sait bien que, pour rimer à *monde*, *blonde* était urgent ; l'événement n'en surprend pas moins, il fait sourire et le charme serait rompu s'il existait... La vertu et le dévouement poussés jusqu'à la sainteté n'ont-ils pas leur poésie ou l'auteur, enfant de Béthune qui regrette son clocher, n'a-t-il pas encore cueilli la douce fleur du souvenir ? Je l'ignore ; mais qu'il ne se décourage pas et persévère avec confiance dans le travail et l'étude des grands maitres. Le talent s'acquiert lentement et Ovide était déjà Ovide lorsqu'il fut exilé chez les Scythes.

J'arrive au troisième envoi, un recueil de six pièces qui manquent de souffle, mais d'un caractère très moderne. Celui qui les a composées est du dernier bâteau littéraire. Tour à tour mystique assurément très convaincu, curieux épris de spectacles très profanes, il ne sait pas toujours nettement ce qu'il voit, ce qu'il ressent ; il a du vague à l'âme et dans la forme ; d'un talon très rouge il piétine la prosodie ; cependant, il a d'imprévus bonheurs d'expression et de rapprochement ; sa forme est artiste. C'est pourquoi il ne manque pas d'une certaine séduction. Témoin la pièce intitulée *L'Eglise* qui est, de beaucoup, la meilleure du

recueil et à laquelle nos chagrines observations ne s'appliquent presque pas.

Comme l'église, au loin, repose en la nuit sombre !
Comme elle dort en paix sous les cieux menaçants,
Dans l'immobilité de ses arches sans nombre,
Dans l'affaissement lourd de ses cintres puissants !

Tandis que l'éther froid laisse tomber ses voiles,
Tandis qu'un grand frisson d'épouvante descend
De l'espace opprimé par des milliers d'étoiles,
Comme elle dort, avec des yeux clos d'innocent !

Sentant veiller, là-haut, son Dieu, maître sans borne,
Elle laisse au sommeil tout son vieux corps ployer,
Nonchalante, en sa foi, de l'immensité morne,
Et telle qu'un bon chien couché dans le foyer.

Naïveté d'enfant des antiques églises !
Certitude ! repos ! filial abandon !
Le ciel noir pèse en vain sur ses épaules grises ;
Rien ne peut ébranler sa douce illusion !

L'âme des Temps passés, ainsi qu'une colombe,
Est restée endormie entre ses blancs arceaux,
Parmi les Christ en croix dont la tête succombe
Et les bons saints priant, debout, dans leurs manteaux.

O mystique forêt, dont les branches de pierre
Et les troncs éployés font à tous un abri,
Toi qui, dans l'âpre horreur de la forêt première,
Jeune sœur lumineuse et divine as surgi !

Que ne peut mon vol triste et battu des orages
Se cacher tendrement sous tes feuilles, tout bas !
Il fait nuit : la pâleur de tes calmes ombrages
A de vagues lueurs de lampe à mes yeux las.

Eh! bien, oui, j'entrerai sous tes arceaux, tes branches,
Tes piliers accablés du poids de l'Infini,
Pour y voir sommeiller, parmi les voûtes blanches,
La colombe de foi, d'amour, d'espoir béni.

Echos des jours anciens, bercez dans vos prières
Mon esprit fatigué de désirs vains et fous!
Comme autrefois vous avez fait pour tous nos pères
Vierges et saints, endormez-moi sur vos genoux!

Penchez vos bras raidis de vénérable pierre,
Vos doigts demi-brisés sur mon front soucieux.
Que votre pacifique et céleste poussière
Tombe et me couvre enfin d'un suaire pieux!

Le quatrième et dernier manuscrit réclame notre attention et il en est digne. Sous le titre d'*Elgin*, se présente un poëme en deux chants, plus de mille vers, qui nous transporte au pays d'Armor, durant l'âge de pierre. Le décor est bien planté, si je puis m'exprimer de la sorte, et, bien que très solidement peint, reste à son plan. Les caractères nettement dessinés sont d'un humain primitif, ainsi qu'il convient. La haine et l'amour, passions de tous les temps, remplissent l'action et la font âpre, violente, tragique, désespérée, comme les sites où elle se déroule, comme les êtres qui y prennent part, comme les péripéties qu'elle traverse. « Les ombres frémiront d'effroi », dit l'épigraphe empruntée à Victor Hugo; ceux qui, fort heureusement, ne sont pas encore des ombres, d'effroi frémiraient également si les vers pleins et bien frappés du poète, sa remarquable technique, son art enfin, ne donnaient de la grâce et du charme à l'horreur elle-même.

Le brenn Jubaël a été traîtreusement assassiné et ses quatre fils, Elgin dont le poème porte le nom, Kériglant qui est, lui aussi, un des protagonistes, Jubal et Morven, ont juré de tirer vengeance du meurtrier. Puis le temps a passé.

Les fils n'ont pas oublié leur père ; le meurtrier n'a pas oublié son forfait.

Il entend Jubaël, que sa haine immola,
Ecarter lentement sa pierre tumulaire
Et sent déjà sur lui son bras plein de colère
Tout prêt à lui planter, trouant son cœur chenu,
Le remords, froid comme un poignard, dans son sein nu.
. . . .
Or, ce jour-là, Hoël, sur son cœur rempli d'ombre,
Ne sentait plus peser le poids du remords sombre ;
Tout lui semblait lumière et ses yeux sans sommeil
Avaient vu, pleins d'espoir, à l'horizon vermeil
Poindre le jour.

Sa fille Helda était promise à Kériglant.

Elda, fille d'Hoël ! femme de Kériglant !
Le vieux remords défunt ! Tout le passé croulant !
C'était la main des dieux lavant son âme obscure ;
Et rejetant d'un coup sa blanche chevelure,
Rajeuni de sentir ses regrets émoussés,
Le vieillard redressait ses membres affaissés.

Il allait, surveillant les tables que l'on orne,
Le terrible vieillard. Un faible bruit de corne
Prolongea sur la lande un long appel lointain.
C'était un triste appel comme un cri du destin.

Où va donc ce chasseur qui passe dans la plaine
Et dont le cor gémit ainsi qu'une âme en peine,
Auquel l'écho sinistre et froid a répondu ?
Le vieillard affairé ne l'a pas entendu.

Les convives, géants aux barbes rousses, entourent les tables et, sur un signe du maître, le barde prélude par une invocation aux aïeux :

De la mer immortelle abordez notre grève,
Vous qui sonnez du cor dans vos chasses sans trêve
Aux paradis des Dieux.
Des gibiers poursuivis abandonnez la trace,
C'est l'heure de renaître au sang de votre race
Sous la clarté des cieux.

Et voilà qu'en effet le cor se fit entendre.
Les Celtes étonnés ne purent se défendre,
Hoël même, barbare et superstitieux,
D'un geste de frayeur au bruit mystérieux
Dont le vent apportait, grandi de proche en proche,
L'écho répercuté, heurtant à chaque roche.
Kériglant soupira : « Père, serait-ce vous ? »

Helda tend la coupe symbolique à son époux ; il la prend et, pour la troisième fois, le cor se fait entendre ; il la porte aux lèvres et il tombe frappé d'une flèche.

Elgin paraît, en main deux énormes molosses et, dans une suite de fort belles pages, nous assistons à cette tragique rencontre. Hoël, terrifié, prend la fuite ; il trouve enfin la mort dans un précipice.

Alors une voix dit : « Hoël, que tu le veuilles
Ou non, tu n'auras pas dans l'Immortalité
Pour boire l'hydromel une place à mon côté,
Car tu promèneras ton âme irrepentie
Dans le désert du ciel, sinistre, anéantie,
Et, lorsque passera, fuyard, ton spectre obscur,
D'ordre des dieux, j'irai le chasser de l'azur ;
Et ton nom, sous le faix qui charge tes épaules,
Demeurera maudit sur la terre des Gaules.
Tes enfants s'en iront, pâles déshérités,
En mendiants honteux à travers les cités
Et, tribu sans foyer, comme toi dans l'espace,
Ils seront la misère éternelle qui passe.

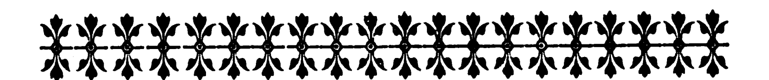
Eux-mêmes maudiront le nom de leur aïeul ;
Tu n'auras même pas leur oubli pour linceul.
Ainsi seront punis les lâches et les traîtres,
Du respect de leur race ils ne seront plus maîtres,
Car les fils à leur père un jour jetant l'affront
Lui viendront reprocher la tâche de leur front.
C'est aux dieux de juger pour nous tous si le drame
S'arrête avec la vie ou survit avec l'âme ;
Ils ont jugé. C'était trop tard te repentir,
A cette heure où la mort allait t'anéantir ;
Tes regrets maintenant, Hoël, sont superflus ;
Le Ciel a vu ta vie et ne voit rien de plus.

La voix se tut. Elgin sur le roc qui surplombe
Ecoutait en tremblant cette voix d'outre-tombe ;
Et dans le grand silence, il écoutait encor.
La nuit vint. Dans le ciel noir retentit le cor.
Les chiens avaient repris leur poursuite éperdue
Chassant l'âme d'Hoël à travers l'étendue.

Dès lors, pendant les nuits épaisses de l'hiver,
On entendit passer cette chasse d'enfer.

Me voici arrivé au terme de ma tâche. Il ne me reste plus qu'à tenir les promesses que je faisais en commençant au nom de la Commission. En conséquence, je vous demande de vouloir bien accorder à l'auteur de la légende de St-Flocel une très honorable mention et vos plus sympathiques encouragements ; une médaille d'argent au recueil dont l'*Eglise* fait partie ; enfin au véritable poète qui a chanté *Elgin* une médaille d'or de la valeur de cent francs.





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. l'Abbé DOUBLET

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

Heureux, a dit le poète, *celui qui à l'utile joint l'agréable.* Si je ne m'abuse, je touche en ce moment à ce bonheur.

L'agréable, c'est assurément d'avoir devant moi cette assistance d'élite, ce gracieux et sérieux auditoire, ces dames qui font trêve un instant aux préoccupations ou aux brillantes légèretés du monde pour entendre de graves paroles et d'austères enseignements. *L'utile*, c'est votre belle et puissante Académie, Messieurs. Si une chose est utile en ce monde, n'est-ce pas bien l'essor qui emporte l'esprit vers les sereines et lumineuses régions du savoir ; qui le dégage du terre à terre quotidien pour l'initier aux travaux scientifiques et littéraires ?

Cette idée prendrait aisément pour moi l'ampleur d'une thèse et me fournirait la matière d'un discours, si mon chemin n'était autre et si je ne poursuivais un but différent. Qu'il me serait aisé de montrer comment, non seulement dans notre cité d'Arras, mais dans notre France, à l'heure actuelle, au sein de notre société contemporaine, les séances

académiques et les travaux qui les remplissent nous sont à tous, non pas seulement un élément précieux de vie intellectuelle, mais encore un remède approprié aux maux trop visibles dont nous nous sentons enveloppés. Si la fiévreuse activité qui nous emporte, les préoccupations de la vie matérielle, les incessantes sollicitations du dehors, l'avide curiosité des choses du moment arrachent notre esprit aux méditations calmes et profondes, qu'il nous est bon de retrouver, mises en commun et augmentées sans cesse par de mutuels efforts, les richesses d'un vrai savoir !

Ici, dans la tranquille enceinte qui abrite fraternellement les âmes éprises du beau et du bien, expirent la voix discordante, le choc tumultueux des dissensions politiques. Et certes ! ce n'est pas d'une utilité médiocre de maintenir une paix courtoise au sein d'un monde secoué par ses luttes comme la barque au sein des flots les plus mutinés. Il n'est pas jusqu'à l'élégance du langage, à la délicatesse exquise des procédés, aux charmes des relations, auxquels vous ne rendiez d'éminents services. En ce temps où le laisser-aller général, les violences quotidiennes de la presse, les audaces du livre, je ne sais quel sans-gêne inélégant, n'ont que trop entamé notre ancienne politesse française, combien n'est-il pas utile d'entendre parler notre belle langue dans sa pureté première, d'en saisir les délicatesses mises au service d'une constante aménité ?

Et ces côtés déjà séduisants ne sont encore que les côtés secondaires.

Que dire du riche patrimoine de science, de doctrine, d'œuvres fouillées, d'aperçus neufs et profonds, de travaux de toute sorte ; et, à côté, d'élégantes productions, des poésies gracieuses, dont l'heureux élu et l'hôte de vos réunions devient possesseur ? Car elle est variée et presque inépuisable la liste de vos puissantes spécialités.

Les uns ont creusé les champs de l'histoire locale pour en exhumer les souvenirs et en refaire la mémoire effacée. Et

quelle suite de travaux savants ont été le fruit de ces laborieuses et persévérantes recherches ! D'autres vous ont apporté, dans des études philosophiques, les plus belles spéculations de la pensée humaine. D'autres ont été les admirateurs de la nature, les passionnés de la science, et par eux vous êtes jour par jour tenus au courant des merveilleuses conquêtes de notre siècle sur la matière.

Il est des esprits méditatifs que les questions sociales attirent et captivent. Ceux-là étudient notre société comme le médecin son malade avec le même regard scrutateur, la même âme sympathique, la même sollicitude et le même zèle. Illustre et cher malade ! D'où lui vient son anémie désolante ? Pourquoi, lui qui au jour de sa force promenait partout ses étendards victorieux, n'obtient-il de ses esclaves d'hier que d'insolentes provocations ? Où est le siège du mal ? Quelle est la cause secrète de l'abaissement des caractères, de la trahison des devoirs, d'une impuissance presque absolue et comme universelle ? Beau travail et noble carrière que ceux où s'agitent de pareilles questions et se recherche la solution de si urgents problèmes ! Cette solution puissè-je l'apprendre quelque jour de l'un de vous, Messieurs, et que ce soit la bonne !

Mais la sève académique n'est pas épuisée quand elle a sur votre tronc vigoureux poussé ces vastes rameaux. Combien sait-elle aussi s'épanouir en fleurs gracieuses ! Que de fois les arts, la littérature, la poésie réveilleront en moi un passé qui n'est plus et feront revivre des émotions que les années sont bien près d'éteindre.

Mais quoi ! durant le cours de cet inventaire de vos richesses académiques me sentirai-je envahir par quelque secrète mélancolie ? Au lieu de tendre mon âme aux joies qui lui sont préparées, suis-je tout à la tristesse d'admirer sans produire, de jouir sans donner, d'être posé sur un sol généreux où je n'aurai plus ni le temps ni la force de prendre racine ?

Le poète murmure-t-il à mon oreille son

Heu ! linquenda tellus... ?

Les jeunes gars du bon Lafontaine dirigent-ils sur moi leur sourire et leur ironie :

Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge... ?

Quand l'arbre en effet a été planté jeune, il peut braver les ans et sans compter avec eux donner jusque dans la vieillesse les fruits de la maturité. Mais quelle imprudence a été la vôtre, Messieurs, de mettre en terre l'arbre dont la sève est si près de tarir !

C'est la seule faute que vous ayez commise. D'ailleurs vous l'avez par avance bien rachetée en appelant au milieu de vous ces hommes jeunes et puissamment doués, mes frères cadets dans le sacerdoce, qui tous vous ont payé au centuple leur bienvenue, et deux d'entre eux, admis à l'honneur de votre présidence, ont, l'un jeté sur votre Académie l'éclat de sa dignité épiscopale, l'autre perpétue, accentue même, vos traditions de courtoisie charmante, d'érudition solide et de fine diction.

C'est votre honneur, Messieurs, en ce siècle d'imbécile ostracisme et d'exclusions misérables, de prendre, où que vous les trouviez, vos collaborateurs et vos amis.

Ici une perspective plus profonde s'offre à moi, et, arrivant à la pensée-mère de ce discours, je vais essayer de vous rendre compte à vous-mêmes de la justesse de vos choix, de l'instinctive ampleur de pensée qui les dirige. Nous sommes, nous prêtres, au milieu de vous parce que nous sommes les représentants d'un ordre de choses qui s'étend à tout et qui, s'il a pour premier objectif l'accomplissement de destinées supérieures, n'en a pas moins, dans l'histoire, la philosophie, les sciences, la littérature, les arts, conquis parfois une domination véritable et étendu toujours de larges et bienfaisantes influences.

II

Un académicien illustre et illustre orateur, Lacordaire, citait ce mauvais mot du Prussien Frédérick II : « Pour en finir avec l'Eglise catholique, savez-vous ce qu'il faut en faire ? Il faut en faire un hibou... » Vous savez, cet oiseau solitaire et triste qui se tient dans un coin avec un air réchigné. Voilà le secret : nous isoler de tout, de la politique, de la morale, du sentiment, de la science. » Et le fier Dominicain relevait ainsi le défi : « Non, nous n'acceptons pas cette situation (1). » — « La doctrine catholique, sous le rapport rationnel, a ses racines dans la métaphysique, dans l'histoire, dans la politique, dans les sciences naturelles. La doctrine catholique a des liens avec toutes les connaissances possibles, et il est nécessaire de toucher à tous les points de cette vaste circonférence pour arriver à la certitude rationnelle du Christianisme (2) ».

Ce sont là, Messieurs, de graves paroles dont il est aisé autant qu'intéressant de relever la justesse.

Le Christianisme est-il chez lui dans l'histoire ? Comment non, puisque, depuis dix-huit siècles, il la compose presque à lui seul ? La prise de possession de l'histoire par le Christianisme est le fait le plus extraordinaire, le drame le plus palpitant dont nous puissions nous offrir le spectacle.

Pour en pleinement jouir faisons revivre les vieux siècles et parcourons cet ancien monde qui tout à l'heure devra céder la place et le sceptre au monde nouveau.

Rome a étendu son empire sur toutes les régions connues ; elle a imposé aux peuples vaincus, plus encore que son joug de fer, ses mœurs, ses lois, ses coutumes, son culte, ses

(1) Lacordaire. *Conf. N.-D* xixe Conf.
(2) Lacordaire. *Conf. N.-D.* xviie Conf.

dieux, ses vices autant que ses grandeurs, ses monstrueuses erreurs autant que sa civilisation brillante. C'est bien là un monde à part, qui se déclare chez lui et défendra avec une jalousie sanguinaire son enceinte contre tout envahissement du dehors. Si ses dieux la gardent, Rome garde mieux encore ses dieux. L'idolâtrie est soudée à l'empire, et tous deux se sont creusé dans les deux passions souveraines, l'orgueil et la volupté, d'indestructibles fondements. Les poètes célèbrent ces divinités enchanteresses qu'un culte plein d'attraits sensuels et des fêtes brillantes défendent contre l'indifférence et le mépris. Des lois rigides constituent la famille et règlent la vie entière de l'individu. Si la foule se déclare repue et heureuse quand on lui donne *panem et circences* et qu'on lui ouvre les orgies des fêtes religieuses, ses maîtres se créent, dans une opulence inouïe et de fastueux orgueils, cette vie grecque et romaine où toutes les passions trouvent à la fois leur apothéose et leur satiété.

Mais hâtons-nous, car ce monde si vivant et si fleuri, si puissant et si riche, tout-à-coup, à nos yeux stupéfaits, va disparaître. Ses gloires se voilent, ses mille voix éclatantes se taisent, sa puissance tombe, ses dieux s'enfuient, ses temples sont en ruine ; César cherche dans Bizance une capitale qui lui remplace sa Rome abandonnée, les lois païennes se transforment, les mœurs sont des mœurs nouvelles ; tout, législation, coutumes, vie individuelle, vie publique, organisme social, relations des peuples, idées courantes, croyances et culte, morale et religion, tout est neuf, tout est chrétien.

Ce qui s'est passé, est-il besoin de vous le redire ? Descendu des pentes du Calvaire, le Christianisme s'est avancé en irrésistible conquérant vers l'ancien monde, et il a, mais dans une plénitude tout autrement merveilleuse, réalisé le mot de César : *Veni, vidi, vici.* Sa première œuvre a été de composer avec ce qui restait de vital dans la vieille société une société neuve, laissant le reste se perdre dans

la catastrophe des grandes invasions. De ces invasions elles-mêmes, de ces hordes, le voici qui, par un nouveau prodige, se fait des sujets et des défenseurs. L'Europe chrétienne se forme, les trônes catholiques s'élèvent de toutes parts ; les moines et les évêques, selon le mot si souvent répété parce qu'il est si juste, « font la France comme les abeilles font la ruche ». L'Eglise préside aux lois, elle fait l'éducation des peuples, elle sacre les princes, elle sait les instruire, au besoin leur résister et défendre les petits et les faibles contre leurs convoitises fougueuses. Les monastères qui surgissent partout sont autant les asiles de la science que de la sainteté. Durant de longs siècles le Christianisme tient presque à lui seul le sceptre des idées.

Est-ce à dire qu'il domine toujours en paix dans un monde subjugué et docile ? Ce serait peu connaître l'esprit et le cœur humain. Mais si la paix assure son empire, la guerre montre son invincible vitalité. C'est lui qui reçoit les premiers coups de l'Islamisme, mais lui aussi qui, par les croisades, arrête dans son cours dévastateur l'invasion musulmane. Parfois, c'est dans son sein que se lèveront ses plus redoutables ennemis. Luther se révolte, le Philosophisme blasphème, la Terreur ensanglante, l'Apostasie moderne, ou bien s'efforce, comme le prêchait Voltaire, « d'écraser l'infâme », ou bien, s'éloignant de cette brutalité, cherche à poliment éconduire l'idée chrétienne des choses publiques et de la vie des nations. Vains efforts ! Le Christianisme ressemble au plus majestueux de nos fleuves. Quand de vastes plaines s'étendent devant lui, il s'y assure un fécond et tranquille empire, quand d'impitoyables rochers l'enserrent, son cours n'en devient que plus rapide, plus vigoureux, plus irrésistible.

Vos travaux, Messieurs, ne sont-ils pas eux-mêmes la victorieuse démonstration de ce que je viens d'établir ? Quel sol avez-vous remué, quelles pierres interrogées, quelles inscriptions découvertes, quels manuscrits déchiffrés,

quelles institutions étudiées, quelles traditions recueillies, quelle voix du passé, en un mot, religieusement ouïe, sans qu'une affirmation chrétienne ne vous soit parvenue, sans que vous n'ayez constaté cent fois que dans l'histoire, depuis dix-huit siècles, le Christianisme est absolument chez lui ?

Dix-huit siècles ! c'est trop peu. J'entends mes collègues, théologiens et apologistes me dire que mon calcul est faux. Car si le Christianisme est depuis dix-huit siècles un soleil à son midi, il eut par delà notre ère un long et déjà puissant crépuscule. Tellement il est impossible d'exiler de l'histoire le Dieu qui en compose la trame, comme il est impossible de chasser de la nature et des sciences naturelles, le Dieu qui se nomme lui-même « le Dieu des sciences ».

Combien s'est épris de la matière le savant moderne et quelles conquêtes il y a poursuivies ! Quelle audace et quels succès ! Ne sait-il pas par la précision de ses calculs et la puissance de ses instruments commander en maître à l'innombrable armée des astres ? N'a-t-il pas bravé les océans, dompté la foudre, attelé à ses chars jusqu'à l'étincelle électrique, dont il avait fait déjà la messagère de sa pensée et la reproductrice de sa voix ? La science physique s'étend jusqu'aux prodiges ; la chimie décompose la matière à son gré. Rien ce semble ne résistera plus à ce maître dans le vaste domaine dont il s'est emparé et qu'il suffit à régir.

Au moins il le croit, mais combien il se trompe ! Il règne sur le phénomène ; mais il est le vaincu de la substance, le vaincu du mystère, le vaincu des problèmes dont il n'a pas la solution ; problèmes d'autant plus formidables qu'ils se rattachent à sa propre destinée. Qu'est-ce que la matière ? Qu'est-ce que la substance ? Cet Univers, où il exerce un si splendide empire, mais qui le brave par d'aussi impénétrables obscurités, qu'est-il ? Quelle est son origine, sa des-

tination, sa fin ? La science nous l'a-t-elle dit? D'où vient la matière? Est-elle éternelle c'est-à-dire Dieu? Quelle extravagance de faire un Dieu d'une matière inerte? Est-elle l'effet inconscient de quelque inconscient hasard ? Sa merveilleuse organisation le nie énergiquement. Est-elle notre fin dernière comme le veut le matérialiste ? Venons-nous d'elle par le singe et disparaissons-nous en elle par la mort? Mais tout en nous s'élève contre une telle prostitution de nos grandeurs sublimes. Qu'est-elle donc et que sommes-nous ? Et si les savants ni les sages n'ont de réponse à ma question, d'où me viendra la lumière et quelle voix libératrice se fera entendre à mon âme angoissée ?

Or elle a retenti cette voix, elle a rempli le monde de son éclat, et tels sont ces accents, telle est cette révélation divine, que l'esprit humain s'y repose dans la plénitude de la paix. « Où irai-je, s'écrie le prophète, pour échapper à l'idée et à la vision d'un Dieu créateur, organisateur souverain de cet univers qu'il m'a assigné comme domaine? « Où fuirai-je de devant sa face? Si je m'élève aux cieux il y est ; si je descends aux abimes, le voici. Si je prends mes ailes dès l'aurore et que j'aille habiter aux extrémités des mers, c'est sa main qui m'y a conduit. Tes œuvres sont merveilleuses, ô Dieu ! Et comme mon esprit t'y reconnait pleinement ! »

Ecoutons encore, écoutons dans le religieux silence de la pensée, dans la joie d'un problème éclairci, la sublime raison des choses ; écoutons l'Auteur des mondes revendiquer son œuvre, Dieu interpeller majestueusement la science et l'adjurer de confesser à la fois l'impuissance de la créature et le domaine souverain du Créateur. « Où étais-tu quand je jetais les fondements de la terre? Parle si tu as l'intelligence. Qui en a posé les mesures? Qui a tendu sur elle le cordeau? Sur quelles bases repose-t-elle ? Qui y a mis la pierre angulaire ? Est-ce toi qui depuis ta naissance as donné tes ordres à l'étoile du matin et indiqué sa place à l'aurore? Connais-tu les routes de la lumière? Sais-tu comment les ardeurs

brûlantes se répandent sur le monde ? Qui donne à la pluie son cours impétueux ? Qui ouvre le passage à la foudre ? Est-ce toi qui présides au lever de l'étoile du matin ? et fais-tu apparaître l'étoile du soir ? Connais-tu les mouvements du ciel et leur influence sur la terre ? Elèveras-tu ta voix vers les nues pour en faire tomber les pluies torrentielles ? Commanderas-tu à la foudre et elle ira ; et, revenant à toi, te dira-t-elle : Me voici ? »

Sous ce brillant langage, il est aisé de découvrir deux affirmations. La première, c'est que ce domaine de l'univers a, dans un Dieu distinct de lui, un Créateur et un Maître ; la seconde, que l'esprit humain, si puissant soit-il, ne pénètre pas tous les secrets des choses. Et ces deux affirmations conduisent elles-mêmes à deux conséquences : d'abord qu'il est coupable et malheureux le savant qui, en analysant et en admirant l'ouvrage, se refuse à y reconnaître la main de l'ouvrier ; puis que là où la raison humaine trouve des bornes, elle est malvenue à refuser de plus transcendantes lumières.

Et si notre raison doit désirer et recevoir ces lumières dans ses investigations à travers le monde physique, combien plus dans les nobles et sublimes investigations de la philosophie ?

La raison dira-t-elle au Christianisme : « Pas de contact, chacun chez nous ? » L'œil dira-t-il au télescope : « Je n'ai que faire de ton aide ? » Les siècles où la philosophie eut le plus de largeur, de hardiesse et de puissance, les siècles d'Albert-le-Grand, d'Alexandre de Halès, de Pierre Lombard, de Scot, de Thomas d'Aquin ne raisonnèrent pas ainsi. La foi disait à la raison : « Tu m'es indispensable comme point de départ et comme fondement. Comment croirais-je, si par toi, je ne voyais que je dois croire ? » La raison disait à la foi : « Tu m'es indispensable, car dans ma

course, quelque étendue et victorieuse qu'elle soit, je rencontre des abîmes que sans toi je ne puis franchir, des obscurités que sans toi je ne puis percer. » Et ces deux flambeaux se renvoyaient l'un à l'autre leurs rayons et augmentaient l'un par l'autre leur lumière.

Vint le jour où la raison, dans cette alliance, se jugea prisonnière et déshonorée : le Christianisme fut prié de déserter le domaine philosophique. Qu'est-il advenu ? je vais pour le montrer suivre la route la plus courte, celle des faits. Au début de ce siècle, quand il fut bien décidé que la philosophie, séparée du Christianisme et libre enfin des entraves théologiques, arriverait seule à la découverte de toutes les vérités et à la solution de tous les problèmes, l'esprit humain groupa autour de lui une élite d'intelligences dont je puis faire, avec autant de justesse que Lacordaire des hommes du XVIII[e] siècle, le portrait, en me servant de ses propres termes. « Il se rencontra une pléïade d'esprits supérieurs, poètes, historiens, moralistes, romanciers, jurisconsultes, hommes éminents dans tous les genres de créations littéraires et scientifiques. Jamais on n'avait vu tant d'esprits rassemblés dans une même pensée. Saluez, Messieurs, ces espérances de l'esprit humain, ces promesses hardies, cette navigation au long cours dans les régions inconnues de la vérité (1). » Enfin voici venu le règne de la raison pure. L'esprit humain va combattre avec sa propre armée ; il fouillera en vainqueur tous les problèmes, il éclaircira toutes les obscurités, il reviendra chargé des dépouilles opimes de la vérité transcendante.

Mais quoi ? est-ce la clameur joyeuse des victorieux qui se fait entendre ? N'est-ce pas plutôt les gémissements des blessés et les désespérances des vaincus ? Leurs voix sont éloquentes, ils saisissent l'âme d'admiration pour leur génie et de pitié pour leurs angoisses. Ils nous redisent d'abord leurs mécomptes et leurs désillusions. « Hélas ! écrit

(1) Lacordaire, *Conf. de N.-D.*, XXIII[e] Conf.

Edmond Scherer, pionniers aveugles et travaillant au renversement du passé nous faisons une œuvre que nous ne connaissons pas. Nous cédons à une puissance dont il semble parfois que nous soyons les victimes aussi bien que les instruments... Quand le penseur redevient homme, quand il regarde en arrière, quand il voit les ruines qu'il a faites, oh ! qu'il trouve alors son sentier rude et sauvage (1) ! » Un autre, Santa Rosa : « Oh ! mon ami, que nous sommes malheureux de n'être que de pauvres philosophes pour qui le prolongement de l'existence n'est qu'un espoir, un désir, une ardente prière ! Raisonner, c'est douter, et douter c'est souffrir..... Combien de fois dans mon cabinet, je lève les yeux au ciel et je demande à Dieu de me révéler et surtout de me donner l'immortalité (2) ! » Même cri déchirant dans le philosophe Jouffroy après sa tentative de reconstruire avec sa raison seule l'édifice entier de la vérité : « Au fond de moi-même il n'y avait plus rien qui fût debout... Il me sembla sentir ma première vie si riante et si pleine s'éteindre, et derrière moi s'en ouvrir une autre sombre et dépeuplée, où désormais j'allais vivre seul, seul avec ma fatale pensée qui venait de m'y exiler et que j'étais tenté de maudire (3). »

Brillant poète autant que penseur puissant, Schiller ajoute à ces mélancoliques regrets d'une raison captive en d'insolubles problèmes la note vibrante des indignations du lutteur vaincu : « O Raphaël, ta sagesse remplace t-elle ce qu'elle m'a ravi ? Si tu n'avais pas la clef pour m'ouvrir le ciel pourquoi m'avoir arraché à la terre ? Si tu savais que le chemin de la vérité traverse les affreux précipices du doute, pourquoi avoir exposé ton Jules dans ces défilés (4) ? » Une Française sceptique fait écho au poète allemand : « Nous sommes, s'écrie Georges Sand, une génération infor-

(1) Scherer, *Nouvelles études sur la Littér. Contemp.*, p. 155.
(2) *Lettres de Santa Rosa.*
(3) Jouffroy, *Nouveaux mélanges philosophiques*, p. 83.
(4) Schiller, *Lettres philosophiques de Jules à Raphaël.*

tunée, colonie errante dans l'infini du doute, cherchant comme Israël une tente de repos, mais abandonnée, sans prophète, sans guide, sans étoile et ne sachant pas même où dresser une tente dans l'immensité du désert (1). »

Un de nos poètes les plus magnifiquement doués mais éteint dans le doute et l'orgie, Alfred de Musset, définit en quelques vers, d'abord la faute commise par la philosophie contemptrice des lumières chrétiennes, puis le remède et l'espérance laissés à cette raison que dévaste le doute et que torture l'incroyance. Nous avons renié le secours d'une vérité supérieure qui nous venait d'en haut ;

Pourtant elle est éternelle,
Et ceux qui se sont passés d'elle,
Ici-bas ont tout ignoré.

Dieu parle : il faut qu'on lui réponde.
Le seul bien qui me reste au monde,
C'est d'avoir quelquefois pleuré.

Nous avons plané dans les hauteurs métaphysiques, redescendons sur la terre et achevons de constater la bienfaisante influence du Christianisme dans la littérature et les arts. Ici, Messieurs, ma tâche est facile ou plutôt elle est nulle. Loin de vous rien apprendre c'est moi que la riche collection de vos travaux va enseigner.

Elle m'a révélé le cas que vous faites des essors de l'âme, des vols sublimes de l'inspiration. Les rapporteurs et les juges qui parmi vous apprécient les œuvres d'imagination traitent sans doute avec de délicates complaisances les grâces d'une poésie légère et rieuse ; mais quand de nobles vers sont au service de grandes pensées, vos éloges et vos récompenses sont répandus sans mesure. A vos yeux donc la vraie et grande poésie est fille du ciel.

(1) *Lettres à Marcie*, lettre IV.

Que de fois vos savants travaux ont eu pour objet notre architecture religieuse ! Et dans ces travaux quelle admiration et quels enthousiasmes vous réservez aux splendeurs de nos antiques monuments ? Or ces splendeurs qui les a fait naître ? Ces monuments d'où ont-ils surgi, sinon de la foi des vieux âges, sinon des pures et sublimes inspirations du Christianisme ?

Je lisais une longue et savante étude de l'un de vous, Messieurs, sur la musique. Quelle large part je trouvais faite aux mélodies du Sanctuaire ! Par vous je comprenais que si la tourbe des faiseurs d'opérettes ne sont que les fils perdus du grand art, les maîtres ont tous, pour devenir des maîtres, puisé aux sources pures et profondes de la musique religieuse.

Tant il est vrai que l'âme habituée aux horizons infinis des mondes supérieurs rapportera dans celui-ci d'instinctives grandeurs et une nécessaire élévation.

Si les limites forcément restreintes d'un discours et le tracé rapide d'une simple esquisse ne m'imposaient de finir, une large carrière s'ouvrirait encore devant moi. Car ce même Christianisme qui a dominé l'histoire, donné aux Sciences leurs solutions profondes, surajouté aux clartés philosophiques de splendides lumières, prêté aux Arts ses inspirations grandioses et pures, est aussi celui qui a formé les mœurs privées et publiques et donné à nos Sociétés modernes une si incontestable supériorité sur le monde ancien. Laissez-moi, pour finir, vous citer quelques lignes d'un écrivain loyal et profondément érudit, Taine, qui vous en diront plus et mieux que je n'eusse su faire : « Quand on a étudié l'histoire, et de près, on peut évaluer l'apport du Christianisme dans nos Sociétés modernes, ce qu'il y introduit de pudeur, de douceur et d'humanité, ce qu'il y maintient d'honnêteté, de bonne foi et de justice.

« Ni la raison philosophique, ni la culture artistique et

littéraire, ni même l'honneur féodal militaire et chevaleresque, aucun code, aucune administration, aucun gouvernement ne suffit à le suppléer dans ce service.

« Il n'y a que lui pour nous retenir sur notre pente natale, pour enrayer le glissement insensible par lequel, incessamment et de tout son poids originel, notre race rétrograde vers ses bas-fonds (1) ».

En terminant, je vous dois, Messieurs, la double expression, de ma reconnaissance d'abord, ensuite d'un regret. Reconnaissance de ce que vous avez songé à moi pour occuper le fauteuil d'un de vos membres les plus distingués, Monseigneur Deramecourt. Regret de ne pouvoir louer au prix de son mérite et au gré de mon désir l'Evêque de Soissons que tiennent éloigné de vous de hautes destinées. Vos usages s'y opposent et je vous obéis. Que dirais je d'ailleurs que vous n'ayez dit mieux que moi ? Au jour de sa réception, une parole, à laquelle la gravité du philosophe n'enlevait rien des charmes du littérateur, vous rappelait les titres déjà nombreux par lesquels M. l'abbé Deramecourt justifiait votre choix. D'année en année ces titres se sont multipliés et ont enrichi vos archives déjà si riches. Peu après, séduits par ses qualités aimables autant que persuadés par son solide savoir, vous en faisiez votre Président. C'est là qu'est venu le prendre l'onéreux honneur de l'Episcopat. Monseigneur Deramecourt nous reste, non pas seulement dans le charme d'un souvenir, mais dans le vivant échange d'une haute estime et d'une chaude affection.

(1) *Origine de la France contemporaine.* — Le Régime moderne, II, pag. 119.





RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. l'Abbé DOUBLET

Membre résidant

par M. l'Abbé ROHART

Président.

Monsieur,

N'était l'aimable et nombreuse assistance que vous avez si gracieusement saluée, nous aurions pu, durant votre discours, nous croire à l'office du Chapitre.

Ce sont des Vêpres solennelles, presque pontificales, que vous nous avez chantées. Rien n'y manquait, ni la digne prestance du célébrant, ni la douce harmonie de l'orgue dont votre voix semble un écho, ni la lecture des psaumes, ni même la parole chaude et entraînante du prédicateur. Aussi ne me reste-t-il plus qu'à entonner Complies, dans lesquelles on conclut tous les offices de la journée et l'on invoque la providence contre les périls de la nuit et les hasards du sommeil.

Ces dangers de la somnolence eussent été moins grands, si la réplique vous avait été donnée, comme c'était justice, par l'un de vos pairs. En tout cas, et sans mettre en doute la

religieuse dévotion de votre auditoire, j'avais opiné pour la laïcisation de la cérémonie ; mais on m'a répondu que, chez nous, le cléricalisme n'étant pas l'ennemi, il appartenait au clergé d'introduire un de ses membres les plus distingués dans notre Compagnie. Je me suis donc incliné devant la volonté de mes collègues et en leur nom je viens vous souhaiter la bienvenue.

* * *

Je voudrais, pour le faire dignement, pouvoir vous couronner de fleurs ; mais vous nous en avez si généreusement ornés, qu'il en reste à peine pour vous dans les parterres de la littérature. A vous en croire, la maison de Richelieu, avec ses cinq Académies, ne serait qu'une chaumière à côté de notre palais, une grève déserte auprès de nos riches campagnes, un bois de sapins en face de notre forêt vierge, où s'enlacent dans une végétation luxuriante toutes les productions des Lettres, des Sciences et des Arts. L'histoire locale ne revit que par nous ; la philosophie nous doit ses plus hautes spéculations ; l'économie politique attend de nos études la solution de la question sociale, et si la conférence internationale de la Haye n'a pas tranché le problème du désarmement et de la paix universelle, c'est qu'elle a omis de nous appeler au sein de ses conseils. Sans oser dire que vous êtes flatteur, je voudrais pouvoir affirmer que vous êtes vrai ; mais, bien qu'à défaut d'autre mérite le véritable talent consiste à s'ignorer soi-même, je doute fort que la réalité réponde chez nous à vos pronostics. Un jour viendra pour vous, comme il est venu pour nous, où vous toucherez au crépuscule des illusions même académiques et où, à notre horizon, vous ne distinguerez plus que les rayons d'une cordiale amitié dont les feux ne peuvent ni s'éteindre, ni se refroidir.

* * *

En attendant, Monsieur, et quoi que vous en disiez, vous avez bâti sur une terre que vous n'êtes pas près de quitter

et vous avez planté dans un sol où vous pousserez de puissantes racines. Aujourd'hui, grâce aux progrès de la mécanique et de l'arboriculture, un parc se trouve d'une nuit à l'autre ombragé d'arbres, au besoin vieux de plusieurs siècles. Dans ce transfert pas une goutte de leur sève n'est tarie, pas une feuille ne tombe de leur branchage. Pourquoi donc sous vos rameaux qui ne connaissent même pas encore les mornes nuances de l'automne, les oiseaux de notre ciel littéraire ne viendraient-ils pas longtemps encore gazouiller et se reposer !

D'ailleurs, si votre avenir est à Dieu, votre passé et votre présent sont à nous ; ils constituent dorénavant notre patrimoine et nous pouvons en être fiers. Car, Monsieur, dans une compagnie comme la nôtre, où toutes les classes de la société sont représentées et tous les talents admis, où tous les dévouements se coudoient et les cœurs sympathisent dans le même amour du vrai, du beau, du bien, votre place était marquée. Naturellement il ne me sied pas de faire ici l'éloge du clergé ; mais il n'en est pas moins permis à l'un de vos cadets, si aimablement signalés par vous, de s'incliner devant les vétérans du sacerdoce, de feuilleter avec orgueil les pages de leur vie, de s'instruire de leurs exemples, de se réjouir de leurs mérites. Et si je consulte votre *curriculum vitæ*, quels états de services j'y constate !

* * *

A Saint-Omer j'aperçois au noviciat de la Société de Saint-Bertin, non pas un fondateur d'ordre, mais un brillant formateur de toute une légion de jeunes maîtres, appelés à s'en aller sur l'aile de la liberté propager et développer l'enseignement secondaire dans le Nord de la France. Puis le voici dans les cloîtres austères du grand séminaire d'Arras au milieu d'une pléïade de directeurs qui avaient nom Lequette, Van Drival, Lebas, Catteau, et qui façonnaient pour le diocèse une génération de prêtres dont le mérite reflétait celui de leurs éducateurs. Il y avait là une voix éloquente

qui, par le précepte et par l'exemple, les formait à l'apostolat de la prédication, un exégète de marque qui scrutait avec eux les Ecritures, un historien qui leur découvrait, à travers la succession mystérieuse des siècles, la philosophie rationnelle et religieuse des événements de ce monde. Cet homme éminent, Monsieur, nous l'avons tous nommé et nous le saluons en vous.

Mais l'enseignement, malgré ses charmes, a des fatigues et des contraintes. Un temps vient où le professeur d'hier éprouve le besoin de respirer plus au grand air, et, après avoir exercé toutes les ressources de son intelligence, d'être plus à même de dépenser celles de son activité. Vous n'avez pas échappé à cette loi de la nature humaine. Des hauteurs de la théorie vous alliez descendre sur le terrain de la pratique. La ville de Saint-Venant, celle de Saint-Omer vous étaient assignées successivement comme patrimoine moins à exploiter qu'à cultiver ; vous vous épanouissiez pleinement dans cette vie du ministère, et vous y feriez encore l'ornement et la joie de vos ouailles, si la passion de l'histoire ne vous avait ravi à elles pour vous amener à Paris et vous y faire étudier et mettre en relief une des plus nobles et des plus brillantes figures de notre siècle, celle du P. de Ratisbonne. Vos anciens paroissiens, abstraction faite de l'Affaire, peuvent maudire la question juive, qui, en somme les a privés de vous ; quant à nous, au risque de passer pour égoïstes, nous nous en réjouissons puisqu'elle nous a valu votre retour à Arras et volontiers, en l'honneur de son chapelain, nous brûlerions un cierge à la Vierge des Ardents.

N'est-il pas lui-même la plus belle lampe de ce sanctuaire qu'il éclaire non seulement de la bienfaisante lueur de ses vertus sacerdotales, mais encore de la vive lumière de sa brillante érudition ?

* * *

Ici, Monsieur, le champ est vaste et depuis plus d'un quart de siècle j'y vois fleurir régulièrement presque d'année

en année une vraie trilogie, composée de trois volumes, identiques de format et de valeur, sur l'un des sujets qui ont fait l'objet de votre enseignement ou la préoccupation de vos fonctions pastorales.

C'est d'abord un travail sur *Saint-Paul, étudié en vue de la prédication*. Je comprends, Monsieur, que cette grande figure de l'Apôtre ait été la première à vous séduire ; sans parler de son caractère tout à la fois tendre et fougueux, les incorrections elles-mêmes de son style mélangées à des expressions d'une rare finesse, à une verve entraînante, à une richesse de mots charmants, devaient vous passionner ; sa doctrine, mystérieuse souvent, profonde et divine toujours, devait vous fasciner. Il y avait là toute une psychologie religieuse à étudier, toute une exégèse historique à essayer, des textes à approfondir, puis surtout une âme et une pensée des plus originales et des plus puissantes de l'antiquité à analyser. Or mieux que personne vous étiez préparé pour comprendre, goûter et synthétiser la vie et l'œuvre de l'apôtre de la foi et de la liberté chrétienne. Vous l'avez fait en des pages sur lesquelles passe un souffle de solide éloquence et où l'on retrouve la profondeur de la pensée jointe à la sûreté de la doctrine et à l'élégance de la diction.

C'était là le premier fruit d'un arbre toujours jeune, quoique vous en disiez, toujours vivifié par une sève qui n'est pas près de tarir. Et depuis lors que de récoltes s'entassent dans votre bibliothèque, au rayon de vos œuvres.

En effet, au dos de trois autres volumes je lis : *Jésus-Christ étudié en vue de la prédication dans saint Thomas d'Aquin*. Les vieux scholastiques tressaillent d'aise à cette seule annonce. Les prédicateurs classiques poussent un soupir de satisfaction. Les romantiques branlent la tête : la *Somme de saint Thomas* distribuée aux pieux fidèles du haut de la chaire, quel narcotique, mes frères ! Jamais aux sermons on n'aura dormi ni si tôt, ni si tard !

Mais rassurez-vous ; il ne s'agit pas précisément des œu-

vres techniques de l'Ange de l'Ecole, de ses traités sur l'être et l'essence, de ses dissertations philosophico-théologiques, qui de nos jours ne soulèvent plus les auditoires. L'auteur, qui n'en est pas moins expert d'ailleurs sur toutes ces questions, a pitié de la foule des ignorants et des indifférents, *Misereor super turbam.* Il ne cherche donc dans ce grand docteur uniquement les points qui le rendent accessible à tous ; il s'attache à ses *Commentaires* sur l'Ecriture Sainte, et sans rien diminuer de sa doctrine, rien lui enlever de sa force, il s'applique à l'accommoder au goût du jour, à la moderniser dans sa forme, j'allais dire à la pasteuriser. N'est ce pas pour l'éloquence de la chaire un idéal ravissant, où l'utile se mêle à l'agréable, où de la plénitude de la vérité jaillit une parole vivante et imagée, où revit Bourdaloue et refleurit Lacordaire ?

* * *

Nous les trouvons d'ailleurs tous deux dans vos *Conférences aux Dames du monde sur la vie chrétienne.* Mais ici plus que jamais vous me paraissez, et très justement, en délicatesse avec ces moralistes fin de siècle, qui descendent dans leurs « chétifs enseignements à une sorte de coquetterie doctrinale aussi ridicule qu'elle est sacrilège ». J'aime à vous voir, le fouet de l'ironie et de l'indignation en mains, chasser du temple les vendeurs de sucreries, les distributeurs de fadaises, les sentimentalistes aussi creux que sonores. Il faut à la mère de famille une parole solide, un enseignement spécial et approprié, en un mot une prédication évangélique. C'est cet enseignement que vous avez résumé dans vos Conférences sur la vie chrétienne et que du haut de la chaire des Ardents vous continuez à développer avec autant de charme que de profit pour votre auditoire.

Vous n'aurez d'ailleurs pour y réussir qu'à vous remémorer les brillantes et lyriques leçons puisées par vous dans le plus beau de nos Livres Saints et exposées dans votre ouvrage,

Les Psaumes étudiés en vue de la prédication. C'est une véritable encyclopédie, dont l'introduction, avec ses considérations générales occupe plus de la moitié du premier volume. Au besoin, cette première partie pourrait suffire à certains de vos lecteurs ; mais vous voulez être complet, et sans crainte comme sans danger de vous répéter vous accumulez chapitres et paragraphes, dans lesquels vous groupez avec art toute la doctrine de l'Ancien et du Nouveau Testament. Si David et ses collaborateurs revenaient sur la terre, tout surpris peut-être d'avoir touché à tant de points, ils vous voteraient des actions de grâces pour les avoir si bien devinés, si habilement développés et commentés ; quant à nous, nous ne pouvons que vous remercier de nous avoir ouvert d'une façon si neuve les mines inépuisables des Livres Saints. Vous êtes un parfait ingénieur biblique.

* * *

J'ai loué l'exégète, le théologien, le prédicateur ; que ne me resterait-il à ajouter de l'apologiste et de l'historien ! Vous l'avez dit, Monsieur, le grand mal de la génération actuelle, c'est l'ignorance de la religion. Car pour dissiper les méprises, désarmer le prétendu antagonisme de la science, éclairer la bonne foi, confondre la mauvaise, il suffit d'établir et de préciser ce que le *Credo* réclame et de comparer avec ses exigences celles de la connaissance humaine. Une exposition sobre et entière de la doctrine catholique, voilà la meilleure arme au service de la Foi. Cette arme, vous l'avez forgée, trempée, et ce qui ne gâte rien, finement damasquinée dans votre *Etude complète du Christianisme à l'usage des catéchismes de persévérance*, titre modeste sous lequel se cachent l'ensemble et le détail de chacun de nos dogmes, les arguments qui les démontrent, l'économie de la vie surnaturelle dans l'Eglise et dans les âmes.

Mais il ne vous suffit pas d'instruire ; vous ne vous con-

tentez pas de guider le prêtre dans ses prédications en lui suggérant le choix et les développements de multiples sujets condensés dans quatre forts volumes. Vous voulez aussi édifier et toucher les cœurs ; la mystique ne vous est donc pas plus étrangère que le dogme et c'est une *Heure délicieuse* que celle passée dans la lecture de vos pieuses méditations avec leurs observations délicates, leurs traits saisissants, leurs enseignements pratiques.

* * *

Que ne sommes-nous encore au temps des Pères de l'Eglise ! Vous feriez partie de leur Académie. Il est vrai que nous y aurions perdu vos *Leçons d'Histoire Ecclésiastique* avec vos aperçus si vastes, vos perspectives si profondes sur les évolutions et les vicissitudes de l'Eglise. Nous ne posséderions pas votre travail sur *Les Juifs, leur passé, leur présent et leur avenir*. Enfin nous n'aurions pu applaudir le solennel discours que nous venons d'entendre ; vous y avez parlé en maître, et je l'ai écouté en disciple convaincu. C'est à ce seul titre que, si le temps de conclure n'était arrivé, je me permettrais de revenir avec vous dans les allées fleuries des Lettres, des Sciences et des Arts, d'y admirer après vous le merveilleux épanouissement du christianisme et de comparer les résultats de la civilisation chrétienne avec les diverses productions de l'antiquité grecque, romaine et orientale.

Il y eut en effet des chefs-d'œuvre à Athènes ; Rome n'en fut pas dépourvue ; ils ont existé sur les bords du Tigre et de l'Euphrate ; les bords du Nil en sont encore couverts, et pourtant l'idolâtrie régnait en maîtresse souveraine dans toutes ces régions. Au contraire, chose étrange, le seul peuple voué au culte du vrai Dieu, était aussi le seul étranger à la culture des arts. Nous aurions agité ces anomalies apparentes ; vous m'auriez montré, qu'après tout, c'était encore le sentiment religieux qui animait l'antiquité

profane et qu'ainsi votre thèse n'en était que mieux établie : si l'aurore a de telles splendeurs, qu'en sera-t-il des feux du soleil de midi !

⁂

Mais pour cela il nous faudrait renouveler le miracle de Josué. Car quelques minutes ne suffiraient pas à ces questions et mes derniers instants comme mon dernier salut c'est à votre prédécesseur que je veux les consacrer.

Grâce à Dieu, et chose trop rare, nous n'avons pas eu à couvrir votre fauteuil d'un voile de crêpe. Si Mgr Deramecourt l'a quitté, c'est pour aller occuper un siège plus élevé, et à Soissons il reste nôtre comme à Arras. Sans doute il n'est plus là dans la salle de nos séances avec son sourire accueillant, son geste facile, sa parole brillante. Il nous manque surtout dans ces réunions publiques dont il faisait si bien les honneurs et à nos nouveaux collègues et à leur sympathique auditoire. Mais quoique de loin il nous reste avec son talent, sa plume, son cœur, ses traditions.

Ces traditions, Monsieur, elles vous sont confiées ; vous les ferez revivre, et une fois de plus le poète pourra nous redire :

Uno avulso, non deficit alter.
Qu'un rameau disparaisse, il en renaît un autre.



LAURÉATS DES CONCOURS

DE 1889

HISTOIRE

Médaille d'or de 200 francs :

M. LESUEUR DE MORIAMETZ, Maire d'Etrun.

Notes sur Etrun.

Médaille de Vermeil :

M. l'Abbé Pierre DEBOUT, d'Arras.

Les Clarisses d'Arras.

POÉSIE

Médaille d'or :

M. Emile LANGLADE, de Sannois (Seine-et-Oise).

Elgin.

Médaille d'argent :

M. Charles JOURNEL, de Saint-Quentin (Aisne).

Recueil.

Mention très-honorable :

Mme la Vicomtesse DE FORCEVILLE DE MERLIMONT,
de Ligny-Saint-Flochel (P.-de-C).

Légende de Saint Flocel.

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1900.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésies de deux cents vers au moins. Tout en laissant le choix libre, l'Académie verrait de préférence les concurrents s'inspirer de quelque sujet intéressant les provinces du Nord : Artois, Flandre et Picardie.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.
Biographies d'artistes artésiens.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.



En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1900. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 7 juillet 1899.

Le Secrétaire-Général,
Victor BARBIER.

Le Président,
Charles ROHART.



LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. C. Rohart (l'abbé), ✠, Docteur en Théologie.

Chancelier :

M. Cavrois de Saternault (le baron), G. O. ✠, C. ✠, Docteur en Droit.

Vice-Chancelier :

M. L. Viltart, Avocat.

Secrétaire-Général :

M. V. Barbier, O. ✿, Président de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais.*

Secrétaire-Adjoint :

M. Acremant, Bibliothécaire de la Commission des Monuments historiques.

Archiviste :

M. G. de Hauteclocque (le comte), Licencié en Droit.

Bibliothécaire :

M. Aug. Wicquot, O. ✿, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. Sens, ✻, C. ✣, O. ✪, ancien Député (1860).
2. C. le Gentil, ✻, ✣, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
3. Pagnoul, ✻, O. ✪, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
4. P. Lecesne, O. ✻, ✪, Docteur en Droit, Conseiller honoraire de Préfecture (1871), Président de la Commission des Monuments historiques.
5. G. de Hauteclocque (le comte), Licencié en Droit (1871).
6. Cavrois de Saternault (le baron), G. O. ✠, C. ✣, Docteur en Droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
7. Ricouart, ✻, O. ✪, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1879).
8. Wicquot, O. ✪, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville (1879).
9. J. Guérard, ✻, Juge d'instruction au Tribunal civil (1879).
10. Adolphe de Cardevacque, Secrétaire de la Commission des Monuments historiques (1881).
11. Em. Petit, ✻, Président du Tribunal civil (1883).
12. J. Leloup, ✻, Conseiller général (1884).
13. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).

MM.

14. V. BARBIER, O. ✪, Président de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais* (1887).
15. C. ROHART (l'Abbé), ✠, Docteur en Théologie (1887).
16. E. CARLIER, ✱, ✪, Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
17. L. VILTART, Avocat (1892).
18. L. RAMBURE (l'Abbé), Licencié ès-Lettres (1893).
19. I. HERVIN (l'Abbé), Vicaire-général, Aumônier du Saint-Sacrement (1893).
20. L. DUFLOT (l'Abbé), Licencié ès-Lettres, Doyen de Saint-Nicolas (1895).
21. G. ACREMANT, Bibliothécaire de la Commission des Monuments historiques (1895).
22. F. BLONDEL, ✠, Ingénieur civil (1895).
23. H. BOULANGÉ, ancien Officier de marine (1897).
24. L. ALAYRAC, ✱, Ingénieur des Mines (1897).
25. DELAIR (le Colonel), C. ✱, O. ✪, O. ✠, Licencié ès-Sciences mathématiques (1898).
26. A. BROCHART, Avocat (1898).
27. L. DOUBLET (l'Abbé), Chanoine d'Arras (1898).
28. J. VISEUR, ✱, Sénateur du Pas de-Calais (1899).
29. J. PARIS, Docteur en Droit, Avocat (1899).
30. N.

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant

MM. Caminade de Castres, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).
Coince, Ingénieur des Mines, à Paris, A. R. (1870).
Paillard, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).
J.-M. Richard, ✪, ancien Archiviste du Pas de-Calais, à Laval, A. R. (1879).
Jules Breton, C. ✱, Membre de l'Institut (1887).
Louis Noel, ✱, Statuaire (1887).
H. Trannin, O. ✪, Docteur ès-Sciences, A. R. (1891).
Alapetite, O. ✱, Préfet du Pas-de-Calais (1891).
Legrelle, O. ✱. Maire d'Arras (1891).
Depotter (l'Abbé), Doyen de Laventie, ancien Vicaire-Général, A. R. (1893).
G. Leleux (l'Abbé), Aumônier à Lille, ancien Vicaire-Général, A. R. (1893).
A. Guesnon, O. ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R. (1893).
J. Finot, O. ✪, Archiviste du département du Nord, à Lille (1895).
Strohl (le général), C. ✱, Commandant la 2e division d'infanterie, à Arras (1896).
S. G. Mgr Williez, ✱, Evêque d'Arras (1896).
MM. Dewaule, ✱, O. ✪, Docteur ès-Lettres, à Paris, A. R. (1896).

MM.

BOUCRY, O, Professeur de rhétorique au Collège d'Arras, A. R. (1898).

S. G. Mgr DERAMECOURT, Evêque de Soissons, A. R. (1898).

SÉNART, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

Michel BRÉAL, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

BARBIER DE MEYNART, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. MAIRESSE, Ingénieur, à Paris (1857).

J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe, à Paris (1859).

Fr. FILON, ✻, O. ✪. Directeur honoraire de l'école Lavoisier, à Paris (1860).

Léon VAILLANT, ✻, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

DE FONTAINE DE RESBECQ (le comte), ✻. O ✻. O. ✪, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

LEURIDAN, C. ✻. ancien Archiviste-Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. CANET, O. ✪, Professeur honoraire à la Faculté libre des Lettres de Lille, à Castres (1864).

H. GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869).

BOUCHART, C. ✻, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

GOUELLAIN, C. ✠, ✪, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✻, Lauréat de l'Académie, à Paris (1874).

DE CALONNE (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

Vos (le chanoine), Archiviste de la Cathédrale de Tournai (1875).

Ch. D'HÉRICOURT (le comte) ✻, Consul de France, à Leipsig (1876).

MM. Em. Travers, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).
Fréd. Moreau père, ✱, à Paris (1877).
Hugot (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).
Heuguebart (l'Abbé), curé de Lambres (1878).
G. Fagniez, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).
J.-G. Bulliot, ✱, O. ✪, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).
de Marsy (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).
Delvigne (le chanoine), à Bruxelles (1881).
Gustave Colin, Artiste peintre, à Paris (1881).
Martel, ancien Principal du collège de Boulogne-sur-Mer (1881).
P. Fournier, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).
Lefebvre (l'abbé), Aumônier à Doullens (1882).
Rupin, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).
Pagard d'Hermansart, à St-Omer (1883).
Gabriel de Beugny d'Hagerue, à Aire (1884).
Ernest Matthieu, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique, à Enghien (Belgique) (1884).
Quinion-Hubert, ancien Magistrat, à Douai (1884).
Fromentin, Curé de Fressin (1885).
Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).
Robert de Guyencourt, ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).
Bovet, Archiviste à Montbéliard (1888).

MM. Massy, ✪. Surveillant-Gén. au Lycée de Douai (1890).
Georges Barbier, Avocat à la Cour d'Appel de Paris (1891).
Leuridan (l'Abbé), Bibliothécaire de l'Université catholique de Lille (1891).

Mlle Jenny Fontaine, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. Digard, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).
Harduin de Grosville, Président honoraire au Tribunal civil de Laon (1893).
Menche de Loisne (le comte), château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).
Edmond Edmont, Archéologue à Saint-Pol (1896).
Henri Potez, Agrégé des Lettres, à Douai (1896).
Bled (l'Abbé), Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).
René Brissy, ✪, Publiciste, Rénovateur des *Rosati*, à Paris (1897).
Charles Leconte, Président du Tribunal, chef du Service judiciaire, à la Nouvelle-Calédonie (1897).

Mme Florent Leclercq, château de Beauvoir (P.-de-C.). (1897).

MM. Nicq (l'abbé), Doyen de Rivière (P.-de-C.) (1898).
Edouard Noel, Homme de Lettres, Paris (1898).
Alfred de Puisieux, Membre des Antiquaires de Picardie, Amiens (1898).
Legigne (l'Abbé), Docteur ès-Lettres, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1898).
Quarré-Reybourbon, O. ✪, à Lille (1898).

Mlle Fresnaye, à Marenla (Pas-de-Calais) (1898)



TABLE DES MATIÈRES

I. — *Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.*

II. — *Eloges funèbres.*

III. — *Séance publique du 1er juin 1899.*

IV. — *Séance publique du 27 Juillet 1899*




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06531 2707

